

**Parenté, patrimoine et émigration
dans les communautés rurales
du Larzac Héraultais**

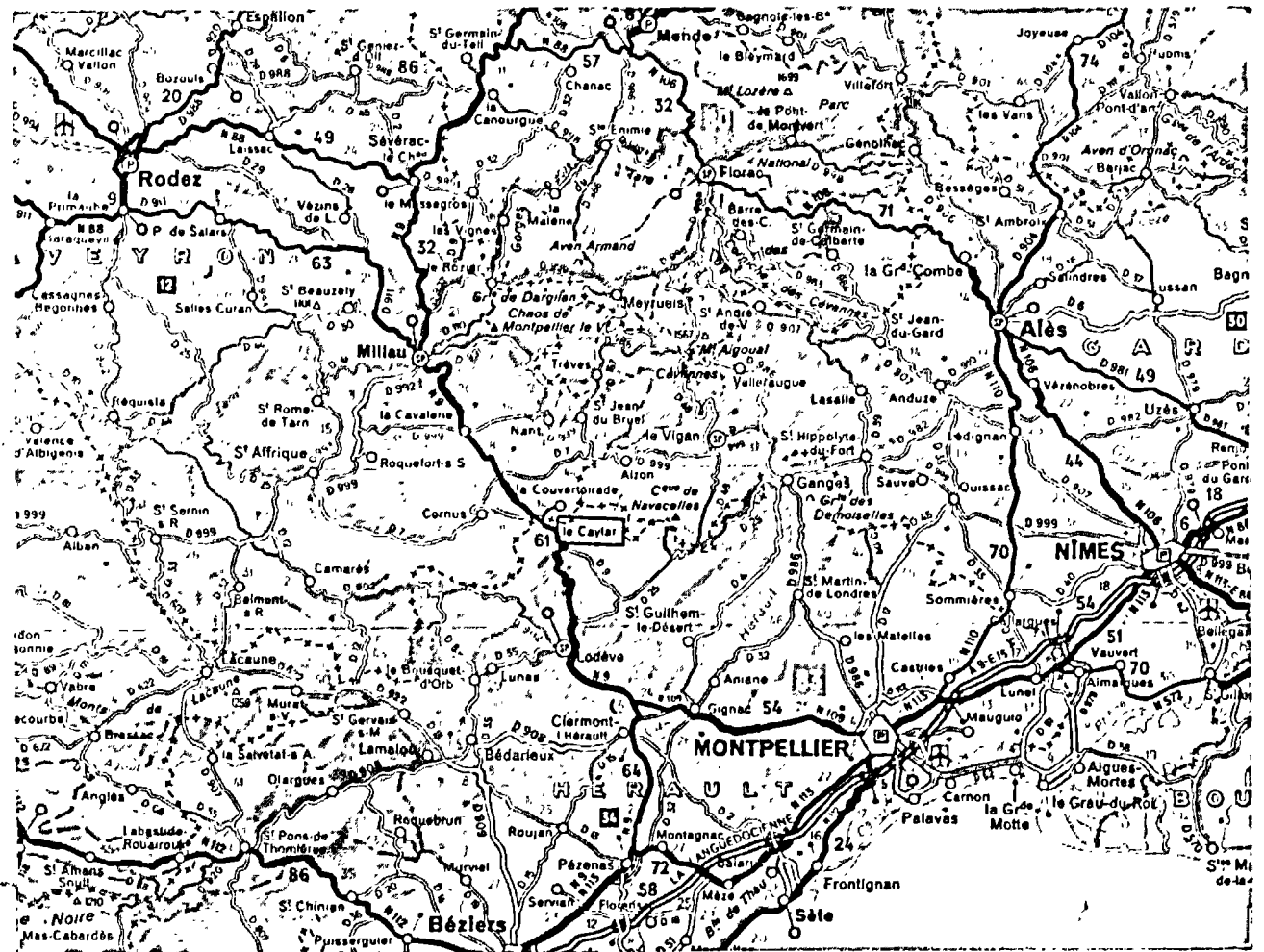
Jacques Frayssenge - Sylvie Groueff - Elie Pélaquier

**Ministère de la Culture
Mission du patrimoine Ethnologique
Office Départemental d'Action Culturelle de l'Hérault**

[1988]

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à ce travail, particulièrement Anne Petitfils et Roselyne Pélaquier, qui ont participé aux dépouillements, et Françoise Rodriguez, qui a effectué la dactylographie. Merci surtout à tous les Caylarois qui nous ont apporté leur amitié lors des entretiens et des recherches sur le terrain. Afin d'assurer leur anonymat, leurs noms, comme ceux de toutes les familles étudiées, ont été changés pour cette publication.

Ce travail a été réalisé
sous la direction scientifique
de Martine SEGALEN



INTRODUCTION

Le canton du Caylar (département de l'Hérault) est situé à la bordure sud-est du causse du Larzac, à 20 kilomètres au nord de Lodève, de part et d'autre d'une très ancienne voie de communication, à présent la nationale 9 Paris-Perpignan.

Le plateau du Larzac (1), dont l'altitude varie entre 700 et 900 mètres, est le plus vaste des Grands Causses avec ses 1000 kilomètres carrés de relief tabulaire, calcaire et dolomitique. De grands accidents géologiques ont mis à sa surface une extrême variété de terrains souvent très argileux. Des dépressions énormes, appelées localement Cros, Creux ou Sotchs, recueillent l'eau des pluies et forment des "oasis" cloisonnés dans un pays tout de pierres, de rocs et d'abîmes.

Au sud du Caylar, chef-lieu du canton, les calcaires siliceux du bajocien, appelés Ségalas, donnent de bonnes terres de labour propices à la culture des céréales et des prairies artificielles. L'ouest, hérissé de quilles rocheuses, parsemé de sables dolomitiques n'offre guère, en revanche, de terrains fertiles. Sur les collines (Serres ou Puechs), très souvent dépouillées par les déblaiements intensifs au cours des siècles, s'étale l'uniformité grise des devèzes ou pacages à moutons.

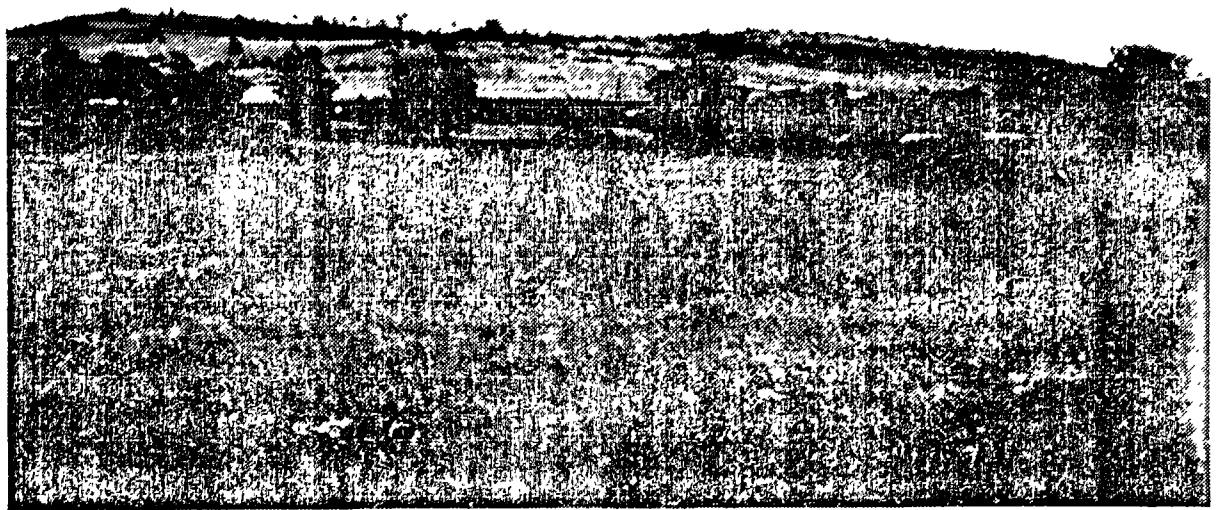
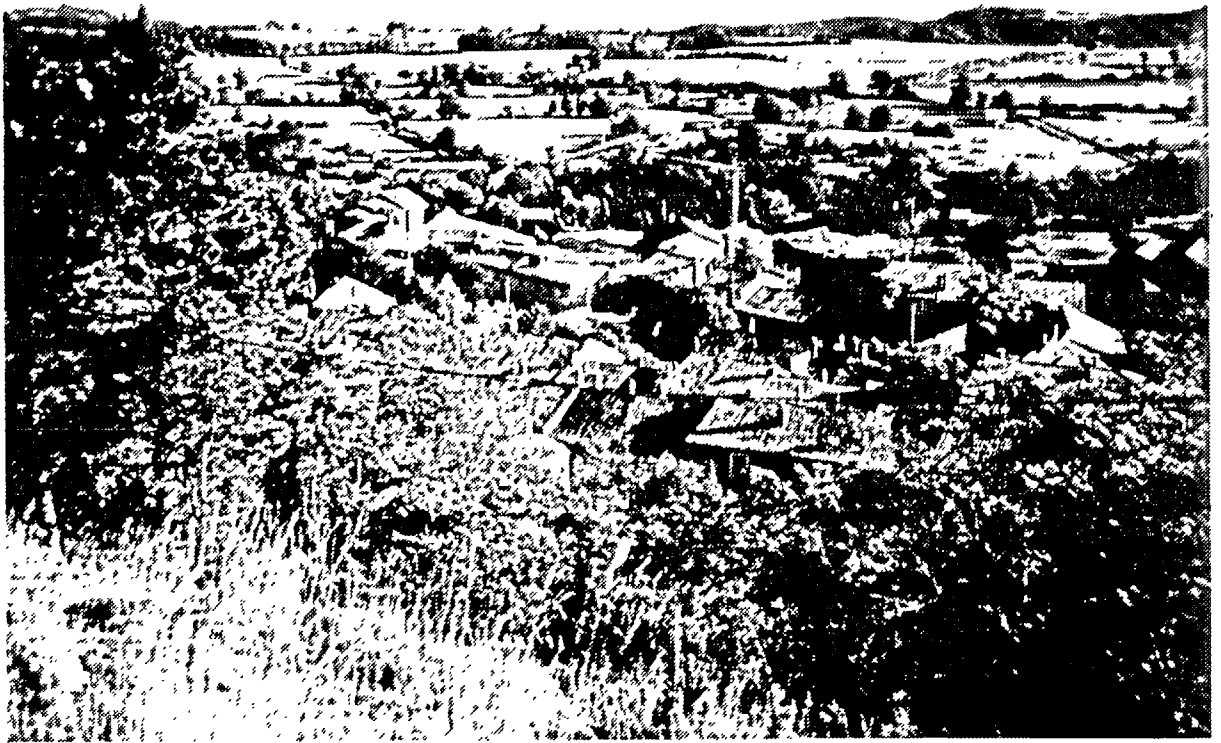
La rudesse du climat contribue à maintenir une végétation éparse, clairsemée. Des taillis de chênes pubescents s'abritent entre les rochers dolomitiques mais partout ailleurs domine une lande mouchetée de buis, de prunelliers, d'églantiers et de genévriers. Sur le territoire de la commune du Caylar, les frênes et les ormeaux, plantés par l'homme, soulignent les limites des parcelles cultivées.

Dans ce cadre sévère, l'activité humaine est dominée depuis le néolithique par l'élevage ovin, par une polyculture à base de seigle et d'orge, plus récemment de blé et de pommes de terre. Blotti près d'un dédale de rochers ruiniformes, et siège d'un antique castrum, le village du Caylar occupe une forte position sur la route du Bas-Languedoc à l'Auvergne. C'était un bourg important au XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe siècle : quatre foires s'y tenaient chaque année, elles étaient très fréquentées pour le trafic des boeufs et des chevaux, de la laine et des draps fabriqués sur le Causse. La route procurait du travail aux valets d'écurie, rouliers,

cantonniers, et à une multitude d'artisans. Elle faisait la fortune des marchands, aubergistes et cabaretiers. La population atteint son optimum démographique en 1836 avec 3718 habitants pour l'ensemble du canton (800 pour le Caylar). Dès ce moment pourtant, la crise qui se développait dans le monde rural toucha violemment la région. La pauvreté des sols, le manque de terres avivé par le trop plein démographique, le faible profit tiré des céréales par comparaison au développement rapide de la viticulture bas-languedocienne, jetèrent sur les routes en une série de vagues successives les domestiques, les journaliers, quelques propriétaires modestes et même de plus aisés. Un dépeuplement sans précédent s'installa progressivement. De 16,8 habitants au kilomètre carré en 1836, la densité de population tomba à 5,9 en 1946. Aujourd'hui, le Caylar, qui demeure le centre le plus actif du canton, ne regroupe que 295 habitants (2).

La question de l'émigration, on le voit, est bien l'indicateur le plus frappant - et le plus souvent évoqué par les habitants eux-mêmes - d'une évolution défavorable qui dure depuis plus de 120 ans. Elle ne peut pourtant pas être saisie uniquement en fonction des conditions économiques ambiantes. Le plus souvent, les partants sont des individus isolés et le moment de leur départ doit être situé dans l'évolution du groupe familial auquel ils appartiennent, dans le jeu complexe des rapports de parenté autour d'un enjeu fondamental : le bien. C'est là que se situe l'objet de notre recherche. Sur le Larzac, comme dans l'ensemble des régions qui composent la France du sud, la dévolution des biens obéit au régime dit "préciputaire" : son principe fondamental est d'instituer un héritier unique dans chaque famille et de l'établir "par avantage et préciput sur les autres enfants" au moment de son mariage (3). Il paraît intéressant de s'interroger sur le fonctionnement concret de ce système. S'applique-t-il de la même façon à toutes les époques et dans tous les milieux sociaux ? Implique-t-il l'équation patrimoine = famille = maison, souvent contenue dans le terme occitan d'"oustal" ? Quelle est son articulation avec la stratégie d'alliance choisie par chaque famille, à chaque génération ? Quelles sont, enfin, les conséquences de ce système sur le départ des émigrants ?

L'objectif de la présente enquête, on le voit, est donc d'analyser, sur une durée suffisamment longue pour pouvoir en apprécier l'évolution, l'infrastructure patrimoniale, les structures de parenté et le courant d'émigration, dans leurs relations réciproques. Pour cela, nous nous sommes attachés à la période 1750-1982 au cours de laquelle l'abondance des documents permet d'assurer une étude continue.



A l'origine, nos hypothèses de travail soutenaient la permanence - et la prégnance - d'un monde paysan dont l'occupation première était l'élevage du mouton et la culture des céréales, et pour qui le patrimoine foncier jouait un rôle absolument central. Les alliances attendues devaient être fortement endogamiques, les successions strictement préciputaires. C'est pourquoi nous avons adopté une méthode de travail autorisant l'étude des structures lignagères, qui reposent sur la pérennité de la maison et du bien. Ce choix a abouti à la sélection de douze patronymes dont la présence est continue dans les diverses séries documentaires du Caylar depuis le début du XIXe siècle jusqu'à nos jours et qui sont portés encore par des individus vivants. Pour chacun de ces patronymes nous avons cherché le ou les "grands ancêtres" vivant à la fin du XVIIIe siècle (4) et construit leur généalogie descendante par les mâles, jusqu'à aujourd'hui quand cela était possible. Les archives notariales et les cadastres ont permis de tracer pour chaque lignée la dévolution des biens sur la longue durée et les devenirs professionnels. Une série d'entretiens avec les descendants a complété notre information sur leur situation actuelle et celle de leurs parents émigrés. Ils nous ont permis également d'aborder la question de la mémoire généalogique et le champ des représentations de la famille et de la propriété. Beaucoup d'individus qui échappaient à la généalogie primitive, basée uniquement sur l'état-civil, ont été retrouvés à l'occasion d'un acte notarié, d'une mention cadastrale donnant leur adresse et parfois leur métier, ou d'une discussion avec un parent. Précisons que seuls les actes notariés du Caylar antérieurs à 1850 ont pu être dépouillés systématiquement parce qu'ils sont conservés aux archives départementales de l'Hérault (5). Les dénombremments de 1836 à 1861 ont également été utilisés (6).

Assez vite, la crainte nous est venue que la méthode adoptée ne soit génératrice de biais dans l'analyse que nous projetions de faire, soit du fait d'une mauvaise représentativité de l'échantillon primitif, soit par le privilège accordé à des lignées de longue durée, soit enfin à cause d'une prise en compte insuffisante de la transmission des biens par les filles. Sur le premier point, il s'est avéré en effet que la société du Caylar présentait une diversité beaucoup plus grande que celle que nous avions supputée : l'économie locale, à base agricole, est largement contrainte par le double rôle de lieu de marché et de relais routier que joue depuis longtemps le bourg. Notre échantillon devait en rendre compte : sur les 20 grands ancêtres porteurs des 12 patronymes à la fin du XVIIIe siècle, ou au début du XIXe, figurent 2 domestiques fraîchement arrivés, 4 travailleurs de terre (journaliers-cultivateurs), 6 commerçants ou artisans, 1

négociant, 1 fermier, 1 laboureur et 5 ménagers (c'est-à-dire des agriculteurs assis). Ce dernier chiffre peut paraître trop grand au regard de l'importance strictement quantitative de la couche sociale des ménagers, mais c'est elle qui fournit les notables locaux : il importait qu'elle soit bien représentée. Une fois tracées les généalogies, les 20 souches primitives se sont différenciées progressivement en une trentaine de branches bien séparées, dont l'inégalité des devenirs et du mode successoral a augmenté encore la dispersion sociologique ; en 1946, leurs descendants se répartissaient comme suit :

	Notre échantillon	Total de la profession au Caylar
Cultivateurs	12	28
Sans profession (journalier agricole)	16	36
Commerçants ou artisans	6	24
Salariés	8	17
Retraités	3	4

La représentativité de notre échantillon reste correcte au bout d'un siècle et demi d'évolution familiale. Elle n'est pas troublée par la disparition de certaines branches, puisque sous un même patronyme coexistent des lignées longues et d'autres qui ont connu un sort plus précaire. Quand à la transmission par les filles, qui nous a donné quelque inquiétude, l'étude des "entrées pour gendre" effectuées par les fils de nos lignées dans d'autres familles et l'examen des mariages des filles de ces mêmes lignées en rendent compte suffisamment.

Ces difficultés d'ordre méthodologique étant levées, nous avons entrepris la mise en place de notre outil fondamental : l'ensemble des généalogies descendantes, portant mention de manière concise mais précise des divers actes successoraux (contrats de mariage, testaments, partages) et de l'état du patrimoine (terres, maisons et bâtiments) pris aux moments-clefs de la vie de chaque individu. Ce corpus rend compte du mouvement des biens de génération en génération, des occupations des hommes (professions, fonctions électives), des alliances et de l'émigration.

A. RYTHMES ET CLIVAGES.

1. Au rythme des crises...

Le Caylar, nous l'avons vu, a connu une décadence dont les premiers symptômes remontent à la fin de la première moitié du siècle dernier.

La lente apparition de l'économie de marché au cours de la première moitié du XIXe siècle, que l'on peut mesurer au recul progressif des céréales traditionnelles devant le blé, a sans doute contribué à rendre les caylarois plus dépendants du contexte économique national. Il n'y avait pratiquement pas de froment dans le canton du Caylar en 1759 ; en 1857, il y en a déjà 1324 hectares pour seulement 200 de seigle et 329 d'orge (1). De là, une sensibilité redoutable à la baisse massive des prix céréaliers dans la première moitié du XIXe siècle. Certes, le Larzac dispose déjà de solutions de remplacement. Les besoins croissants des fromageries de Roquefort animées par le dynamisme du capital local (2) provoquent un développement sans précédent de l'élevage ovin et des prairies artificielles, au détriment des céréales : le canton du Caylar avait 18398 ovins en 1857, il en aura 34874 en 1891. Les prairies qui couvraient 89 hectares en 1824 en occupent 789 en 1857 (pour 2355 hectares de céréales) et 1899 hectares en 1928 (pour 782 hectares de céréales); il y a donc inversion du rapport de ces deux productions en l'espace de sept décennies. Mais là encore, l'économie caylaroise, devenue trop sensible au mouvement du prix du lait fixé par les sociétés roquefortaises, ne résiste pas à la concentration obligée qui se dessine dans la première moitié du vingtième siècle. Les grands troupeaux demeurent dans le nord du Larzac, mais le canton du Caylar n'a plus, en 1939, que 8245 ovins. Malgré une légère remontée, la commune elle-même n'en abrite plus aujourd'hui que 800 environ. Une solution récente adoptée par deux éleveurs est l'élevage bovin, pratiqué sur les champs fertiles du ségala semés en prairies et en grains.

Mais les problèmes de l'agriculture ne peuvent tout expliquer au Caylar. A la veille de la dernière guerre, le bourg jouait encore son rôle de lieu de passage et de centre du commerce local. Il y avait alors quatre foires par an, quatre hôtels, trois cafés et, parmi les salariés vivant de la route, huit cantonniers. Les Caylarois d'aujourd'hui se souviennent du concours agricole qui dans les années soixante, attirait autour des bêtes un grand nombre d'habitants du voisinage. Sans doute cette manifestation n'était-elle pas comparable en ampleur aux grands rassemblements du début du siècle, encore moins aux

foires des années 1840-1850, quand la région était au maximum de sa population. L'essor démographique de la fin du XVIIIe siècle s'est poursuivi en effet pendant toute la première moitié du siècle suivant. Il aboutit à une surpopulation dramatique au moment même où se déclenchent la crise de surproduction et l'effondrement brutal des prix agricoles des années 1848-1851 (3). La conséquence, nous l'avons dit, est une phase brutale d'émigration, sensible dans les dénombrements de 1866 à 1876 (près de 400 départs par décennies dans le canton). Ce mouvement continuera en dents de scie jusqu'à la première guerre mondiale, avec deux accalmies significatives pendant les crises de la viticulture : autour de 1880 à cause du phylloxera, et vers 1906 du fait de la mévente du vin, la plaine ne joue plus son rôle attractif (fig. 1a). Or le mouvement de ralentissement démographique est déjà perceptible dès les années 1830. Le taux de natalité commence à baisser, jusqu'à s'écrouler littéralement après les années 1870 (il passe alors de 30% en 1858 à 10% en 1938) (4). C'est là le signe d'un vieillissement de la population et d'une diminution brute du nombre des naissances lié à un changement de mentalité. Nous en verrons l'importance lors de l'étude des généalogies. Pendant ce temps, le taux de nuptialité reste constant, n'accusant une baisse notable que dans deux périodes : entre 1888 et 1898 quand les jeunes émigrent lors de la grande crise des prix agricoles et de 1918 à 1938 lors de la dernière vague des grands départs.

Le chiffre de la population subit bientôt les effets conjugués de l'émigration et du malthusianisme : relativement stable au milieu du XIXe siècle, du fait d'une croissance propre qui compense encore les départs, il s'effondre régulièrement de 1875 jusqu'à aujourd'hui, au rythme moyen de 57 habitants de moins par décennie (fig. 1b). Le nombre des ménages connaît pendant ce temps une diminution plus modérée et plus tardive : il ne décroît qu'à partir de 1900. La conséquence est une modification profonde de la structure des ménages (dont nous examinerons plus loin le détail) : on passe de 4,2 personnes par ménage en 1840 à 3,2 en 1880 (fig. 1b). Les ménages de plus de 6 personnes sont les plus touchés : ils représentent 25% du total des ménages en 1836 et seulement 10% en 1946. La conséquence est une pyramide des âges qui tend à se transformer en "colonne" dès 1921. Elle reste marquée cependant par la dernière génération large du Caylar, née entre 1896 et la guerre de 1914, trop jeune encore pour être décimée par celle-ci.

Fig 1a

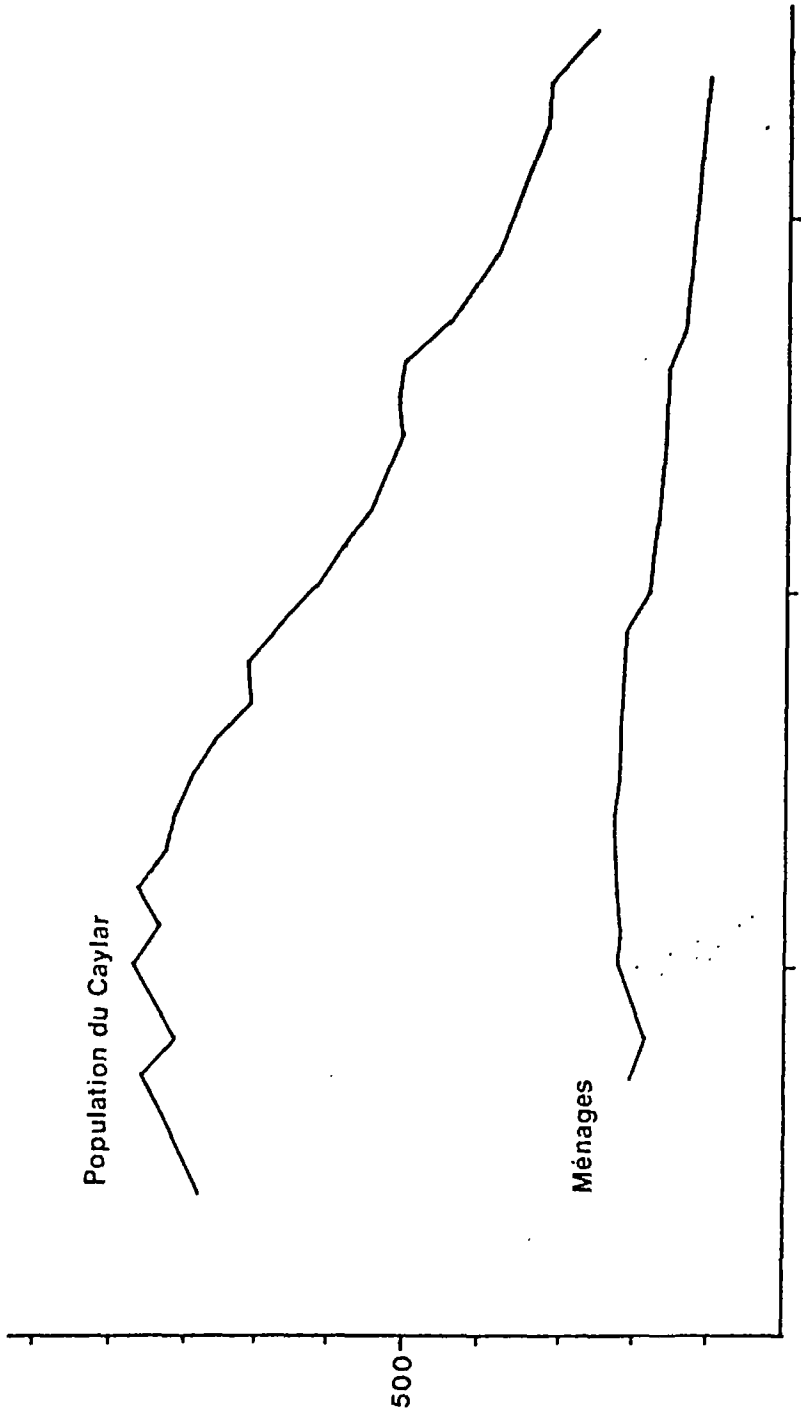
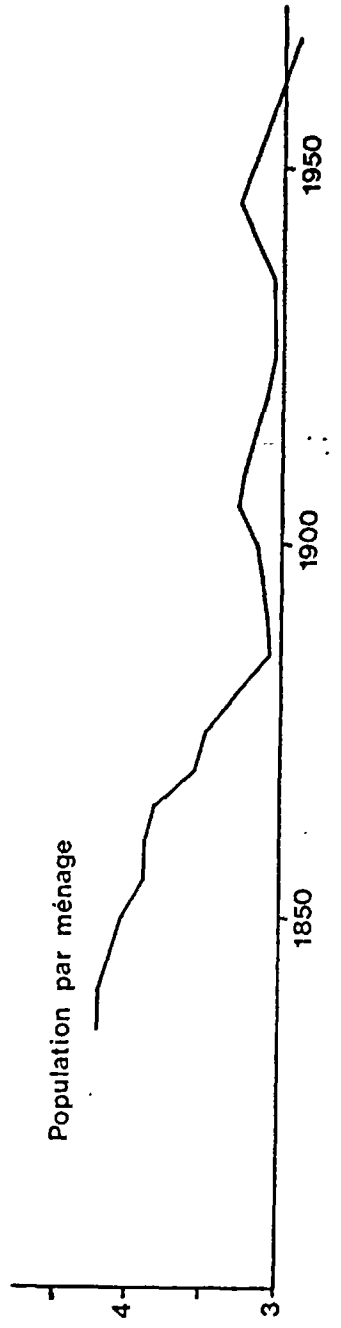


Fig 1b





Un dépeuplement sans précédent...

2. Le vivant et le social.

L'étude des familles porteuses des douze patronymes sélectionnés confirme et précise les données générales de la démographie. La construction des généalogies nous a conduit à mettre à jour une trentaine de branches familiales bien différenciées qui se rattachent à vingt troncs communs descendants des vingt grands ancêtres. Nous entendons par branche familiale une structure lignagère qui, à partir d'une succession primitive où elle acquiert un bien donné, se perpétue autour de la possession de ce bien, ou d'un bien équivalent, pendant plusieurs générations. Nous désignerons souvent ces branches par leur patronyme, suivi du prénom du grand ancêtre, souvent porté par les aînés durant plusieurs générations et/ou du nom du métier qui a dominé dans la branche. Ainsi, nous parlerons des Privat Fulcran, cordonniers ou des Privat Guillaume, ménagers. Chacune des générations d'une branche constitue une fratrie. Sur l'ensemble de la période étudiée, nous disposons d'environ 200 fratries, mais seulement 163 d'entre elles sont suffisamment bien connues pour qu'on puisse opérer sur elles des comptages sûrs. Elles rassemblent 800 enfants : 421 garçons et 378 filles. La différence d'environ 10% qui existe entre le nombre des garçons et le nombre des filles est due au léger biais apporté par notre choix des familles. S'agissant pour la plupart de lignées patrilinéaires de longue durée, les familles qui ont eu à un moment ou à un autre des générations composées uniquement de filles sont moins bien prises en compte que les autres.

L'étude qualitative des généalogies met en évidence pour chacune des branches une brutale diminution du nombre des enfants qui intervient plus ou moins tôt, mais en général vers le milieu du XIXe siècle. Pour donner une mesure grossière de cette évolution, il nous a paru nécessaire de traiter à part les fratries nées avant 1850 et celles nées après 1850 (la date de la première naissance de chaque fratrie sera notre critère). Le tableau I donne le résultat des comptages effectués. Ils portent sur 78 fratries d'avant 1850, regroupant 475 enfants, et 85 fratries d'après 1850, regroupant 325 enfants.

L'âge moyen au mariage des pères est élevé, aussi bien avant 1850 (28,8 ans) qu'après cette date (27,9 ans). Celui des mères est en moyenne de cinq années moindre sur toute la période (23,8 ans et 22,3 ans).

Le nombre d'enfants connaît une évolution beaucoup plus nette que l'âge au mariage. De 5,9 enfants par fratrie avant 1850, il tombe à 3,8 enfants après cette date (et à 2,7 si l'on ne considère que les fratries d'après 1914). Si l'on ne tient compte que des familles complètes, c'est-à-dire celles dont le cycle procréatif n'a pas été

Tableau I

CARACTERES DEMOGRAPHIQUES MOYENS

	HOMMES	FEMMES
<u>Age au premier mariage</u>	"PERES"	"MERES"
avant 1850	28,8	23,8
après 1850	27,9	22,3
<u>Nombre de garçons et de filles</u>	"FILS"	"FILLES"
avant 1850	3,18	2,74
après 1850	2,01	1,74

	TOUTES FAMILLES	FAMILLES COMPLETES SEULEMENT
<u>Nombre total d'enfants</u>		
avant 1850	5,87	6,85
après 1850	3,76	3,89
<u>Espace protogénétique</u>		
avant 1850	11,85	
après 1850	15,11	
<u>Espace entre la 1ere et la 2ème naissance</u>		
avant 1850	26,45	
après 1850	41,06	
<u>Espace intergénétique moyen (FAMILLES COMPLETES)</u>		
avant 1850		33,04
après 1850		55,34

interrompu prématurément par le décès d'un des deux époux, l'écart est même encore plus grand : il passe de 6,8 enfants avant 1850 à 3,9 après cette date (il y a 48 fratries complètes avant 1850, 44 après).

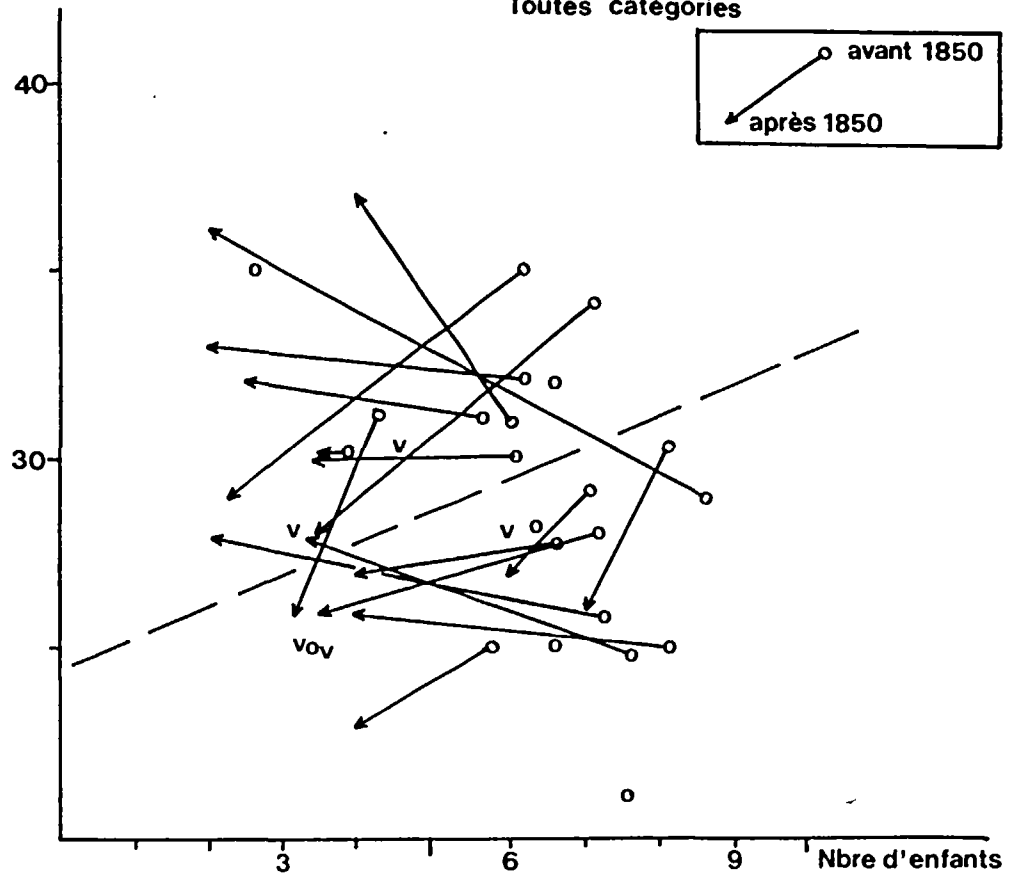
L'évolution du nombre des enfants ne peut être comprise seulement par l'évolution de l'âge au mariage, qui, nous l'avons vu, varie peu. Son appréhension passe aussi par l'analyse de l'espacement des naissances. L'intervalle protogénésique (temps entre le mariage et la naissance du premier enfant) passe de 11,8 mois avant 1850 à 15,1 mois après cette date, l'intervalle primogénésique (entre le premier et le second enfant) passe de 26,4 à 41,1 mois et l'intervalle intergénésiq ue moyen (moyenne de tous les intervalles séparant les naissances des divers enfants, calculé uniquement pour les familles complètes) de 33 à 55,3 mois. L'espacement des grossesses, et cela dès la première d'entre elles, s'il n'est pas la condition fondamentale de la diminution du nombre d'enfants, est néanmoins le signe traditionnel d'un contrôle volontaire des naissances.

Ce phénomène se produit plus ou moins tôt selon les familles, la date de 1850 n'étant qu'une date moyenne. L'examen des généalogies montre que les familles les plus aisées, celles des propriétaires fonciers, ont moins d'enfants plus tôt que les autres : dès la première moitié du XIXe siècle, parfois même dès la génération de 1788... Au contraire, les travailleurs de terre, les petits salariés, continuent d'avoir des familles nombreuses parfois jusqu'au début du XXe siècle. Il s'introduit là un paramètre social dont nous avons voulu mesurer l'impact. Pour tenter d'y parvenir, nous avons tracé un diagramme qui donne une vue synthétique de l'évolution des deux principaux critères considérés, pris séparément pour chacune de nos branches familiales : la moyenne d'âge au mariage des hommes (ou des femmes) et la moyenne du nombre des enfants; et cela pour les générations d'avant 1850 d'une part, et celles d'après 1850 d'autre part. Ces moyennes ne portent que sur deux à quatre générations, mais chaque génération peut compter plusieurs mariages s'il y a plusieurs frères. A défaut d'une statistique suffisante, ces chiffres ne doivent être pris que comme une indication du comportement de chaque branche familiale, prise dans son ensemble. Le diagramme (fig. 2) est construit en portant sur un axe le nombre d'enfants et sur l'autre l'âge au mariage. Pour chaque branche familiale, on a relié le point obtenu avant 1850 à celui obtenu après cette date (les branches que nous ne connaissons qu'avant 1850 ou qu'après cette date se réduisent évidemment à un point). On obtient ainsi un faisceau de "trajectoires démographiques familiales". Examinons le diagramme construit sur l'âge au mariage des hommes, qui nous paraît plus significatif pour une étude des lignées. On distingue dans ce diagramme deux groupes de trajectoires que nous avons séparés par un trait

Age au mariage

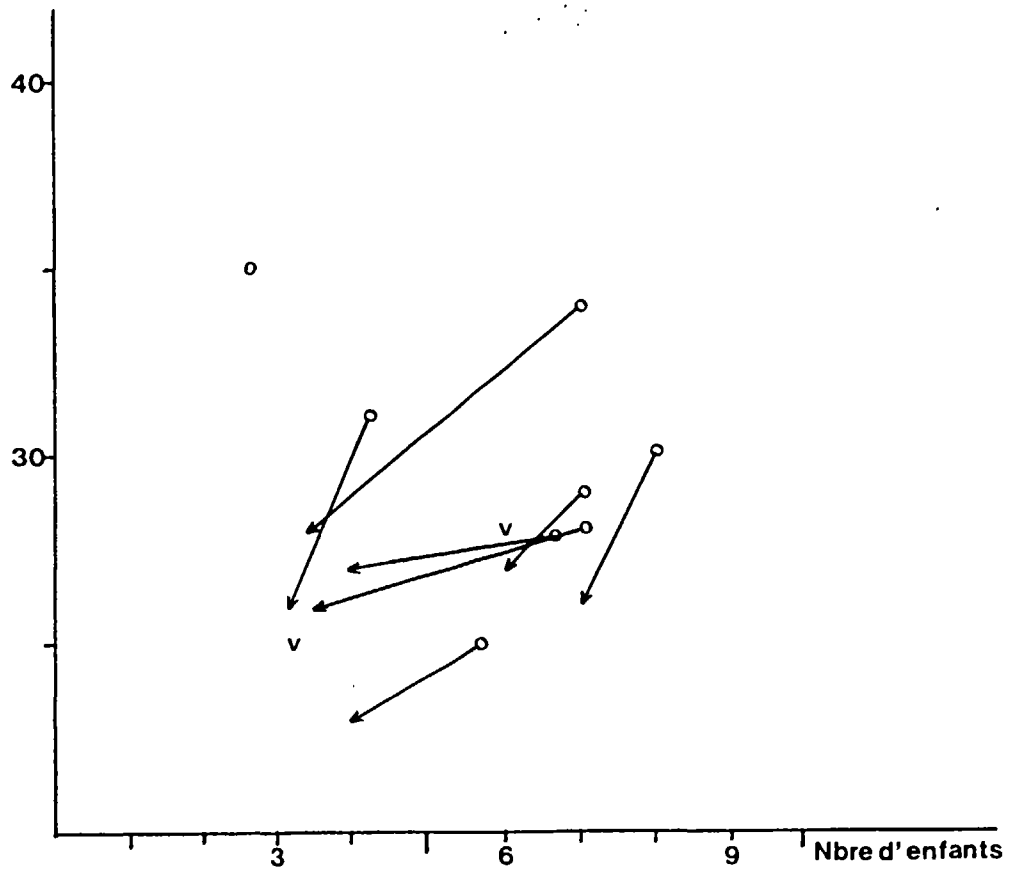
Fig 2 "Trajectoires démographiques familiales"

Toutes catégories



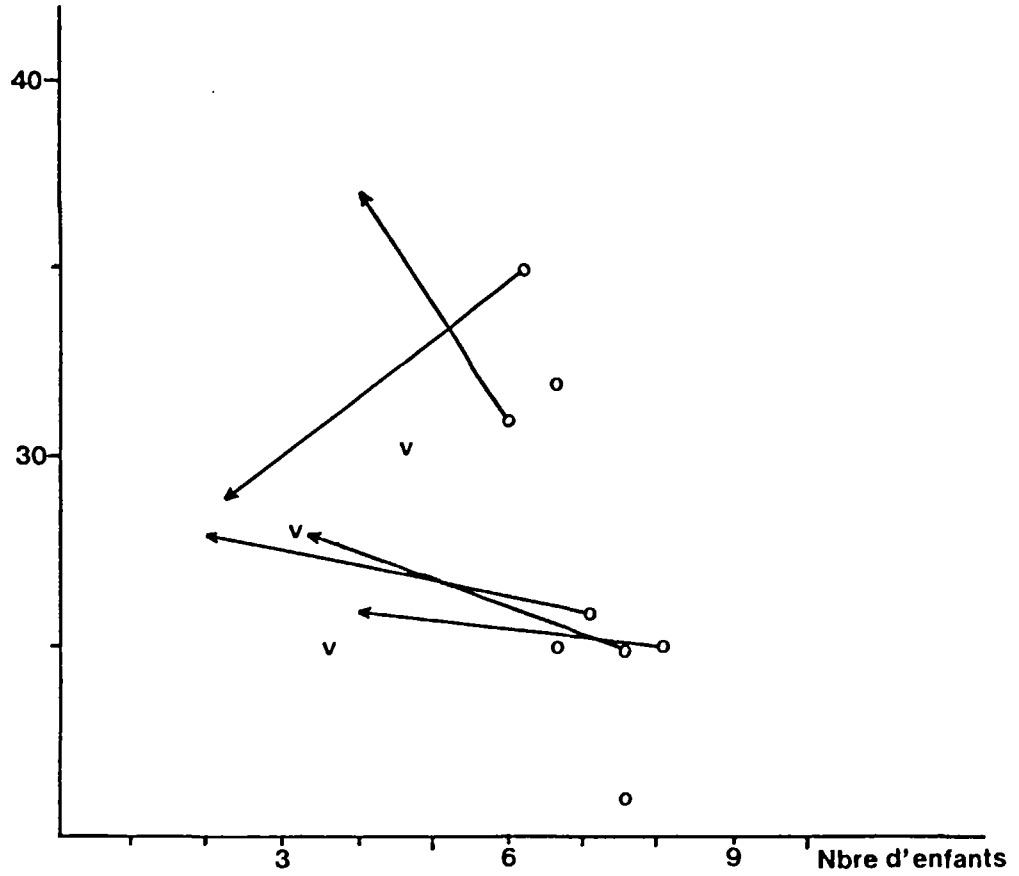
Age au mariage

Fig 3 . Travailleurs



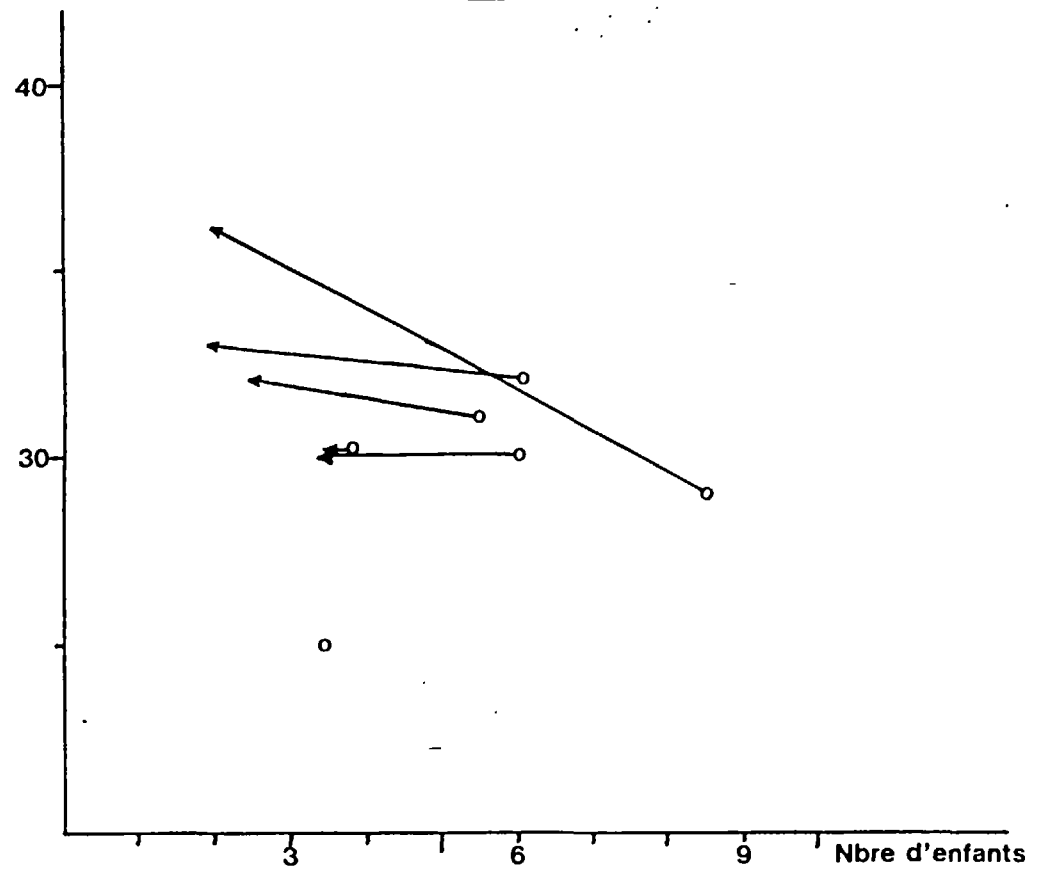
Age au mariage

Fig 4 . Artisans et commerçants



Age au mariage

Fig 5 . Gros propriétaires



pointillé. Le premier se tient dans une zone où l'âge au mariage est compris entre 25 et 30 ans et le nombre d'enfants est élevé (supérieur à 6 avant 1850, à 3 après cette date). Le second groupe concerne surtout des mariages contractés à un âge supérieur à 30 ans, et un nombre d'enfants relativement bas (inférieur à 7 avant 1850 et à 4 après cette date). Le nombre de trajectoires "mixtes", c'est-à-dire passant d'une zone à l'autre, n'est que de 4, ce qui est peu (encore ces trajectoires "mixtes" relèvent-elles essentiellement d'une des deux zones et empiètent-elles très peu sur la zone voisine). Il est remarquable que si le critère de l'âge au mariage sépare bien les deux groupes, celui du nombre des naissances n'y suffit pas, et de loin, la plupart des familles ayant entre 6 et 7 enfants avant 1850, entre 3 et 4 après. Si on en reste là, on ne peut donc parler que d'une simple corrélation entre une tendance au mariage tardif et un nombre d'enfants faible (et vice-versa), ce qui ne constitue certes pas une surprise!

Les choses deviennent plus intéressantes si l'on s'occupe des groupes sociaux représentés par les diverses trajectoires. Nous avons tracé le même diagramme que celui de la figure 2, mais en considérant séparément les petits cultivateurs, journaliers ou salariés (fig. 3), les artisans ou commerçants propriétaires (fig. 4) et les gros propriétaires (fig. 5). Cette séparation a été faite en sélectionnant les branches familiales selon leurs biens cadastraux, et leur statut social déclaré (profession de l'état-civil et du cadastre). Pour simplifier, nous adopterons pour chacun de ces groupes une dénomination qui sera justifiée par la suite. Les individus de la première catégorie seront dénommés "travailleurs": c'est ainsi que l'on désignait sous l'ancien régime les petits cultivateurs-journaliers, c'est ainsi que l'on appelait encore récemment les petits salariés, le terme nous paraît donc survivre à l'évolution de ce groupe social. De même, nous qualifierons d'"artisans" le groupe dont nous verrons plus loin qu'il s'appuie à la fois sur le commerce ou l'artisanat, et la propriété moyenne. Et le terme de "gros propriétaire" désignera ceux qui étaient sous l'ancien régime "ménagers", auxquels se mêlent quelques "bourgeois", plus récemment qualifiés de "propriétaires fonciers".

Les trajectoires du premier groupe (les travailleurs, fig.3) correspondent presque toutes à des nombres moyens d'enfants élevés (supérieurs à 6 avant 1850, à 3 après 1850) et à des âges au mariage des hommes qui tendent à diminuer nettement entre ces deux périodes (flèches descendantes vers la gauche). Au contraire, celles du troisième groupe (les gros propriétaires, fig.5) correspondent (sauf une), à un nombre moyen d'enfants plus faible (souvent inférieur à 6 avant 1850, mais toujours inférieur à 3 après 1850) et à des âges au mariage des hommes qui tendent à augmenter (flèches ascendantes vers la

gauche). Enfin les trajectoires du groupe intermédiaire (artisans, fig.4), partant de situations très diverses avant 1850, tendent à converger après cette date vers une zone correspondant à un âge au mariage plutôt proche de celui du premier groupe (travailleurs), et un nombre d'enfants intermédiaire entre les deux autres groupes.

C'est donc l'évolution démographique qui différencie les groupes sociaux plutôt que leur situation d'origine au point de départ de notre étude. Les gros propriétaires ont adopté le malthusianisme beaucoup plus tôt que les autres catégories et ont évolué vers un mariage tardif. De ce point de vue, la quasi-constance de l'âge au mariage que nous avons observée plus haut sur l'ensemble de la population n'est que le fruit d'une moyenne entre des comportements divergents et socialement marqués. Le tableau II montre clairement que si l'âge au mariage des hommes n'est pas un critère discriminant avant 1850, il le devient après cette date : il passe en moyenne de 28,7 à 36,6 ans chez les gros propriétaires alors qu'il évolue de 28,7 à 26,4 ans chez les travailleurs, et qu'il reste stable chez les artisans. Pour les femmes, l'ampleur des variations est nettement moins forte : la différence d'âge entre les époux est en effet de plus de 5 ans pour les travailleurs, de 4 ans pour les artisans, mais pour les gros propriétaires, elle passe de 5 ans avant 1850 à plus de 10 ans après cette date ! Ils se marient bien plus tard, mais avec des femmes presque aussi jeunes qu'avant. L'âge au mariage des femmes est donc un critère beaucoup moins discriminant, socialement parlant, que celui des hommes. Nous reviendrons sur cette particularité.

Le nombre moyen d'enfants caractérise les gros propriétaires dès avant 1850 par sa faiblesse (4,9 contre 6 pour les autres catégories) et devient un signe distinctif de chacun des groupes sociaux après 1850 (4,1 pour les travailleurs; 3,6 pour les artisans; 2,6 pour les gros propriétaires). Le mécanisme de ce processus ne peut pas être éclairé par l'étude des intervalles entre les naissances calculés séparément pour chacune des catégories sociales : les intervalles protogénésiques et intergénéésiques moyens d'avant 1850 sont en effet plutôt plus élevés pour les travailleurs que pour les autres catégories; après 1850, seuls les intervalles primogénéésiques (entre la première et la deuxième naissance) se différencient de manière significative (et encore le chiffre de l'espace primogénéésique des gros propriétaires, 18,5 mois, repose-t-il sur une statistique très faible). Il est remarquable que les familles nombreuses, qui ont leurs premiers enfants rapprochés, puis les suivants de plus en plus éloignés dans le temps, construisent de cette façon des intervalles intergénéésiques moyens élevés, pratiquement égaux à ceux des familles malthusiennes ! Le critère de l'espace intergénéésique moyen n'est donc ici d'aucune utilité. La limitation du nombre

Tableau II

CARACTERES DEMOGRAPHIQUES par TYPES SOCIAUX

Variable	HOMMES			FEMMES		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
<u>Age au premier mariage</u>						
avant 1850	28,7	28,4	28,7	23	24,5	23,7
après 1850	26,4	28,4	36,6	21,1	22,3	25,4
<u>Nombre de garçons et de filles</u>						
avant 1850	3,27	3,42	2,6	3,04	2,73	2,45
après 1850	2,2	2	1,28	1,9	1,63	1,36

	TOUTES FAMILLES			FAMILLES COMPLETES SEULEMENT		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
<u>Nombre total d'enfants</u>						
avant 1850	6,32	6,15	4,86	7	7,70	5,89
après 1850	4,13	3,63	2,57	4,41	3,75	2,33
<u>Espace protogénétique</u>						
avant 1850	12,1	11,90	11,4			
après 1850	12,03	12,80	18,5			
<u>Espace entre la 1ere et la 2ème naissance</u>						
avant 1850	29,4	24,40	25,7			
après 1850	35,9	48,40	55,8			
<u>Espace intergénétique moyen (FAMILLES COMPLETES)</u>						
avant 1850				36,7	31,90	30,4
après 1850				52,8	58,10	58,2

- (1) Petits cultivateurs, travailleurs
(2) Artisans, propriétaires
(3) Gros propriétaires.

des naissances est lié à la croissance globale de leur espacement, mais il n'est pas possible d'en percevoir les différents régimes par un examen détaillé du comportement des diverses catégories sociales. La décision d'arrêter à un moment donné d'avoir des enfants, qui n'a aucune répercussion sur les intervalles des naissances, joue donc un rôle aussi important que l'augmentation de l'espacement intergénéral. L'un et l'autre de ces procédés sont employés dans chacun des groupes sociaux, mais ils le sont de façon beaucoup plus efficace et déterminée chez celui des gros propriétaires, et beaucoup moins rigoureuse chez les travailleurs. Peut-être est-ce là une conséquence de l'âge au mariage : les fils de gros propriétaires, mariés tard, motivés par une longue maturation dans leur milieu social, appliquent avec plus de rigueur les codes de ce milieu : ils maintiennent la dimension de la famille au minimum nécessaire. Si l'on admet cette hypothèse, les disparités de l'âge au mariage entre des familles de niveau social différent rendent compte de la plus ou moins grande volonté de contrôle que celles-ci veulent appliquer à leur devenir. Corrélativement, le fait que ces disparités soient bien plus marquées chez les hommes que chez les femmes apparaît comme un signe certain qu'au XIXe siècle, en matière de procréation, la décision appartient aux hommes.

3. La mort et le social

Voici donc caractérisé dans sa diversité le régime dominant de la fécondité chez les habitants du Caylar. Reste à savoir combien parmi ceux dont nous avons constaté la naissance parviendront à l'âge adulte. C'est là une évaluation qui comporte quelques difficultés d'ordre méthodologique. D'abord, qu'entend-t-on par "âge adulte" ? Nous avons choisi pour notre part l'âge en-deçà duquel on ne trouve que très peu de mariages, au-delà duquel au contraire la nuptialité devient brusquement importante : 20 ans. La mesure de la mortalité infantile et juvénile sera donc établie en calculant le pourcentage des personnes qui se sont éteintes avant cet âge : par rapport au nombre total des naissances, il s'élève à 27 % pour les garçons et 28 % pour les filles sur l'ensemble de la période étudiée. Une nouvelle difficulté apparaît alors. Car 14 % des individus dont nous connaissons l'existence (essentiellement par leur naissance, quelquefois par une mention dans un acte de notaire) disparaissent sans laisser de trace : nous ne les voyons ni se marier, ni avoir des enfants, ni être cités dans la succession de leurs parents, ni posséder du bien cadastré, ni même mourir. Les "disparus", sur lesquels on ne peut rien dire, forment peut-être une catégorie disparate : ils rendent compte en partie du sous-enregistrement des décès d'enfants en bas-âge, particulièrement dans les registres paroissiaux de l'ancien régime, assez mal tenus; certains ont pu mourir dans d'autres communes, en nourrice par exemple; d'autres ont émigré et sont partis sans laisser de trace. Or, calculer les pourcentages de "décédés avant 20 ans" sur une population d'où les "disparus" ont d'abord été éliminés, revient à faire l'hypothèse que le nombre de ces "disparus" comporte la même proportion de morts avant 20 ans que le reste de la population. Cela ne nous paraît pas juste: Il se pourrait au contraire, par exemple, qu'il s'agisse essentiellement d'enfants morts en bas-âge. Examinons le tableau III : nous y montrons les principaux pourcentages caractérisant les fratries que nous avons étudiées. Avant 1850, le sous-enregistrement des décès joue fortement, et l'émigration est encore faible : la proportion des "disparus" s'élève à 18 % de la population. Après 1850, les registres sont tenus avec beaucoup plus de soin et l'émigration devient forte : les disparus ne représentent plus que 10 à 11 % (et même 0 % après 1914)! Corrélativement, le pourcentage de décès avant 20 ans n'est avant 1850 que de 24 % pour les garçons et 29 % pour les filles, après 1850 de 39 % pour les garçons et 30 % pour les filles. Il n'est pas raisonnable de penser que la mortalité infantile ait pu croître à ce point dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Cela nous incite donc à penser que la plus grande partie des "disparus" sont des

Tableau III

**DEVENIRS INDIVIDUELS
TOTAUX, MOYENNES ET %**

	TOTAUX			TOTAL GENERAL	MOYENNE ET %			MOYENNE GENERALE	
	1850-1914		ap.1914		av. 1850	1850-1914	ap.1914		
	av. 1850	1850-1914	ap.1914		av. 1850	1850-1914	ap.1914		
N fratries date inf. date sup. N enfants	78 1758 1865 475	65 1844 1919 270	20 1910 1985 55	163 1758 1985 800	1758 1865 6,08	1844 1919 4,15	1910 1985 2,75	1758 1985 4,9	dates extrêmes moyenne
N garçons Morts av.20 ans Célibataires Mariés Conjoints :	249 61 32 112	137 53 11 58	35 1 4 * 30	421 115 47 200	3,19 24 22 78	2,1 39 16 84	1,75 3 (12) 88	2,6 27 19 81	moyenne % du total en % des vivants
- Caylar - Larzac - hors Disparus	73 25 11 44	25 9 23 15	2 6 21 0	100 40 55 59	65 22 9 18	43 16 17 11	7 20 70 0	50 20 27,5 14	en % des mariés % du total
N filles Mortes av20 ans Célibataires Mariées Conjoints :	226 66 18 101	132 40 7 71	20 0 6 * 14	378 106 31 186	2,89 29 15 85	2, 30 9 91	1, 0 (30) 70	2,3 28 14 86	moyenne % du total en % des vivants connus
- Caylar - Larzac - hors Disparus	48 32 21 41	25 19 27 13	4 0 7 0	77 51 55 54	47 32 21 18	35 27 38 10	29 0 50 0	41 27 30 14	en % des mariés % du total

4 * : encore enfants
6 * : dont 3 encore enfants

Tableau IV

DEVENIRS PAR TYPES SOCIAUX

Type social	1 Petits cultivateurs travailleurs				2 Artisans, commerçants fermiers				3 Gros propriétaires, ménagers			
	-1850	1850-1914	+1914		-1850	1850-1914	+1914		-1850	1850-1914	+1914	
Génération												
N fratries	27	40	8		35	14	8		16	11		
Date inf.	1763	1844	1914		1758	1845	1920		1759	1848		
Date sup.	1865	1919	1985		1856	1914	1965		1850	1913		
N enfants	6,04	4,38	2,63		6,28	4,35	3,1		5,75	3,09		
N garçons	3,22	2,18	1,88		3,37	2,14	1,9		2,75	1,73		
Morts av.												
20 ans	19	43	6		27	23	0		27	42		
Célibataires	19	10,5	14 *		26	15	0		19	36		
Mariés	81	89,5	86		73	85	100		81	64		
Conjoints :												
- Caylar	70	41	8		71	47	7		45	43		
- Larzac	21	12	33		17	18	7		36	29		
- hors	7	44	58		12	35	80		14	29		
Disparus	27	14	0		19	10	0		11	0		
N filles	2,81	2,15	0,75		2,91	2,21	1,2		3,	1,36		
Morts av.												
20 ans	34	34	0		27	26	0		25	20		
Célibataires	6	6	33 *		8,6	16	30		37	9		
Mariées	94	94	66		91,3	84	70		63	91		
Conjoints :												
- Caylar	55	38	0		45	31	29		42	30		
- Larzac	31	33	0		32	12	0		32	20		
- hors	14	29	100		23	56	29		26	50		
Disparus	25	9	0		16	13	0		12,5	7		

(*) : encore enfants

enfants morts en bas-âge et non enregistrés à l'état civil du Caylar. Dès lors, il importe que nos commentaires tiennent toujours compte de deux chiffres : "décédés de moins de 20 ans" et "disparus". Nous dirons : avant 1850, au moins 24 % des garçons et 29 % des filles nés au Caylar sont morts avant 20 ans et 18 % des enfants restants ont disparu. Entre 1850 et 1914, au moins 39 % des garçons et 30 % des filles nés au Caylar sont morts avant 20 ans, et 10 à 11 % des restants ont disparu.

Si l'on compare maintenant les chiffres obtenus pour chacun des groupes sociaux, qui figurent dans le tableau IV, nous constatons que globalement les travailleurs connaissent un taux de décès avant 20 ans nettement supérieur à la moyenne. Pour la période 1850-1914, où la statistique porte sur 40 fratries, 14 % des garçons ont disparu et 43 % sont morts avant 20 ans ; 9 % des filles ont disparu et 34 % sont mortes avant 20 ans. Dans la même période, les artisans connaissent une mortalité des jeunes beaucoup plus faible : 10 % des garçons ont disparu et 23 % sont morts avant 20 ans ; 13 % des filles ont disparu et 26 % sont mortes avant 20 ans. Enfin, les gros propriétaires, pour qui le sous-enregistrement est minime (aucun disparu chez les garçons), offrent une disproportion très forte entre le nombre des garçons décédés avant 20 ans (42 %) et celui des filles (7 % de disparues, 20 % de décédées avant 20 ans). Il est vrai que pour eux la statistique est faible : 11 fratries seulement sont disponibles.

Dans ces conditions, le nombre d'enfants parvenus à l'âge de la compétition pour le partage des biens parentaux n'est avant 1850, chez les travailleurs et les artisans, que la moitié environ du nombre d'enfants nés. C'est dire qu'il n'excède guère en moyenne trois individus par fratrie. Pour les gros propriétaires qui donnent naissance à moins d'enfants que les autres catégories sociales, mais ont aussi une mortalité juvénile moins élevée, ce chiffre est également de 3.

Après 1850, les travailleurs continuent de voir le nombre de leurs enfants pratiquement divisé par deux à cause de la mortalité, les artisans et gros propriétaires le voient réduit aux deux tiers. Le chiffre de 2,5 individus par fratrie peut donc être avancé pour la "compétition successorale" des travailleurs et artisans, 2 pour les gros propriétaires.

Enfin, après 1914, la mortalité des jeunes ne joue pratiquement plus et le chiffre des naissances est peu différent de celui des enfants restant présents au partage.

La mortalité joue donc un rôle de régulateur démographique de façon beaucoup plus violente que la limitation volontaire des naissances. Certes, les chiffres établis ci-dessus sont des moyennes qui intègrent des générations où il n'y a qu'un enfant unique, de plus en plus fréquentes chez les artisans et gros propriétaires, et d'autres où l'on trouve quatre ou cinq enfants vivants au

moment du décès des parents. De ce fait, le problème du partage ne se pose pas à chaque génération de la même façon. Cela n'empêche pas qu'il se pose à un moment ou à un autre, et de façon cruciale, pour presque toutes les familles, y compris dans une période récente. L'étude de la succession que nous entreprendrons plus loin mettra en lumière des situations délicates, et il faudra mesurer la part réelle qu'elles occupent par rapport à l'ensemble des successions. Mais avant d'en arriver à cette étape, tentons de donner un contour plus précis et plus concret aux groupes sociaux que notre étude démographique a permis de dégager.

4. Les clivages dits

Une mémoire qui remonte au début de notre siècle, celle des plus âgés de nos interlocuteurs, reconnaît l'existence au Caylar de deux catégories sociales principales, très simplement définies : "De ma jeunesse, il y avait les riches et les pauvres... Les uns faisaient office de riche"... "C'étaient des gens riches, des bourgeois". Ainsi parle-t-on dans les familles de petits travailleurs, de cantonniers. On se souvient d'un "millionnaire" dont la maison a toujours été "la plus riche, parce qu'elle a eu beaucoup d'héritage". Les propriétaires fonciers, qui représentaient au plus une dizaine de familles du Caylar, avaient à la fin du siècle dernier des propriétés, de 60 à 300 hectares, avec souvent plusieurs maisons : l'une était leur résidence, les autres, destinées aux fermiers, jouxtaient les bâtiments agricoles. Plus loin dans le temps, à la fin du XVIIIe siècle, on trouve à peu près les mêmes familles, et même quelques autres, sur des domaines allant de 15 à 90 hectares. Aujourd'hui leurs descendants ont souvent conservé une partie des terres et la maison du Caylar. Mais ils n'y viennent plus que pour les vacances et habitent le reste de l'année dans les villes de la plaine. A proprement parler, ils ne font plus partie de la population du Caylar. De ce fait, peu d'entretiens ont pu être conduits avec eux, mais les autres habitants du Caylar en parlent facilement. En effet, la proximité des riches les rendaient autrefois familiers aux pauvres, surtout à ceux qui avaient l'occasion de les servir. Un médecin, gros propriétaire, pouvait entretenir deux domestiques. Il avait du linge par "douze douzaines", il lui fallait trois ou quatre femmes pour faire sa lessive ! Et il soignait gratuitement les plus déshérités. Un autre riche Caylarois avait la réputation de porter du bois l'hiver devant la porte des pauvres. Un troisième, propriétaire de 38 hectares, était "un Monsieur", toujours bien mis avec son costume noir, sa chemise blanche, son col raide. Pour la famille de petits artisans qui a longtemps voisiné avec lui, les relations paraissaient faciles : "On les appelait Hector, Auguste, comme ça... on disait pas Monsieur Privat, on l'aurait appelé Guillaume". D'ailleurs "c'étaient pas des riches bien riches... seulement ils avaient un peu de bien, un peu d'argent pour se servir..."

Ce type de relations quasi amicales entre riches et pauvres n'est pourtant pas admis par tous. Quand on le questionne sur l'homonymie de sa grand-mère avec un des plus riches propriétaires du village, le descendant d'une famille de cantonniers, reconnaît qu'il y a un lien de parenté, mais la différenciation sociale a vite mis de la distance entre ces lointains cousins : "Ils nous le faisaient sentir"... De leur côté, les plus riches tiennent

à marquer leur distance : "Ma mère me disait toujours : 'tu vois, ma fille, au Caylar, les femmes portaient la coiffe quand nous étions trois ou quatre à avoir le chapeau'... et moi, je l'ai vue, cette coiffe, aux femmes qui allaient travailler dans les champs, ramasser des cailloux..."

Depuis que les descendants des familles bourgeoises se sont installés dans la plaine, les clivages sociaux apparents se sont aiguisés du fait de l'éloignement. Certains riches émigrés ne veulent se reconnaître aucun lien de parenté avec les habitants du Caylar, auxquels ils sont pourtant fortement alliés : "On n'est parent avec personne, là-haut !". Aucun lien social non plus : "C'était pas la même société, les mêmes relations" Pourtant à l'occasion, ils sollicitent les voix des Caylarois, avec la conscience d'être "très aimés dans le canton". Mais si les résultats électoraux sont mauvais, on évoque "les haines" : "On trouvait que papa était trop grand seigneur pour les gens de là-haut, on voulait mettre des gens plus bas", dit la fille d'un ancien conseiller général. Les attitudes soupçonneuses de la population, les ragots, laissent de mauvais souvenirs : de l'ancien conseiller général, son adversaire victorieux aurait dit : "Il en a assez, il est assez riche..." Les expériences désagréables contribuent à approfondir encore la coupure avec le pays d'origine. On ne vient plus au Caylar que pour les vacances, on cesse de se sentir impliqué dans le devenir du bourg. A la génération suivante, la maison sera peut-être vendue.

A côté des gros propriétaires, les agriculteurs travaillant de leurs bras sur des propriétés de 5 à 15 hectares formaient au début de ce siècle une part essentielle de la population. Au même niveau dans l'échelle sociale, quelques fermiers géraient les gros mas de la bourgeoisie, au moyen des baux mixtes où la part en nature était encore notable. La culture des fourrages, des céréales et des légumineuses était, avec l'élevage des moutons sur les parcours, l'activité dominante de ces paysans. Les diplômes du mérite agricole et les médailles des concours de la race ovine du Caylar ou de la Cavalerie témoignent encore de cette économie disparue. Aujourd'hui pourtant, seul un petit nombre d'exploitations agricoles parvient encore à subsister, non sans difficultés.

En réalité, la plupart des agriculteurs du siècle dernier et du début de ce siècle étaient des pluriactifs. Possesseurs d'une petite propriété, profitant de la situation géographique favorable du Caylar, leur préférence allait aux métiers d'aubergiste ou de cabaretier (plus tard d'hôtelier ou de cafetier), particulièrement prisés pour leur bon rapport et pour le rôle important qu'ils pouvaient jouer dans le réseau relationnel local. On les trouve aussi bouchers ou maquignons en moutons, cordonniers, bridiers ou bastiers, maréchaux, serruriers ou menuisiers et enfin maçons. Toutes ces professions vivaient largement de la clientèle des fermes et des villages voisins venue pour les

foires ou pour le marché, et du trafic de passage. Ce dernier profitait également aux tenants d'une activité proprement caylaroise, le "renfort" : il s'agissait de l'aide apportée aux voitures à chevaux qui montaient avec difficulté la très dure côte de l'Escalette, unique accès au Larzac quand on vient de la plaine. Ce métier était souvent exercé par les aubergistes qui entretenaient des chevaux à cet effet.

La plupart des professions étaient exercées de père en fils, et se juxtaposaient aux travaux de la terre, dont elles étaient quelquefois le prolongement. Ainsi les Chattelard, autrefois aubergistes et paysans, ont-ils commencé au début du siècle à livrer à Sète ou à Clermont-l'Hérault des chargements de fourrage (de leur production ou de celle de quelques voisins), ou encore des charrettes de fumier (le "migou"). Connus sur le marché, ils s'étaient fait une clientèle parmi les viticulteurs de la plaine. Quand ceux-ci ont abandonné le cheval de labour pour se motoriser, les Chattelard ont dû trouver d'autres marchés auprès d'éleveurs du Causse. Aujourd'hui ils ont pu reprendre leur activité traditionnelle grâce à la vogue des chevaux de selle. Ils pratiquent en plus l'élevage des boeufs, pour la viande. De leur côté, les Privat, issus de Fulcran, cordonniers pendant trois générations, sont devenus limonadiers, puis hôteliers au début du XXe siècle. En marge de ces métiers, ils avaient une petite propriété de 6 hectares, qui, dans la dernière période, fournissait à l'hôtel des produits frais, appréciés des clients. Aujourd'hui, les frères Privat ont reconverti l'activité familiale vers l'élevage : l'un élève des vaches à lait, l'autre des chèvres. La double activité a donc joué un rôle essentiel dans le maintien de ces familles au Caylar : "Quand on faisait du commerce, il y avait de l'argent." Ce n'est pas un hasard sans doute si deux des agriculteurs les plus actifs aujourd'hui sont un Privat et un Chattelard.

Cette réussite ne doit pourtant pas faire oublier qu'avec l'abandon des fermes et la perte d'une grande partie de la population du Causse, beaucoup de familles de pluriactifs, ont dû changer d'activité ou quitter le village, avec des fortunes diverses. Ceux qui ont décidé de rester ont dû redéfinir complètement leur champ d'activité. C'est le cas des Privat. C'est aussi le cas des Carel, menuisiers "depuis cinq générations", qui ont dû élargir considérablement l'aire de leur clientèle en prenant des marchés dans la plaine jusqu'à Sète ou Montpellier, et en s'associant parfois avec le menuisier d'un village voisin. Paul Boyer, fils de boucher-maquignon, a préféré au départ le dur métier de berger, tondeur de mouton et tueur de cochons. D'autres ont choisi l'émigration. Le métier de marchand, ou la possession d'un savoir professionnel qui peut s'exercer partout, les ont souvent aidés : les fils du serrurier Rousset sont dans la métallurgie comme leur père, mais ils exercent hors du Caylar. A travers bien des

vicissitudes, la frange des agriculteurs-commerçants ou artisans a pu en général maintenir son statut social au Caylar ou dans l'émigration.

Une autre catégorie de pluriactifs a connu une situation plus précaire. Ce sont de tout petits propriétaires de 1 à 5 hectares, qui complétaient le revenu de leur terre par une activité à temps partiel. Un cultivateur se souvient d'eux : "Dans le village, vous aviez des propriétaires qui avaient du bien et qui vivaient bien pour l'époque, et puis alors vous aviez un tas de monde qui tournait autour, qui venaient faire des journées... des journaliers. Alors ils faisaient ce qu'ils pouvaient. Un jour ils y allaient, le lendemain ils ne travaillaient pas. Moi, je me rappelle encore, quand j'étais jeune, après la guerre, là, sous l'arbre de la place, il y avait toujours une dizaine de bonshommes, tous les matins, qui attendaient qu'on aille les chercher pour travailler...". Ils faisaient les moissons, et, au moment de la fenaison, s'embauchaient par équipes pour faucher et emballer le fourrage. Les femmes aussi allaient à la loue le matin. Aux champs, "elles suivaient les hommes", ramassant les pommes de terre qu'ils creusaient, liant les gerbes derrière eux, faisant des cordes pour emballer le foin. Souvent employées à épierrier les champs, elles ramassaient les cailloux dans des paniers d'osier pour les déposer sur les "clapas", les tas de pierre parfois monumentaux qui bordent les champs. Quelquefois, elles trouvaient des extras à faire dans le village, à l'occasion d'une fête familiale ou d'un concours agricole, des lessives chez les propriétaires ou encore quelques travaux à l'hôtel.

En septembre, les familles de travailleurs se déplaçaient dans la plaine pour les vendanges : "Quand arrivait l'époque des vendanges, vous n'aviez que les vieux et les enfants qui ne pouvaient pas vendanger, les tout-petits, autrement, le village était vide... il fallait gagner ses quelques sous pour passer l'hiver". Et d'évoquer les nuits passées dans la paille, sur les cuves à vin du viticulteur, et le repas cuit à la poêle, dehors, sur un foyer fait de quelques pierres. Puis venait le mauvais temps, les travailleurs étaient alors condamnés à une inaction qui laisse aujourd'hui des souvenirs désabusés : "Mon père, principalement, il travaillait l'été... il faisait une journée pour l'un, une journée pour l'autre. Quand il avait fait ses journées, s'il n'y avait pas de travail au Caylar, il ne faisait rien. - Rien ? - Rien ! et nous étions huit gosses, et nous devons être dix... il faisait des gosses !".

Pour sortir du cycle du sous-emploi, les enfants des journaliers, avides de places fixes, s'embauchent souvent comme domestiques dans une famille bourgeoise, dans un hôtel ou une grosse ferme : les hommes étaient valets de labour ou bergers, les femmes servantes ou cuisinières. On évoque tel garçon, cocher du médecin dès l'âge de 17 ans, et qui servait à table, telle fille de salle qui travaillait à l'hôtel depuis l'âge de 11 ans, telle autre restée plus de 30 ans dans la même place : "Presque toutes les femmes du Caylar ont travaillé à l'hôtel". Se placer, c'était pouvoir se constituer une petite dot "par son honnête industrie en servant les maîtres", comme on disait au XVIIIe siècle. C'était aussi nouer des relations avec d'autres domestiques ou avec un voisin en vue du mariage. C'était souvent enfin, de place en place, prendre le chemin de l'émigration.

Mais depuis le début de ce siècle, les places se font rares. Les bourgeois sont partis, les fermes, peu à peu, se sont mécanisées ou vont à l'abandon, les hôtels ont fermé. Aussi, les garçons se font-ils ouvriers. René Thomas raconte : "J'avais onze ans. Quand je sortais de l'école, je distribuais le courrier, les colis pour les fermes. Avec les sous, j'étais content quand je pouvais payer le pain à ma mère. Puis, je travaillais à l'hôtel : le soir, je faisais la cave et je montais le charbon. On a toujours eu pour manger et se chauffer. J'avais appris la vraie cuisine avec Madame Privat. Mais le docteur disait qu'il me fallait de l'air. Ma mère m'a mis maçon chez Solier, l'entrepreneur...". Par la suite, René Thomas travaille à Montpellier ou encore dans l'Aveyron, partout où il y a à bâtir. Puis il monte sa propre entreprise au Caylar. Claude Raynal a suivi, au début, un chemin parallèle : "A quinze ans, mon père est allé voir l'instituteur et il lui a dit : qu'est-ce que j'en fais, de mon fils. Oh, a dit l'instituteur, c'est un cancre... Bon ça a été vite fait. Il m'a embauché comme mousse sur un chantier de l'Escalette (il s'agit de la construction de la route qui, à partir de la plaine escalade les contreforts du Larzac). Avec des cruches, je portais l'eau pour les ouvriers qui travaillaient !... les travaux publics, j'en ai fait quarante cinq ans...". Ainsi, en s'embauchant à droite et à gauche, sur les chantiers de construction ou sur les routes, et en travaillant dur, on peut continuer à vivre au Caylar.

Avec un peu de chance, quand se présente un poste de cantonnier ou de facteur, on saisit l'occasion de devenir fonctionnaire. C'est ce qu'ont fait beaucoup de descendants des anciennes familles de travailleurs : "Tous ces types, qui attendaient là sur la place, ils ont tous été pris pour aller travailler sur les chemins ou sur les routes. Ils sont restés au Caylar... Ils travaillaient sur place. Chacun avait son tènement, à peu près deux kilomètres à entretenir, et puis tous les matins, le type prenait sa

bicyclette et il allait sur son tènement. Ici, il y avait une vingtaine de bonshommes comme ça". Le père de Claude Raynal était un de ces cantonniers : "Il était rentré à l'âge voulu, à trente ans. Avant, il travaillait la terre, il était journalier. Sur les routes, à cette époque, on cassait les cailloux à la massette. Alors il a pris cet emploi et il l'a gardé... Il avait toujours le même secteur. Il fallait tailler les buis, avec les ciseaux ; quand il y avait des 'nids de poule', il fallait qu'il casse des cailloux menus avec une massette, qu'il les mette dans le 'nid de poule', qu'il recouvre avec de la terre". Certes, le salaire n'était pas élevé : "Moi, dit Lucien Gleizes, je gagnais 25000 francs par mois, et on était six à manger... le dimanche, je travaillais plus que la semaine, parce que le dimanche, je travaillais à forfait et la semaine je travaillais à la route".

A côté des professions salariées dans lesquelles s'engouffrent les travailleurs, quelques métiers traditionnels ont survécu, jusqu'à une époque récente, ultimes témoins d'un autre âge. Paul Boyer, fils de boucher, berger, a été tondeur de moutons pendant quarante ans. Il appartenait à une équipe de cinq ou six tondeurs qui exerçaient dans le sud du Larzac et dans les garrigues, jusqu'à Montpellier. Travail pénible, accompli de cinq heures du matin à six heures du soir, "toute la journée dans le suint", et qui lui a valu la fièvre de Malte en 1956. Du 1er mai au 14 juillet, les cinq hommes tondaient jusqu'à 15000 bêtes. En 1964, Paul Boyer abandonne et devient berger. Durant l'hiver, de novembre à mars, et cela jusqu'à sa retraite, il saigne les cochons, et les charcute à domicile.

Les femmes de travailleurs trouvaient parfois un travail stable à la laiterie, pour faire le fromage de Roquefort. Au début du siècle, il y avait deux laiteries au Caylar, et une autre dans chacun des villages voisins : la mère de Claude Raynal tenait celle de Saint Felix de l'Héras, pendant que son mari travaillait sur les routes. Les laiteries fonctionnaient de janvier à juillet, et occupaient à plein temps la laitière : la fabrication de 18 à 47 fromages par jour, leur tournage, le maintien de la pièce à une température adéquate, jour et nuit, à l'aide d'un poêle à charbon, lui laissaient bien peu de temps. Le traitement était mensuel, le logement particulièrement inconfortable : "Quand il pleuvait, c'était facile, il fallait mettre une couverture sur la tête, se mettre tous les trois dans un coin et attendre que l'orage passe...". A la fermeture de la laiterie, la famille rentrait au Caylar pour un mois. "Et pendant ce temps, la pauvre (mère), il fallait qu'elle répare, qu'elle racommode les vêtements... et qu'elle prépare la malle pour partir aux vendanges... Et quand on arrivait des vendanges, alors là, elle avait quelque temps de répit". Aujourd'hui, les laiteries de village ont fermé, le ramassage du lait se fait par camions

et de toute manière, il n'y a presque plus de moutons...

5. La nostalgie des autrefois

C'est une vie difficile qu'évoquent les caylarois quand ils parlent d'autrefois : "La vie était dure et pénible"... "la terre ingrate", "on a connu la misère et le travail", "c'était noir, le Causse du Larzac, la vie n'était pas facile", "quand on parle de la vie que j'ai vécue et celle qu'on vit aujourd'hui, c'est pas le jour et la nuit, c'est plus fort encore !" René Thomas évoque les maisons trop petites, où il pleuvait, où l'on couchait à trois ou quatre dans le même lit, où on logeait à dix dans un espace exigu. Il dit sa mère travaillant 14 à 15 heures par jour, "de la traite du matin à l'hôtel du Larzac le soir", son père cantonnier accomplissant son travail au plus vite pour pouvoir travailler encore à la tâche. "A ce moment-là, on faisait des balles dans les champs... on attaquait à quatre heures du matin et on finissait à neuf, dix heures du soir". Les conditions de travail sont particulièrement difficiles et aggravées par la dureté du climat. Pourtant, on trouve toujours plus malheureux que soi. On évoque les ancêtres, qui "racontaient souvent de la misère : mon grand-père racontait que quand il était jeune, à onze ans, il était allé faire le berger à la Pezade, et on ne lui donnait pas trop à manger. Le soir, il avait de la recuite, c'est une espèce de crème qu'on lève sur le petit lait... ça a zéro pour cent de matière grasse ! Et alors on lui donnait une assiettée de soupe, de cette recuite, donc, et la patronne lui donnait un petit morceau de pain, et tout ce temps il me disait : 'Tu sais, la patronne, elle me coupait le morceau de pain dans mon assiette, parce que moi, elle trouvait que je le coupais trop gros !'... Il me racontait les moissons en famille... Ils allaient dans les campagnes, ils couchaient dans la paille... Le matin, le coq n'avait pas chanté, ils attendaient le jour aux champs pour pouvoir commencer à travailler ; et le soir, le soleil était couché depuis un bon moment, ils se coupaient les doigts avec la faucille, ils n'y voyaient plus, mais on ne leur disait jamais d'arrêter...". On évoque aussi les proches voisins des vallées cévenoles, considérés comme plus pauvres que les gens du Larzac : "Vous comprenez, c'était des gens qui ne vivaient qu'avec des châtaignes, le pain qu'ils cuisaient, leur lait et les pommes de terre qu'ils ramassaient. Là-haut, vous savez, il n'y a pas beaucoup pour vivre...".

Les travailleurs ne sont pas seuls à évoquer la dureté de la vie. Maurice Molinier, fils d'un gros fermier, rappelle à l'ordre les marginaux qui tentent aujourd'hui l'élevage des chèvres : "on ne vit pas de l'air du temps sur le Causse du Larzac". Et sa soeur parle de la vie de deux générations de fermières : "Ma mère a eu des journées pénibles, ça c'est sûr. Parce qu'elle a travaillé

beaucoup... Vous savez que là-bas, sur le champ, il y avait quarante moissonneurs à la faucille. Et il fallait les nourrir. Et elle les nourrissait ici... ils dépiquaient avec des chevaux..." Et après, du temps de la batteuse, "ils étaient bien quatre ou cinq... vous savez, tant de personnes que je nourrissais ce jour-là, et on les gardait trois jours, des fois...". Seul quelque enfant de famille d'agriculteur bien loti en terres peut proclamer : "On était gâtés, un peu plus que maintenant. Moi, avec mon frère, on était chez nos parents, on ne travaillait pas. Maintenant, c'est plus la même vie... ça dépendait des familles peut-être, mes parents avaient de la propriété".

La vie est dure et l'argent est rare : "Vous nous auriez tous mis à la presse, vous n'auriez pas tiré 1000 F", avance un fils de cantonnier. "Quand on soudait à la fin de l'année, quand on arrivait à nouer les bouts et qu'on ne s'endettait pas, les gens étaient contents", dit un enfant de fermier. Certains habitants du village mendient, s'ajoutant à la masse tournante des nomades professionnels. Ils vont dans les fermes demander à boire et à manger, et font peur : "Je me rappelle (du mendiant), quand j'allais lui donner du pain, (je pensais) : il va te couper la main !". Les mendiants servent aussi de repoussoir à ceux qui ne sont guère mieux lotis qu'eux : "Je ne voulais pas être comme ces misérables qui mendiaient", dit René Thomas.

Autre marginalité, plus exceptionnelle que la mendicité : on aime évoquer "le Rousseau", bandit quasi mythique et prestigieux qui attaquait les diligences dans le Pas de l'Escalette, mais habitait au Caylar, dans une petite maison. Certains se souviennent de l'avoir vu quand ils étaient enfants, impressionnant avec son grand chapeau cousu de médailles.

Pour les travailleurs comme pour les mendiants, la question cruciale est bien souvent de manger à sa faim, et elle se pose de façon particulièrement vive pendant l'hiver. Claude Raynal donne sa recette pour arriver à la soudure : "l'argent des vendanges, c'était pas des millions, mais enfin, de toute façon, ça servait à acheter le cochon à la foire de Saint-Jean-de-Bruel. on faisait notre provision de pommes de terre (cultivées sur le champ familial), on faisait notre provision de vin, de bois, de charbon, de façon à ce qu'on puisse affronter l'hiver... Et la chèvre, c'était un ustensile qui était considéré ! elle donnait deux ou trois litres de lait tous les jours, on faisait un petit fromage, il y en avait pour déjeuner. J'ai été élevé au lait de chèvre... Et quand on avait saigné le cochon, souvent, il nous arrivait d'acheter une vieille chèvre qu'on saignait, et avec les cuisses, avec les épaules, avec les côtelettes, avec tout ce qu'on pouvait tirer, on faisait une saucisse, moitié chèvre, moitié porc. Alors celle-là, elle rallongeait l'affaire, parce qu'elle était plus vite sèche que celle de porc. Je me rappelle que

du temps de ma mère, on mettait la barre de saucisses au milieu de la cuisine, elle montait sur une chaise avec un couteau, et la première saucisse qu'on goûtait, c'était la saucisse de chèvre. Puis on en faisait avec les couennes et la tête du cochon. On appelait ça la saucisse des cousins (les missons). Puis on en faisait avec des oeufs et alors, huit ou dix jours après, on en prenait un morceau et on le mettait dans la soupe... Vous comprenez, celle-là, la chèvre, les missons, ça ralentissait celle de porc. Parce que moi, je me rappelle très bien, quand nous partions aux vendanges, nous partions toujours avec un jambon de l'année d'avant, hein ! et quelques saucisses, ... parce que nous n'allions pas là-bas pour dépenser de l'argent, ... nous y allions pour ramener le plus possible de pognon !" Une année est passée et la famille a pu manger tant bien que mal à sa faim. Le cycle peut alors reprendre.

Certes, il n'est pas toujours possible de s'en sortir ainsi. Certains n'y parviennent pas. Alors, on fait appel à l'entraide. "Les relations étaient plus soudées qu'aujourd'hui... autrefois, il me semble qu'il y avait plus de familiarité, de compréhension", "avant, les gens avaient de l'affection les uns pour les autres. ils vivaient la main dans la main, ... d'une famille à l'autre, on s'aidait... Moi, je me rappelle, dans la rue, les voisines : 'Dis, tu as pas un sou pour que j'aïlle chercher un pain pour les gosses ?'... Mon père tuait le cochon, alors il le disait à Tournier, le cantonnier, mais sa femme lui disait : 'Dignes, moi aussi, je viens !'... seulement, elle venait avec six gosses derrière, ça fait qu'on en ramassait huit pour souper... il en restait vite plus, du cochon... C'est l'époque où le Caylar fraternisait beaucoup. Les familles étaient beaucoup plus unies les unes les autres."

Le passé ainsi évoqué, est dur, mais fraternel. Une morale de la loyauté y préside : "La première des choses, être honnête dans la vie, c'est ça qui compte. Vous savez, autrefois quand d'homme à homme, on se disait quelque chose, que ce soit pour affaire ou quoi, c'était fini. L'affaire était bonne ou elle était pas bonne, mais si elle n'était pas bonne, on tenait parole, tant pis". Et quoi qu'il arrive, on restait joyeux : "C'est vrai qu'avant, les gens venaient, ils chantaient sur les remorques, maintenant, les gens sont tristes. C'est vrai, ils travaillaient dur, on les entendait chanter de partout... Ils travaillaient plus que maintenant. Maintenant, tout le monde rogne, tout le monde grève, oh, mais, c'est désolant..." ou encore : "Les jeunes d'aujourd'hui ne rient jamais. Je leur dis 'mais riez !'".

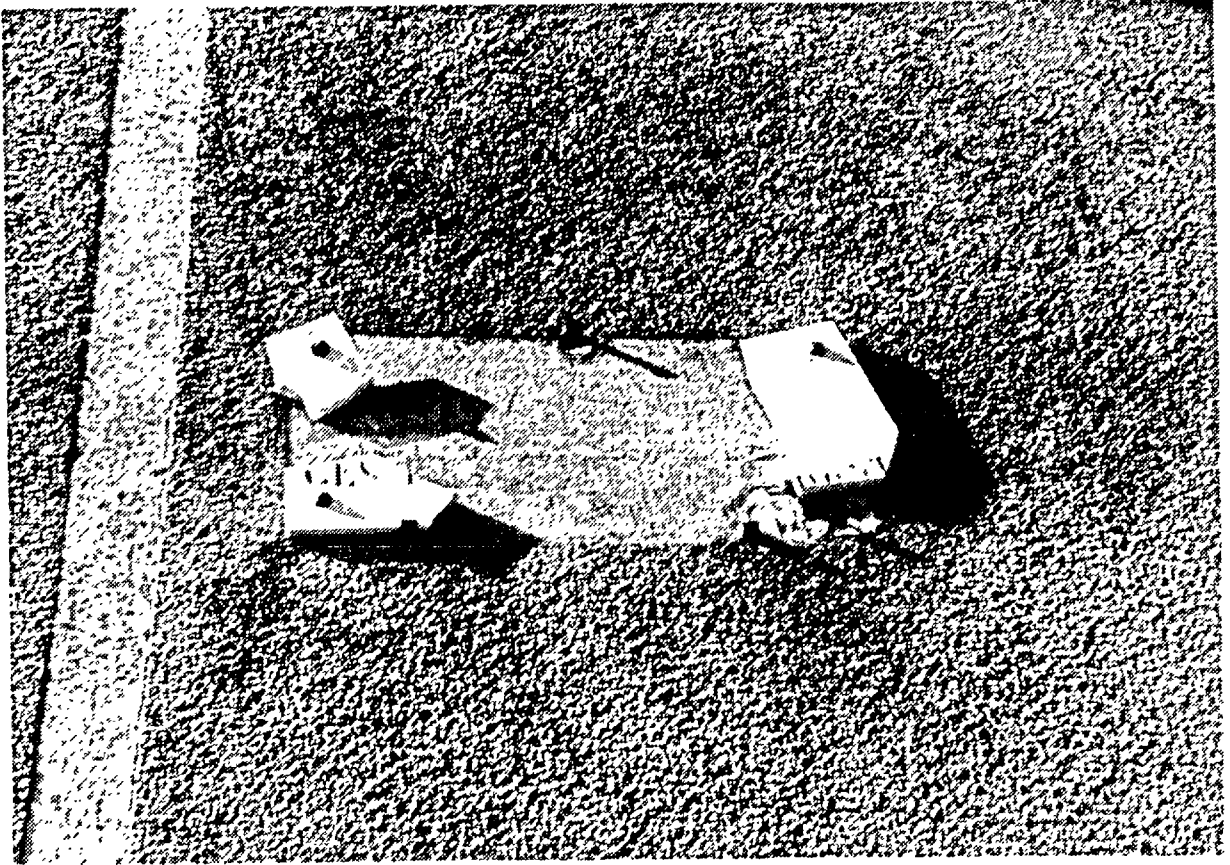
Le discours des patrons, symétrique de celui des travailleurs, véhicule un bel optimisme, quant à leurs relations avec les journaliers : "Ici, tout le monde voulait venir. C'était un travail pénible, mais tout le monde voulait venir. Et allez, ils passaient à table, et

tout le monde mangeait... les gens, ils ont tellement mangé et bu ici, que... on avait de la sympathie. Qu'est-ce que vous voulez, mes parents faisaient manger et boire à volonté, alors, c'est ça ! Les gens, avant, ils souffraient des fois... ils avaient faim, vous savez... Dans le village, il y avait des malheureux. Ma mère disait tout ce qu'elle avait donné aux gens du Caylar...". Les gros propriétaires décrivent aussi leur action en faveur de leur personnel, la maison achetée pour loger déceimment le fermier, les pensions faites aux serviteurs âgés, et les services rendus à tous.

Les surnoms et le "patois" employés par tout le monde renforcent encore ce sentiment rétrospectif de cohésion sociale. Car le discours sur "les autrefois", teinté de nostalgie, sert surtout à marquer l'opposition avec l'égoïsme de maintenant : "Aujourd'hui, tout le monde ne pense qu'à soi"... "on se mange les uns les autres",... "n'allez pas demander un service à quelqu'un, parce qu'il vous dirait : je ne l'ai pas, je ne peux pas"... "maintenant on se marcherait sur les pieds, on se dirait même pas bonjour".

C'est seulement au chapitre politique que la mémoire collective reconnaît des oppositions plus tranchées. "A ce moment-là, il n'y avait que les rouges et les blancs, il n'y avait pas soixante partis, il y avait le rouge et le blanc et c'était fini". Cette division étant dite, il est souvent difficile de savoir auquel des deux partis se rattache l'interlocuteur. Seules, quelques familles bien marquées revendiquent leur appartenance : "j'étais le rouge, comme ma grand-mère et mon grand-père, qui défilaient avec le bonnet rouge". Ou au contraire : "nous étions du côté des curés. Ma mère me disait : quand il y avait le bal des blancs, les autres ne venaient pas, ceux de l'autre parti, ou s'ils venaient, ils venaient avec des bonnets phrygiens, et vous faisaient claquer des pétards sous les jambes...". La question religieuse est située au centre des clivages politiques. On cite le cas d'un "crépage de chignons" à propos d'une statue de la Vierge qui est encore aujourd'hui sur la place, ou du refus du curé d'enterrer un jeune homme du bord opposé.

Mais la politique, vécue au quotidien, ne donne pas souvent lieu à de tels déploiements de force : "c'était au café que ça tapait une gueulante, et puis deux heures après, c'était fini... le lendemain matin, tout le monde était de nouveau (ami)... c'était fini !". Encore ces prises de position ne se traduisent-elles pas toujours par un suivi électoral : on cite le cas d'une élection qui n'a donné que deux voix au parti communiste, alors que plusieurs familles s'étaient proclamées ouvertement en sa faveur.



"Ces pierres parleront" : vestige, gravé dans le marbre, d'un conflit entre deux notables.

Du côté des gros propriétaires, la politique est l'objet d'un autre enjeu, où se dessinent des influences régionales. Celles-ci peuvent conduire tel notable à adopter un parti en opposition avec la tradition de sa famille : "Pour arriver à faire quelque chose, je crois qu'il se serait fait protestant" (on est en pays catholique !)... "c'était un cygne noir au milieu des cygnes blancs"... "il s'est mis aux radicaux pour avancer... c'était un grand ami des députés... Et ce sont eux qui l'ont soutenu. Ce sont eux qui l'ont poussé à se présenter". Ces renversements de position d'une famille sont ressentis violemment à l'intérieur de la bourgeoisie locale. Et le Caylar se souvient d'un procès retentissant entre un conseiller général sortant et son successeur, à propos d'un bâtiment construit par le premier, et qui aurait empiété sur la voie publique.

Au-delà de l'anecdote, le jeu des notables peut avoir un réel impact sur les pauvres, dont la dépendance vis-à-vis du pouvoir est à la mesure de la précarité de leur existence. "Il fallait se soumettre aux rouges, parce qu'à ce moment-là celui qui avait un peu de sous au Caylar, c'était un rouge, un manitou". Ou encore : "Le grand maître de tout ça était le docteur. Je ne l'ai pas connu. C'était un meneur politique. Un blanc". Mais le rôle des personnalités est reconnu aujourd'hui comme plus important que celui des partis : "Maintenant il y aurait peut-être des gens qui sont, comme on dit, pour la droite et qui voteront pour Monsieur B. (un homme politique de gauche). Ils voteront pas le parti, ils voteront l'homme. C'est pas comme autrefois, c'est pas du tout pareil".

Le discours du changement, encore une fois évoqué entre un passé de dureté et de solidarité et un présent plus facile et plus égoïste est une donnée constante dans l'ethnographie française (5). Il rend compte à sa façon, de la manière dont a été vécue la grande mutation qu'a subie le Caylar depuis la fin du XIXe siècle. Il est sous-tendu par un contexte de relâchement des réseaux de solidarité traditionnels au profit du repli sur soi. Il est caractéristique enfin du vieillissement de la population : une grande partie de nos interlocuteurs sont des personnes âgées, choisies comme telles pour évoquer le passé le plus lointain de leurs familles. Eloignons-nous maintenant des souvenirs de la communauté prise dans son ensemble pour nous concentrer sur les devenirs individuels et familiaux.

B. DEVENIRS.

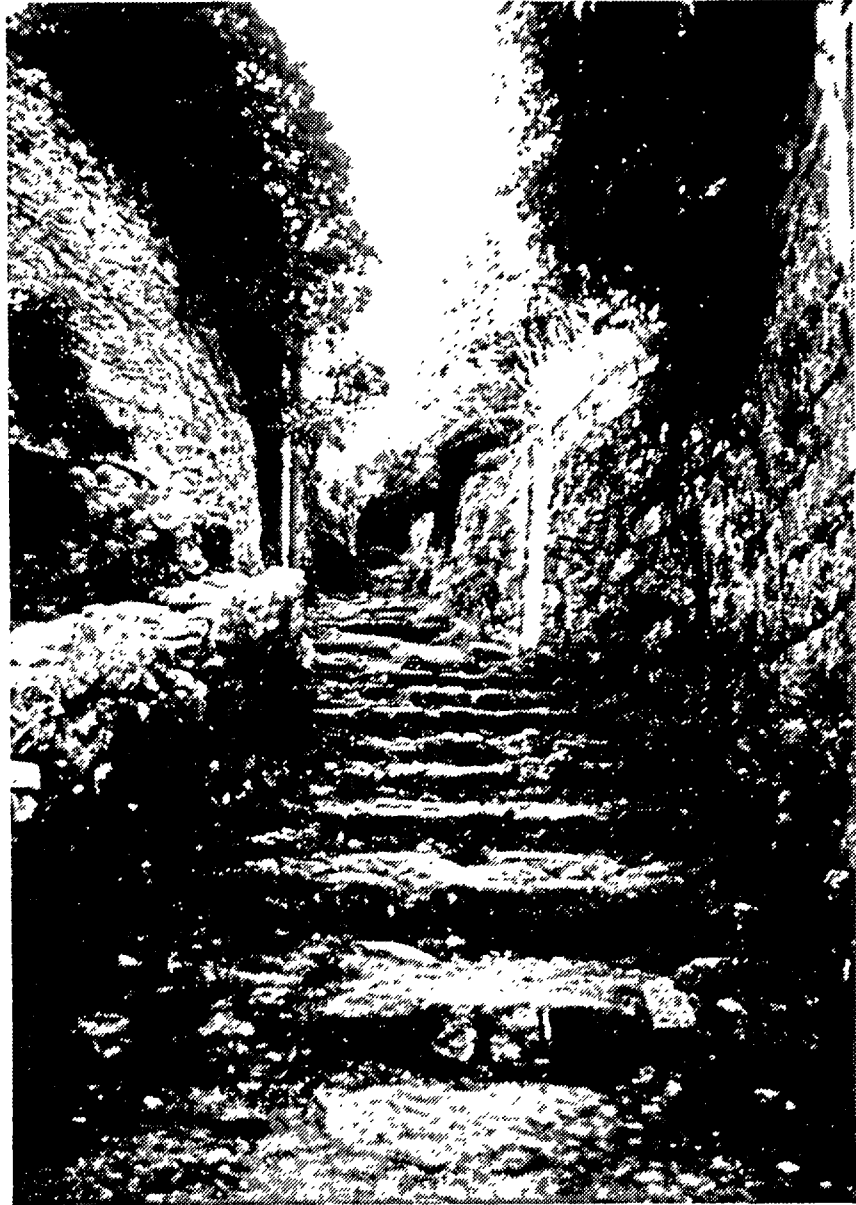
Tracer le chemin par lequel des familles, présentes au Caylar à la fin du XVIII^e siècle ou arrivées au début du XIX^e, ont réussi à vivre dans ce village, bon gré mal gré, en dépit des conditions économiques défavorables qui ont régné dès la première moitié du siècle dernier, des appels de la plaine alors prospère et des grandes villes en expansion, voilà l'objectif que nous voudrions atteindre maintenant. Pour y parvenir nous allons interroger la mémoire des familles, celle qui se souvient des hommes comme celle qui décrit l'origine des biens. Nous serons amenés très vite à nous poser le problème de l'interaction des uns et des autres. Quel type de bien joue pour les hommes le rôle essentiel : la terre, la maison, la boutique ? La fortune de chaque famille s'est-elle conservée pendant plusieurs générations, et dans ce cas, comment ? En d'autres termes quel a été dans la pratique le fonctionnement du système successoral, que nous soupçonnons majoritairement préciputaire ? A-t-il été unanimement accepté ou objet d'oppositions, de contestations ? Comment a-t-il été répondu à celles-ci ? Quel a été, en fin de compte, le devenir long des familles ?

1. La mémoire généalogique.

En règle générale, la connaissance généalogique des Caylarois s'étend jusqu'à la troisième génération (grands-pères et grands-mères des deux côtés, paternel et maternel). Quelquefois même, il est difficile d'obtenir le prénom du grand-père et le nom de famille de la grand-mère. Au-delà de la troisième génération, la connaissance de la généalogie familiale est exceptionnelle. Telle famille attachée à la terre et ayant vécu continuellement au Caylar depuis le XVIII^e siècle prétend avoir une origine quasiment mythique. Bruno Chattelard évoque Saint Fulcran, évêque de Lodève au Xe siècle, dont une charte de donation, citée dans un recueil imprimé, aurait été faite en faveur d'un Pierre Chattelard, qu'il imagine avoir été son ancêtre. Il dit encore avoir vu, sur un vieux cadastre des Hospitaliers de la Couvertoirade datant de 1581, la mention d'une "boire" (ferme) dite "de Pierre Chattelard". Voilà donc sa famille liée à deux moments majeurs de l'histoire locale. Fort de cette assise profonde, il peut en venir au Caylar et à ses propres archives, remontant aux premières années de la Révolution. L'existence de ces papiers de famille portant sur quatre ou cinq générations conforte chez lui le sentiment de la durée, de la pérennité d'un lignage en un même lieu. Elle s'articule avec la définition d'une formule successorale qui attribue le statu-quo social de la famille à une volonté lignagère délibérée : ceux qui n'héritent pas doivent rester célibataires. Origine terrienne, avancée avec fierté par un agriculteur bien assis au Caylar ? L'examen de

la généalogie des Chattelard montre pourtant que la famille s'est enrichie au XIXe siècle grâce à la possession d'une auberge, puis qu'elle a développé le commerce des grains et fourrages. Le modèle de Bruno n'est donc valable que pour les trois dernières générations, celles qu'il connaît bien. A cette lignée ancestrale, Bruno Chattelard ajoute encore la force d'une prestigieuse parenté : il se dit, non sans humour, cousin d'un ancien Président de la République dont un des aïeux, habitant Millau, était un homonyme (donc pense-t-il un apparenté) de sa famille maternelle...

C'est une autre sorte d'origine qui domine chez Claude Raynal. Ouvrier des travaux publics et de la maçonnerie, fils de cantonnier, son espace mental n'a pas grand-chose à voir avec les grosses fermes de Bruno Chattelard. Lors d'une sorte de pèlerinage sur les pentes du Roc Castel, dont la masse rocheuse domine Le Caylar, il parcourt lentement les degrés de sa généalogie. De la maison qu'il a achetée au bas du village (et qu'il habite aujourd'hui), il nous conduit d'abord à la demeure voisine, que son père avait achetée, aujourd'hui inhabitée. Puis dans le vieux Caylar, nous visitons une des dernières habitations de pente qui ne soit pas en ruine : c'est celle que le grand-père de Claude avait acquise, et qu'il a vendue à un citoyen; c'est maintenant une résidence secondaire. Claude nous montre la pièce où il est né : sans fenêtre, au-dessus de la citerne humide. Plus haut encore, au flanc de la colline, voici la minuscule maison natale de sa grand-mère : c'est aujourd'hui un débarras. L'arrière-grand-père maternel l'avait construite lui même à côté de sa propre demeure, maintenant un poulailler. L'ascension continue encore, elle nous conduit jusqu'au sommet du Roc. Là, entre l'ancienne église et le clocher, cette voûte sombre fut la demeure ancienne d'un lointain ancêtre, sonneur de cloches. Le cheminement généalogique de Claude Raynal laisse parfois par sa précision. La lecture de sa généalogie en confirme la vraisemblance, excepté pour la dernière information, difficile à vérifier, la génération du sonneur de cloches n'étant pas connue! Claude a donc, comme beaucoup de Caylarois, connaissance de trois ou même quatre générations en direction ascendante. Mais ce qui fait son originalité, c'est le discours qu'il tient sur les lieux de vie de ses aïeux, et ce discours est, à n'en pas douter, de progrès: la comparaison des dimensions et de l'apparence des différentes demeures avec le domicile actuel de notre guide, logé dans une tour de l'ancienne enceinte, donne la mesure du chemin accompli par la famille Raynal. Une certaine fierté se dégage de ses propos. Elle se nourrit à la fois de la modestie de ses origines et du confort relatif de sa vie actuelle. Sur un point cependant, Claude Raynal n'est pas très éloigné de Bruno Chattelard : son discours est aussi clairement lignagier. En ligne paternelle, il dit descendre de trois frères dont il cite les prénoms. L'un aurait émigré dans le Midi, l'autre à



Sur les pentes du Roc Castel

Lodève, le troisième restant au Caylar. Pourtant, s'il est possible de trouver, à telle ou telle génération de sa généalogie, des frères émigrés répondant à ce schéma, les prénoms avancés par Claude ne sont pas les leurs. On est ici confronté au mélange de vérité et d'incertitude qui caractérise la mémoire généalogique. Le savoir familial coupe, sélectionne et confond. Claude Raynal a retenu, soutenu par les vieilles murailles, l'histoire imagée du devenu familial, il se sait parent avec des émigrés lointains qui portent son nom et leur accorde naturellement une fraternité passée avec l'un de ses ancêtres. Il donne aussi une importance sans doute méritée à une branche grand-maternelle influente : il s'agit des Massol, qui possédaient l'actuel poulailler, et à qui il a acheté la maison qu'il occupe aujourd'hui. Il peut citer les mariages des deux soeurs de sa grand-mère, par lesquels il est lié avec deux autres familles locales de travailleurs. Or, les filles Massol appartenaient à la branche cadette d'une des plus puissantes lignées bourgeoises du Caylar : elles étaient cousines (mais au huitième degré) avec l'ancien Conseiller Général Massol. Claude Raynal concilie donc dans son discours l'exaltation consciente de ses origines modestes et le poids ressenti d'une parenté puissante.

Autre encore est la mémoire de la famille Privat. Elle privilégie en effet de façon flagrante l'ascendance maternelle, les Astruc, dont l'origine, pourtant extérieure au Larzac, est bien connue. La raison en est simple : ces bourgeois ont eu une descendance prestigieuse. Un frère de la grand-mère, prêtre missionnaire envoyé en Russie, y est devenu pope et s'y est marié. Une soeur a épousé le fils aîné des Sicard, une famille bourgeoise de Saint-Michel, village voisin du Caylar, et leur fils est devenu sous-préfet : l'influence qu'il a eue sur la famille est considérable, si l'on en croit la fréquence des citations évoquant ce personnage dans les entretiens. En comparaison, l'ascendance paternelle des Privat est très mal connue. Cette famille est pourtant Caylaroise par ses origines (au moins six générations) et par de nombreuses alliances ; c'est elle qui a apporté le petit bien foncier que la famille possède encore. Cordonniers pendant trois générations, mais cordonniers prospères faisant travailler deux ouvriers, les Privat Fulcran ont laissé leur surnom ("l'Amic") au banc de pierre qui se trouvait devant leur boutique sur la place : c'est "le peirou de l'Amic", sur lequel les hommes du village aimaient venir s'asseoir et plaisanter. Le fils de l'Amic, Aymond, est devenu limonadier sur la même place, et c'est son fils, Edmond, qui a épousé Louise Astruc. Peu après ce dernier mariage, se place la fondation de l'hôtel, que le discours familial impute à l'épouse : l'idée lui en serait venue lors de son voyage de noces dans les Alpes, et l'équipement doit beaucoup au travail de son père, ébéniste. Cuisinière hors-pair, autoritaire et sachant mener son monde, Louise

Astruc a dominé la mémoire familiale et a laissé son empreinte dans celle du village. Sa personnalité n'est sans doute pas pour rien dans l'asymétrie observée du discours de ses descendants et de sa belle-fille, Marthe Vayssettes. Celle-ci, cuisinière réputée et bonne maîtresse de maison, lui a naturellement succédé, étant l'épouse de l'aîné. Mais une des filles de Louise, tout aussi entreprenante, a repris un hôtel à Lodève, qu'elle a fait prospérer jusqu'à en faire l'un des plus importants de cette ville.

Au-delà du double souvenir-écran que constituent le mariage d'Edmond et de Louise, et la fondation de l'hôtel, tout le passé de cette branche des Privat échappe à ses descendants. Gabrielle Privat, fille d'Edmond et de Louise Astruc ne connaît ni le prénom de son grand-père paternel, ni le nom de sa grand-mère, qui est pourtant une homonyme du cousin sous-préfet, Bellina Sicard. Il ne lui reste aucun souvenir familial du métier de cordonnier pratiqué par l'arrière-grand-père, ni même de son surnom. Rien non plus de la série de renchéissements d'alliance complexes qui ont abouti au mariage du grand-père Privat avec sa cousine germaine. Le réseau de parenté très serré des Privat est effacé. Celui des Astruc, beaucoup plus ouvert, surtout vers le haut de l'éventail social, a résisté à l'oubli. Les Privat, pour tenter d'expliquer cette amnésie familiale, mettent en avant la précocité des décès de leur père et de leur grand-père. Les généalogies confirment ce caractère. Si l'on fait des moyennes sur cinq générations, on constate que les hommes meurent dix-huit ans plus jeunes que leurs épouses. Comme ils se marient trois ans plus âgés que celles-ci, elles connaissent un veuvage moyen de plus de vingt ans. Dans ces conditions, la mémoire maternelle a plus de chance de se faire un chemin dans les représentations collectives de la famille; et comme le grand-père Aymond était fils unique, il n'y avait à sa mort personne de sa fratrie pour entretenir son souvenir. Reste un sujet d'étonnement. Pourquoi les veuves ont-elles si mal transmis la mémoire généalogique de leur mari ? La relation durable établie de génération en génération entre belle-mère et belle-fille (de Bellina Sicard à Louise Astruc et de celle-ci à Marthe Vayssettes) semble avoir joué un rôle de filtre où les fortes personnalités féminines l'ont emporté, aidées en cela par leur parentèle prestigieuse.

Cette absence de mémoire de l'épouse, particulièrement de la veuve, à l'égard de la famille de son mari, n'est pourtant pas le cas général, loin s'en faut. Très souvent au contraire, les veuves s'avèrent capables de parler de la généalogie de leurs alliés jusqu'à la troisième génération, exactement comme leurs maris eux-mêmes pouvaient le faire. Louise Rousset a entendu dire que le grand-père de son mari était valet de ferme dans un relais de poste qu'elle situe au "Saut du lièvre", lieu-dit de Saint-Pierre-de-la-Fage. Elle connaît son prénom. Elle sait qu'il a épousé une

Boyer, et montre même l'armoire de l'épouse. Il est vrai qu'elle a eu en main autrefois leur contrat de mariage. Si elle ne connaît pas l'existence de plusieurs de leurs enfants, morts jeunes, et même d'une fille devenue soeur de la Doctrine Chrétienne, elle a une bonne connaissance des alliances et des descendance des autres enfants. Elle parle de la famille maternelle de son mari, connaît le surnom du grand père et peut décrire le sort malheureux de ses descendants. Sans doute Louise Rousset a-t-elle été quelque peu frustrée en matière de famille dans sa jeunesse. Née de père inconnu et quasiment abandonnée par sa mère aux mains d'oncles et de tantes célibataires, elle a fait sienne la parenté de son mari, et dit de celui-ci qu'il était pour elle "comme un frère".

La compensation généalogique manifeste chez Louise Rousset n'est peut-être pas étrangère au comportement d'autres épouses, qui n'ont pourtant pas eu les mêmes malheurs. Le seul fait de quitter son lignage, et parfois son village, pour venir en "étrangère" dans une nouvelle famille, incite sans doute à faire siens les liens généalogiques de son époux. La femme de Bruno Chattelard, venue d'un village éloigné, s'identifie complètement au lignage de son mari. Elle dit : "nous, on avait des grand-pères,...", "nous, les tantes qui ont vécu là...", ou encore "ma tante", en parlant de membres de ce lignage. Madame Guiraud, qui est veuve, et elle aussi venue d'un autre village, connaît fort bien la famille de son mari, en particulier les professions du grand-père et du frère du grand père, personnalité marquante de la famille. Elle n'est pas sûre du nom de famille de la grand-mère, mais elle peut citer les frères et soeurs de son beau-père et leur descendance. Aussitôt qu'elle est confrontée à une généalogie écrite, elle se souvient des enfants des frères et soeurs du grand-père de son mari (donc des cousins germains de son beau-père), et peut parler de leur mariage et de leurs enfants, qui sont de sa génération. Même chose pour Madame Boyer, native de Firmy, près de Decazeville, qui souffle à son mari caylarois les souvenirs de sa famille, qu'il a oubliés. Madame Coulet, native de Lyon et veuve d'un caylarois, sait le nom du grand-père de son mari qu'elle n'a pas connu, pas plus que son père d'ailleurs, mais dont le souvenir est resté parce qu'il était maire du Caylar. Elle a conservé des relations avec des descendants d'un frère de la grand-mère de son mari, mais elle ne sait pas ce qu'est devenu le frère du grand-père. Elle se connaît aussi des cousins du côté de sa belle-mère, toute cette parenté étant extérieure au Caylar. Les connaissances généalogiques des épouses sur la famille de leur mari sont donc en général presque aussi étendues que celles des époux eux-mêmes. A l'inverse, il est beaucoup plus difficile de dire si les hommes ont une connaissance approfondie de la famille de leur femme : nous ne disposons en effet que d'un veuf parmi nos contacts caylarois, et l'entretien avec lui

n'a rien donné à ce sujet.

Une autre question importante est celle du lieu d'origine de la famille. S'il est extérieur au Caylar, il marque bien souvent une limite au-delà de laquelle on ne sait plus rien. Maurice Molinier, dont le père est venu de l'Hospitalet, village voisin du Caylar, comme fermier, ne sait ni le prénom de son grand-père paternel, ni le nom de famille de sa grand-mère, qu'il n'a jamais connus. Sa soeur cependant, après qu'on le lui ait suggéré, se remémore le prénom de son grand-père : Hercule. Pour compenser peut-être cette ascendance simplifiée, les Molinier, plus que sur leur origine, insistent beaucoup sur l'importance de la fratrie et sur la contribution de chacun au travail de la ferme.

Fondamental dans cette question de l'origine est en effet le sentiment d'appartenance. La connaissance généalogique n'est pas fonction seulement du statut social de la famille. L'étude des cas de Claude Raynal, travailleur, ou de Louise Rousset, femme de serrurier, le montre bien. Ce qui compte, c'est d'abord le sentiment d'appartenir à un groupe familial solidement implanté dans un lieu et muni de relations de parenté actives dans et hors de ce lieu. A ce titre, la lignée sert à agréger les liens de parenté plus qu'elle ne les dirige. Prenons-en pour test les effets produits par le passage d'un individu d'un lieu à un autre : en général, la connaissance de la lignée s'estompe dans le temps aussitôt que son point d'application se déplace dans l'espace. De ce point de vue, l'horizon généalogique et l'horizon géographique se confondent. Seules échappent à l'effacement les relations parentales les plus efficaces, celles qui lient le groupe familial à une autre famille influente. Dès lors, ce n'est plus forcément la lignée patrilinéaire qui est prise en compte, mais toute lignée qui dispose d'un réseau de relations parentales (ailleurs on dirait parentèle (1)) suffisamment actif. L'efficacité est donc l'argument décisif de l'appartenance généalogique. Si l'épouse se fond dans le réseau de parenté de son mari, sans pour cela forcément renoncer au sien, c'est qu'elle en reconnaît la valeur sociale. A défaut de cette reconnaissance, sa parenté à elle s'impose. La question de la force, de l'efficacité du lignage, telle que les discours familiaux en rendent compte, est donc en étroite relation avec le réseau de parenté que ses membres ont su construire ou compléter à chaque génération. De ce point de vue, un lignage fermé sur lui-même, par exemple du fait de renchéissements nombreux, peut perdre toute "surface sociale" et par là toute existence réelle. Mais le jeu de l'alliance, ainsi rendu nécessaire, ne peut à son tour s'activer que si le lignage a quelque chose à proposer. Le problème du maintien du statut social à travers biens, métier et parenté, est donc à chaque génération à nouveau posé.

2. Terre, maison, métier : la succession préciputaire.

Comme la mémoire généalogique, celle des biens et du métier est confuse au-delà de la troisième génération. Elle existe pourtant, dans certains cas. C'est qu'alors le bien ou l'activité professionnelle ont acquis une importance symbolique particulière, représentant soit la continuité de la famille, soit son essor, ou les deux à la fois.

Quand René Thomas parle de sa "terre de la Fontaine", qu'il demande à ses enfants de ne jamais vendre, lui, le maçon, le fils de cantonnier, tient un discours étrange : "elle vient de quatre générations, elle n'a jamais nourri personne. L'argent part, mais la terre reste". La maison, les appartements restaurés dans le village et loués, peuvent être vendus, mais pas la terre. Elle est comme l'assise caylaroise, la marque indélébile et symbolique d'un passé des Thomas que René voudrait terrien, même si ses ancêtres n'étaient que de petits travailleurs. La maison sous les cloches que le cantonnier Claude Raynal nous montre, et toutes les autres masures qu'il a conservées sur les pentes du Roc Castel, jouent un rôle semblable à la terre des Thomas. Bien sûr elles ne peuvent, chacune pour elle-même, représenter la maison familiale, habitée par plusieurs générations successives, chère aux propriétaires assis : mais toutes ensemble, dans leur succession quasi-généalogique, elles jouent ce rôle symbolique. Le modèle qui est ici en action, c'est bien entendu celui de l'oustal, de la liaison organique de la famille lignagère et du bien, un modèle véhiculé surtout par les propriétaires, mais qui imprègne aussi les modes de représentation des travailleurs. Et ce modèle perdure dans les familles au-delà même de leur présence effective dans le village, jusque dans l'émigration. Madame Coulet, veuve du descendant d'une famille de bons propriétaires, n'a pratiquement jamais habité au Caylar, que son mari a quitté quand il était encore jeune. Mais elle a conservé l'essentiel de la propriété familiale : "Ma belle-mère disait tout le temps : ne vendez jamais la maison et le bois!". La maison, elle y passe ses vacances; le bois, loué à un éleveur, rend peu de profit, mais c'est le lieu privilégié des promenades et des pique-niques familiaux.

Comme Madame Coulet, de nombreuses familles qui ont quitté Le Caylar y ont gardé leur maison, pour les vacances. Cet attachement à un bien n'est peut-être que le résidu ou le prolongement, transformé pour les besoins des loisirs modernes, des anciennes règles par lesquelles se transmettent les symboles fondamentaux du statut social. Actif pour la maison et pour les terres, il s'applique aussi au métier : Frédéric Carel parle avec fierté des cinq générations de menuisiers qui se sont succédées dans sa famille. Son discours est teinté d'un regret, celui que son

frère, l'actuel menuisier, n'ait pas de successeur, et peut-être d'un espoir : que son fils puisse reprendre le métier.

Terre, maison, métier, constituent autant de moyens d'assurer l'existence matérielle des hommes, la conservation de leurs modes de représentation, de leur position sociale et des réseaux de relations qui les lient entre eux. La question de leur transmission à un héritier capable d'en assurer la continuité est donc essentielle, le moment où s'effectue la succession crucial.

Quel est donc au Caylar le régime successoral, quelle a été son évolution ?

"Je vous dirai une chose, c'est que... les aînés prenaient la suite de la maison. En principe, c'était l'aîné. Je sais que ma mère nous a dit une fois : 'vous savez, votre frère a cinq enfants, et il s'est occupé de vous'... il a été avantagé, quoi, elle lui a donné l'hôtel. Il a gardé l'hôtel et une grosse partie de la propriété".

L'observation des généalogies éclairées par les actes notariés et le mouvement des biens cadastraux le montre bien : le mode successoral dominant au Caylar est précipitaire. L'un des enfants s'y voit réserver dans son contrat de mariage, ou plus rarement par le testament de ses parents, une part prépondérante de l'héritage, à titre d'avantage. Dans la grande majorité des cas, cet enfant est un garçon, et le plus souvent l'aîné.

Le système précipitaire peut prendre diverses formes en fonction de la période historique, mais aussi du groupe social auquel on a à faire. Avant 1793, la succession avait la forme de l'héritage universel. L'héritier universel gardait la totalité du bien, une fois distribués les légats prévus par les testaments des parents. La période révolutionnaire apporte une réglementation plus stricte des modes successoraux. Après le 4 mars 1793, toute possibilité de nommer un héritier préférentiel est supprimée. Ce n'est que le 4 germinal an VIII qu'il est à nouveau possible de le faire. Encore l'héritier précipitaire n'aura-t-il droit qu'à une fraction du patrimoine. Celle-ci est d'abord fonction du nombre des frères et soeurs. Mais le 23 floréal an XI, elle est portée à un quart de la valeur du bien, quel que soit le nombre des enfants (2). Ce système, repris par le Code Civil, est encore en vigueur aujourd'hui. Nous avons pu en suivre l'évolution sur les généalogies de notre échantillon, de façon continue jusqu'au milieu du XIXe siècle, les séries testamentaires déposées s'arrêtant alors. Pour la période suivante, les souvenirs de famille, certains actes détenus par nos interlocuteurs et les mutations cadastrales nous ont permis de vérifier que le système restait en vigueur jusqu'à aujourd'hui, pour l'essentiel.

Les gros propriétaires ou les artisans cultivateurs sont ceux qui pratiquent le plus massivement la succession préciputaire. On la rencontre aussi chez les travailleurs, mais sous une forme moins rigoureuse. Sur 126 contrats de mariage que nous avons utilisés, 42 concernent des individus que nous avons identifiés comme successeurs directs de leur père. 31 d'entre eux sont explicitement préciputaires, les 11 autres sont de simple "régime dotal", c'est à dire que seul le montant de la dot de l'épouse est éventuellement précisé. L'étude des cadastres montre cependant que les bénéficiaires de ces contrats deviennent effectivement successeurs du père dans sa maison, son métier, ou l'essentiel de son bien. Les autres contrats sont ceux des héritiers non préciputaires, qu'ils soient garçons (32) ou filles (52).

Au début du XIXe siècle, le système préciputaire est presque toujours associé, chez les gros propriétaires et les artisans, à une clause qui prévoit pour la mère la jouissance d'une partie des biens (autre bien entendu que celle donnée en préciput). Cette partie peut être d'un quart, ou même de la moitié des biens du père, et comprend une chambre, parfois une cuisine dans la maison de l'héritier. Au tout début du XIXe siècle, la mère bénéficie même quelquefois d'un quart des biens en héritage, et d'un autre quart en jouissance. Si l'on tient compte du fait que les femmes se marient en général plus jeunes que les hommes et qu'elles vivent souvent plus longtemps, cette clause destinée à garantir une vie décente à la mère après la mort du père, et à lui laisser un large pouvoir de décision, aboutit à retarder d'autant le partage définitif des biens.

Par deux fois, est utilisée la clause, fréquente sous l'ancien régime, qui laisse à la mère le choix de désigner l'héritier principal des biens paternels. Dans l'un des cas, le père s'était déjà prononcé en faveur de son fils aîné lors d'un premier testament, dans l'autre cas, la mère, à la fin de ses jours, use du droit qui lui est donné pour faire cohéritiers préciputaires un fils cadet et une fille, en désavantageant l'aîné. Nous examinerons plus loin les raisons de cette attitude.

Nous n'avons rencontré que deux fois une clause qui engage l'héritier universel à vivre, après son mariage, "à pot et à feu" avec le couple parental. Cela n'empêche pas, bien entendu, que dans d'autres cas, une communauté de vie non contractuelle ne puisse s'établir entre parents et enfants mariés, mais la rareté même de ces mentions, liée à l'effacement progressif de celles qui font intervenir la mère dans l'héritage du père, est significative : on peut les considérer comme des survivances de l'ancien régime successoral qui tend à disparaître avec les larges groupes familiaux d'autrefois. On trouve au contraire de plus en plus souvent des maisons partagées entre le jeune couple et

l'ancien, avec des clauses prévoyant un escalier et une entrée indépendante pour chacun d'eux, et la jouissance de la citerne, seule source d'eau. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point lors de l'étude des structures familiales. Notons cependant déjà que ces observations rejoignent très précisément celles rapportées par Alain Collomp dans le domaine Haut-Provençal (3). Mais contrairement à ce qui est observé en Haute-Provence, la disparition progressive de ces clauses restrictives, qui laissaient aux parents une main-mise réelle sur la part de l'héritage donnée en préciput comme sur l'ensemble du bien, n'affecte en rien au Caylar le système préciputaire. Il paraît même plutôt renforcé par cette autonomie nouvelle donnée au couple de l'héritier : les nouveaux mariés vivent plus souvent qu'autrefois à l'écart du couple parental, disposant de leur quart ou plus probablement travaillant avec le père l'ensemble de la propriété. Cependant le partage définitif des biens, une fois extrait le préciput et les dots des frères et soeurs, ne sera fait qu'à la mort du père, souvent même après la disparition des deux parents. Alors seulement l'héritier préciputaire deviendra maître de l'ensemble du bien et reviendra habiter la maison paternelle.

3. L'héritier préciputaire.

Sur 132 fratries pour lesquelles nous disposons de renseignements sûrs, 108 (82%) voient l'avantage aller à l'aîné des garçons (ou, rarement, à l'aînée des filles quand il n'y a pas de garçon), 20 (15%) à un cadet, et 4 (3%) à une fille ayant des frères en vie.

Chez les gros propriétaires, dont les dots maternelles sont conséquentes, l'aîné des garçons est héritier préciputaire à la fois du père et de la mère. Chez les artisans qui ont une propriété importante, c'est souvent le cas aussi. Mais chez les petits artisans et travailleurs, la situation est plus nuancée. Des exceptions peuvent se produire qui, chez certaines catégories très circonscrites, deviennent même la règle.

L'exemple le plus surprenant date du début du XXe siècle. Simone Molinier, dernière née de sept enfants, prend la succession de ses parents sur la terre dont ils ont été fermiers et qu'ils viennent tout juste d'acheter. Elle explique : "Tous étaient mariés, chacun avait sa situation, et moi, bien sûr, je suis restée avec mes parents. Je ne voulais pas abandonner ma mère, vous savez ce que c'est. J'étais la dernière, et voilà!". Son frère ajoute : "Elle était un peu handicapée, un peu infirme, alors on l'a un peu avantagée". En plus, elle a épousé un ouvrier de la ferme. Sans doute le système successoral très particulier appliqué par les Molinier est-il lié à leur statut encore récent de fermiers, dont ils viennent à peine de sortir. N'ayant pas de bien propre, les fermiers encouragent le départ de leurs enfants au fur et à mesure qu'ils atteignent l'âge adulte. Cette pratique a été observée ailleurs, en particulier en Bretagne (4). Notre exemple ne suffit évidemment pas à la caractériser en Languedoc, mais cela mériterait d'être examiné. En tous cas, c'est une attitude qui distingue fortement les Molinier des autres gros propriétaires du Caylar. D'autres cas d'héritages allant à des filles existent, mais ils sont la conséquence d'une situation particulière, où la fille prend en charge sa mère âgée : en échange de ses soins, elle reçoit en préciput le quart des biens maternels. La même chose peut se produire en faveur d'un fils cadet.

Le préciput, nous l'avons dit, va quelquefois à un cadet. Chez les propriétaires, c'est le plus souvent quand l'aîné est resté vieux garçon ou que son mariage a été infécond. Ainsi chez la famille Chattelard : au milieu du XIXe siècle, le frère aîné étant célibataire et vivant avec les parents, c'est le jeune frère qui est fait héritier préciputaire du père et de la mère. Une génération plus tard, le frère cadet, marié, héritera après avoir acheté beaucoup de biens en commun avec son frère aîné et sa soeur, tous deux restés célibataires et vivant auprès de lui. Cette situation de famille élargie aux collatéraux a

laissé des traces dans la mémoire familiale. Nous aurons l'occasion de les évoquer.

L'avantage est encore donné au cadet dans certains cas où la succession d'un métier est en jeu, surtout si ce métier nécessite une infrastructure lourde en outillage, et un long apprentissage. C'est le cas chez les Randon, serruriers : pendant deux générations, le plus jeune fils prend la succession du père, les aînés partant comme ouvriers dès qu'ils en ont l'âge et ne revenant plus à l'atelier. C'est le cas aussi chez les Privat, cordonniers, où la mère, héritière universelle du père, a décidé d'avantager son fils cadet Guillaume et sa fille Catherine. Tous deux se partagent en l'an IX une maison, alors que l'aîné, Fulcran, n'a eu que son légat. Nous verrons que la chose ne s'est pas faite sans contestations, mais ce qui nous importe ici, c'est d'essayer de comprendre les raisons de ce choix. Le statut de cordonnier de Guillaume a évidemment joué le rôle décisif dans la décision de lui donner la boutique. L'aîné, petit agriculteur travaillant sur les biens de sa femme, était "casé", et il importait de donner un successeur au père. Catherine de son côté s'était peut-être chargée de la mère. A la génération suivante, c'est encore le cadet, Fulcran, qui, en 1835 a hérité en préciput de la maison située au-dessus de l'atelier et d'une somme de 3000 francs. Celle-ci lui a permis bientôt de racheter la boutique de son père. Son frère aîné, Frédéric, avait émigré et pratiquait le métier de marchand de cuir. Une troisième génération a vu encore le plus jeune fils hériter de la maison.

Les artisans qui pratiquent un métier demandant un savoir faire ont donc un comportement semblable à celui des fermiers. L'état d'esprit qui réserve à l'aîné l'avantage successoral leur est inconnu. La voie normale est le départ qui enlève un candidat à la succession. Celui qui reste s'occupe de la boutique, et plus tard des vieux parents. L'épouse de Paul Boyer, fils de boucher, explique comment son mari a hérité de la maison paternelle : "Comme il était le plus jeune, il avait droit à un quart de plus que les autres. Il était resté avec sa mère, l'avait soigné jusqu'à sa mort. Il était là pour les besoins. Alors, c'est légal au fond. Les autres avaient fait leur vie à eux, ils se sont bien régalez, et nous, nous sommes restés comme concierges en bas!". Le ménage de Paul Boyer habitait en effet la boucherie désaffectée au rez de chaussée de la maison paternelle.

Le système que nous venons de décrire paraît être limité aux artisans et aux commerçants qui n'ont quasiment pour tout bien que leur boutique. Ceux qui possèdent également une propriété et qui sont les plus fortunés, aubergistes, maçons ou bouchers, se comportent surtout en propriétaires, et donnent le plus souvent l'avantage à leur aîné. Mais cet avantage reste l'auberge ou la boutique! Le comportement des artisans-propriétaires est donc composite.

Avant tout propriétaires si l'on en croit le choix dominant de l'héritier précipitaire, ils se révèlent artisans par la nature de l'avantage qui lui est attribué.

Chez les travailleurs, dont les biens-fonds sont souvent réduits à peu de choses, la maison joue le plus souvent le rôle de l'avantage. C'est le cas pour plusieurs familles modestes : chez les Berthomieu, les Gleizes, les Raynal, les Guiraud, les Massol bridiers, la maison va systématiquement à l'aîné. Quelquefois pourtant, il y a si peu de biens qu'elle doit être partagée. C'est ce qui arrive chez les Thomas en 1813, à la mort du père. La fille aînée, Catherine première du nom, qui est la seule mariée, hérite alors d'une petite maison, d'un jardin et de deux hectares de terre. Le fils aîné, Pierre Jean, a dans la maison paternelle une chambre, une souillarde et la loge au cochon. Antoine premier du nom a l'écurie et une demi-citerne. Catherine II a la cuisine, le grenier, le pigeonnier et l'autre demi-citerne. Les autres frères, Alexis et Louis, ont chacun 393 francs, Antoine II un hectare de terre. Le partage de la maison est difficilement tenable. Il doit être complètement repris à la mort de la mère, en 1822. A ce moment, le fils aîné reçoit un préciput qualifié comme tel, en argent : 130 francs. La dernière des filles, Catherine II, est héritière précipitaire de la mère, qu'elle soigne. Elle reçoit à ce titre 212 francs, avec lesquels elle rachète la totalité de la maison à ses frères. Enfin, tous les enfants reçoivent une part de terre de la valeur de 146 francs. On le voit, il aura fallu attendre 9 ans avant que la maison démembrée soit à nouveau réunie dans une seule main, et c'est une main féminine. A la génération suivante, celle des enfants du cadet Alexis, une maison sera encore partagée entre deux frères (1846). Et à la troisième génération, c'est une fille qui héritera de la maison, les quatre garçons se partageant les terres (1898).

Claude Raynal, fils unique, n'a évidemment pas connu les mêmes problèmes de partage. Mais il évoque le cas de son grand-père : "quand ils ont fait le partage, mon grand-père, avant de mourir, avait arrangé tous ses enfants, en argent, en tout. C'est-à-dire, il leur avait laissé, je vous parle, moi... oh, il est mort en 34, par là. Il leur avait laissé 45000 francs, en tout, ça leur faisait 15000 francs à chacun, plus la maison, plus quelques petites terres, mais ce sont des terres sans valeur, voyez". Le partage paraît donc égalitaire. En réalité, le cadastre montre qu'il y avait deux maisons : l'une est allée au cadet, l'autre à la fille. L'aîné a eu l'essentiel des terres et a dû acheter une maison.

Tout petits propriétaires, journaliers et cantonniers, les Thomas et les Raynal pratiquent donc un système précipitaire très atténué, et cela aussi bien au profit des filles que des garçons, ou même au profit d'une fille et d'un garçon. Ce système tend à devenir de plus en plus

égalitaire, au fur et à mesure que l'on s'approche du XXe siècle. Plus qu'une habilitation à perpétuer un statut social, l'avantage, quand il existe, est simplement chez eux une récompense pour soins et services rendus.

4. Préciput et part.

Quelle est donc la valeur du préciput et son contenu en biens ? Les actes la laissent en général dans le vague. Les parents lèguent "le quart de leurs biens", sans autre précision. Est-ce volonté de ne pas léser l'héritier, en lui laissant le bénéfice d'une future amélioration du patrimoine paternel ? ou bien espoir qu'étant le mieux placé pour connaître les biens, il saura se doter, au moment voulu, du "meilleur quart" possible, comme le montrent certains documents que nous examinerons ? ou encore le contenu du préciput est-il fixé verbalement, pour éviter le paiement de droits correspondant à sa valeur ? Quoi qu'il en soit, cette imprécision nous paraît la preuve que le versement du préciput est le plus souvent différé jusqu'au décès du donateur, et que l'héritier continue de travailler auprès de son père jusqu'à ce terme.

Dans les rares cas où une valeur est donnée, dans la première moitié du XIXe siècle, nous avons noté des sommes allant de 100 à 150 francs pour des travailleurs, 300 à 600 francs pour de petits artisans ou moyens propriétaires, et jusqu'à 5200 francs, valeur la plus élevée que nous ayons rencontrée, pour un gros propriétaire. A ces valeurs s'ajoutent bien entendu les parts obtenues lors du partage des trois-quarts restants. Bien souvent, le préciput comprend des terres, mais plus encore la maison paternelle. Ce caractère se trouve aussi dans les successions non explicitement préciputaires, et même celles procédant par partage : chez les propriétaires, la maison va à l'aîné, et c'est déjà un signe de l'avantage qui lui est fait. Sans doute la maison est-elle alors le support privilégié de la mémoire généalogique familiale et même lignagère, un bien privilégié à l'usage ambivalent, économique et symbolique à la fois.

Certes il y a des exceptions. Dans la plus fréquente d'entre elles, la maison est partagée entre un frère aîné et une soeur, souvent l'aînée. Quelquefois, cette soeur reste célibataire et vit dans le même domicile que son frère, à qui elle léguera la maison à sa mort: ce partage n'est qu'une manière de plus d'avantager le garçon. La même opération est menée quelquefois avec un frère célibataire, toujours au profit du frère marié: c'est le cas chez les Chattelard. Enfin quand il y a deux maisons, l'une va bien souvent à l'aîné, l'autre à une soeur : souvent l'aînée, ou celle qui s'est chargée de la mère.

Les petits artisans, nous l'avons dit, se tiennent à part. Chez les Privat, cordonniers, une des filles achète la maison à son père; chez les Rousset, serruriers, par deux fois, la maison paternelle va à une fille, sans doute parce que la part essentielle de la succession est le métier et la boutique, qui sont restés à l'héritier attitré. Les travailleurs enfin donnent souvent leur maison

en préciput parce que c'est leur seul bien conséquent.

Le préciput a donc un contenu variable selon l'importance accordée dans chaque milieu social à la terre, à la maison ou au métier. Il se compose presque toujours de ce que la succession peut offrir de meilleur à l'héritier, ce qui est le plus susceptible de faire de lui un successeur digne de son père, d'assurer la reproduction sociale de la famille.

Que reste-t-il à ceux qui n'ont pas la chance d'être avantagés ? Il serait illusoire de croire que la part est forcément égale pour chacun d'eux, même si la loi l'exige. Chez les Coulet, propriétaires aisés, une fois réglés le quart et la part de l'aîné, qui additionnés font 15,2 ha, une demi-maison et un bâtiment rural, il reste pour un cadet célibataire 6,9 ha et le quart de la maison, pour une fille mariée 5,5 ha, pour les deux filles célibataires respectivement 1,3 ha et le dernier quart de la maison pour l'une, et 1,7 ha, un bâtiment rural et un jardin pour l'autre. Le garçon et une des filles célibataires vivront donc dans la même maison que l'aîné, jusqu'à ce que leur héritage, probablement, revienne à celui-ci ou à ses héritiers. La dotation des garçons non héritiers est rarement spécifiée dans leurs contrats de mariage à "régime dotal", où seuls figure la dot apportée par leur épouse. Quelquefois cependant, un avancement d'hoirie leur est consenti par contrat. Le montant est alors comparable à celui de la dot de l'une des soeurs, ou légèrement inférieur. En somme, il s'établit une hiérarchie où l'aîné des garçons vient en premier, puis les autres garçons et filles mariés, enfin les célibataires (5).

La question de la dot versée aux filles permet d'examiner ce problème sous un autre jour. Il est intéressant de comparer le montant des dots sortantes (versées aux soeurs) avec celui de la dot entrante (apportée par l'épouse de l'héritier préciputaire), à la même génération. Voici un tableau construit à partir des quelques cas où cette comparaison est possible.

Famille	Date du mariage de l'aîné	Dot entrante de l'aîné	Dot sortante des filles
Privat A.	1799	460 F	240 F
Chattelard	1804	1900 F	240 F
Privat G.	1808	10000 F	3750 F
Thomas E.	1813	4000 F	1800 à 2200F
Privat A.	1825	2200 F	7300 F
Gleizes A.	1831	690 F	360 F
Chattelard	1849	1500 F	165 F

Il s'agit de familles de commerçants-propriétaires (les Chattelard, les Gleizes André sont aubergistes) ou de gros propriétaires (les autres). Une seule dot sortante est supérieure à la dot entrante. C'est celle, énorme pour Le Caylar (7300 F), versée par Antoine Privat, gros propriétaire et boucher (c'est-à-dire probablement maquignon) à l'occasion du mariage de sa fille avec un autre gros propriétaire de la plaine languedocienne. Sans doute l'alliance valait-elle l'effort financier consenti. Dans tous les autres cas, plus représentatifs des valeurs habituelles, les dots sortantes sont à peu près égales ou nettement inférieures à la moitié des dots entrantes.

Nous avons tenté de faire un bilan à partir de l'ensemble des éléments dont nous disposons, pour fixer les idées avec des ordres de grandeur qui soient valables dans le courant du XIXe siècle. Le montant moyen des dots est bien entendu fonction du rang social des parents. Pour les travailleurs-petits cultivateurs, il est d'environ 100 à 200 F. Pour les artisans, commerçants et moyens propriétaires, qui forment une catégorie plus lâche et moins bien caractérisée, les dots varient de 200 à 1000 F, et sont souvent payées en parts de maison et en terres. Enfin, les gros propriétaires donnent à leurs filles de 1000 à 5000 F en argent ou en terre. Les dots entrantes apportées aux cadets ou aux filles par leur conjoint lors de leur mariage sont du même ordre de grandeur que les dots sortantes versées par leurs parents à ces mêmes cadets ou filles. Par contre, les dots entrantes versées aux héritiers préciputaires sont au moins deux fois plus élevées que celles des cadets ou des filles. Cela s'explique facilement. Si nous prenons l'exemple d'une fratrie moyenne de la première moitié du XIXe siècle, de trois enfants, une fois extrait le quart préciputaire de l'aîné, il reste à partager les trois quarts restants en trois parts égales. Soit à chacun un quart du patrimoine global. S'il y avait quatre enfants, il resterait à chacun, par le même calcul, trois seizième du patrimoine global. Dans les deux cas, l'héritier préciputaire, qui cumule préciput et part, peut s'attendre à disposer d'une portion voisine du double de celle de ses frères et soeurs. Il peut

donc espérer en conséquence recevoir de son épouse une dot équivalente à sa part, soit le double de la dot entrante des non préciputaires.

Ce calcul simple suppose évidemment que tout se passe dans la plus grande clarté. Ce n'est pas toujours le cas.

5. Sous-évaluations et contestations.

Le fait de l'inégalité des divers membres d'une même fratrie par rapport à l'héritage ne semble pas poser de problème jusqu'à une époque récente. Le système préciputaire paraît même largement admis. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est que l'héritier préciputaire outrepassé les droits qui lui sont reconnus par la loi, en particulier en sous-évaluant la part qui lui est revenue au titre du préciput, ou sa part du partage, dite "portion virile". Or, si l'on en juge d'après notre documentation, cet abus semble se produire souvent. Il n'est qu'à voir le nombre de contestations qui ont eu lieu, et qui ont provoqué un ou même plusieurs partages successifs destinés à ramener les parts à plus d'égalité. Nous disposons en tout de 23 partages. Onze d'entre eux ont été effectués à la mort des parents pour donner à chacun des enfants la part qui lui revient, en l'absence de tout règlement antérieur. Il ne semble pas qu'ils aient entraîné de contestation majeure. Les douze autres font suite à un désaccord ou à la dénonciation par un ou plusieurs des frères et soeurs de la situation faite à l'héritier préciputaire, trop bien servi. Rappelons que nous disposons de 31 contrats de mariage prévoyant explicitement un préciput, pour la même période. Il y a donc contestation dans près d'un cas sur trois.

Quelquefois, il s'agit de sommes non payées : ainsi, le fils cadet de François Coulet, aubergiste, obtient-il par partage trois terres à la place des 2000 F d'avancement d'hoirie qu'il n'avait jamais reçus. La plupart du temps cependant, la contestation porte plus fondamentalement sur la valeur des parts attribuées, celle de l'héritier préciputaire étant trouvée trop grande ou sous-évaluée. Sans doute les critiques des frères et soeurs sont-elles en partie fondées, puisqu'elles aboutissent toujours à un nouveau partage devant notaire. Dans la famille descendant d'André Gleizes, aubergiste, l'habitude avait été prise de favoriser largement l'aîné. A la première génération (1782), Antoine avait eu en préciput l'auberge et son mobilier. Une contestation de ses frères et soeurs le conduit en 1810 à lâcher 600 F et une terre pour sa soeur Catherine, qui doit recevoir aussi 200 F du frère cadet Louis, lui aussi trop bien servi. Par la suite, Antoine meurt sans enfant et donne son héritage à Louis. Celui-ci ne laisse plus tard à ses trois filles que des dots de misère allant de 100 à 160 F, sous prétexte qu'Antoine leur a légué 600 F à chacune. Jean-Louis, fils aîné de Louis, mais plus jeune que ses soeurs, obtient le quart préciputaire. Dès la mort du père, en 1845, les filles réclament et obtiennent un partage, qui démontre de manière flagrante l'iniquité du règlement paternel : au lieu de leurs dots étriquées, les filles et leur jeune frère Etienne reçoivent des parts valant 1511 F en terres, linges

et meubles. L'ainé conserve son préciput, mais la valeur en est ramenée à 2253 F. La sous-évaluation des parts des filles était donc d'un facteur dix, si l'on admet que le légat de leur oncle n'aurait pas dû être compté pour part...

Voici un autre exemple. Jacques Coulet, de la branche surnommée "La Trouche" conteste en 1840 comme trop faible la somme de 600 F qui lui a été allouée par ses parents, et qui ne lui a d'ailleurs jamais été payée. Suite à cette contestation, les frères et soeurs acceptent de remettre à la masse de l'héritage la totalité des avancements d'hoirie qui leur avaient été consentis. On effectue le partage. L'ainé touchera 2831 F en préciput et 2936 F de part, soit en tout 5767 F. Chacun des cadets, dont Jacques, touche 2936 F de part... C'est presque cinq fois ce qui leur avait été d'abord attribué.

Les cas que nous venons de citer sont extrêmes. En général, la sous-évaluation n'atteint pas de pareilles proportions, mais des corrections ramenant les parts du simple au double sont souvent nécessaires. Chez les Massol, gros propriétaires, les cadets et les filles obtiennent en l'an XIII le doublement de leur légitime (elle passe de 500 à 1000 F). La même année, dans une branche cousine de la famille Massol, des bridiers cette fois, les filles obtiennent un résultat semblable : à leur dot, qui était de 600 à 800 F, s'ajoutera une part de créance valant 800 F. Mais l'ainé préciputaire obtient pour lui de garder en plus de sa part un pailler valant 600 F.

Le désir des grandes familles de maintenir l'unité de leur patrimoine conduit parfois à des solutions complexes que l'on tente de répéter de génération en génération. Les Privat de la branche la plus riche, chez qui l'ainé, de père en fils, s'appelle Guillaume, ont un mode successoral très difficile à débrouiller. Dès le décès du premier Guillaume en 1820, ses biens sont mis aux enchères. Il y a alors six enfants vivants. L'ainé, que nous appellerons Guillaume II, avait déjà reçu du père par un bail en paiement la valeur de son quart préciputaire, plus celle des 10000 F de dot de sa femme Anne Astruc. Il parvient encore à acheter 85% des biens mis aux enchères pour 8650 F. Par cette opération, la plus grande partie des biens paternels est convertie en une valeur argent dont le montant est évidemment sujet à discussion. Fulcran Privat, le fils cadet, et sa soeur, protestent. Un partage doit intervenir en 1843. Sur la base des 29192 F de la succession globale du père et de la mère, l'ainé doit ristourner 5000 F à son frère et à sa soeur.

A la génération suivante, en 1850, il y a cinq enfants vivants. Un règlement fort complexe a lieu. C'est une double séparation de biens entre maris et femmes, portant sur deux générations. Y prennent part Guillaume II père, son fils aîné Guillaume III et leurs épouses respectives Anne Astruc et Rosyne Baldy. Par cette opération, Guillaume II paie à son épouse les 13950 F qu'il lui doit de sa dot

et autres sommes, moyennant la reconnaissance de 15 ha de terres, sa maison et son jardin. Le reste des 93 ha de son patrimoine est vendu. Guillaume III, qui a déjà reçu en préciput 1260 F de son père et 4000 F de sa mère, paie lui aussi à son épouse ses 10260 F de dot par une hypothèque sur les 15 ha donnés à Anne Astruc! La belle-mère et la belle-fille se trouvent ainsi co-détentrices de la totalité du patrimoine restant aux Privat. Bien entendu, Guillaume III recevra ces terres en héritage de sa femme quelques années plus tard. Entretemps, il a acquis 11 ha de la propriété vendue par son père. Il a en tout 38 ha à la fin du XIXe siècle. Dans une période difficile et avec un grand nombre d'enfants vivants, les Privat Guillaume ont donc réussi à garder dans les mains de leurs aînés la partie essentielle de leur bien, le fruit de la vente des autres biens servant probablement à soulever les cadets. Ceux-ci, à la première génération, se sont insurgés contre le sort qui leur était fait, puis se sont accommodés des arrangements ultérieurs.

Toutes les familles ne réussissent pas pareillement à conserver dans les mêmes mains la majeure partie de leur bien. Il est vrai que toutes n'ont pas mis en place une stratégie aussi complexe. Les désaccords entre les enfants sont aussi un danger permanent pour les applications abusives de la règle préciputaire. Chez les Privat issus de Fulcran, cordonniers de père en fils, dont nous avons déjà cité le mode de succession favorisant le continuateur du métier paternel, c'est l'aîné, Fulcran, qui s'oppose à la succession paternelle. Il conteste la décision de la mère, héritière universelle du père, de remettre l'héritage à titre de préciput au fils cadet Guillaume (le cordonnier) et à sa soeur Catherine. En vertu de cette décision, Guillaume et Catherine s'étaient partagés la maison en l'an IX, alors que Fulcran n'avait qu'un légat de 1000 F. Au décès de la mère, en 1806, un premier partage est effectué, qui conserve l'avantage à Guillaume et à Catherine, mais donne à Fulcran, en plus de son légat, une maison, une écurie et une terre. Sa soeur Marie gagne aussi une terre. Cela pourtant ne suffit pas. Il faut en 1808 un second partage pour obliger Guillaume et Catherine à rendre encore 500 F chacun à la succession : 400 F vont à Fulcran, 600 F à Marie.

De nouvelles contestations se produisent à la génération suivante. En 1835, Guillaume, le cordonnier, donne à son fils cadet Fulcran, qui lui succède à la boutique, le quart préciputaire, sous forme d'une maison meublée et de 3000 F. Fulcran lui prête aussitôt cette somme qui, dans les mois qui suivent, sert à doter deux des filles, Rose et Palmyre, de 1200 F chacune en avancement d'hoirie. En 1838, (un an avant sa mort), Guillaume vend tous ses biens, qui se composaient de 5,5 ha de terres, une maison, un bâtiment rural et un jardin. L'acheteur de la boutique n'est autre que Fulcran, le fils cadet. La maison

et une partie des terres sont acquises par le mari de Palmyre, Hypolite Sicard. Dès lors, les enfants peuvent dire que leur père est "dans le dénuement le plus complet" et ne peut plus payer ses dettes. Ils lui versent une pension de 250 F (100 F de Fulcran, 50 F de chacun des trois autres). Mais cette fois encore, l'arrangement ne tiendra pas. On reproche en particulier à Fulcran que son père lui ait payé, en 1831, un remplacement au service militaire, considéré comme une donation déguisée. Aussi, dès la mort du père (1840), un double partage a lieu. Il porte à la fois sur les biens paternels et sur la dot maternelle. Côté paternel, Fulcran doit restituer 1474 F, Rose et Palmyre 263 F chacune, pour payer les 1000 F de légitime de Frédéric et Eulalie, les plus jeunes enfants. La dot maternelle est également partagée : 300 F vont à chacun des enfants, en échange du paiement à la mère d'une rente globale de 160 F par an.

La troisième génération une fois encore, tentera de maintenir un système successoral inégal. Fulcran partage ses biens en donnant 0,6 ha à chacun de ses cinq enfants, sauf au cadet, Emile, qui hérite de la maison. Emile devait-il prendre la succession de la cordonnerie ? On ne peut le savoir. Il est mort célibataire et la maison est revenue à son frère, sans doute par héritage. Il n'y a donc pas eu de contestation possible...

Les quelques exemples que nous avons examinés montrent que le mode de succession préciputaire, s'il est en général accepté par tous, reste néanmoins sous la surveillance active de ceux qui n'en sont pas bénéficiaires et qui n'en acceptent pas toujours les interprétations abusives. Certes, s'il y a contestation dans un tiers des cas, il reste deux tiers des situations où la volonté des parents a été respectée. Rien ne nous dit d'ailleurs que dans ces derniers cas, les partages étaient toujours effectués avec équité et nous n'avons pas les moyens de le contrôler. L'acceptation de la succession imposée par le père et la mère reste donc un fait majoritaire, qui renforce la position de l'héritier préciputaire. Mais celui-ci a encore d'autres moyens d'arrondir la part qui lui revient, pour la faire ressembler le plus possible à celle qui était échue à son père.

6. Les retours de part.

Bruno Chattelard évoque le modèle successoral qui, selon lui, a permis à sa famille de se maintenir au Caylar et à lui-même de devenir l'agriculteur prospère qu'il est : " dans la famille, ou bien il n'y a eu qu'un enfant, ou alors trois, mais deux qui sont restés célibataires : il n'y en a eu toujours qu'un qui s'est marié, donc la famille ne s'est pas éparpillée, elle est toujours restée...". Quand on lui demande si ces célibats étaient volontaires, il répond : " je ne sais pas... c'était sur l'exploitation, ça faisait un tout. Je vois, mon père, ils étaient trois, dont deux filles... toutes les deux se sont mariées, mais il y en a une qui n'a pas eu d'enfant, l'autre a eu une fille... mais tout est resté quand même... l'exploitation est restée!

-celle qui n'a pas eu d'enfant, évidemment, la part vous est revenue, mais l'autre ?

-l'autre, ils me l'ont vendue, ça fait que c'est resté, tout! Et mon grand-père, de nouveau, ils étaient trois : mon grand-père, un garçon et une fille, et tous deux célibataires. Et si on monte (la généalogie), ça a toujours été pareil." Ce modèle idéal qui conduit à conserver la totalité du patrimoine en maintenant tous les enfants sauf un "en réserve" dans le célibat, n'a pourtant pas toujours été appliqué aussi strictement que le dit Bruno Chattelard. Il le reconnaît lui-même pour la génération de son père, où un rachat de parts a dû avoir lieu. L'examen de la généalogie montre aussi que les ancêtres les plus lointainement connus de la famille pratiquaient une succession précipitaire avec avantage à l'aîné, matérialisé par une auberge, leur principal moyen d'existence. Puis la génération de l'arrière-grand-père de Bernard a inauguré la pratique qu'il décrit: l'aîné célibataire a vécu chez le cadet précipitaire. A la génération suivante, celle du grand-père, l'aîné est encore resté célibataire et a vécu avec une soeur auprès du cadet marié. Tous trois ont acheté, par petits lots de moins d'un hectare, jusqu'à quinze hectares de terres qui sont restées en indivision entre eux. C'est la base de l'actuel domaine des Chattelard. La famille est ainsi passée, à la faveur de deux générations qui ont "serré les coudes", de l'auberge à la terre. Mais la mémoire de ces deux générations suffit à imposer un modèle, que Bruno étend vers l'aval à la génération de son père et vers l'amont à ses lointains ancêtres. Ce qui compte en réalité pour lui, c'est le résultat : "l'exploitation est restée". C'est pourquoi il juge sévèrement le partage égal institué entre son père et les soeurs de celui-ci : "Ils ont partagé! ils ont tout partagé en trois... (mon père), il s'en foutait... pour les affaires, il n'y entendait rien".

Le discours de Bruno pose clairement la question du célibat, comme moyen de régler sans douleur le problème de la succession. Il nous invite aussi à relativiser les réflexions sur l'égalisation de l'héritage. Il sous-entend en effet que, même dans une situation où un règlement successoral relativement égalitaire a été imposé à l'héritier préciputaire, il lui reste des moyens de rassembler à nouveau entre ses mains la propriété familiale.

Le célibat est le principal de ces moyens. Et c'est une pratique courante. Sur toute la période examinée pour ce travail, 19% des garçons et 14% des filles qui ont vécu plus de vingt ans et dont le destin nous est connu sont restés célibataires (Tableau III). Pour la période antérieure à 1850, ces chiffres sont respectivement de 22 et 15%. Les artisans-moyens propriétaires ont le plus fort taux de célibat chez les garçons (26%), les gros propriétaires chez les filles (37%) (Tableau IV). Les travailleurs ont beaucoup moins d'enfants célibataires, surtout chez les filles (6%). Certains de ces caractères sont facilement explicables. Les artisans et moyens cultivateurs ont tendance à conserver auprès d'eux les cadets qui travaillent au commerce ou à la terre, et gardent en réserve leur part pour l'héritier préciputaire. Les filles au contraire sont moins nécessaires sur une propriété. Elles partent tôt, souvent comme servantes, et se marient d'autant plus vite. Le problème est différent chez les petits propriétaires, Maurice Molinier le dit clairement : "Ils avaient une petite exploitation, ils avaient des petites propriétés; ma mère était d'une famille nombreuse, alors tout le monde ne pouvait pas rester là. Ils tenaient dans une ferme, il fallait débarrasser". De leur côté, les gros propriétaires, qui pratiquent strictement le régime préciputaire, ont les moyens de doter leurs cadets, dont l'alliance est d'importance pour le maintien du réseau de relations établi avec d'autres familles bourgeoises. Le phénomène le plus étonnant est le célibat élevé de leurs filles. Celles-ci ne jouaient-elles pas dans l'alliance le même rôle que les cadets? Les plus riches pouvaient-ils se permettre de garder auprès d'eux une de leurs filles, qui tenait la place d'une servante dans la maison et assurait aux parents qu'ils seraient bien soignés dans leurs vieux jours? La réponse est d'autant plus difficile à donner que dans la période qui suit le phénomène s'inverse : après 1850 le célibat chez les gros propriétaires concerne surtout des garçons (36%) et non plus les filles (9%). Ces familles donnent alors l'impression de se replier sur elles-mêmes.

Comme les Chattelard, les Coulet issus de Joseph pratiquent couramment le célibat. Avant 1850, il n'y a eu sur trois générations de cette famille que deux mariages, hormis ceux des aînés. Après cette date, le nombre d'enfants chute rapidement, ce qui règle le problème. Le malthusianisme permet de se passer du célibat. Les retours

de biens dûs à cette politique sont impressionnants. C'est toujours la branche la plus forte de la famille qui en bénéficie. A la troisième génération, Adolphe Coulet, qui n'avait hérité que de 4,8 ha du père en 1867, reçoit successivement de son cadet Emile, célibataire et préciputaire, 9 ha en 1872, puis 5 ha en 1895. Plus tard, il hérite encore de trois oncles ou tantes célibataires 9 ha en tout. Ici, c'est un héritier non préciputaire qui vole au secours d'une succession menacée par l'infécondité de l'héritier principal. La même chose se produit chez les Coulet Charles, ménagers et chez les Gleizes, aubergistes. Mais quand le couple infécond est celui d'un cadet ou d'une fille, c'est presque toujours au frère ou au neveu de la branche préciputaire que revient l'héritage. Ainsi peut se reconstituer, avec une génération de retard, le patrimoine de l'aïeul. Bruno Chattelard a bénéficié de ce processus, en recueillant la part d'une de ses tantes morte sans successeur direct. Les Massol de la branche aînée ont fait de même, Aymond Privat récupère de cette façon la maison et le jardin de son oncle.

La politique du célibat, quand elle est poussée trop loin, n'est pourtant pas sans danger. En témoigne le nombre des branches familiales qui ont disparues, faute de successeurs, particulièrement chez les gros propriétaires. Une gestion prudente de l'avenir familial suppose le mariage d'une partie des cadets et des filles. Reste alors à l'héritier à racheter leurs parts pour reconstituer le patrimoine paternel. Ce genre d'opérations se pratique beaucoup avec ceux qui quittent Le Caylar : leur bien, laissé à l'abandon, se dégrade ou est donné en fermage au frère resté sur place qui, dans un cas comme dans l'autre, peut espérer l'avoir à bon marché. Quelquefois, l'opération se traite dès le partage. En 1810, les cadets de la famille Gleizes Noë cèdent leur part à l'aîné. Chez les Chattelard, l'aîné de la première génération des aubergistes rachète les parts de deux soeurs pour 240 F chacune. Bruno à son tour reprend la part de sa tante, qui en est encombrée et qui préfère de l'argent pour doter sa fille.

Il existe donc de multiples moyens par lesquels un héritier, déjà avantagé par le préciput légal, souvent sous-évalué, parvient à déjouer les partages et à arrondir son patrimoine. Mais ces moyens bien souvent, créent dans les familles des tensions et même des oppositions frontales.

7. Tensions.

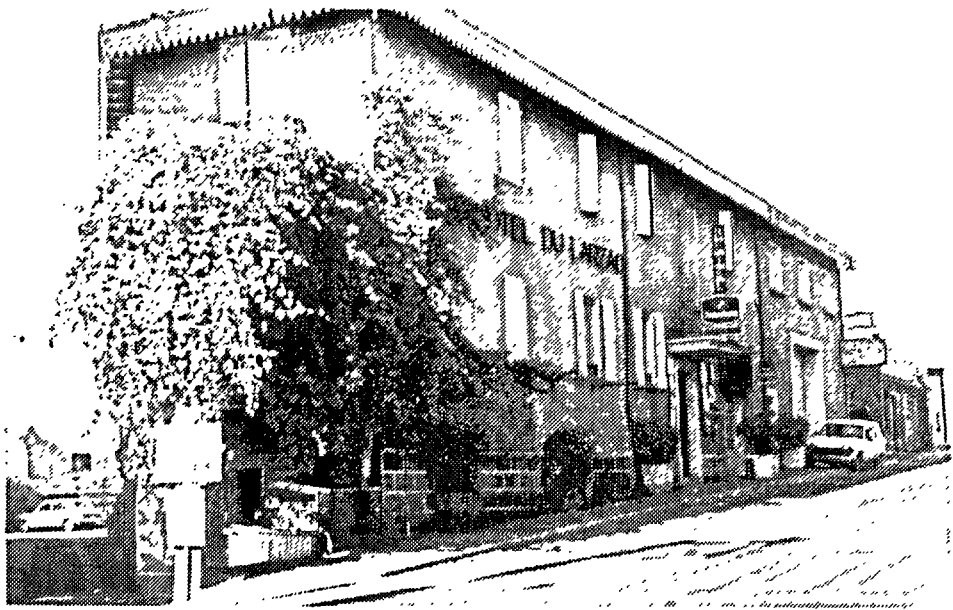
Maurice N. reproche à sa soeur d'avoir capté les testaments de son frère célibataire et de sa soeur mariée mais sans enfant, au point qu'elle se trouve maintenant propriétaire de la plus grande partie de l'important patrimoine de la famille : "On s'était entendu, on avait divisé, on avait fait les parts et tout, des parts à peu près équitables. On était bien. C'était aux quatre frères et soeurs. Et elle, elle a eu les trois parts. La part de sa soeur, la sienne et celle de notre frère qui est mort. Elle a fait faire des testaments, et puis elle s'est arrangée pour que je sois un peu lésé..., comme je lui ai dit, si tu l'as pris, c'est que tu en as besoin... Maintenant, à part ça, elle vous dira qu'elle est bien avec moi. Là aussi, je vous dirai que je suis bien avec elle. C'est une façon de parler, quoi...". La tension qui règne chez les N. date en fait de bien avant le partage. Maurice avait été rejeté du temps de ses parents parce qu'il avait fait une mésalliance. Sa soeur ne lui aurait jamais pardonné et elle a tout fait pour que le bien ne puisse pas tomber dans les mains de son épouse. C'est pourquoi Maurice, sans enfant, envisage effectivement de donner son héritage à la famille de sa femme...

Les fâcheries évoquées par Maurice N. sont fréquentes après les partages. A propos des rapports avec les frères et soeurs de son mari, Marthe Privat dit : "Après mon mariage, on se voyait assez souvent, mais puis, alors, ça c'est distendu... Evidemment, comme dans toutes les familles, lorsque ma belle-mère est morte, il y a eu des animosités, on ne s'est plus guère fréquentés".

Et Paul Boyer évoque "la bisbille" provoquée par la décision de sa mère de lui donner la maison. Raymonde Albinet tante de Bruno Chattelard, a vécu des "tiraillements" dans la famille de son mari, au moment du décès de son beau-père. Elle affirme que, du côté des Chattelard, tout s'est bien passé : "on avait partagé le terrain... on s'est toujours bien entendu. Je l'ai vendu à mon neveu". Mais le soulagement ressenti par chacun quand l'affaire est réglée ne montre-t-il pas que le moment de la succession est une passe difficile pour les familles? Ecoutons Simone Molinier : "Pour nous, ça s'était toujours bien passé, il n'y a jamais eu de difficultés, pour rien. Vous savez, quand les frères et les soeurs s'entendent... le mieux, c'est qu'ils s'entendent à l'amiable. C'est pas le moment de se chicaner pour ça. -oui, mais c'est souvent au moment des héritages, dans les familles, qu'on se dispute ? -oh! sûrement! il y en a beaucoup. C'est tellement ridicule, ça. Franchement, vous savez, la vie est courte!"

Bien souvent, faute de pouvoir s'entendre, les choses restent en l'état : c'est l'indivis, qui peut être catastrophique pour le bien, si celui-ci reste à l'abandon. Cela se produit souvent pour les maisons, surtout chez les petits artisans ou les travailleurs. Madame Guiraud dit, à propos de l'héritage de son beau-père : "les soeurs ne voulaient pas entendre parler de cela : l'ainé avantagé". Alors, la maison qui fait l'objet du litige reste longtemps inoccupée, puis le fils de l'ainé la rachète à ses tantes. Chez les Rousset, le cadet André est resté au Caylar, mais l'ainé, Eugène, parti travailler à la ville, a conservé ses droits sur la maison. Louise Rousset, épouse d'André, explique : "Nous avons partagé le peu de terrain qu'il y avait, alors, la maison ? L'ainé, Eugène, a dit : ma foi, les enfants viennent l'été, laissons la comme ça (elle est restée indivise). Et puis plus tard, son fils a réclamé sa maison. Ce n'était pas passé chez le notaire. Avec mon mari, on disait : oh, on a le temps! - Vous avez été obligés de payer la maison ? - Voilà, mon fils a acheté, maintenant, elle est à mon fils, le plus jeune". Lucien Gleizes aussi a réussi à racheter les parts de la maison familiale à certains de ses sept frères et soeurs, mais pas aux autres... Résultat : elle tombe en ruines et Louis Genieys vit dans une autre habitation, qu'il a héritée en partie de sa soeur et dont il a racheté les autres parts. Il paraît pourtant prendre la chose avec philosophie : "on n'est pas fâché avec la famille, on ne va pas se fâcher pour des trucs comme ça!"

Chez les gros ou moyens propriétaires d'aujourd'hui, le problème n'est pas si différent mais il porte sur l'ensemble du patrimoine. On évoque la difficulté qu'il y a à partager du bien quand il faut succéder, car il importe de conserver les moyens suffisants pour assumer cette succession : " Les propriétés, quand il y a une famille nombreuse... on n'en est pas embarrassé, mais c'est difficile à partager, vous comprenez, ou alors ce n'est plus viable, ce n'est plus rentable... celui qui reste à la ferme ou à la propriété, pour payer les autres, s'il n'est pas avantagé, il ne peut pas payer. Seulement, tout le monde n'est pas compréhensif, il y en a qui veulent leur part, leur part en entier, et qui ne veulent pas faire de concession". La même chose se produit dans le commerce. Quand, chez les Privat, se pose le problème de la succession à l'hôtel, celui des fils qui a reçu une formation de cuisinier hésite. Son frère l'explique fort bien : "On est cinq! voilà! cette affaire, je suis sûr que si mon frère l'avait prise,... je crois qu'on l'aurait surestimée. Alors que quand il a fallu que ma mère mette tout en vente, on a vu qu'il y avait quand même des problèmes. Surtout qu'à l'époque où elle a vendu, ça tirait pas du tout. C'est à ce moment-là qu'il aurait fallu que mon frère le prenne... mais de toute façon, ça ne lui plaisait pas". Finalement, l'hôtel a été vendu, faute de



L'hôtel du Larzac

successeur.

Quand on demande à Bruno Chattelard si son fils cadet n'aimerait pas rester à la terre auprès de son aîné, il répond, embarrassé : "Ah,... il prépare un bac C, il vaut mieux qu'il continue. Ca ne l'empêche pas de revenir si jamais il y avait un problème ou quelque chose...". A la même question, il répond une autre fois : "Alors, il faudra qu'il reste célibataire!", faisant référence par cette boutade au modèle successoral auquel il attribue la permanence de sa famille. Certes, la question de la propriété foncière est moins cruciale qu'autrefois pour les agriculteurs : Bruno Chattelard et Emile Privat font une grande partie de leur exploitation sur des terres qu'ils ont louées. Mais il y a de gros investissements, des bâtiments ruraux modernes et des machines, qui font courir les emprunts. Le problème actuel n'est d'ailleurs pas toujours de choisir entre des successeurs possibles, mais d'en trouver un qui veuille se charger de la responsabilité et de l'énorme travail que demande aujourd'hui une exploitation agricole. C'est la situation que vit Emile Privat : aucun de ses enfants ne veut lui succéder, et il se demande parfois pourquoi il a fait tant d'efforts et engagé tant d'investissements...

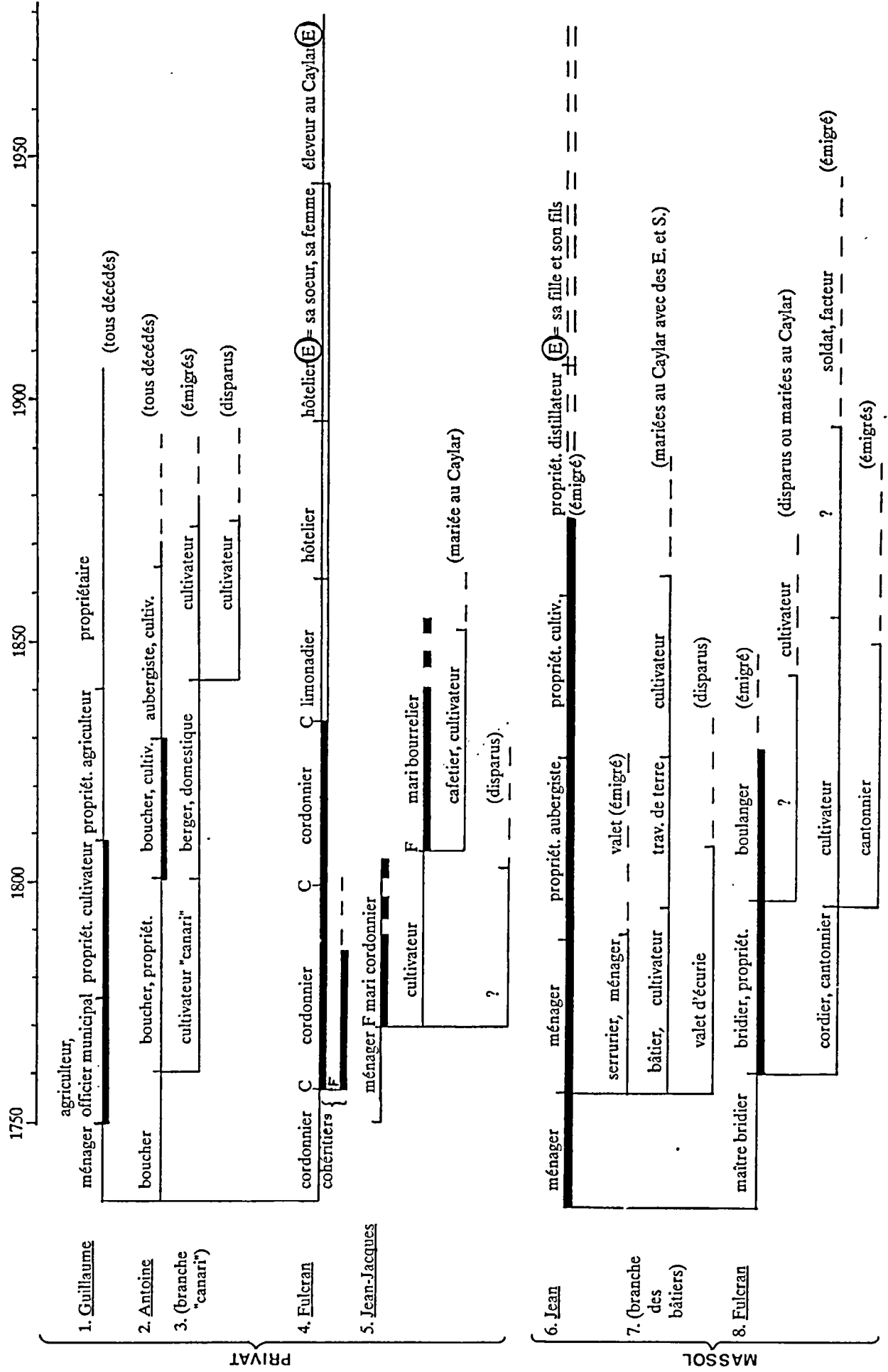
8. Les devenirs longs.

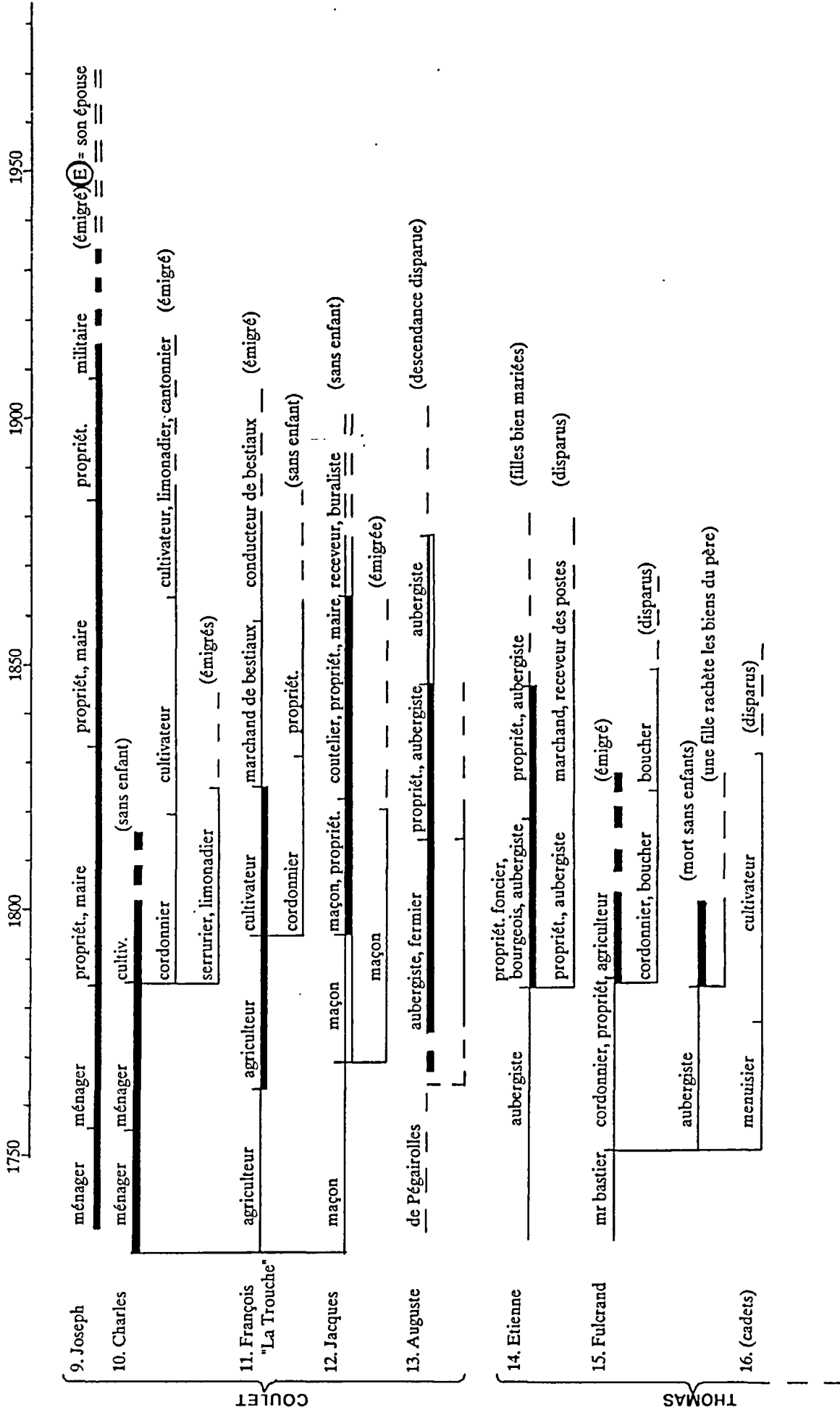
Ainsi se trouve posée la question du devenir de l'exploitation, et plus largement des devenirs familiaux. Le système préciputaire se donne évidemment pour but de perpétuer, de génération en génération, le statut social d'une lignée, garanti par le maintien d'un patrimoine et d'un réseau de relations. Il n'est sans doute pas indifférent de savoir si au bout du compte, le but est atteint. Nous avons vu tous les moyens légaux ou de simple stratégie qui sont utilisés pour renforcer l'avantage de l'héritier préciputaire. L'action contraire des frères et soeurs épris d'égalité parvient pourtant parfois à en contrecarrer les effets. Un bilan s'impose.

Rappelons que l'échantillon que nous avons étudié était issu de 20 grands ancêtres, porteurs de 12 patronymes différents. L'un était négociant, cinq étaient ménagers, un laboureur, un fermier, six commerçants ou artisans propriétaires, quatre travailleurs de terre et deux domestiques.

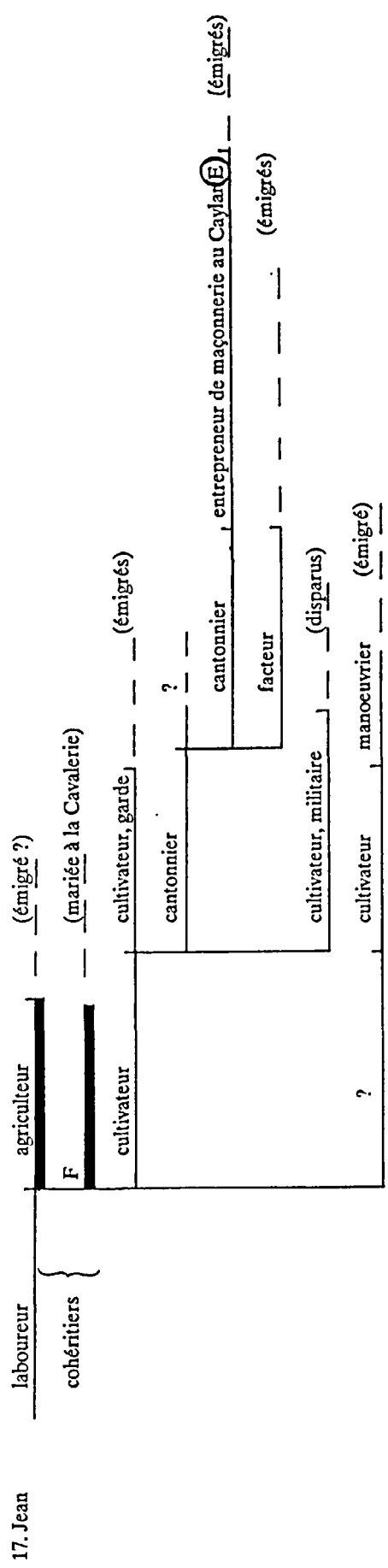
Dans un premier temps, la lecture des généalogies montre le système préciputaire dans un rôle de différenciation sociale, séparant parmi les branches familiales descendant des grands ancêtres, celles qui perpétuent le statut social primitif, et d'autres, que nous dirons "branches cadettes", qui ont le plus souvent un statut inférieur. Nous avons dressé un tableau des devenirs familiaux pour toutes les branches étudiées (fig 6). Chez les Privat, trois branches ont vu le jour à la première génération : l'aînée auquel est associé le prénom de Guillaume, et le statut de ménager, la branche des Antoine, bouchers de père en fils, et celle des Fulcran, cordonniers. Une nette hiérarchie départage ces trois branches : les Guillaume font partie de la bourgeoisie du Caylar, les Antoine sont de gros commerçants propriétaires qui vont très vite s'enrichir, les Fulcran de petits artisans munis de quelques terres. Une autre bifurcation a lieu une génération plus tard : la deuxième génération de la branche Antoine donne naissance à la sous-branche des Fulcran, dits "Canari", bergers et travailleurs de terre, très pauvres du fait d'un partage particulièrement inégal. C'est là le sort des "cadets de cadets" dans beaucoup de familles. Aucun des autres enfants mâles nés chez les Privat n'a fondé une branche constituée en tant que telle au Caylar, soit parce qu'ils sont restés célibataires, soit parce qu'ils ont émigré. Les quatre branches portant le patronyme Privat, descendant toutes du même ancêtre, offraient donc à la fin du XIXe siècle un éventail complet de la société caylaroise.

Figure 6 : Devenirs familiaux

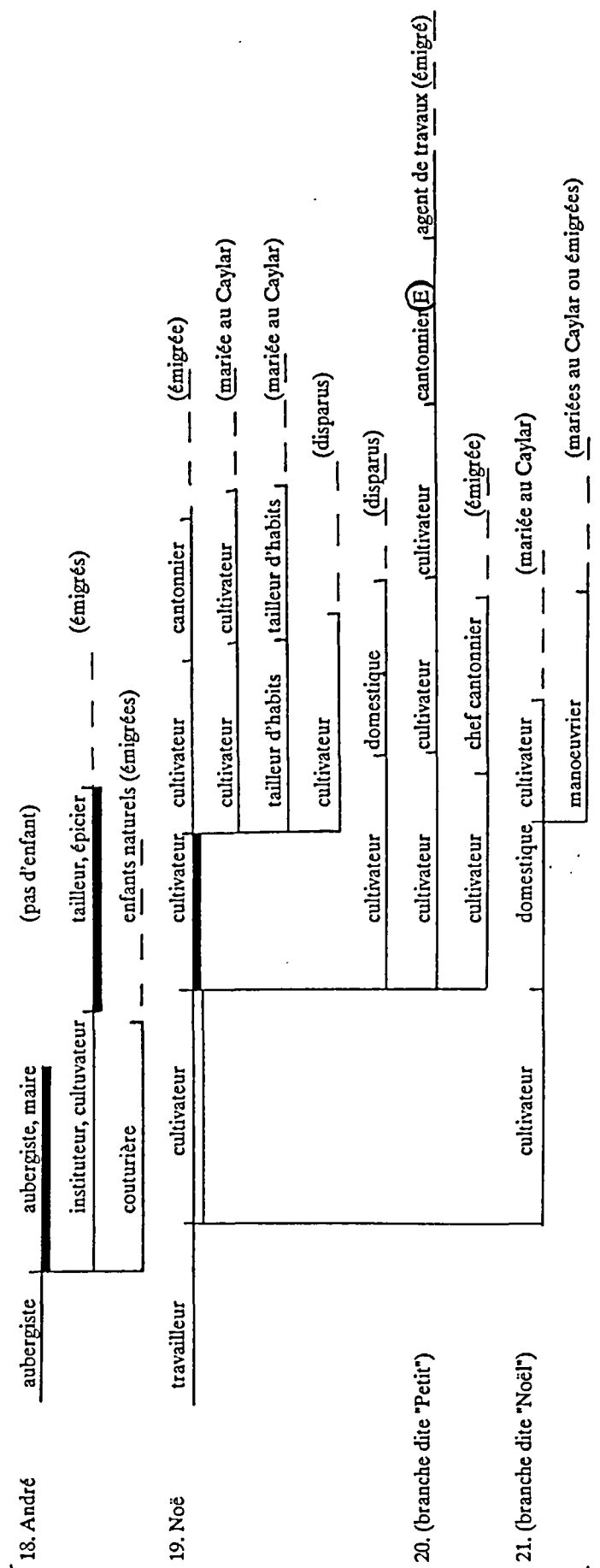




1750 1800 1850 1900 1950



THOMAS (suite)



GLEIZES

1750 1800 1850 1900 1950

22. Marc Antoine agriculteur cabaretier, agriculteur cabaretier propriétaire cultivateur cultivateur au Caylar (E)

23. (branches issues d'un second mariage) cabaretier (filles mariées avec des E. et des F.) agriculteur, suisse journalier (descendance disparue)

24. Heruèle fermier à l'hospitalet fermier agricultrice (E) agriculteur agriculteur au Caylar mercier (E) (tous émigrés)

25. Jean-Pierre cultivateur à la Couvertorade, valet, domestique serrurier serrurier, mécanicien au Caylar serrurier, mécanicien au Caylar métalliers (émigrés)

26. Jacques (branche Pierre) travailleur de terre, travailleur de terre, cultivateur cultivateur, facteur (émigrés) cultivateur (mariée au Caylar, à un S.) maçon (disparu)

27. (branche Jean Antoine) travailleur de terre cultivateur cultivateur (émigré) cultivateur cantonnier ouvrier maçon (E) (émigrés) cultivateur (disparu)

28. Antoine travailleur puis "ménager" agriculteur postillon, cultivateur cultivateur (sans enfants) journalier cultivateur (sans enfants) journalier cultivateur (aucun survivant) postillon, marchand facteur, coiffeur facteur, menuisier (tous émigrés) (E) cultivateur cultivateur boucher (tous émigrés)

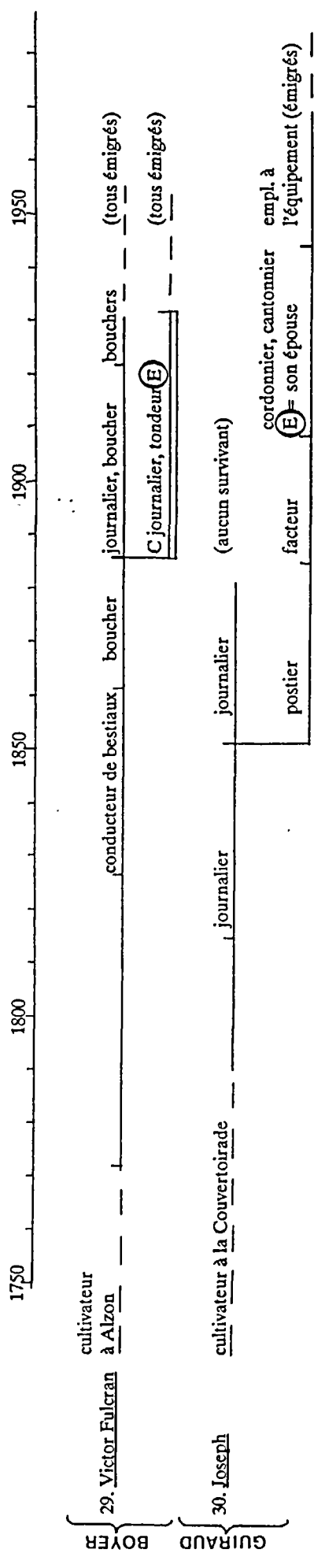
CHATELARD

MOLINIER

ROUSSET

RAYNAL

BERTHOMIEU



La même chose pourrait être dite du patronyme Massol, porté vers 1860 par des bourgeois gros propriétaires (la branche aînée), des bridiers moyens propriétaires et des valets d'écurie ou travailleurs de terre, tous issus de la même souche : Jean Massol, ménager. De même pour les Coulet issus de François, qui forment trois branches : les ménagers, les maçons-propriétaires et les petits agriculteurs. Encore ne comptons-nous pas ici d'autres branches homonymes que nous avons prises en considération sans pouvoir les rattacher aux autres familles précitées, parce que leur parenté probable remontait à une époque que la perte des registres paroissiaux ne permet pas d'atteindre. Ainsi les Privat issus de Jean-Jacques ou les Coulet Joseph, propriétaires et maires, ou encore les divers Thomas vivant au Caylar vers 1750, respectivement "propriétaire foncier, bourgeois et aubergiste" (première branche), "maître bastier" (seconde branche) et "laboureur" (troisième branche, la seule que nous ayons pu suivre jusqu'à nos jours). Citons aussi les Gleizes de la même époque, l'un aubergiste et l'autre travailleur. A l'évidence, ce sont les souches de gros propriétaires qui ont parmi leurs descendants l'éventail social le plus ouvert. Les familles de petits artisans ou de travailleurs n'ont évidemment pas à l'origine la "hauteur" nécessaire dans le champ social pour que puisse se ménager une telle différenciation. La plupart d'entre elles n'ont donné au Caylar qu'une seule branche qui conserve en général le statut de ses ancêtres; les autres descendants ont disparu dans l'émigration.

Voici donc mis en relief le rôle de différenciation sociale de la transmission préciputaire. Ce n'est là bien entendu qu'un effet secondaire du système. Sa fonction première avouée est le maintien ou la progression du statut foncier, professionnel et social de la lignée, à travers la branche favorisée. Or, sur ce plan, il est permis de mettre en doute son efficacité à long terme. Si l'on examine le devenir des trente branches familiales étudiées, on constate que seulement six d'entre elles ont connu une sensible émergence sociale. Les Massol, ménagers et gros propriétaires, ont renforcé leur position à la faveur de trois générations très malthusiennes. Mais ce n'est pas au Caylar qu'ils ont fait leur avancée la plus décisive. Joseph Vincent Massol a épousé la fille unique d'un négociant en vins et gros propriétaire de Brignac, dans la plaine de l'Hérault. Il a pris sa succession, est devenu l'un des distillateurs les plus importants de la région, a siégé à la Chambre de Commerce de Montpellier, et, appuyé par le Parti Radical, est revenu au début de ce siècle se faire élire Conseiller Général du Caylar. Ses filles ont épousé, l'une un médecin issu d'une famille bien en vue à Montpellier, l'autre un avocat, fils d'un ancien maire de cette ville. Certes, suite à des célibats et à des mariages sans enfants, la famille n'a plus aujourd'hui qu'une seule

descendante en âge de procréer. Son émergence n'en a pas moins été bien réelle.

De leur côté, les Chattelard, aubergistes prospères mais peu dotés en patrimoine au début du siècle dernier, ont pu, par une politique de restriction du mariage combinée à des achats de terre nombreux, léguer à leur descendant Bruno une propriété foncière qui lui permet aujourd'hui de pratiquer une agriculture dynamique.

Les Privat issus du cadet Fulcran, petits propriétaires et cordonniers actifs sur la place du Caylar au début du XIXe siècle, ont connu quelques difficultés à la fin du siècle dernier. Ils ont pourtant réussi, en partie grâce à leur alliance avec les Astruc, à créer un hôtel qui a prospéré jusqu'à une période récente. Aujourd'hui, Emile Privat s'est lancé avec courage dans l'élevage en jouant à fond la carte du fermage.

Les Molinier ont connu aussi l'émergence à partir de bases opposées à celles des Privat : fermiers à la fin du XIXe siècle, ils ont pu acheter les quelques 300 ha de terres et de parcours du Mas d'Aussel. Réussite remarquable, quelque peu tempérée par la suite du fait du grand nombre d'enfants de cette famille et de la décadence de l'élevage ovin.

Partant de beaucoup plus bas dans l'échelle sociale, deux familles ont amélioré considérablement leur position. Les Rousset sont issus d'un valet d'écurie sans aucun bien dont le fils, compagnon serrurier, a racheté, dans la deuxième moitié du XIXe siècle une boutique en décrépitude qu'il a réussi à remonter. Les Thomas étaient l'une des familles les plus pauvres du Caylar jusqu'à ce que René, leur descendant, fonde une entreprise de maçonnerie qui, à force de travail et d'acharnement, est devenue prospère. Il faudrait ajouter à ce bilan tous les émigrants qui ont réussi après leur départ du Caylar. Nous le ferons dans le chapitre sur l'émigration, car cela n'a plus grand chose à voir avec le jeu local du régime successoral, appliqué pour l'essentiel au patrimoine caylarois.

A l'autre bout du palmarès de la réussite, les décadences sont plus difficile à évaluer. Dix des trente branches familiales étudiées disparaissent complètement entre le milieu du XIXe siècle et le tout début du XXe siècle. Pour certains, comme la branche aînée des Privat, appelés Guillaume, c'est le résultat combiné d'un malthusianisme démographique strict et d'une santé déficiente. Si l'on n'a qu'un ou deux enfants, dans une période où les conditions sanitaires sont encore difficiles, on s'expose à voir disparaître un jour toute descendance : le bien du dernier des Guillaume Privat, bourgeois malingre, est allé à la famille de sa servante dévouée. La même chose s'est produite chez les Privat prénommés Antoine, bouchers et gros propriétaires possédant 66 ha, deux maisons et cinq bâtiments ruraux, dont le seul descendant est mort célibataire : le bien est allé à un

prêtre, à la fin du XIXe siècle. Même aventure chez les Coulet François, aubergistes, et les Coulet Jacques, maçons. Ces derniers, devenus couteliers à la fin du XIXe siècle, avaient pourtant réussi à faire passer leur propriété de 10 à 61 ha.. Toutes ces branches se sont éteintes faute de descendance.

Un autre facteur de décadence familiale est la crise économique. Celle-ci, nous le verrons, jette beaucoup d'enfants dans l'émigration, surtout s'ils sont filles ou cadets, mais la même chose arrive parfois à des héritiers. Pourquoi Jean Fulcran Thomas, héritier préciputaire d'une branche de moyens agriculteurs, émigre-t-il vers la plaine au début du XIXe siècle ? Et François Coulet, dit "La Trouche", propriétaire de 6 ha au Caylar, qui, au milieu du XIXe siècle, se fait maquignon et va s'installer à Lodève, signe-t-il ainsi son émergence sociale ou au contraire la décadence de sa famille ? Louis Auguste Gleizes, descendant d'un aubergiste qui fut maire du Caylar sous l'Empire, héritier des biens d'un père épicier et tailleur d'habits, émigre lui aussi à Lyon, puis à Marseille à la fin du XIXe siècle. Et que dire de Simon Massol, propriétaire de 13 ha, qui part comme facteur au début du XXe siècle ? Le cas des Coulet descendants de Joseph, qui ont donné deux maires au Caylar et possèdent 26 ha de terres et deux bâtiments ruraux est tout aussi problématique. Eleveurs prospères et primés dans les concours jusqu'au début du XXe siècle, ils semblent ensuite s'affaiblir. Gaston Coulet, gazé pendant la guerre, meurt alors qu'il est encore jeune. Son fils, confronté à la charge d'une propriété dans une période difficile, préfère apprendre un métier et quitter la terre, tout en conservant son bien au Caylar. Quel jugement porter sur ces départs ? Liés à un environnement économique difficile, ont-ils eu lieu dans la hâte, devant la crainte d'une situation devenue catastrophique, ou sont-ils des reconversions mûrement réfléchies de propriétaires disposant d'un bien encore en état, mais ne répondant plus aux nécessités économiques et aux besoins nouveaux de l'existence moderne ?

Il faut aussi se méfier des faux-semblants. Antoine Charles Coulet, de la branche aînée, issue directement de ménagers possédant 15 ha au début du XIXe siècle, est cordonnier au Caylar à la fin du même siècle, et n'y possède que 1,7 ha. Cette situation paraît être la conséquence directe d'une succession ab-intestat suivie d'un partage égalitaire, qui aurait dispersé le bien. En réalité, à la faveur de ce partage, c'est le fils d'une des soeurs, Pompilius Pradel, marchand de tissus et épicier de la Couvertoirade, qui, en rachetant les parts d'une autre soeur et d'un frère, s'est fait le successeur véritable des Coulet. Antoine Charles, seul héritier du nom paternel, fait donc figure de cadet doté plutôt que de continuateur véritable du statut social de ses ancêtres. Juger à partir de son cas de la décadence de la famille ne serait-il pas

faire une grossière erreur? La même chose se produit chez les Thomas Etienne, aubergistes et propriétaires de 22 à 37 ha, dont le dernier descendant mâle n'a eu que deux filles : par leur intermédiaire, le bien est passé à deux importants lignages que nous n'avons pas étudiés, les Laporte et les Fabre.

En fin de compte, peu de familles ont vraiment périclité au Caylar. Seuls peut-être, les Gleizes dits "Noë", moyens propriétaires qui avaient 6 ha au début du XIXe siècle, et qui deviennent cantonniers avec 0,6 ha à la fin du même siècle, marquent nettement un déclin.

En règle générale, c'est donc à une relative stabilité du statut social des familles que nous assistons. Quatorze branches familiales sur trente ne connaissent pendant la durée du XIXe siècle ni décadence ni émergence notable. Six améliorent nettement leur statut. Sur les dix branches restantes, cinq ont fini dans l'émigration, quatre se sont éteintes sans descendant et seule la dernière a périclité quelque peu au Caylar même.

Cependant, si l'on inclut le XXe siècle dans le bilan, les conclusions deviennent plus abruptes. Cinq familles seulement ont encore des représentants actifs au Caylar : les trois agriculteurs (Chattelard, Milhau époux Molinier, Privat), le maçon (Thomas) et le métallier (Rousset). Quatre autres familles ont des descendants habitant Le Caylar, mais ce sont des retraités (Boyer, Guiraud, Gleizes, Raynal). Enfin, quatre autres branches ont des descendants émigrés qui ont gardé un bien au Caylar, terre ou maison (Berthomieu, Coulet, Massol, Privat). Au total donc, treize branches sur trente ont encore un rapport avec le Caylar : leurs membres ont contribué à nos entretiens. Mais cinq seulement y ont présentement une activité économique. Le changement depuis le début du siècle est donc considérable.

9. Bilan du système préciputaire.

Quel est le rôle joué par le système de transmission des biens dans l'évolution que nous venons d'analyser ?

Ce qui frappe d'abord, c'est que parmi les six familles en progrès, figurent toutes celles pour lesquelles nous avons noté un fonctionnement assoupli du système préciputaire : les Chattelard, les Privat Fulcran, cordonniers, les Molinier, tous artisans-commerçants ou fermiers à l'origine (mais jamais gros propriétaires) n'ont pas hésité à faire hériter leurs cadets au détriment de leurs aînés. Ils forment aujourd'hui le noyau des agriculteurs actifs du Caylar. Les Rousset, chez qui le cadet héritait systématiquement de la boutique de serrurier, et les Thomas, qui pratiquaient souvent l'héritage en faveur des filles ou des cadets, issus les uns comme les autres de travailleurs pauvres, sont les seuls artisans rescapés de notre échantillon. Le passage par le commerce ou l'artisanat, et par un mode de succession préciputaire ne favorisant pas forcément l'aîné, semble être une des conditions nécessaires de la réussite sociale caylaroise.

Quant aux branches familiales qui se sont maintenues sans faire de progrès décisif, elles sont essentiellement composées de descendants de travailleurs petits propriétaires devenus salariés, aujourd'hui retraités (Boyer, Raynal, Gleizes, Guiraud). Nous avons vu que pour eux, le système préciputaire, s'il jouait un rôle de récompense donnée à celui des fils ou à celle des filles qui restait le plus attaché à ses parents, était loin de fonctionner comme perpétuateur d'un statut social privilégié.

Enfin, les branches descendant des anciens ménagers qui pratiquaient un héritage strictement préciputaire en faveur de l'aîné et un malthusianisme étroit se sont pour la plupart éteintes ou ont périclité, à moins que leurs héritiers n'aient émigré vers les grandes villes du Languedoc, dont elles forment une partie de la bourgeoisie, comme c'est le cas des Massol. Encore faut-il rendre à chaque effet sa cause et à chaque système sa fonction. Ce n'est pas le système préciputaire en lui-même qui a été à l'origine de la décadence de ces familles, mais plus certainement le malthusianisme et l'absence d'innovation en matière de gestion de la propriété foncière. On ne peut pas exclure que celles des familles bourgeoises qui se sont déplacées vers la ville aient envisagé ce mouvement comme un redéploiement rationnel de leurs capacités individuelles et financières dans un contexte qui ne leur permettait plus de vivre comme autrefois sur leurs terres.

La question de l'influence du système préciputaire sur les devenirs familiaux est donc à envisager avec des nuances. Certainement générateur de différenciation sociale et facteur d'émigration pour une partie de la population, ce système, en contrepartie, ne remplit pas tout seul le rôle salvateur qui est supposé être le sien en matière de reproduction sociale, même s'il est pratiqué dans toute sa rigueur. Pour qu'il soit efficace, il faut en user au contraire avec souplesse. Ainsi faisaient les artisans et commerçants du Caylar qui ont su, par un contrôle modéré des naissances, se donner un contingent suffisant de candidats à la succession à chaque génération, puis choisir l'héritier le meilleur, qu'il soit aîné ou cadet, renforcer sa position en encourageant le célibat de ses frères et soeurs et les retours de biens, surtout adapter le contenu de l'avantage préciputaire au contexte économique du moment. Ceux qui se sont faits, selon les époques, artisans ou commerçants, puis agriculteurs, laissant à leurs enfants l'auberge quand l'auberge donnait, et la terre quand la terre payait, ou alliant provisoirement les deux, ont pris sur le terroir du Caylar la place des gros propriétaires d'autrefois, statut de bourgeoisie en moins.

Le système de transmission des biens n'est bien sûr pas seul en cause dans leur réussite. En témoigne dans notre échantillon la présence d'émergences sociales pour lesquelles il dût jouer fort peu, s'agissant de familles à l'origine démunies de tout bien. Un domestique au siècle dernier, un travailleur à notre époque ont réussi par leur seul labeur à devenir artisans, rejoignant ainsi la couche sociale qui fut la plus active au Caylar. En même temps, ont disparu beaucoup de ceux qui avaient réussi à se maintenir, tant bien que mal, jusqu'ici. Avec la dure vie du Causse, les conditions économiques nouvelles de l'ère industrielle ont peu à peu balayé le système successoral ancien. Seuls quelques uns, à l'heure qu'il est, peuvent encore s'interroger, au Caylar, sur les conditions à venir de leur succession. Mais si la terre ou la maison y jouent encore un rôle, c'est beaucoup plus le métier qui en est la clé, avec sa charge de connaissances techniques et d'investissement personnel.

C. L'ALLIANCE EN QUESTION.

Comment se constituaient les alliances au Caylar ? Cette question est l'une de celles qui revient le plus souvent dans les entretiens que nous avons menés. Car si le cheminement des biens patrimoniaux et leur évolution sont relativement faciles à suivre à travers les différents partages, contrats de mariage ou testaments, ou même au vu des seules mutations cadastrales, il est beaucoup plus délicat d'analyser les stratégies matrimoniales au vu des deux éléments en général disponibles : le nom des deux époux et le métier du futur.

Le recours à la tradition orale est ici plus qu'ailleurs nécessaire, avec son cortège de précautions : quel lien (quelle distance) y a-t-il en effet entre le discours tenu par nos interlocuteurs sur leur propre mariage, ou même celui de leurs aïeux, et les mécanismes réels de l'alliance, le jeu des parentés, des amitiés ou simplement d'implications économiques dont les principaux intéressés n'ont pas forcément conscience ? Les réticences que nous avons ressenties à chaque fois qu'il s'agissait de parler du mariage sont là pour nous inciter à la plus grande prudence au moment d'aborder ce problème. Tentons tout de même ce pari. Nous partirons du discours le plus banal : celui qui traite du rapport entre jeunes, des rencontres, de l'amour. A ce stade, pas de difficultés, les éléments disponibles sont nombreux et nous ne ferons que les résumer. Plus intéressante est l'analyse des réticences parentales telles qu'elles sont décrites, le plus souvent à propos des autres familles, car on s'exclue facilement soi-même de ce champ délicat... Nous donnerons quelques exemples de ce chassé-croisé des discours. Puis nous aborderons quelques cas où nous fut décrite une réelle contrainte pesant sur des mariages, situés en général dans un passé révolu, ou dans des milieux sociaux aujourd'hui absents du Caylar. Ce parcours du proche au lointain une fois accompli, nous tenterons d'examiner les conditions de l'alliance sur la longue durée et de mesurer l'endogamie géographique, sociale et parentale des caylarois.

1. Occasions de rencontre et mariage d'amour

La plupart de nos interlocuteurs évoquent facilement les relations entre jeunes dans la première moitié du XXe siècle. Du fait d'une éducation séparée, les contacts entre filles et garçons de familles différentes n'existaient guère jusqu'à l'adolescence. Si à l'école publique tous les enfants étaient logés dans le même bâtiment, chacun se souvient que les garçons jouaient d'un côté et les filles de l'autre. D'ailleurs la plupart des filles allaient à l'école des soeurs, qui leur était réservée. L'éducation est dite plus rude qu'aujourd'hui, et le contrôle de la

société sur les risques de mauvaises fréquentations très ferme : à quatorze ans, une fille ne devait pas être vue avec des garçons. On se promenait donc en groupes de même sexe dans le village, on organisait des promenades à vélo à plusieurs dans les environs du Caylar. Les filles de la bourgeoisie prenaient ensemble des cours de piano, et le dimanche on apprenait à chanter pour l'église.

Malgré ce partage des territoires nettement délimité par les adultes, certains époux disent se connaître "depuis l'école". C'est que "dans l'adolescence, quand on avait quitté l'école, on faisait connaissance". Le moment où l'on tue le cochon et diverses occasions de rencontres organisées dans le cadre de la famille sont des temps privilégiés qui soudent les individus d'une même génération, bien au-delà des ambitions maritales des uns et des autres. Les fêtes du Caylar autorisaient les rencontres et étaient même réputées pour cela. Elles duraient trois jours pleins avec comme distraction principale la danse, autour de musiciens que la jeunesse louait dans le village ou aux alentours. Souvent évoquée avec nostalgie, la participation aux bals est admise par les parents, qu'on met à contribution pour se faire conduire à la Vacquerie ou aux Rives, au moment des fêtes votives. Ce sont là les premières occasions qui donnent aux jeunes de sexe différent le droit de se cotoyer, de se signaler officiellement sur le marché du mariage. On raconte aussi combien l'installation pour quelques jours du cirque Pinder à Lodève créait des opportunités de sorties entre jeunes. On se souvient enfin de l'époque où Lucie Viala dynamisait à elle seule l'ensemble des garçons et des filles d'une vingtaine d'années par la formation d'une petite troupe de théâtre. Pour certains, ce fut l'âge d'or de la jeunesse caylaroise : des pièces, des sketches mettant en scène des personnages célèbres du folklore languedocien comme la Catinou, "personnage du côté de Toulouse, là-bas, qui parlait en patois", sont alors proposés au public local, mais aussi à celui de Saint-Jean-du-Bruel, de la Cavalerie... On se déguise, les répétitions comme les représentations ont lieu dans la remise de l'hôtel du Larzac. A travers des activités communes auxquelles sont conviés parfois les parents (au moins en tant que spectateurs), on acquiert le début de l'indépendance avec la possibilité de visiter les autres villages et d'y nouer de nouveaux contacts.

Les fêtes et les occupations de groupe dessinent donc le périmètre où l'on est susceptible de trouver son futur conjoint, élargissent peu à peu l'aire du mariage à des espaces autres que ceux concédés par les usages du groupe familial.

Aussi, interroger les caylarois sur les modes de constitution de l'alliance, et plus précisément sur leur propre rencontre avec celle ou celui qui est devenu par la suite leur conjoint, amène systématiquement et dès l'abord une réponse qui évoque un mariage d'amour. Claude Raynal résume l'histoire de son couple et en explique la bonne réussite par un amour partagé : "Quand nous nous sommes mariés tous les deux, nous avions la croix du visage et notre amour, pas plus. Et dans le fond, je vais vous dire quelque chose : dans le fond, ça a été le meilleur temps que nous ayons passé. Nous n'avions pas d'argent, on ne mangeait pas de côtelettes tous les jours, c'était pendant la guerre... mais enfin, il y avait un amour qui nous avait uni et que nous avons maintenu encore pendant longtemps... si elle s'absente quelques jours, je reconnais que je suis malheureux... Alors, ça ne s'achète pas... Il y en a qui disent que ça n'existe pas l'amour, moi je dis que ça existe. parce que si on vous marie avec une personne que vous ne puissiez pas voir, ne me racontez pas d'histoire, ça ne marchera pas. Si vous vous mariez avec une personne qui soit aussi laide que vous voudrez, mais qu'à vos yeux c'est une personne que vous aimez eh bien vous ferez un bon mariage."

A peine fait-on parfois référence à quelques tiraillements de la part de la famille lorsque l'alliance envisagée fait ressortir une différence sociale trop importante au goût des parents ou encore une différence d'âge trop criante. Aussi la prudence est-elle de mise chez les amoureux, comme en rend compte Lucien Gleizes : "Mon grand-père habitait là devant..., et ma grand-mère là en face. Toute ma vie, j'ai entendu dire que quand ils se sont mariés, ça avait étonné tout le village, parce que lui habitait là et elle là, ils se faisaient passer les lettres par la fenêtre et personne ne savait qu'ils se fréquentaient... le soir, elle jetait la lettre, lui faisait semblant de descendre, il la ramassait... on ne les a jamais vus ensemble, mais par la fenêtre, il y avait la lettre qui tombait...".

René Thomas évoque les débuts de sa liaison avec sa future femme : "Je l'ai connue aux Rives, en y allant à pied et en me camouflant... Mon beau-père n'en a pas été heureux...". Ces réticences, voire même des oppositions fermes, sont toujours, lors des entretiens que nous avons réalisés, plus effleurées que racontées, et nourries d'exemples empruntés aux autres familles du Caylar. C'est ce discours d'une personne extérieure à la famille qui, le plus souvent, malgré beaucoup de discrétion, nous met sur la piste d'un problème soigneusement caché par nos interlocuteurs. Ainsi, Louise Rousset nous relate les difficultés rencontrées par Marthe Vayssettes pour



"On ne les a jamais vus ensemble, mais par la
fenêtre, il y avait la lettre qui tombait."

convaincre ses parents de la laisser épouser René Privat, son aîné de treize ans. Marthe, interrogée incidemment sur cet évènement, en modère l'importance : il n'y avait pas désaccord, simplement un souci légitime de la part de ses parents : "J'étais jeune... vous savez bien, les parents... quand il s'agit de laisser partir une fille à vingt ans". Puis, se doutant sans doute de l'origine de notre question, elle met à son tour en pratique le discours sur l'autre, et nous informe, non sans hésitations, des difficultés rencontrées par Louise Rousset lors de son mariage : "La famille de son mari ne voulait pas du tout... elle était d'une famille très modeste... sa mère l'a élevée... elle travaillait à l'hôtel, elle travaillait chez nous, sa mère... et comme elle était fille-mère, sa mère... de très braves gens, mais vraiment... alors que les Rousset étaient..." (des artisans bien établis). Louise, interrogée à son tour sur son mariage, confirme les propos de son amie en les atténuant quelque peu : "Mon mari était d'ici, nous étions copains jeunes, nous avons été mari et femme... et puis nous avons de l'affection. Nous sommes restés cinquante ans ensemble.

- Vous vous êtes connus au Caylar ?
- Quand il était soldat, qu'il avait 20 ans, on s'écrivait déjà des lettres, en cachette, toujours en cachette...
- Votre mère n'aurait pas voulu ?
- Ils étaient sévères...
- Ils ne se sont pas opposés à votre mariage ?
- ...
- Un peu, quand même ?
- Oui... mon mari, c'était un brave garçon, c'était un ami... un frère pour moi."

Là encore, l'amour est dit victorieux des réticences parentales. Exceptionnellement de semblables récits servent parfois à mettre en valeur un parent traité en véritable héros familial. Le discours est alors, pour une fois, interne à la famille. Ainsi, Gabrielle Privat se souvient d'avoir entendu raconter la manière dont son père a refusé d'épouser un bon parti, imposant son propre choix à ses parents : "Les parents de mon père étaient plus riches, entendons nous, ils avaient de la propriété. Mon père partit étudier à Béziers, il y est resté quelques années. Mon grand-père maternel, lui, était ébéniste, il avait 2 ou 3 ouvriers, mais ils étaient moins aisés que les parents de mon père. Ces derniers voulaient que mon père épouse une femme qu'on appelait Adolie, qui avait des sous. Mais mon père avait répondu : 'elle a des sous, mais Marie a des yeux bleus !' Elle était très jolie...". Cette version, édulcorée ou non flatte le désintéressement du père qui préfère la beauté de sa future épouse aux avantages pécuniers offerts par une riche alliance. Les souvenirs incertains de Gabrielle, aidée par la mémoire presque sans

faillie de Mme Rousset ne gardent pas trace d'un conflit suffisamment sérieux pour avoir mis en cause le choix de son père.

Malgré ces complications, l'union pressentie n'a cependant été retardée que de quelques mois et le nouveau couple n'a semble-t-il pas eu à souffrir par la suite de ces hésitations. Il en va tout autrement dans le cas de Maurice M. fils cadet d'une famille de gros propriétaires. Renié par sa famille pour sa liaison avec une jeune fille d'origine modeste, employée de maison de ses parents, Maurice n'a pu se marier qu'après le décès de ses père et mère et après l'accord de ses frères et soeurs. Mais pour avoir dérogé aux lois implicites de l'alliance, Maurice et sa femme sont aujourd'hui encore, considérés avec mépris par sa soeur aînée et sa nièce, et tenus à l'écart des héritages qui ont résulté des décès de son frère, puis de sa seconde soeur. L'union "indigne" n'a d'ailleurs pas eu de descendance, ce qui est considéré comme une conclusion naturelle de la mésalliance.

René Thomas évoque le cas inverse : une fille de famille qui épouse plus pauvre qu'elle. "Ma grand-mère était de Saint-Véran, elle était châtelaine ; par caprice, elle a pris mon grand-père, un va-nu-pieds, un domestique ! Mariée en 1866 ou 67, on lui a fait la verquière : 1.200 f or. Mon grand-père les a mis chez le notaire, parce qu'on ne voulait pas de lui ! En 1925, il les a touchés, mais pas en or ! Le notaire seul en a profité, mais mon grand-père disait : 'la verquièro de Maria es intacto!'. Ici c'est la fierté de l'époux qui réduit à néant l'avantage qu'aurait pu lui rapporter une alliance au-dessus de sa condition. La liberté prise par les amants, si elle est admise et finalement entérinée lorsque les différences de fortune jouent peu, coûte au contraire beaucoup à ceux qui veulent enfreindre les règles de l'endogamie sociale. Le fait même que les rares transgressions flagrantes que nous ayons rencontrées soient toujours citées en exemple montre que chacun est conscient de leur gravité et donne la mesure du poids que ces cas, connus de tous, peuvent prendre du moment décisif du choix d'un conjoint.

Le cas extrême est celui de la fille séduite dont l'amant se refuse au mariage. C'est alors le drame. La jeune mère doit parfois s'enfuir, laisser son enfant à sa famille. Et le séducteur n'a qu'à bien se tenir..." Mes oncles voulaient le tuer, le père, j'ai entendu dire ça... ils avaient le fusil de chasse et ils disaient : il y a une balle pour chacun

- pour chacun ?

- eh bien, pour la mère et pour le père !.. c'était un déshonneur, à ce moment-là !". Or, les enfants naturels ne sont pas rares. Six de nos trente branches familiales en ont au moins un déclaré au Caylar, à un moment ou à un autre de la période étudiée. On peut imaginer bien sûr que quelques autres aient pu naître plus discrètement, hors du village. Le phénomène est marginal, mais pas au point de passer inaperçu, et il fournit son lot d'anecdotes édifiantes.

2. De la rencontre organisée aux "accouplements de propriété"

Malgré la liberté évoquée par la plupart des discours, les contraintes familiales demeurent manifestement importantes dans la constitution des alliances, au moins pour certaines familles. Aussi, les rencontres de cousins éloignés, d'amis du frère ou de la soeur, du fils ou de la fille du copain du père, sous le couvert de l'autorité familiale (souvent celle d'oncles ou de tantes), sont fréquemment évoquées. Pourtant le récit de la rencontre présente comme un détail sans importance le fait que celle-ci se soit déroulée plus ou moins sous le contrôle direct des parents. Raymonde Albinet cite le cas de sa soeur, mariée avec un garçon de la Cavalerie :

"- Elle l'avait connu ici ?

- Et bien, à la Cavalerie, ... nous avions deux tantes, là-haut.

- Ce sont elles qui lui ont présenté son futur mari ?

- Sûrement, à ce moment-là... il venait pour les foires, ... vous savez, il était gentil.

- On proposait aux filles un candidat au mariage ?

- Non, non quand même, là, c'est pas bien le cas. Mais enfin, il y a des rencontres... Moi, mon mari est venu ici, vous savez. Je le connaissais quand on était bien plus jeunes. Il y a des choses qui se font..."

Madame Guiraud, de son côté, conte ses premiers séjours au Caylar, où elle a connu son mari : "Une tante, ma marraine, habitait ici, dans la rue de l'église. Mon oncle avait la forge à la place de l'hôtel H... J'y venais pour les vacances soigner ma tante quand elle était fatiguée. "Or l'oncle forgeron avait pris en viager les biens de Jules Guiraud, dit "L'oncle Julou", chef cantonnier et oncle du futur mari de Madame Guiraud : l'"oncle Julou" était logé chez le forgeron, la rencontre des deux jeunes gens s'en est donc trouvée favorisée. Le contexte d'une telle rencontre n'est-il pas, au moins en partie, une construction élaborée par le groupe familial ?

Exceptionnels sont les discours reconnaissant qu'une alliance ait pu être provoquée directement par quelque membre de la famille ou par un ami. Lucien Gleizes cite à ce propos son propre exemple, mais c'est pour marquer l'échec de la tentative : "Moi, si j'avais voulu quitter le Caylar, quand j'étais jeune, on voulait me faire marier à Montpellier, dans une famille d'épiciers... C'étaient des amis qui voulaient... Mais, pour ne pas quitter le Caylar, j'ai dit : tu laisses tomber ça !... Elle tenait une épicerie, c'était pendant la guerre, en 40-42. Elle a dit : 'si on se marie, je lui achète la voiture, il s'occupera d'acheter là-haut sur le plateau et moi je vendrais ici à mon magasin'. Moi, j'ai dit : il va te

falloir passer ta vie à Montpellier. Comme je n'aime pas la ville, eh bien, j'ai dit : tu la laisses tomber !".

Il existe cependant une frange de la population chez qui le discours commun reconnaît la prééminence du mariage d'intérêt : "Les ouvriers se mariaient entre ouvriers ici (sous-entendu : sans arrangement), et puis les rupins, ça devait s'arranger, parce que, hein, les bourgeois !...". Claude Raynal, qui est ouvrier, appelle ça non sans une pointe de mépris les "accouplements de propriété" et explique qu'ils sont encore pratiqués aujourd'hui. Dans les familles bourgeoises du Caylar, on admet la chose : Maurice Massol se demande comment son père a fait pour épouser la fille d'un riche propriétaire de la plaine : "il a dû y avoir quelque chose... on a dû lui dire qu'il y avait une fille à Brignac, et voilà !". Les Maurin se sont ainsi ouverts les portes de Montpellier, où deux des filles se sont mariées, à la génération suivante. A l'une d'elle, nous avons parlé de ces unions : "Qui s'est marié d'abord, vous ou votre soeur ?

- C'est moi, ma soeur s'est mariée un an après, ou deux.

- Donc elle a rencontré son mari...

- Chez moi, chez moi ! Il était garçon d'honneur !

- Et comment aviez-vous connu votre mari ?

- Par mon frère !... il était ici étudiant, ils jouaient au billard ensemble, avec mon mari, et ils étaient les plus forts, tous les deux. Chaque fois, ils gagnaient une... queue de billard ! Ils se sont connus comme ça... parce que mon mari était au billard toute la journée, et mon frère aussi ! ". Elle admet aussi qu'avant de connaître son futur mari, elle s'était vu présenter nombre de prétendants, dans une aire qui s'étendait jusqu'à Marseille : "Rien qu'à Montpellier, trois ou quatre ! (rires) Et des docteurs, eh !...". Elle a même refusé un ferrailleur qu'elle dit milliardaire et qui l'a redemandée en mariage à la mort de son mari : "il ne me plaisait pas, il ne parlait que d'argent ! de ses Louis d'or, qu'il trouvait dans les chiffons.

- Votre mari, lui, ne parlait pas d'argent ?

- De peinture, de musique,... et pourtant, il était simple."

Avec les Massol, nous touchons à la frange supérieure de la population, déjà détachée du Caylar au début de ce siècle. Mais d'autres familles du village nous donnent des informations sur les processus de l'alliance telle qu'elle était couramment pratiquée au siècle dernier. Il suffit parfois de poser directement la question, par exemple à Simone Molinier, fille de fermiers : "Est-ce qu'il y avait des gens qui faisaient marier les autres ?

- ça arrivait, dans le temps. J'ai entendu mes parents qui le disaient, ça : les parents forçaient leur fils ou leur fille à prendre un tel ou telle personne. Moi, ma mère s'est mariée à dix-huit ans, elle était jeune, et mon père était âgé, ils avaient 13 ou 14 ans de différence, ça faisait beaucoup... ma mère me disait qu'elle avait eu du mal à s'adapter, parce qu'elle était jeune justement.

- Et ses parents l'avaient laissée facilement se marier avec un homme plus âgé qu'elle ?

- Vous savez, les parents... autrefois, c'étaient pas les enfants qui se mariaient, c'étaient les parents qui mariaient leurs enfants. C'est vrai...

- Vous pensez que ce sont plutôt ses parents qui avaient trouvé un mari ?

- Peut-être, oui ; on a pu peut-être la pousser... et puis, les enfants obéissaient, vous savez. Quand le père ou la mère disaient c'est ça, ... on ne posait pas de question, c'était normal."

Maurice Molinier confirme peu ou prou les propos de sa soeur en répondant à nos questions : "Votre mère venait de Cazejourdes. Comment ils s'étaient rencontrés alors ?

- Ah, je ne sais pas. Autrefois, on faisait faire des mariages, vous savez bien. On faisait faire. On ne poussait pas, on disait un tel, une telle, peut-être, si ça te plaît ou si ça ne te plaît pas...

- Vous pensez que c'est comme ça qu'ils se sont rencontrés ?

- Oui, eh oui !... Aujourd'hui ils s'épousent, ils ne se connaissent pas, ... mais autrefois on demandait des renseignements, au curé, au maire, ou si on avait des connaissances, on faisait intervenir quelqu'un pour savoir si c'était une famille honorable, ça se faisait beaucoup. Les parents du garçon demandaient là où était la fille, au curé, au maire... On faisait intervenir les connaissances. Vous me direz, les réponses n'étaient pas toujours bonnes, toujours exactes, parce que... il y en avait qui ne voulaient pas se compromettre et qui les donnaient toujours bonnes, mais enfin il y en avait qui disaient la vérité.

- Est-ce qu'il y avait quelqu'un qui faisait marier dans le village ?

- Non, on exagère, on dit des choses, on se figure... vous savez, les gens ne se laissaient pas mener par le bout du nez autrefois, quand même...

- Il n'y avait pas des gens qui faisaient marier ?

- ça existait, des connaissances qui disaient : il y a une telle, peut-être..., mais on n'obligeait pas les gens, on les mettait en relation, et puis voilà... Evidemment, il y avait des cas exceptionnels..."

Ces mariages, fruits de conseils éclairés, sont ceux que pratiquait Louise Privat, née Astruc, vis à vis du personnel féminin de son hôtel : "On l'écoutait, elle avait beaucoup de caractère... elle conseillait à la fille de prendre une situation". A une servante à qui un homme avait envoyé des fleurs, elle dit : "Tu as perdu la tête", et lui conseille d'épouser un veuf. Résultat : les cochers du relais de poste voisin venaient demander à la patronne l'autorisation d'épouser telle ou telle de ses filles de salle. Louise Rousset évoque elle aussi les entremetteurs qui faisaient les mariages : "Ils sont morts, maintenant. Moi, de mon temps, les gens se mariaient de leur plein gré. Madame Albert... c'est des gens qui sont morts, et sans laisser de descendance. Ils arrangeaient les choses... mettons, les deux mères étaient copines... à mon époque, ça ne marchait plus, ça... et maintenant, c'est l'union libre...".

De ces ménages d'"avant" dont il n'est pas exclu dans le discours des descendants qu'ils aient pu être arrangés, aux mariages contemporains qui se doivent d'être décidés hors de toute influence du champ familial, même si le groupe familial ne semble pas toujours résister à la tentation de les diriger quelque peu, la distance paraît grande. Elle est cependant tempérée par les transgressions plus ou moins radicales que nous avons pu observer dès le XIXe siècle et qui ont ouvert la voie aux comportements d'aujourd'hui. Mais la contrainte familiale elle-même s'exerce dans un champ plus vaste, qu'il s'agit aussi de cerner : c'est celui des possibilités de choix que les conditions économiques et le mode de vie de l'époque offraient aux candidats potentiels au mariage. Nous allons les examiner maintenant.

3. L'aire du mariage

Quand on demande à Claude Raynal pourquoi son père s'est marié avec une fille de Dourbies, dans le massif de l'Aigoual, il développe aussitôt une description complète des mouvements de population grâce auxquels des rencontres à longue distance pouvaient se produire : "ma mère était venue servir dans une ferme, à la ferme qu'il y a en montant à Servières... on ne prenait pas la voiture pour aller voir une fille à cent kilomètres !... Je vous signalerai au passage qu'il y a beaucoup de filles de l'Aveyron, ou du Gard, qui se sont mariées sur le Causse du Larzac. Parce que ces vallées étaient riches, plus peut-être que le Causse, mais ils étaient nombreux, il y avait de nombreuses familles. Et alors quand les filles étaient en âge de pouvoir servir, on les plaçait. Il y avait une loue à Nant. Alors le père prenait la fille et il disait : voilà, j'ai une fille, là, si des fois... alors voilà, ça s'arrangeait comme ça. Les curés le faisaient aussi entre eux. Vous comprenez, les curés, à cette époque-là, c'était des gens qui avaient une certaine prestance partout, il faut le dire. Alors, ils allaient dans les fermes, la patronne disait : monsieur le curé, si vous saviez une fille comme ci et comme ça... Alors lui, il faisait mieux que ça, il écrivait au curé de Nant, de Saint-Jean, ou d'ailleurs : Voilà, sur le Larzac, la famille là-bas, ... on essayait tout de même de les caser dans des familles assez honorables. Puis alors, ces filles venaient en âge et prenaient la décision de se marier." Et encore : "Vous avez beaucoup de gens ici, qui sont venus de l'extérieur. L'Aveyron en a laissé pas mal, ou le Gard. Le Causse de Campestre, de Blandas, ça s'étendait plutôt vers ici, et l'Aveyron, vous avez tout Nant, tout Saint-Jean-de-Bruel, il y a beaucoup de gens qui sont venus ici. Voyez la femme de M. Chattelard, elle est de Saint-Jean-de-Bruel, ma mère était de Nant. Il faut comprendre la chose : ici encore, il ne fallait pas se fâcher, c'était un pays pauvre, mais il y avait de quoi bouloter ; tandis que vous aviez des causses tout autour, qu'il n'y avait rien comme revenu, et de grosses familles. Alors les filles venaient dans les fermes pour servir, et en principe elles se mariaient. Vous voyez ce que je veux vous dire ? C'est pas comme aujourd'hui qu'avec la voiture, on va voir une femme à 200 km. Vous comprenez, à ce moment-là, on marchait à pied, alors, la première qu'on rencontrait, ou qui se rencontrait, c'était la sienne... Chez les Guiraud, c'est pareil, ils sont venus de l'Aveyron ; et les Chattelard il y en a qui descendaient de La Cavalerie."

Lucien Gleizes a rencontré sa femme au Caylar où elle était venue à la suite de son père qui fut ouvrier agricole chez divers propriétaires. Deux de ses soeurs se sont mariées à deux frères, connus au Caylar qui ont émigré ensuite, l'un aux mines de Cantobre, l'autre à Paris. Le même mouvement des salariés agricoles a permis à Simone Molinier de se marier sur place : "Mon mari était ouvrier dans la ferme, et il est rentré... (comme époux)". L'aire du mariage croise donc souvent celle de l'émigration. C'est pourquoi les habitants restés aujourd'hui au Caylar ont souvent des conjoints venus du Nord : "Tous ceux qui se mariaient, qui allaient loin, ils allaient tous dans l'Aveyron, ou alors dans le coin, mais des filles qui soient montées d'en bas, ici, je n'en connais pas...", nous dit Bruno Chattelard. En effet, proposer le mariage à une fille ou un garçon de la plaine signifie presque systématiquement le départ du Caylar : "De toute la vie, les gens ne sont jamais allés prendre une fille dans la plaine. S'ils sont allés prendre une fille dans la plaine, par malheur, ils ne sont pas restés : ils sont allés s'installer là-bas. Si on voulait qu'une fille vienne s'installer, il fallait aller la chercher dans un pays encore plus trace(1) que le nôtre". Aussi, pour trouver femme, les jeunes vont "s'amuser dans les bals de "là-haut" : le secteur autour de Millau, Saint-Afrique. "En-bas, on n'y allait jamais : la mentalité du midi n'est pas du tout la même que la nôtre. Les jeunes y étaient... on ne peut pas dire plus évolués, mais enfin si, un peu plus évolués. C'était près des villes, tout ça, alors on ne trouvait pas ... c'était pas notre style".

L'émigré qui trouve à se marier dans son lieu de travail ne revient pas en général au village : Le fils de Louise Rousset est marié à Camaret : "Il est allé travailler chez son beau-père (métallier comme lui et comme son père), il a épousé la fille du patron. Il habitait chez elle, il y travaillait et y mangeait, a connu la fille et l'a épousée." Seul Paul Boyer, qui a connu sa femme dans le café de sa soeur où il était serveur et elle serveuse, est revenu au Caylar. Mais c'est un amoureux du Causse, qui, comme Lucien Gleizes, ne supporte pas la ville, et il devait s'occuper de sa mère.

L'orientation géographique privilégiée des mariages caylarois est un fait constant du discours local. On peut aussi la tracer très loin dans le temps. Nous avons procédé à une étude comparée des mariages célébrés au Caylar pour une série de décennies régulièrement espacées :

1770-1779 ; 1800-1809 ; 1830-1839 ; 1860-1869 ; 1890-1899 ; 1920-1929 ; 1950-1959.

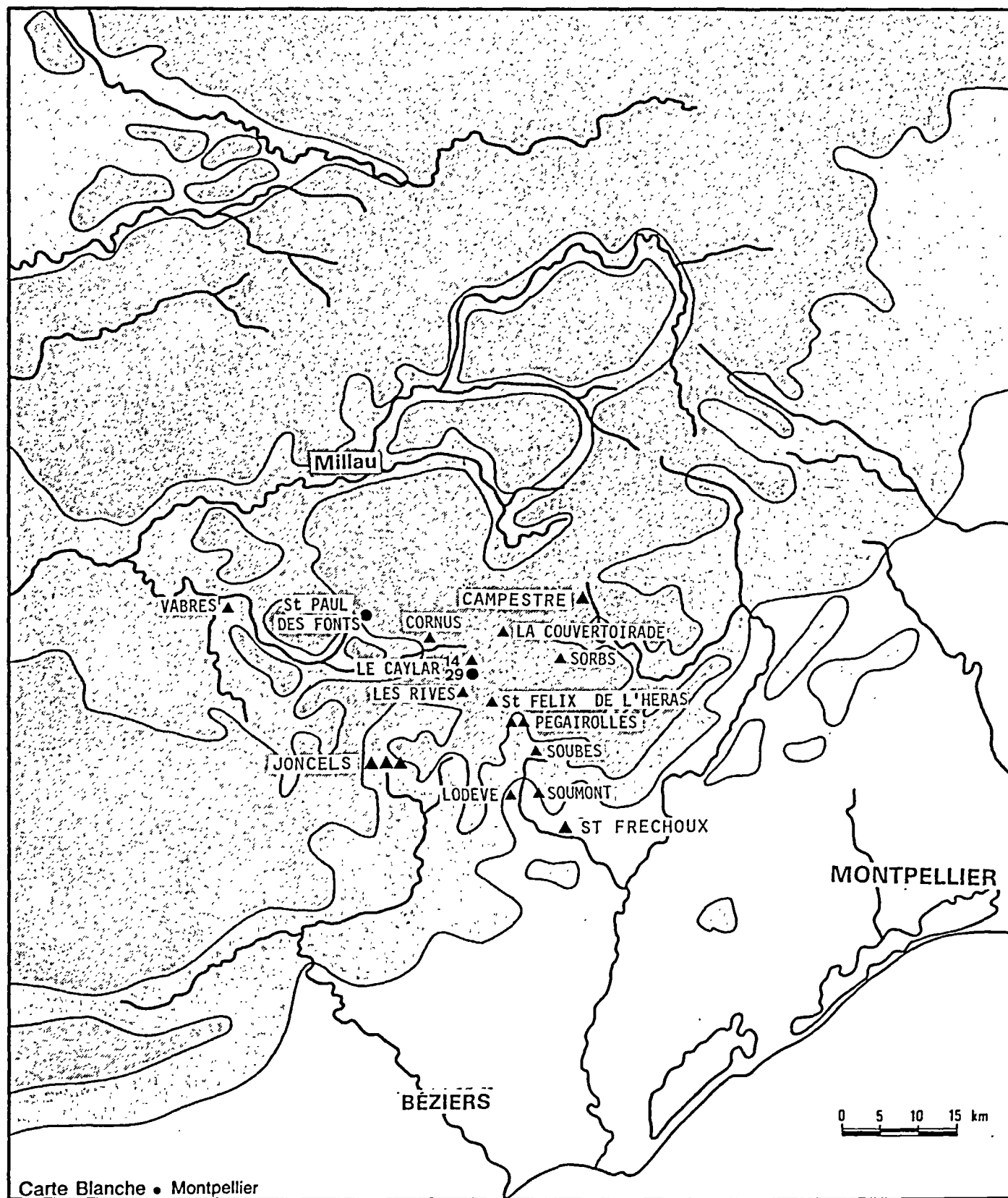
Cet échantillonnage fournit des données qui rendent bien compte de l'évolution de la nuptialité, calquée sur celle de la population.

Fig 7 Mariages



Qu'en est-il de la géographie de l'alliance ? Nous avons construit pour chaque période sélectionnée une carte du lieu d'origine des conjoints (fig. 8 à 14). Les hommes y sont représentés par un triangle, les femmes par un cercle. Pour le village du Caylar, on a fait figurer directement le nombre d'hommes et le nombre de femmes qui en sont originaires. Les conjoints issus de lieux extérieurs à la carte sont comptabilisés dans la marge, en bas.

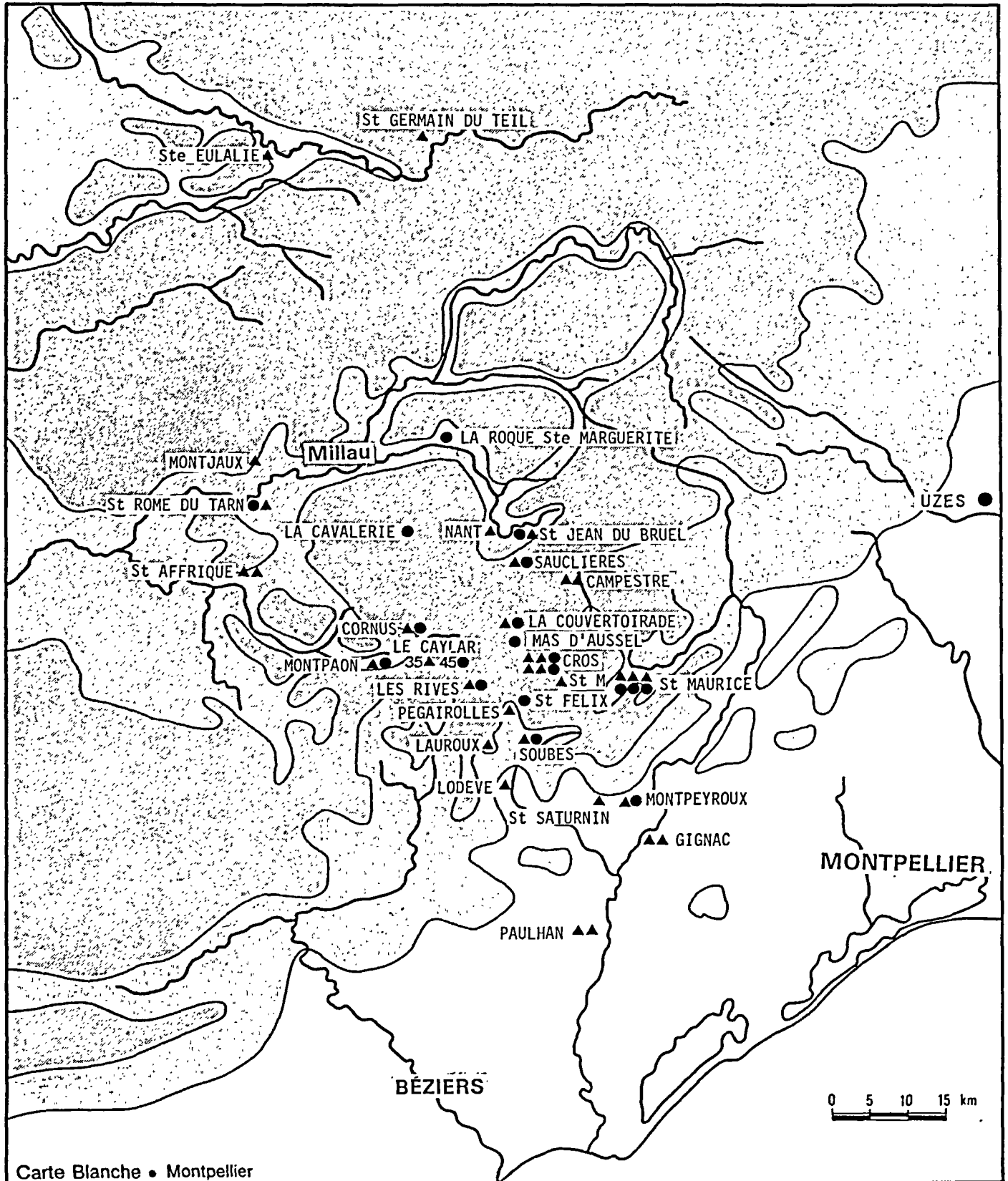
Fig 8 - LIEUX D'ORIGINE DES CONJOINTS - 1770-1779



Carte Blanche ● Montpellier

▲ DORDOGNE (24)

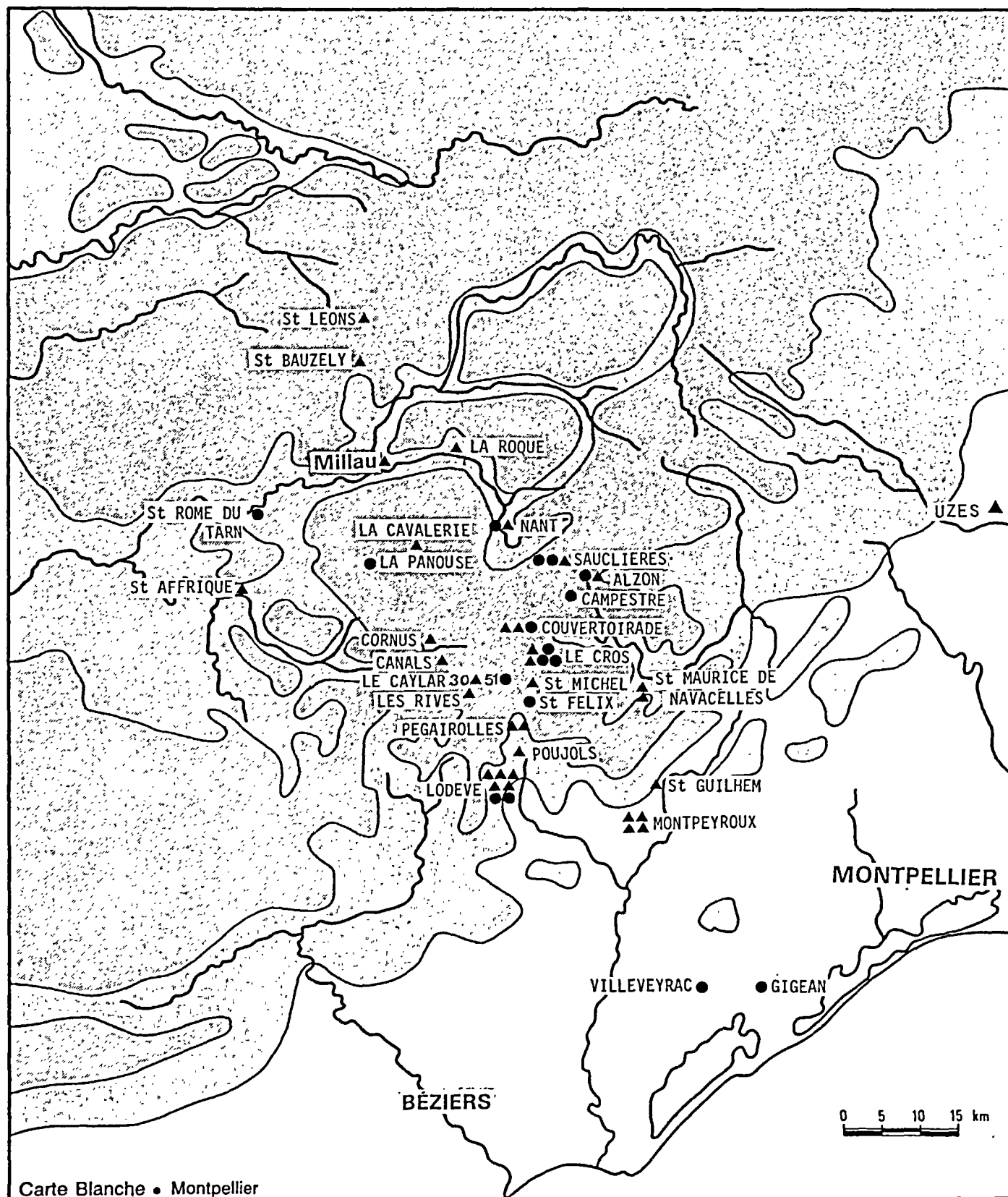
Fig 9 LIEUX D'ORIGINE DES CONJOINTS - 1800-1809



Carte Blanche • Montpellier

- HAUTE-LOIRE
- HAUTE GARONNE
- GARD
- ▲ SEINE ET MARNE
- PARIS

Fig 10 LIEUX D'ORIGINE DES CONJOINTS - 1830-1839



Carte Blanche • Montpellier

- | | |
|--------------------|-------------------|
| ▲ GARD | ▲ PARIS |
| ▲ MEURTHE | ▲ CANTAL |
| ▲ BOUCHES-DU-RHONE | ▲ HAUTES-PYRENEES |

Fig 11 LIEUX D'ORIGINE DES CONJOINTS - 1860-1869

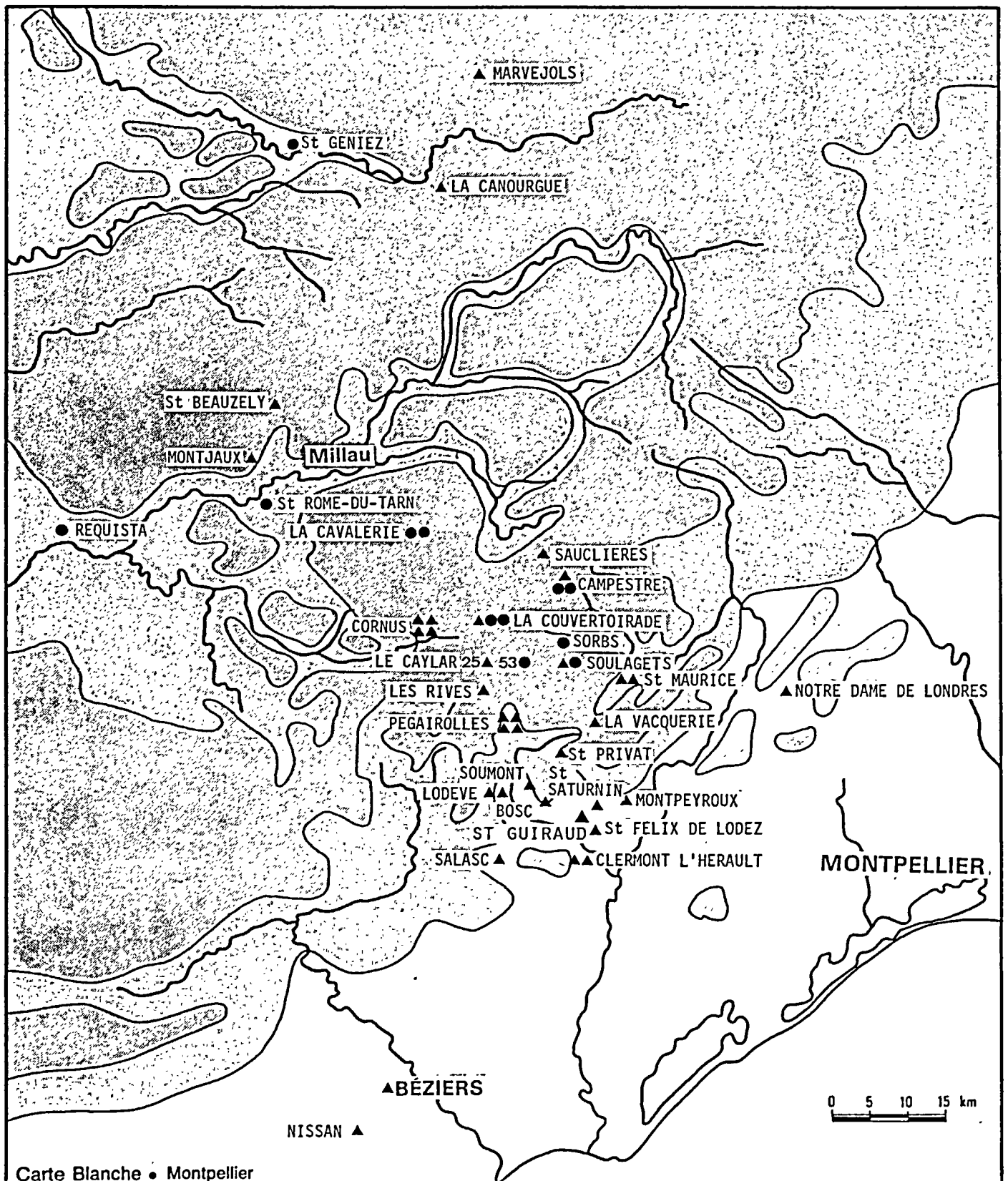
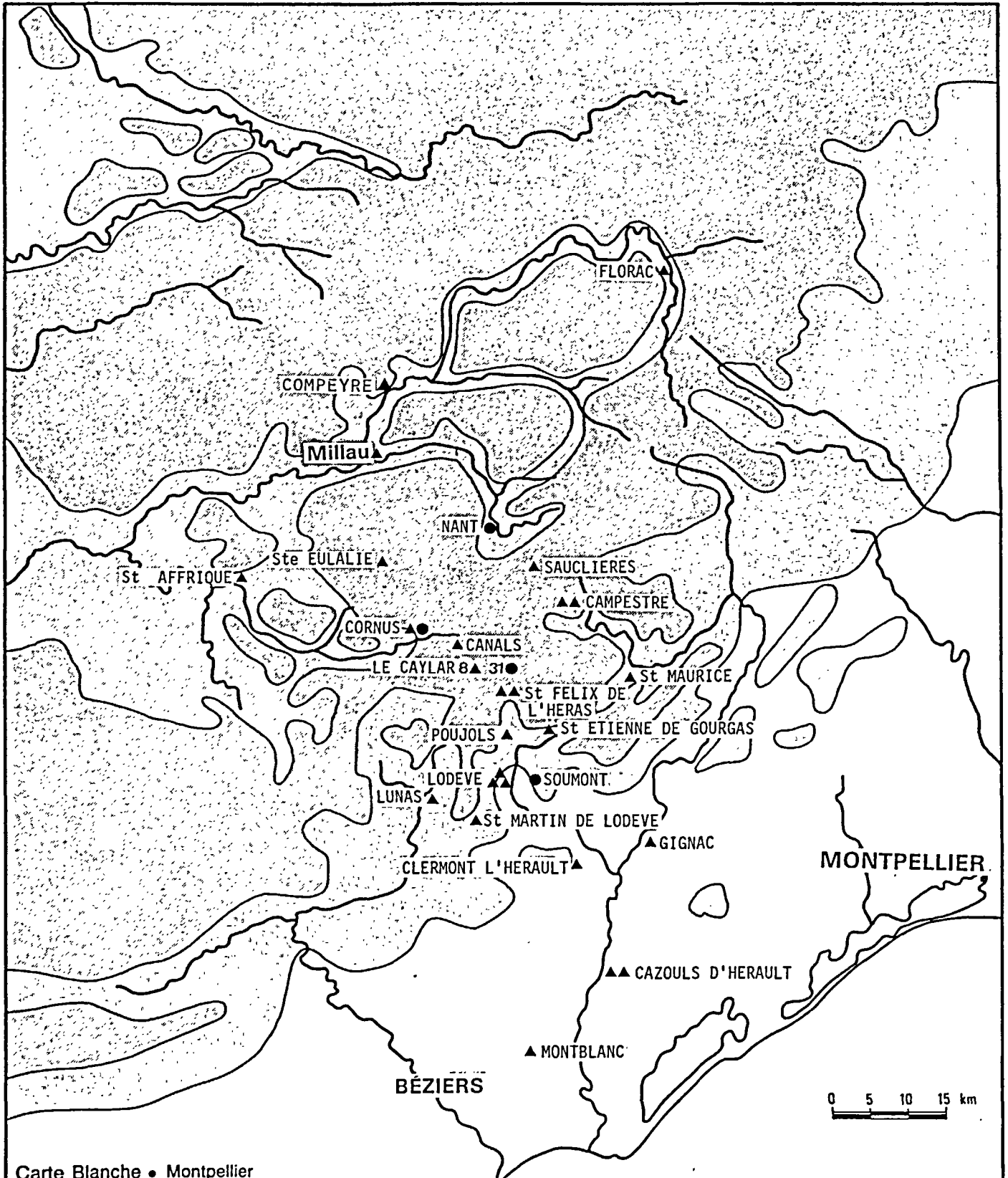
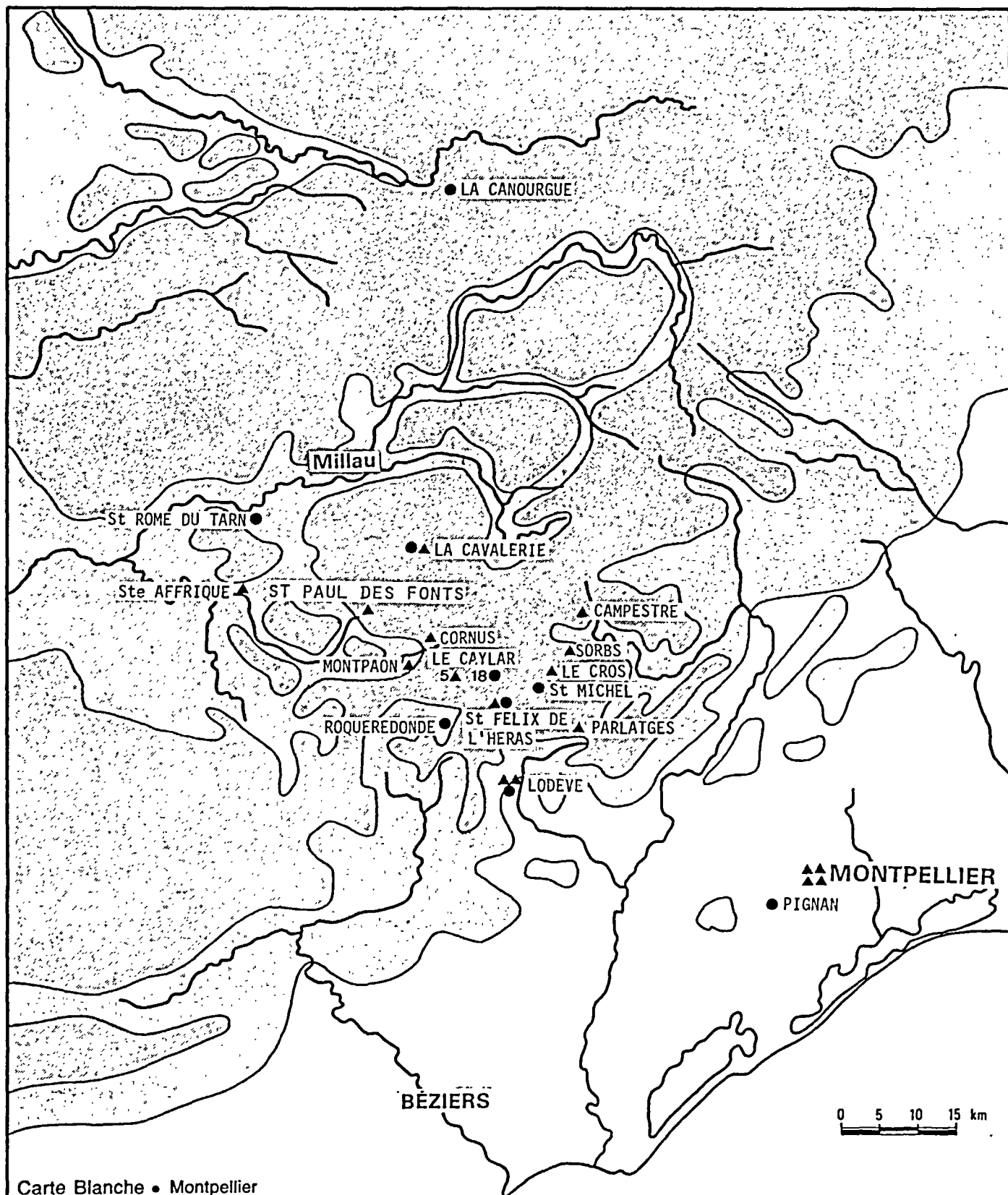


Fig12 LIEUX D'ORIGINE DES CONJOINTS - 1890-1899



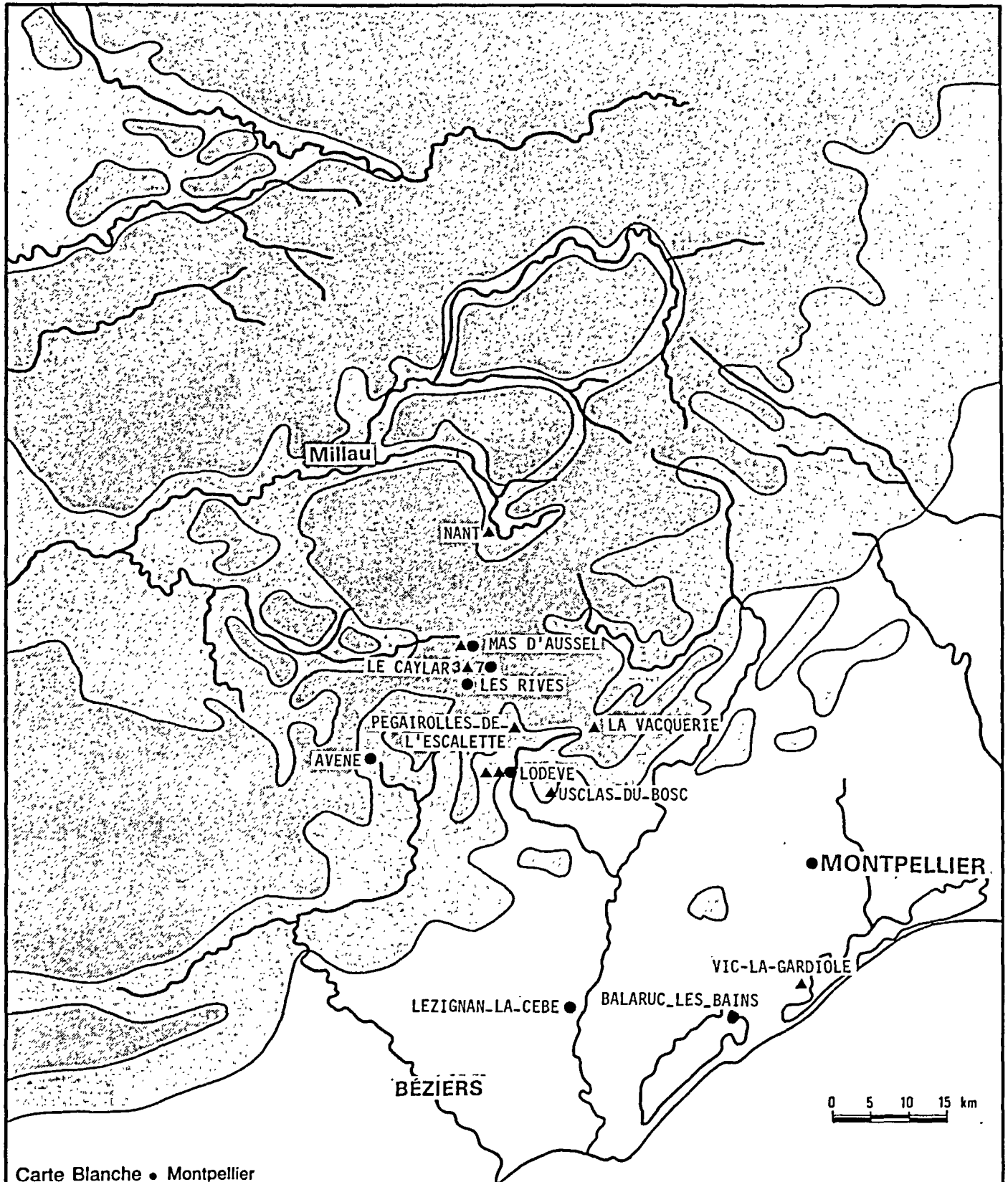
- PYRENEES ORIENTALES
- ▲ PYRENEES ORIENTALES

Fig 13 LIEUX D'ORIGINE DES CONJOINTS - 1920-1929



- | | |
|-----------------------|-----------|
| ▲ LOZERE | ▲ AVEYRON |
| ▲ PYRENEES ORIENTALES | ▲ AUDE |

Fig 14 LIEUX D'ORIGINE DES CONJOINTS - 1950-1959



- ▲ VAUCLUSE
- ▲ MOSELLE
- MEUSE

- ▲ SAONE ET LOIRE
- AUDE

Le tableau n° V recense les mariages en fonction de la localisation des lieux d'origine ; au total, cinq "espaces" géographiques ont été retenus : (2).

-"Le Causse"

Il comprend toute la zone du Causse du Larzac représentée en gris foncé sur la carte y compris le village de Pégairolles situé en bordure du Causse.

-Un rayon de 15 km

Arbitraire mais qui a le mérite de prendre en compte les distances réelles liant le Caylar aux autres localités. On verra plus tard que ce rayon recouvre en fait la zone dite "du Causse".

-"Côteaux et montagne"

Correspondant à un cercle d'environ 40 km autour du Caylar mais étendu vers les localités dites de "montagne".

-"La plaine viticole"

Située au-delà de la zone précédente, vers la mer.

-"Localités très éloignées"

Toutes celles à l'extérieur des précédentes.

Le tableau V met en évidence une similitude presque complète entre le Causse et la zone de quinze kilomètres. Ces deux espaces, l'un prenant en compte la topographie et le relief, l'autre une distance arbitraire centrée autour du Caylar, se recouvrent l'un l'autre et correspondent quasiment à l'aire de l'endogamie.

Lorsqu'on s'attache aux pourcentages de mariages pour les hommes dont l'origine est caussenarde ou au contraire située à la périphérie du Causse, on constate, au fil du temps, un véritable système de vases communicants. En effet, pour la période 1770-1779, domine une forte endogamie territoriale (76,6 % des hommes qui se marient au Caylar sont nés sur le Causse contre 23,3 % qui viennent des côteaux et de la montagne). Plus on avance dans le temps et plus cette endogamie faiblit, plus les liens vont en s'étirant et tendent à devenir exogamiques (entre 1950-1959, 7 % des mariages trouvent leur origine dans la plaine viticole, et 50 % dans la montagne, contre 42,8 % seulement dans le Causse).

Le cas des femmes révèle une endogamie territoriale beaucoup plus forte encore que celle des hommes. Cela ne doit pas être interprété "strictement", mais doit être rapporté à la coutume qui veut qu'une femme accomplisse la cérémonie de son mariage dans son lieu d'origine. C'est pourquoi, entre 1770 et 1779, 100 % des jeunes mariés au Caylar sont originaires du Causse ; nous verrons plus loin comment corriger ce biais, en employant une méthode de comptage basée sur notre échantillon de familles. D'ailleurs la coutume cède le pas à une plus grande souplesse dès la Révolution : une légère diminution

Tableau V

ORIGINES DES CONJOINTS
(en nombre de cas et en %)

DATES	HOMMES										TOTAL	
	CAUSES		RAYON 15 KM		COTEAUX MONTAGNE		PLAINE VITICOLE		TRES LOIN			
		%		%		%		%			%	
1770-1779	22	73,3	23	76,6	0	23,3	0	0	0	30	100	
1800-1809	51	75	51	75	15	22,05	2	2,9	0	68	100	
1830-1839	45	67,1	42	62,6	25	37,3	0	0	4	63	100	
1860-1869	41	58,5	40	57,1	28	40	2	2,8	0	70	100	
1890-1899	17	50	17	50	14	41,1	3	8,8	1	33	100	
1920-1929	13	50	11	42,3	11	42,3	4	15,3	5	21	100	
1950-1959	6	42,8	6	42,8	7	50	1	7,1	3	11	100	
	FEMMES											
1770-1779	80	100	29	96,6	1	3,3	0	0	0	30	100	
1800-1809	58	85,2	56	82,3	12	17,6	0	0	4	64	100	
1830-1839	61	91	57	85	8	11,9	2	2,9	0	67	100	
1860-1869	61	87,1	59	84,2	11	15,7	0	0	6	64	100	
1890-1899	32	94,1	32	94,1	2	5,8	0	0	0	34	100	
1920-1929	21	80,7	21	80,7	5	19,2	1	3,8	5	21	100	
1950-1959	9	64,2	9	64,2	2	14,2	3	21,4	0	14	100	

intervient d'abord, puis une certaine stabilité s'instaure sauf pour la période 1890-1899 où l'on assiste à un "recentrage" sur le Causse. Les femmes mariées au Caylar continuent assez tard à être originaires du Causse (64 % en 1950-59) mais c'est au détriment de la montagne (14 %) et non de la plaine (21 %).

Finalement, la zone "côteaux-montagne" constitue un réservoir matrimonial qui complète quasiment la zone d'endogamie du Causse. Ce n'est que dans les dernières décennies que ce réservoir cède à son tour, la plupart des mariages se faisant désormais dans la plaine. On doit rapprocher l'éclatement de l'endogamie territoriale avec la crise démographique : le Caylar se vidant de plus en plus, il devient difficile alors aux jeunes de trouver à se marier avec des gens "du pays".

En dehors du glissement progressif des zones d'origine des époux caylarois depuis le Causse jusqu'à d'autres régions, les cartes que nous publions permettent de cerner certaines limites de l'aire du mariage qui sont sensiblement les mêmes que celles du mouvement migratoire. Si l'on exclut de ces cartes tout ce qui concerne le Causse proprement dit, on voit apparaître une double tendance : d'une part, une série de conjoints provenant des autres causses, des vallées inter-caussenardes et des montagnes de l'Aveyron ; d'autre part, quelques conjoints provenant de la plaine (ces derniers ayant tendance à devenir plus nombreux que les premiers dans la dernière période). Mais peu ou pas de conjoints originaires des régions situées immédiatement à l'Est (Cévennes protestantes) ou à l'ouest du Larzac (Massif du Caroux...). C'est donc un couloir relativement étroit qui se dessine et qui met en communication les hauteurs du Rouergue et la plaine du bas-Languedoc. Cette structure en couloir a déjà été relevée en d'autres lieux ou à d'autres époques par divers chercheurs en particulier pour les Cévennes, où le courant migratoire suit les vallées. Ici, c'est la route du Causse qui avec le mouvement des émigrés, apporte aux caylarois époux et épouses...

4. Le mariage dans la longue durée des familles

Une étude de notre échantillon permet d'analyser sous un autre jour la question de l'alliance. En effet, les généalogies nous permettent d'avoir accès non plus seulement aux mariages dont la cérémonie s'est déroulée sur place, mais également à ceux réalisés hors du Caylar par des membres de nos trente branches familiales. Il s'agit donc d'une information nettement différente de celle que nous venons d'examiner, elle porte certes sur une base statistique beaucoup plus étroite, mais qui n'est pas sujette au biais coutumier que nous avons relevé plus haut, d'où quelques contradictions apparentes qui vont se faire jour entre les deux études.

Avant 1850 (tableau VI), garçons et filles trouvent la plus grande part de leurs époux au Caylar même, comme nous l'avons noté précédemment, mais les garçons le font beaucoup plus souvent que les filles, (70 % contre environ 45 à 55 %), surtout s'ils sont travailleurs ou artisans et surtout s'ils sont les aînés. En contre partie, ils se marient peu sur le reste du plateau (17 à 21 % contre 30 % pour les filles) et encore moins hors du Larzac (7 à 12 % contre 14 à 23 % pour les filles). Il y a donc une endogamie locale beaucoup plus serrée pour les hommes que pour les femmes. Les enfants de gros propriétaires font seuls exception à cette règle ; garçons comme filles, ils se marient moins souvent que les autres au Caylar (42 à 45 %), mais plus souvent sur le Larzac (32 à 36 %) et surtout hors du plateau (14 % pour les garçons et 26 % pour les filles). Ce comportement particulier des plus riches caylarois est, n'en doutons pas, le reflet de la relative étroitesse du marché local du mariage propre à cette couche sociale. L'exogamie géographique est ici une image inversée de l'endogamie sociale. On peut aller plus loin et noter des différences de moindre importance entre les attitudes des travailleurs et celles des artisans propriétaires : les enfants de petits paysans qui n'ont pas choisi leur conjoint dans leur village les prennent assez strictement dans la proximité immédiate, le plus souvent sur le Larzac, alors que les artisans les choisissent plus facilement hors du plateau, surtout les filles. Il y a donc une imbrication de l'aire de mariages pour les différentes catégories sociales : particulièrement étroite pour les travailleurs, elle s'élargit pour les artisans et débord largement du Larzac pour les gros propriétaires. La règle est globalement endogamique, mais les exceptions sont significatives : elles dénotent chez les propriétaires comme chez les artisans un besoin d'alliance à longue distance. Tandis que les possédants envoient leurs cadets épouser des filles de famille, les commerçants et artisans moyens

Tableau VI

DEVENIRS DES ENFANTS NES AU CAYLAR
(échantillon des 30 branches)

	"avant 1850"			"après 1850"		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
Garçons						
% de célibataires connus	19	26	19	10	15	36
% de mariés connus	81	73	81	89	85	64
dont en % - au Caylar	70	71	45	41	47	43
des - au Larzac	21	17	36	12	18	29
mariés - hors Larzac	7	12	11	42	30	36
% d'émigrés connus	5	14	11	42	30	36
% de "disparus"	27	19	11	14	10	0
Filles						
% des célibataires connues	6	8	37	6	16	9
% des mariées connues	94	91	63	94	84	91
dont en % - au Caylar	55	45	42	38	31	30
des - au Larzac	31	32	32	33	12	20
mariées - hors Larzac	14	23	26	29	56	50
% d'émigrées connues	16	10	23	42	42	45
% des "disparues"	25	16	12	9	13	7

(1) Petits cultivateurs, travailleurs.

(2) Artisans propriétaires.

(3) Gros propriétaires.

Nota : Les % de célibataires et de mariés sont calculés sur le total des individus dont le destin nous est connu. Les % d'émigrés et de "disparus" sont calculés sur le total des individus qui ne sont pas décédés au Caylar avant l'âge de 20 ans.

propriétaires nouent des liens à distance par l'intermédiaire de leurs filles parties comme servantes...

Rappelons encore le rôle du célibat, important chez les gros propriétaires, où il touche d'ailleurs plus les filles (une sur trois) que les garçons (un sur cinq), alors que les travailleurs comme les artisans, marient largement leurs filles, mais condamnent au célibat environ deux garçons sur dix.

Après 1850 : l'endogamie est très atténuée, mais conserve encore un des caractères déjà présents lors de la période précédente : la plus grande propension au mariage local chez les garçons (41 à 47 %) que chez les filles (30 à 38 %). Ceci dit, beaucoup de tendances se sont inversées : parmi les mariages contractés hors du Caylar, ceux qui concernent des conjoints extérieurs au Larzac dominant désormais largement sur ceux du plateau, et cela pour toutes les catégories. Ce sont même les travailleurs qui marient le plus volontiers leurs garçons en dehors du Larzac (44 %) alors que les artisans et les gros propriétaires y expédient plus volontiers leurs filles (50 à 56 %) mais marient leurs garçons plutôt localement... Les disparités présentes entre catégories sociales lors de la précédente période tendent donc à s'atténuer quand elles ne sont pas purement et simplement inversées : cette exogamie, nouvelle chez les petits propriétaires et travailleurs rend certainement compte des bouleversements qu'a subi cette couche sociale, la première touchée par la crise économique et par l'émigration qui s'ensuivit (celle-ci concerne dans cette période plus de 40 % des individus).

Le célibat, de son côté, s'est considérablement atténué, sauf chez les fils de gros propriétaires, où il atteint 36 %, et, dans une moindre mesure chez les artisans (15 à 16 %).

Une fois donnés les éléments statistiques essentiels sur l'aire du mariage, un examen détaillé des généalogies nous apporte-t-il des informations sur les stratégies d'alliance menées par les familles ? En règle générale, nous l'avons dit, les mariages des garçons se font localement ou sur le Larzac, sauf pour les dernières générations où l'on observe un éclatement de l'aire d'alliance. Les aînés, en particulier, prennent de préférence leurs épouses au Caylar. L'examen individuel des familles livre pourtant quelques exceptions notables à cette règle. Ainsi, les Thomas, descendants de Jean, laboureur, se marient préférentiellement hors du Caylar, surtout sur le Larzac et cela dès le début du XIXe siècle. Plusieurs d'entre eux quittent alors la terre pour devenir cantonniers, facteurs ou garde-champêtres. En ce sens, ils

sont des précurseurs d'un mouvement qui se généralisera au milieu du siècle. Plus tard, ils seront parmi les premiers à émigrer très largement vers Montpellier et la plaine (Frontignan, Lézignan-la-Cèbe, les Pyrénées-Orientales), puis plus loin encore (Lyon et Paris). De même, les Coulet, descendants de François, petits cultivateurs, tendent à se marier dès le XVIII^e siècle aux alentours du Larzac, mais pas sur le plateau même. Cette mobilité de l'alliance débouchera aussi sur une mobilité physique puisque les descendants de François deviendront dès le premier quart du XIX^e siècle marchands de bestiaux à Béziers. L'extension de l'aire du mariage semble donc bien annoncer, dans ces deux cas, l'émigration.

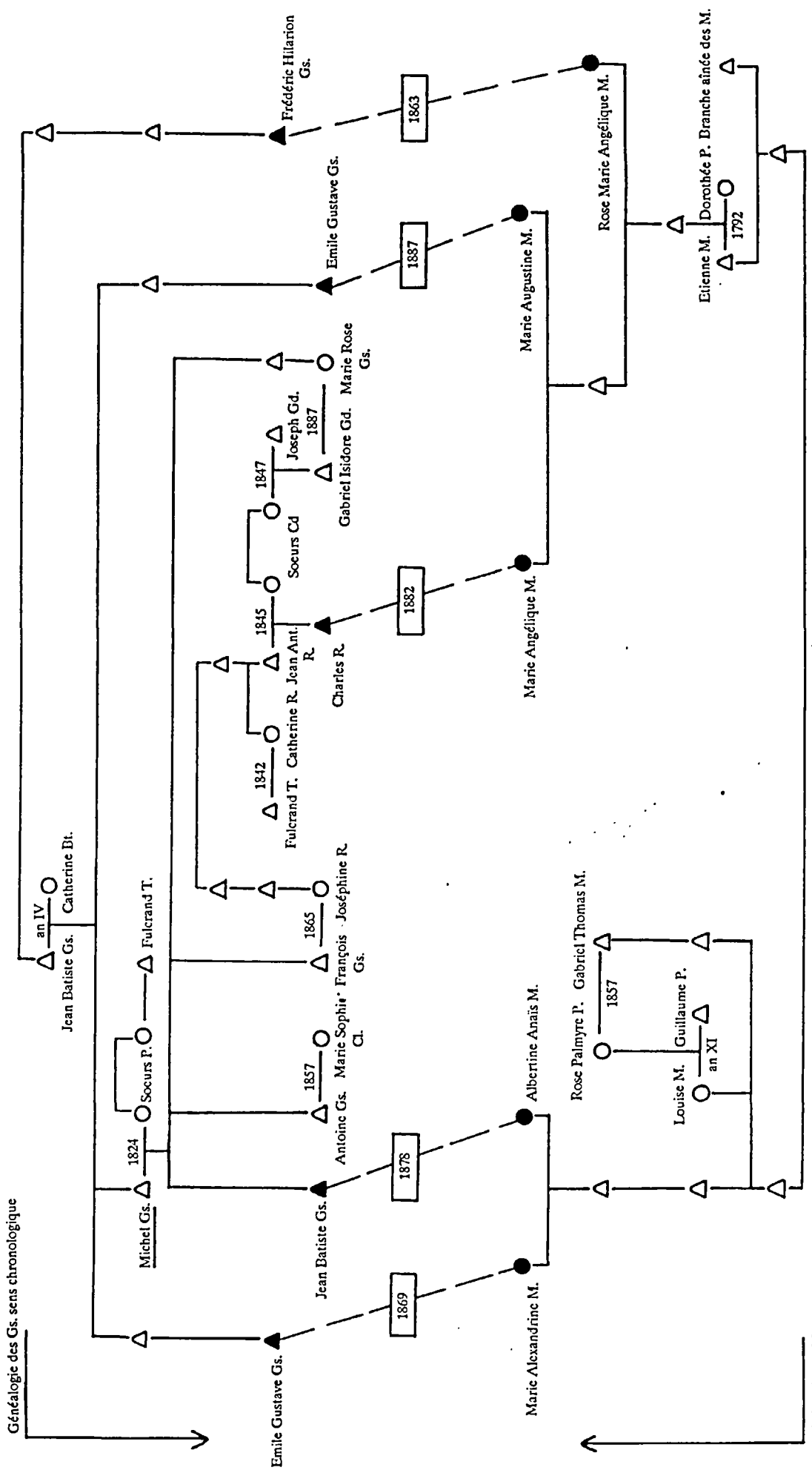
Sur le plan des professions, il est difficile de raisonner à partir du mariage des garçons. En effet, peu d'épouses ont à proprement parler un métier, et celui de leurs parents est rarement indiqué dans l'acte de mariage. Certes, on peut noter le mariage d'un tailleur avec une couturière, ou les alliances des trois fils d'un ménager avec une sage-femme, une couturière et une cuisinière. Le fait que quelques cadets d'artisans ou de travailleurs épousent une fille de salle ou une domestique venue travailler dans les fermes voisines, montre qu'ils sont moins gâtés que leurs aînés, mais reste peu significatif : ce sont là les rares métiers féminins reconnus et couramment pratiqués, les seuls qui fassent l'objet d'une notation explicite.

Il est beaucoup plus intéressant d'examiner les mariages des filles. Les métiers de leurs époux figurent presque toujours dans les actes et offrent des régularités sensibles. Ainsi, il apparaît qu'avant 1850, les filles de travailleurs épousaient essentiellement des petits cultivateurs, travailleurs ou domestiques, jamais de commerçants ou d'artisans. Ce n'est qu'après 1850 que l'éventail professionnel des alliances offertes à cette catégorie sociale va s'ouvrir. On y trouve alors beaucoup plus de petits salariés (maçons, cantonniers) et des artisans ou commerçants (bourrelier, cordonnier, boulanger...). Les filles Guiraud par exemple, épousent des domestiques ou des cantonniers, les Raynal des travailleurs de terre, des maçons, un boulanger (alors que les garçons épousent souvent des servantes). Ce changement est à mettre en parallèle avec l'extension de l'aire du mariage, mouvement qui, nous l'avons vu, a été largement inauguré par les filles et qui s'est précipité au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, particulièrement chez les travailleurs.

Les artisans propriétaires sont naturellement portés à marier leurs filles à des artisans ou commerçants, avec une tendance à rechercher les mêmes professions, dans le lieu même. Ainsi, les filles Chattelard épousent de préférence des aubergistes du Caylar ; Antoine Privat, boucher, marie une de ses filles à un boucher. Mais l'alliance se fait aussi bien souvent avec des cultivateurs. Les familles d'artisans en effet, ont toujours un pied dans la terre et ne se différencient pas vraiment de la couche des moyens propriétaires qui pratiquent souvent un métier. Ainsi s'est constitué le réseau d'alliance dont nous allons parler plus loin. Après 1850, cependant, on commence à trouver des filles d'artisans qui se marient à des petits fonctionnaires (facteur, gendarme) ou à des employés, et cela tendra à se généraliser par la suite avec la quasi-disparition du commerce au Caylar. François Coulet, cadet d'une famille de ménagers, mais lui-même serrurier et limonadier, marie vers 1860 quatre de ses cinq filles dans la plaine : à un ourdisseur de Lodève, à un cordonnier de Canet, à un ouvrier cordonnier de Clermont et à un gendarme à cheval de Bellestat. Une seule restera au Caylar, mariée à un propriétaire.

Les gros propriétaires qui cherchent pour leurs aînés des filles ayant une fortune équivalente à la leur, exigent aussi pour leurs filles un mariage dans les meilleures familles. C'est le cas des Massol Jean aînés, des Privat Guillaume ou des Thomas issus d'Etienne, qui s'allient ainsi à de grosses fortunes du Larzac : marchands ou propriétaires. La situation changera dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Les alliances privilégiées des quelques filles de bourgeois qui se marient encore, dans un contexte de célibat généralisé, sont alors les professions militaires ou médicales, ou encore le gros commerce.

Si l'endogamie professionnelle stricte n'est pas caractérisée au Caylar, il y a bien une nette endogamie sociale, celle-là même que sous-entendaient beaucoup de discours sur le mariage. D'où l'intérêt d'examiner la question des alliances préférentielles entre familles. Nous avons noté des mariages entre des porteurs des douze patronymes sélectionnés. Cependant certaines familles sont plus que d'autres liées entre elles. Ainsi, il y a cinq alliances entre Massol et Gleizes, trois entre Massol et Privat, trois entre Coulet et Gleizes, trois entre Thomas et Raynal.



Gs Gleyses
 M Massol
 Bt Berthomieu
 Cd Chatelard
 Cl Coultet
 Gd Guiraud

P Privat
 R Raynal
 T Thomas

Figure 15 : LES ALLIANCES des Gleyses et des Massol (branches cadettes) vers 1887

Dans la figure 15, on a représenté le réseau d'interalliance de huit familles patronymiques du Caylar, tel qu'il pouvait apparaître à un observateur dans la dernière décennie du XIXe siècle. Deux groupes d'alliés sont représentés : le premier, centré sur les familles Gleizes et Raynal, occupe la moitié supérieure du schéma et se développe chronologiquement de haut en bas ; le second groupe, centré sur les Massol et les Privat, occupe la moitié inférieure et se développe dans le temps de bas en haut (les générations qui sont au milieu du tableau sont donc dans les deux cas les plus récentes). Cette représentation symétrique permet de mettre en évidence la "rencontre" des deux groupes d'alliance, symbolisée par les traits pointillés.

Pour saisir le réseau d'alliance du groupe du haut, il est intéressant de se placer du point de vue de Michel Gleizes (2e génération), dont le nom est souligné sur le schéma. Michel est le fils de Jean-Baptiste Gleizes et de Catherine Berthomieu. Il a épousé en 1824 Catherine Privat, soeur de Marguerite Privat, elle-même épouse de Fulcrand Thomas. Il est donc proche parent ou allié de trois des familles de notre échantillon. Ses enfants vont nouer des alliances avec trois autres de ces familles : en 1857, Antoine épouse Marie Sophie Coulet ; en 1865, François épouse Joséphine Raynal (les Raynal sont déjà alliés avec les Thomas et les Chattelard) ; enfin, Jean-Baptiste épouse en 1878 Albertine Anaïs Massol. A la génération suivante, Marie Rose Gleizes, petite fille de Michel, épouse en 1887 Gabriel Isidore Guiraud. Huit familles de notre échantillon se trouvent ainsi étroitement alliées entre elles autour des Gleizes à la fin du XIXe siècle.

Dans la même période où se forment ces alliances, des liens se nouent également entre les Gleizes et les Massol (eux-mêmes déjà fortement alliés aux Privat). Ils forment la partie médiane de notre tableau. Un petit cousin de Michel Gleizes, Frédéric Hilarion, inaugure le mouvement en épousant en 1863 Rose Marie Angélique Massol. Emile Gustave Gleizes, neveu de Michel, prend la suite en épousant en 1869 Marie Alexandrine Massol, cousine au 7e degré de Rose Marie, et soeur d'Albertine Anaïs qu'un des fils de Michel épouse, nous l'avons vu, en 1878. Enfin, les deux nièces de Rose Marie Angélique Massol se marient un peu plus tard : Marie Angélique avec Charles Raynal en 1882 et Marie Augustine avec Emile Gustave, autre neveu de Michel Gleizes, en 1887. Au bout du compte, entre 1857 et 1887, la famille Gleizes a gagné des alliances avec sept familles de notre échantillon et a noué des liens particulièrement serrés avec les Massol. Toutes les familles en présence appartiennent au milieu des petits

artisans et travailleurs. Les Gleizes sont de petits cultivateurs qui ont eu à leur apogée 6 ha de terre, puis ont rapidement décliné. Les Berthomieu, les Privat, les Thomas qui leur sont alliés au début du XIXe siècle étaient aussi cultivateurs, d'un rang social équivalent, mais les Thomas, les Chattelard et les Guiraud avec qui ils s'allieront plus tard, sont de simples travailleurs de terre. Enfin, les Massol et les Privat qui forment le second réseau d'alliance sont de petits artisans-propriétaires (cordiers et bridiers).

Ainsi s'est constitué au Caylar à la fin du XIXe siècle un conglomérat marital de petits possédants dont on ne trouvait pas trace auparavant. Il semble bien qu'il faille interpréter ce phénomène comme une dernière cristallisation des habitudes endogamiques traditionnelles rendues ici particulièrement sensibles du fait du courant migratoire : celui-ci, en rétrécissant subitement le stock des époux disponibles, précipite chez les restants un mouvement d'alliances plus rapprochées que jamais. S'il n'était pas aussi visible auparavant, c'est sans doute que l'existence d'un marché matrimonial local relativement vaste laissait aux familles une plus grande liberté dans le choix de leurs alliances. La crise suscite au contraire une réaction de défense ultra-endogamique tendant à la constitution d'un groupe étroit et cohérent. Aussitôt constitué, ce groupe tend d'ailleurs à se désagréger, balayé par la dernière grande vague migratoire. On ne trouve plus, dans la période qui suit, de mariage préférentiel entre les porteurs des huit patronymes étudiés ici. Au contraire, leurs descendants vont prendre époux hors du Caylar pour la plupart. La loi d'endogamie locale est dès lors définitivement rompue. Un autre régime s'installe, où les mouvements à longue distance dominent.

Un tel phénomène est beaucoup plus difficile à caractériser chez les gros propriétaires qui sont trop peu nombreux dans notre échantillon. On peut cependant noter l'existence au tout début du XIXe siècle, époque où la résidence au Caylar des possédants les plus notables était encore de mise, un réseau d'alliances assez bien caractérisé autour des mêmes patronymes Massol et Gleizes qui ont déjà attiré notre attention (fig. 16). Mais cette fois les liens établis concernent les branches aînées, les plus puissantes et les plus riches des deux familles. Prenant part au même réseau, on trouve les branches aînées des Chattelard, des Coulet et la riche branche cadette issue d'Antoine Privat, boucher. Sont associées également à ce groupe deux familles qui ne font pas partie de notre échantillon : les Combes et les Almeras. Ce réseau se désagrégera très rapidement dès le milieu du XIXe siècle. Il est vrai qu'à cette époque la plupart des branches de gros propriétaires ont disparu du Caylar.

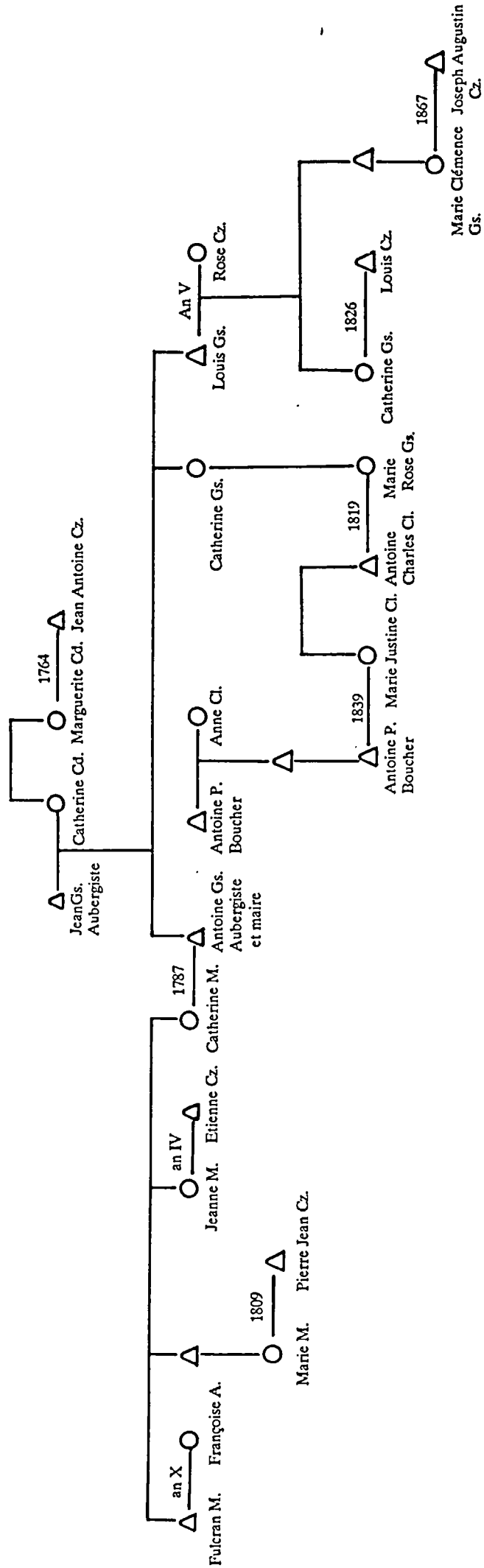


Fig 16
 LES ALLIANCES des Gleyses et des Massol (branches aînées)
 jusqu'au milieu du XIXe siècle

- Gs Gleyses
- M Massol
- Cd Chatelard
- Cz Chazel
- Cl Coulet
- P Privat

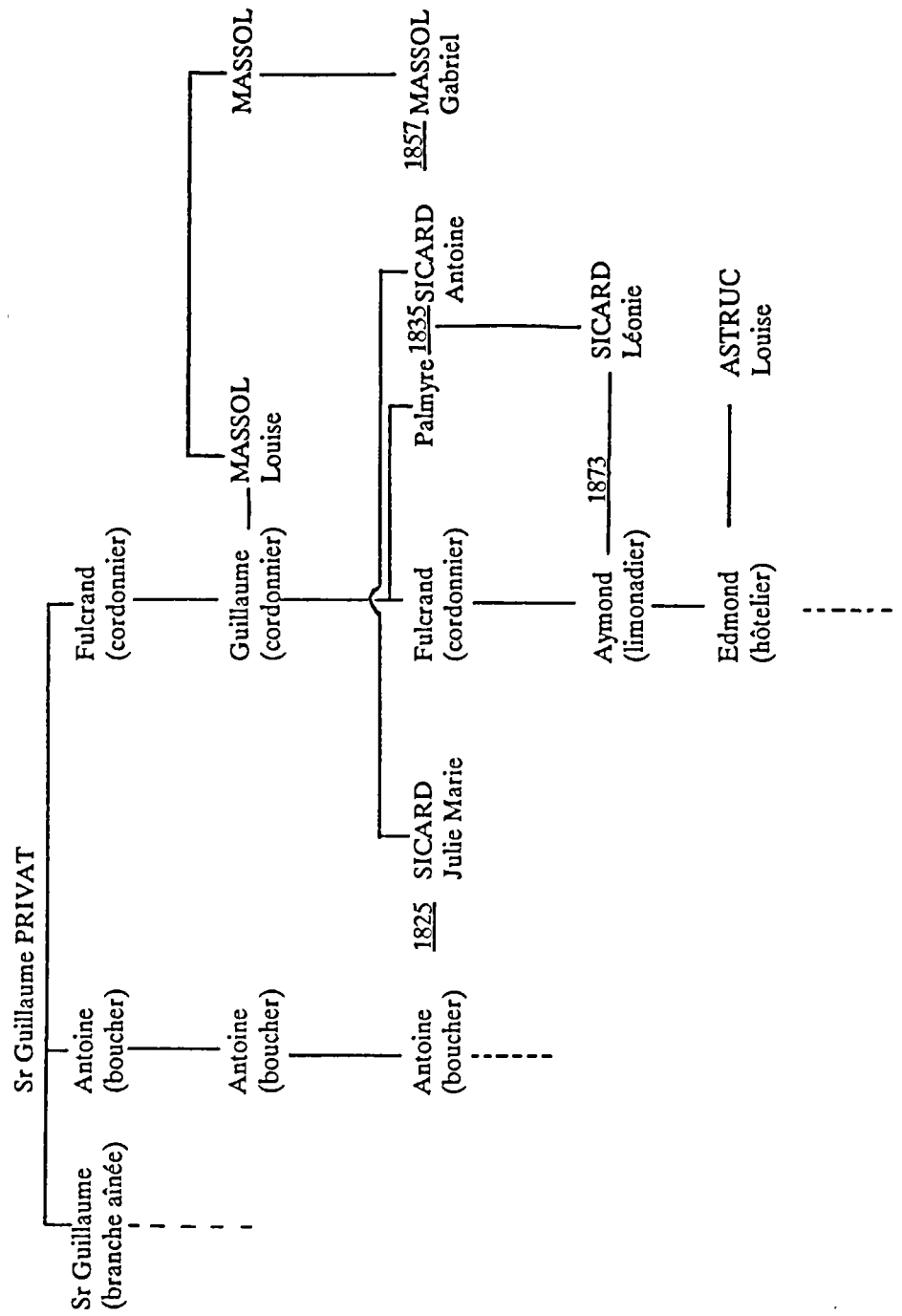
Ces relations préférentielles entre des familles de statut social semblable sont quelquefois évoquées par nos interlocuteurs. Mais il y a dans ces évocations beaucoup de vague et elles nous sont livrées avec bien des réticences.

Lucien Gleizes par exemple fait référence à une tradition familiale qu'il croit attestée : "les Gleizes se sont beaucoup mariés avec les Blazy... c'était dans la coutume de l'ancienneté". Généalogie en main, on ne trouve aucun lien particulièrement serré entre les deux familles ; on découvre par contre que le mariage de Lucien Gleizes est le fruit d'un réenchaînement oublié avec la famille Rouve, de Saint-Felix ! Il entre donc beaucoup d'imaginaire dans la représentation que les caylarois se font des alliances dominantes de leur famille, comme dans toute évocation faisant appel à la mémoire généalogique. Rappelons le cas des Privat, chez qui tout souvenir d'un lien privilégié s'est effacé en moins de trois générations, simplement parce qu'entretiens une alliance plus forte s'est interposée (fig. 17). En 1825, Antoine Privat, de la branche des bouchers, épouse Julie Sicard. Le frère de Julie, Antoine Sicard, épouse à son tour en 1835 Palmyre Privat, de la branche Fulcrand, cousine issue de germain d'Antoine Privat. A la mort de son mari, celle-ci épousera en secondes noces son cousin germain Gabriel Massol, en 1857. Et la fille du premier mariage de Palmyre, Léonie Sicard, se marie finalement avec son propre cousin germain Aymond Privat, en 1873. Il y avait bien une réelle volonté d'union entre les trois familles Privat, Sicard et Massol, mais rien de tout cela n'a été conservé dans la mémoire familiale. Nous avons déjà essayé de comprendre les raisons de cette amnésie. Peut-être faudrait-il ajouter à celles que nous avons trouvées la crainte que la consanguinité provoque bien souvent dans les familles : René Thomas rapporte un jugement négatif inspiré par le premier mariage de son père avec une Nouvel, une cousine "à la troisième génération" : "On prétendait que c'était à cause de ça que ses enfants étaient morts en bas-âge". D'où le filtre interposé par le discours familial et l'oubli, vite installé, qui en résulte.

Aucune réticence au contraire quand la consanguinité n'est pas en jeu. C'est le cas chez Bruno Chattelard : "Mon grand-père... s'est marié deux fois, mais avec deux soeurs jumelles ! Une de mes tantes était d'un premier lit. Sa mère est morte à la naissance.

- On ne trouvait pas cela étrange ?

Figure 17 - Les alliances privilégiées de la famille PRIVAT



- Non, moi, je crois que c'était normal, ç'aurait été moins normal si elle avait épousé quelqu'un plus. Mais là, elle était venue sûrement soigner la petite, et puis bon, comme elle était célibataire, ils ont dû dire: pourquoi on ne se marierait pas ?... ç'aurait pu être sa fille ; ça a été tellement bien que dans la famille il n'y a jamais eu de problème de ce côté-là".

Malgré les réticences que nous avons soulignées, des cas de liaison renforcée entre deux familles sont parfois signalés. Joseph Guiraud et son cousin germain Jean Jean épousent au début du siècle les deux soeurs Vinas, de Saint-André-de-Vézinhes, venues travailler comme domestiques chez le docteur Roucayrol. Lucie Coulet épouse Jacques Carles, fils du premier mariage de son parâtre. Ailleurs, c'est l'oncle et le neveu, d'âge peu différent, qui épousent deux soeurs. On cite encore le cas d'un mariage croisé entre frères et soeurs. Cependant, ces liaisons proches dans le temps restent rares et représentent un faible pourcentage de l'ensemble des mariages.

Evoquons pour finir certaines formes d'endogamie micro-locale dont le réseau d'intermariage de la famille Rousset autour de la rue de l'Eglise donne un excellent exemple. A l'origine, Pierre Rousset avait une petite maison dans la ruelle qui, derrière l'église, gagne les champs. Son fils Emile, compagnon serrurier, revient de son tour de France vers 1886 et achète aussitôt l'atelier de serrurerie que son cousin Louis Causse vient d'abandonner, tout en haut de la rue de l'Eglise. Il épouse alors Lucie Arvieu, dont le père, couvreur, habite un peu plus bas, près du porche de l'église. La soeur d'Emile, Albine Rousset, épouse à son tour un voisin immédiat de l'atelier, François Charles Barthelemy cultivateur. Une des filles Barthélémy épouse de son côté le cantonnier Paul Hérail, qui demeure dans la même rue. Enfin, une fille Hérail se marie avec un Favier dont la maison voisine avec celle des Barthélémy. Au bout du compte, Louise Rousset peut affirmer à juste titre qu'elle est parente avec tous les habitants de la rue, descendants de ce réseau serré d'alliances. Presque tous ont quitté le Caylar et confient à Louise les clés de leurs maisons, qui occupent chez elle un plein tiroir. De son balcon perché en haut de la rue, au-dessus de l'atelier de serrurerie où travaille maintenant son fils, Louise a l'oeil sur le patrimoine endormi de tout son voisinage. Curieuse image d'une parenté localisée et devenue intermittente, que cette rue dont les volets clos tout au long de l'hiver ne s'ouvrent qu'aux vacances. Alors se réactivent les anciens liens familiaux, on se donne des nouvelles les uns des autres et on parle des disparus...



Cette rue dont les volets clos tout au long
de l'hiver ne s'ouvrent qu'aux vacances.

Les quelques exemples que nous venons de citer montre qu'existaient au Caylar, au moins jusqu'au milieu de notre siècle, certaines formes de liaison privilégiées entre des familles ou des groupes de familles favorisant l'occurrence d'intermariages et les renchaînements d'alliance à courte distance généalogique. Des phénomènes à longue distance sont beaucoup plus difficiles à caractériser. Sans doute le fait que nous ayons raisonné sur un sous-ensemble de la population du Caylar limite-t-il nos possibilités de pouvoir détecter des échanges réguliers d'époux entre un groupe limité de familles, portant sur un nombre élevé de générations. Cependant, une longue pratique des généalogies caylaroises nous incite à penser que de tels comportements systématiques n'existaient pas. Le phénomène du renchaînement semble bien limité à des circonstances particulières localisées dans le temps, du type de celles qui ont présidé à la naissance du réseau de la figure 17, et ne se perpétuant pas au-delà d'une période donnée.

Raisonner sur l'alliance n'est pas simple. Certes, des éléments d'information ont été rassemblés au cours de ce chapitre, qui montrent le jeu complexe qui se joue en permanence entre les conditions économiques et sociales du moment, la volonté des parents d'assurer à leurs enfants un mariage correspondant à leur condition et à leur lignée une alliance fructueuse, et le désir de liberté revendiqué de plus en plus souvent par les jeunes gens. Si l'on ne peut pas dire qu'au Caylar, nous avons rencontré un seul témoignage sur des mariages imposés de force, il semble bien par contre que certaines unions aient provoqué une rupture avec la famille, lourde de conséquences financières et affectives. Le fait même que ces cas d'espèce soient souvent cités par nos interlocuteurs montre quel rôle éducatif et normatif ils ont pu jouer dans la mise en condition des jeunes gens vis-à-vis des lois plus ou moins implicites de l'alliance. Aussi, que reste-t-il dans tout cela du mariage d'amour évoqué dès l'abord par la plupart de nos interlocuteurs ? Le discours sur les marieurs, sur les renseignements multiples demandés par les parents à l'approche d'une union, comme le constat que nous avons dressé de l'existence de réseaux familiaux serrés encore présents au début de notre siècle montrent bien que le mariage était un processus impliquant fortement les groupes familiaux intéressés, bien au-delà du couple en présence. L'existence de ces réseaux était assez forte pour laisser des traces dans les représentations imaginaires de nos contemporains, même si la part réelle qu'ils ont prise dans les généalogies échappe le plus souvent à la mémoire individuelle. Ce n'est pas un hasard si les circonstances de la naissance d'une union nous ont été livrées bien souvent par un discours extérieur à celui de la famille : la mémoire

collective fonctionne plus volontiers, s'agissant de mécanismes qui touchent à la difficile articulation du désir de chacun avec la volonté du groupe.

Nous allons retrouver ce dilemme dans l'étude des groupes familiaux et de leur fonctionnement, tel qu'il était vécu par leurs membres, au quotidien.

D. LE GROUPE FAMILIAL.

Les règles de l'alliance, comme les stratégies successorales, visent à conserver à la famille son statut social largement fondé sur la terre, la maison, le métier et sur des réseaux de parenté qui permettent de renforcer la cohésion des groupes sociaux. Au centre de ces implications, le groupe familial, caractérisé par la co-résidence d'un certain nombre d'individus - apparentés ou alliés, et éventuellement domestiques - est l'élément moteur de toutes les forces transformatrices qui visent à assurer la reproduction sociale des familles. En retour, le long processus d'adaptation des lignées familiales aux variations du contexte économique, démographique et mental de chaque époque trouve sa résultante dans les transitions qui affectent ce noyau élémentaire du tissu social et familial.

Nous allons tenter d'en décrire le devenir en partant du point où nous a naturellement laissé l'étude de l'alliance : l'admission d'un conjoint issu d'un groupe familial étranger.

1. Le parcours du mariage

Une fois le choix des futurs époux assuré, et l'accord de principe des parents obtenu, les démarches officielles peuvent commencer. Elles tendent à inclure le nouveau venu dans le groupe familial disposé à l'accueillir. Louise Rousset ne se souvient pas que son mari l'ait jamais demandé en mariage à sa famille. Au contraire, Claude Raynal est capable de décrire les demandes en mariage - sans trop de cérémonies - de trois générations successives. "Mon père y est allé tout seul. Il m'a raconté que quand il était allé voir les parents de ma mère, pour voir s'ils acceptaient le mariage, il y avait de la neige. Il a fallu qu'il aille chercher un vieux prunier que la neige avait cassé pour aller mettre dans le feu ! Ils avaient du bois partout autour et pas une bûche pour mettre au feu !... Moi, j'ai demandé ma femme à son tuteur, Monsieur Thomas, l'entrepreneur. Il avait déjà vu un peu le manège, il me connaissait, je travaillais chez lui ! Mais enfin, je lui ai demandé s'il ne voyait pas d'inconvénient à ce que je me marie avec sa nièce, je le lui ai demandé sur le chantier, et puis voilà tout... Quant à ma fille, elle m'a dit ceci : papa, tu sais, j'ai l'intention de me marier. J'ai dit : si tu as choisi, c'est ton affaire, ma fille. Elle a dit : oui, je vous le présenterai. Effectivement, un jour, ce jeune homme est venu. Il a dit : je me présente, je suis le fiancé de Marianne. J'ai dit : tant mieux, enchanté, Monsieur. On l'a fait asseoir, il a même pris le repas avec nous, et je lui ai dit : voilà, si c'est pour vous moquer de Marianne, ne revenez pas - ah ! il m'a dit, non,

Monsieur Raynal, c'est sérieux - Alors j'ai dit : si c'est sérieux, vous pouvez revenir. Il est revenu quelques fois, et puis il m'a dit : voilà, comme vous le savez, nous avons décidé de nous marier comme ça et comme ça, alors je veux voir si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Je lui ai dit : pas d'inconvénient". La demande en mariage, ainsi décrite, paraît fort simple. Peut-être en est-il effectivement ainsi chez les petits travailleurs, et c'est un signe de plus que leur mariage n'est pas soumis aux mêmes contraintes familiales que ceux de la bourgeoisie. Leur souci dominant paraît être d'assurer à leurs enfants une alliance décente, conforme aux règles de la morale et éventuellement génératrice d'appuis sérieux sur le marché du travail, mais sans que le modeste budget familial ne soit trop touché. Chez les possédants, les implications stratégiques sont plus pesantes et font intervenir des paramètres plus complexes. Aussi, les difficultés qui ont éventuellement précédé l'acceptation de l'alliance trouvent leur écho jusque dans le moment décisif de la demande. La mère de René Privat, qui était veuve, a dû venir un jour de 1934 demander la main de Marthe Vayssettes à ses parents : Ceux-ci trouvaient leur fille un peu jeune pour déjà la marier, surtout à un homme de treize ans son aîné. Le discours de Marthe à propos de ce moment décisif de son existence n'en est que plus embarrassé...

"A ce moment là, il y avait les demandes en mariage. Les parents du mari venaient faire la demande en mariage pour la fille. Maintenant, ça ne se fait plus, tout ça...

- Votre belle-mère est venue vous demander en mariage ?
- Oui
- Pour cette démarche, elle était déjà sûre que les deux parties étaient d'accord ?
- Ah oui !
- Comment le jour de la demande a-t-il été déterminé ?
- Bon, c'est-à-dire, moi, j'ai averti mes parents que, ... bon, ma belle-mère venait tel jour, et puis voilà...
- Donc elle était attendue
- Eh oui...
- Et votre mari n'y assistait pas ?
- Ah non !
- Et vous même, vous étiez là ?
- Oui, bien sûr...
- Qu'a-t-elle dit, votre belle-mère ?
- C'est-à-dire, elle est venue avec mon beau-frère de Lodève. Elle était accompagnée par mon beau frère.
- Parce qu'elle était veuve ?
- C'est-à-dire que mon beau-frère était commerçant et traitait beaucoup d'affaires avec mes parents, alors il était assez familier dans la maison.

....
- Vos parents étaient déjà d'accord ?

- C'est sûr. Ils n'auraient pas accepté de la recevoir si les problèmes n'avaient pas été réglés". On voit quel rôle le beau-frère, déjà introduit dans la maison Vayssettes, a pu jouer pour aplanir les difficultés qui pouvaient entraver cette union, et combien peut être important, dans cette couche déjà aisée de la société caylaroise, le cérémonial de la demande. Les précautions prises par les deux parties sont dans ce cas proportionnelles aux réticences des parents de Marthe ("J'étais la dernière et il ne restait plus d'enfants auprès de mes parents") et peut-être aussi aux hésitations de la famille du futur. En germe, cette première rencontre contient déjà certaines difficultés qui se feront jour plus tard entre Marthe et sa belle-famille, et dont une longue cohabitation a passablement renforcé les effets.

La demande faite, les familles vont se rencontrer et, tôt ou tard, discuter affaires. Le rapport de force déjà implicite lors des premiers contacts tend alors à se cristalliser sur des questions très concrètes de dot, de patrimoine et de cohabitation. Depuis plusieurs générations, la plupart des ménages ne font plus de contrat de mariage. Louise Rousset, qui a 86 ans, n'en a pas eu. Marthe Vayssettes non plus. Claude Raynal nous explique qu'il n'aurait pas pu en faire pour sa fille : "Les parents, nous avons fait la rencontre. Ceux de Besse sont venus nous rendre visite ; nous, par la suite, nous sommes allés prendre un repas. Voilà, nous nous sommes confrontés, nous avons discuté de choses et d'autres. Moi, j'étais simple ouvrier ; eux, ils avaient beaucoup plus que moi. Je leur ai dit : je ne peux pas faire grand'chose. Il nous ont dit : il n'est pas question que vous fassiez quoi que ce soit... il ne faut pas parler de ça". Les gros propriétaires, au contraire, ont fait des contrats jusqu'à une période récente : on les passait peu de temps avant le mariage, sur des modalités fixées longtemps à l'avance, au moment de l'accord des familles. Ils mentionnaient surtout la dot dont nous avons déjà parlé et l'évaluation des bijoux donnés à la future avec son trousseau.

Le trousseau a manifestement une grande importance dans le processus de l'alliance mais il est difficile d'en faire parler les Caylarois car il touche à la vie intime de chacun et est révélateur de la fortune des époux. Il représente un long effort d'économie pour la famille et du travail accumulé sur plus de dix ans par la jeune fille qui en est l'ouvrière. Dès douze-treize ans, à la sortie de l'école, elle reçoit les premiers coupons de drap qu'il s'agit d'ourler, d'ajourer et de broder à ses initiales. Puis, au fur et à mesure des disponibilités d'argent de ses parents, et selon la rapidité de son apprentissage et de

son travail, elle reçoit les matériaux nécessaires à la constitution d'une réserve suffisante pour faire face à des années de vie conjugale : les quantités varient selon les fortunes, mais pour une famille moyenne, c'est quatre ou cinq paires de draps, deux ou trois douzaines de serviettes de toilettes, des torchons, six chemises, toutes différentes, le linge de corps, une nappe et des serviettes pour douze couverts. Le trousseau d'une jeune fille de la moyenne bourgeoisie de Montpellier comportait au début du siècle vingt à vingt-cinq draps de fil, quatre ou cinq services de table damassés avec des nappes de dix-huit à vingt-cinq couverts, soixante à soixante-dix torchons de fil... Chez les bons bourgeois, on avait, paraît-il douze douzaines de chaque pièce. Les garçons aussi avaient un trousseau, brodé par la mère, par les soeurs ou par les brodeuses professionnelles.

Pour les filles, la confection du trousseau est une saine occupation ("pendant quelles faisaient ça, elles ne faisaient pas autre chose!"), mais surtout une occasion de montrer leur savoir-faire et leur application, preuve de leurs capacités à tenir un ménage. C'est aussi pour la famille, donner une mesure concrète de son statut social et de son bon goût (1). Sans doute fort utilitaire à l'origine, on en fait aujourd'hui un usage qui varie beaucoup en fonction des pièces qui le constituent. Si les draps sont souvent utilisés, comme le sont les torchons, les culottes larges qui faisaient ressembler les grands-mères "à des zouaves" ou les chemises plissées du grand-père restent souvent dans l'armoire. Et le beau service de table brodé par les religieuses de Rodez n'a servi que trois fois : "pour le baptême de mon fils et sa première communion... je dis trois fois, mais peut-être même pas...".

Aujourd'hui le beau linge jaunit dans les armoires. On ne sait ce qu'il deviendra, car les jeunes ne veulent pas l'utiliser et préfèrent que leur grand-mère leur offre en fin d'année... des draps de couleur. Alors on coupe les grandes serviettes pour en faire de plus petites qui seront utilisées couramment, et les pans des chemises de grand-père pour que la petite fille puisse les porter comme chemisier, sur un blue-jean... Aussi le discours tenu aujourd'hui sur le trousseau est-il contradictoire : le plus souvent, il est embarrassé comme si on se sentait un peu encombré de cette coutume désuète à laquelle on a consacré une partie de sa jeunesse : "On brodait, on cousait... c'était ridicule, hein ? des draps de fil qu'on ne voit plus maintenant... on ne voit plus de tissu comme ça !". Plus rarement, celles qui ont de belles pièces offrent de les montrer : les armoires s'ouvrent et les serviettes brodées sont fièrement étalées devant le visiteur : "Autrefois, on y tenait, c'était agréable de

dire : on a... de jolies choses. Tandis que maintenant on hésiterait à donner ces mouchoirs à des enfants... Remarquez, ils ont peut-être plus de raison que nous, hein ? Que de l'acheter et de le laisser dans l'armoire...".

Une fois réglées les détails de l'alliance, on organise le repas de fiançailles. Chez les parents de la fille, se réunit la parenté la plus proche, limitée aux pères, mères, frères et soeurs des deux côtés. On échange des cadeaux. Ainsi progressivement se met en place la connaissance réciproque des deux groupes familiaux. Mais ce n'est que le jour du mariage qu'elle s'étendra à une parentèle plus éloignée.

Le repas de mariage se faisait traditionnellement au domicile de l'épouse, dans une remise décorée de buis et de guirlandes fabriquées à la main ou plus récemment à l'hôtel qui fournissait tout le nécessaire. Ces dernières années, des enfants de caylarois, déjà éloignés du village, ont tenu à y revenir pour organiser leur mariage : méchoui, fête en plein air, et après le repas, danse toute la nuit.

2. Groupes familiaux et cycle familial

Le mariage, dans toutes les couches de la société, est un bouleversement (2). Il rend nécessaire une recomposition du groupe donneur, celui qui cède l'un des conjoints, et du groupe receveur, qui accueille le nouveau venu. Il fait entrer chacune des familles dans une nouvelle phase du cycle qui, de génération en génération, perpétue la prédominance d'un couple dans la maison et sur le bien, en réservant aux autres membres du groupe familial une place secondaire. Il est relativement aisé d'étudier l'évolution des groupes familiaux grâce aux dénombrements de population qui en donnent la composition de cinq en cinq ans, depuis 1836 jusqu'à 1968. Nous avons étudié avec une particulière attention la série qui va de 1836 à 1861. Dans cette période en effet (cf. fig. 1), la population du Caylar était à son maximum, mais le nombre d'individus par ménage commençait à s'effondrer, passant de 4,5 individus à près de 3,5. Nous avons dit que cet effondrement se faisait surtout au détriment des ménages de 6 membres et plus, c'est-à-dire essentiellement ce qu'il est convenu d'appeler les familles élargies. En étudiant ce moment de l'évolution démographique et familiale du Caylar, nous avons donc des chances de rencontrer ces vestiges d'un mode de vie ancien qu'il faudra comparer aux structures plus récentes décrites par nos interlocuteurs.

Le dénombrement de 1836 est malheureusement incomplet. nous avons choisi de prendre comme base de travail celui qui lui succède immédiatement et qui porte sur l'année 1841. Un comptage des structures familiales existant au Caylar à cette époque a été fait selon la classification de P. Laslett (3). Dans le tableau VII, nous donnons le résultat de ce comptage en chiffres et en pourcentages, et le comparons à diverses autres études : celle effectuée par Agnès Fine pour les Pyrénées audoises dans les années 1836-46 (4), celles d'Alain Collomp pour Saint-André-des-Alpes en 1836 et pour Guillaumes en 1788 (5), enfin, celle de J. C. Peyronnet pour le Limousin de la fin du XVIIIe siècle.

Les ménages simples, qui regroupent les couples et les veufs avec ou sans enfants, représentent 76,4 % du total, soit à peine moins qu'en Haute-Provence à la même époque (78 %), mais nettement plus que dans les Pyrénées (60 à 71 %). Les structures familiales élargies, qui regroupent tous les ménages où le noyau principal vit en compagnie d'un noyau ascendant, descendant, ou collatéral (famille élargie), comptent pour 13,8 % du total, soit un peu plus qu'en Haute-Provence (9,9 %) et nettement moins que dans les Pyrénées (23 à 38 %).

Tableau VII - Structure comparée des ménages au Caylar et en d'autres lieux

Lieux et dates	(1) Solitaires		(2) Ménage sans structure familiale			(3) Ménages simples			(4) Familles élargies				(5) Ménages multiples ("souche")					(6) Ménages à structure indéterminée Familles souches										
	a	b	a	b	c	a	b	c	d	a	b	c	d	e	5b	5b	5a	5a	5d	5d	5d	5c	5c	4c	4c	2a		
<u>Le Caylar (1841)</u>	8	8	2	1		20	97	6	26	8	8	1	10															
195	16	8,2 %	3	1,5 %		149	76,4 %			17	8,7 %		10															
<u>A. Fine Pyrénées audoises (1836-1846)</u>	2 à 6	6 %	2 à 3	3 %		60	71 %			5	26 %		8	23 %														
<u>A. Collomp St-André-des- Alpes (1836)</u>	9,4 %		2 %			78 %				7,18 %		2,1 %																
<u>A. Collomp Guillaumes (1788)</u>	4 %		4,9 %			49,3 %				27,1 %		14,6 %																
<u>J.C. Peyronnet Limousin (1786)</u>										41,7 %		41 à 42 %																

- (1) a = veufs ou veuves
 (1) b = Célibataires ou indét.
 (2) a = Frères et soeurs
 (2) b = Autres co-résidents
 (2) c = Individus sans liens
 (3) a = Couples mariés
 (3) b = Couples mariés + enfants
 (3) c = Veufs + enfants
 (3) d = Veuves + enfants
 (4) a = Ascendants
 (4) b = Descendants
 (4) c = Collatérale
 (4) d = Descend., ascend. et collat.
 (5) a = Noyau secondaire ascendant
 (5) b = Noyau secondaire descendant
 (5) c = Noyaux collatéraux
 (5) d = Frères
 (5) e = Autres

Tableau VIII

TRANSITIONS DU CYCLE FAMILIAL
POUR L'ECHANTILLON DE 30 FAMILLES (1836-1861)

TRANSITIONS	L'aîné reste	Un cadet reste	Une fille reste	L'aîné revient	Tous s'en vont	Autres situations	Totaux et %
3b → 1a + n3b					2		5 (3 %)
3b → 1b + n3b					3		
3b → 2a + n3b		1	1		3		27 (50 %)
3b → 3a + n3b		2	3		7	4	
3b → 3b + n3b	1		2		1		
3b → 3c + n3b		1			3		
3b → 3d + n3b							
3b → 4a + n3b	2	1	3	1			18 (33 %)
3b → 4b + n3b	1						
3b → 4c + n3b	1	2	2	1	3		
3b → 4d + n3b	2	1	5	1			
3b → 5a + n3b			1				4 (7 %)
3b → 5b + n3b	3						
3b → 5c + n3b							
TOTAUX et %	10 (19 %)	6 (11 %)	12 (22 %)	3 (6 %)	19 (35 %)	4 (7 %)	54 (100 %)

Ainsi, nous avons établi que 50 % seulement de nos ménages simples n'ont donné naissance sur la période considérée qu'à d'autres ménages simples ou sans structure, et 9 % (5 cas) à des solitaires, par départ de tous les enfants. A l'opposé, 33 % des ménages simples sont devenus ménages élargis et 7 % (4 cas) des familles souches. Il y a donc en tout 40 % des ménages qui sont passés à un moment ou à un autre par une structure élargie. On voit que ce chiffre dépasse de loin celui qui semblait suggéré par l'étude d'un seul dénombrement (13,8 %).

A ce point de notre étude, il nous paru nécessaire d'examiner, toujours à partir de notre échantillon, quels étaient les modes précis par lesquels s'effectuaient les transitions considérées. Nous avons envisagé 6 situations que nous avons dénombrées :

- l'aîné reste dans la maison des parents et y crée son propre ménage (9 cas) ou y reste célibataire (1 cas)
- un cadet reste dans la maison des parents et y crée son propre ménage (4 cas) ou y reste célibataire (2 cas)
- une fille reste dans la maison des parents et y crée son propre ménage (6 cas) ou y reste célibataire (6 cas)
- l'aîné, après avoir quitté la maison des parents, y revient avec son ménage quand ses frères et soeurs en sont partis (3 cas)
- tous les enfants partent au fur et à mesure qu'ils se marient ou sont en âge de travailler, laissant le ménage parental seul ou avec des enfants célibataires (19 cas)
- le ménage reste stable sans départ sur toute la période (4 cas).

Il y a manifestement une similitude entre les 4 premières catégories qui représentent la majorité des cas (58 %) : la plupart correspondent à une succession directe assurée par l'un des enfants dans le domicile même des parents. C'est vrai chaque fois qu'il y a mariage de l'enfant restant, soit dans 41 % des cas. Le successeur est alors plus d'une fois sur deux l'aîné (12 cas), plus d'une fois sur quatre une fille (6 cas), le reste du temps un cadet (4 cas). Ces situations décrivent l'ensemble des transitions aboutissant à une famille élargie ou une famille souche. Au contraire les transitions de ménage simple à ménage simple ou à solitaire supposent dans la grande majorité des cas le départ de tous les enfants (18 cas sur 27) et dans quelques cas seulement la présence au foyer d'un enfant âgé célibataire. Cet enfant est alors le plus souvent une fille (6 cas sur 9).

La répartition sociale des divers modes de transition du cycle familial peut être facilement étudiée, les familles de notre échantillon nous étant maintenant bien connues.

Les familles souches proprement dites (5b) peuvent être étudiées en détail. Chez les Privat Guillaume, gros ménagers, le couple de parents âgés vit en 1836 avec 4 enfants, puis en 1841 avec le ménage du fils aîné, composé de sa femme et de leur premier enfant, en compagnie du fils cadet et de deux filles, d'un berger et d'une servante. Mais dès 1851, la famille se sépare : le couple âgé continue de vivre avec les deux filles célibataires, alors que le jeune ménage est installé dans la même maison, mais dans un autre appartement, avec un domestique. Chez les Coulet Jacques, couteliers et bons propriétaires, le couple de parents âgés vit auprès du ménage de l'aîné et de leurs 4 enfants. Un cas particulier, est celui des Privat Fulcran dits "Canari", pauvres bergers pour qui la famille souche semble bien être un moyen de régler à peu de frais le problème du logement : le couple parental vit en 1836 avec sa fille célibataire, un fils marié qui est journalier, et l'épouse de celui-ci, puis en 1841 avec la fille désormais mariée et son mari, lui aussi journalier, alors que le ménage du fils est allé s'installer ailleurs. A travers ces quelques exemples, les familles souches apparaissent plus comme des modes de cohabitation transitoires que comme des structures réellement permanentes. Il faut toutefois nuancer ce propos. Nous avons eu la curiosité de regarder ce qui se passait dans les gros mas où, à l'époque que nous étudions, aucune de nos familles ne séjournait. On y trouve, aussi bien chez les propriétaires, quand ils sont résidents, que chez les fermiers, d'énormes familles-souches, à la structure très stable. Ainsi, au Mas de Servières résidait en 1841 un patriarche en compagnie de ses 4 fils, sa belle-fille, 4 petits enfants, un domestique, 4 bergers et 2 servantes, soit 17 personnes en tout. Au Mas d'Aussel à la même époque, un couple âgé de fermiers vivait avec son fils, la femme de celui-ci, 2 petits-fils tous deux qualifiés de "cultivateurs", un domestique, 4 bergers et 1 servante. la famille-souche véritable, structurelle, est donc présente au Caylar au XIXe siècle, mais seulement dans les écarts.

La famille élargie ascendante ou descendante (4a ou 4b) se rencontre la plupart du temps dans des branches familiales aisées (gros propriétaires ou artisans propriétaires). C'est le cas chez les Coulet issus de Florentin, aubergistes, les Massol aînés, les Thomas Etienne, aubergistes, où c'est l'aîné des enfants qui prend la succession. C'est le cas aussi chez les Chattelard et les Coulet François, où c'est le cadet qui succède. Quelques familles élargies, pratiquent également ce mode successoral, mais sous une forme bien particulière. Les

Berthomieu André et les Gleizes Louis voient revenir leur fils aîné et son ménage après quelques années de résidence séparée. Il s'installe alors définitivement au domicile parental. Il semble bien que ce mode de transition du groupe de résidence soit employé par des familles qui n'ont pas la possibilité de loger à la fois leurs enfants encore jeunes et le ménage du fils aîné. Celui-ci vide donc les lieux jusqu'à ce que le départ de ses frères et soeurs lui permette de venir assurer la succession qui lui revient. Il importe donc de se méfier des clauses contractuelles que nous avons citées plus haut : comme nous le notions alors, le départ du couple de fils aîné ne signifie en rien qu'il y ait une atténuation du système préciputaire. Dans certains cas, la présence continue d'un ménage simple peut également être illusoire. Ainsi, chez les Coulet Charles, gros propriétaires, tous les enfants se sont mariés, successivement et ont immédiatement quitté la maison, sauf l'aîné. Celui-ci restera célibataire auprès de ses parents, jusqu'à leur mort et c'est seulement alors que, devenu héritier, il épousera une veuve. Il y a donc bien ici cohabitation succédante, mais sans passage par la famille élargie.

Dans quelques cas de familles élargies ascendantes (4a) c'est la mère de l'épouse qui, devenue veuve, est venue s'installer auprès du jeune couple, après constitution de celui-ci. Citons l'exemple des Chattelard cadets, des Guiraud, des Thomas Alexis, tous de statut social modeste.

Enfin, un certain nombre de familles élargies collatérales (4c) existent : des frères et soeurs célibataires y vivent aux côtés du ménage de l'héritier. Cela se produit pour des familles aisées, les Coulet Joseph ou les Privat Antoine, comme pour les plus modestes, les Massol Alexandre, tailleur ou les Thomas Fulcrand. Chez les Coulet, l'aîné avait fondé un foyer à l'écart de la maison où vivait sa mère, veuve, avec ses frères et soeurs. A la mort de la mère, il revient habiter la maison parentale et y décède. Les frères et soeurs célibataires continuent à y vivre avec leurs neveux. Chez les Privat Antoine, bouchers et gros propriétaires, sur deux générations successives, l'aîné marié garde auprès de lui une de ses soeurs célibataire. Chez les Massol Alexandre, c'est un frère et chez les Thomas Fulcrand une soeur qui cohabitent avec le couple de l'héritier. Nous avons vu par ailleurs que des structures élargies ont perduré bien après le milieu du XIXe siècle, chez les Chattelard par exemple.

Pour toutes les autres familles - qui sont les plus modestes - la règle est simple : les enfants partent au fur et à mesure de leur mariage, ne restent que des célibataires; si la maison parentale est récupérée par l'héritier, ce n'est qu'après la mort des deux parents et sans qu'il n'y ait jamais cohabitation.

Nous sommes donc pour Le Caylar en présence de deux modèles d'évolution du groupe familial, relativement marqués socialement et renvoyant à des régimes successoraux différents. D'une part, une structure de famille élargie au ménage de l'héritier (le plus souvent l'aîné), avec ou sans présence de frères ou de soeurs célibataires, et prenant quelquefois la forme d'une famille souche. D'autre part, une structure de ménage simple avec départ progressif des enfants au fur et à mesure de leurs mariages, et retour de l'héritier, quelquefois in fine, mais le plus souvent après la mort des parents. Le premier modèle est celui des gros propriétaires et des artisans propriétaires, le second est surtout pratiqué par les travailleurs, mais les uns et les autres y mettent toutes sortes de nuances. Quoi qu'il en soit, la cohabitation existe dans un grand nombre de cas avec des parents âgés, des frères ou des soeurs, et la tâche du nouveau venu, belle-fille le plus souvent ou beau-fils "entré pour gendre", comme celle des enfants restés à la maison, n'est pas toujours facile.

3. Cohabiter : le délicat équilibre du groupe familial

La famille élargie ne s'est pas éteinte avec le milieu du XIXe siècle. Si l'on peut estimer qu'aujourd'hui elle a pratiquement disparu, on en trouve de nombreux témoignages dans des relations qui portent sur la première moitié du XXe siècle.

Marthe P. nous le dit : "Je n'ai pas connu mon beau-père mais j'ai vécu quinze ans avec ma belle-mère...

- Quel rapport aviez-vous avec votre belle-mère ? Vous la vouvoyiez ?

- Ah oui, je la vouvoyais, bien sûr. C'était une personne très autoritaire, très autoritaire.

- Et elle vous tutoyait ?

- Oui.

- Ce n'était pas trop difficile ?

- Ah, bien écoutez, j'ai passé quinze ans, c'était pas toujours facile ;

- Elle vous commandait ?

- Ah oui, là, elle était très autoritaire.

- Vous aviez des conflits ?

- Non, parce que j'étais quand même très patiente, mais enfin...

- Et votre mari ne vous servait pas d'intermédiaire ?

- Eh bien, mon mari, sa mère comptait beaucoup. Oh oui, je crois que si c'était à refaire, je ne le referais pas !

- A ce point ?

- Non, non, non. Il y avait une chaise là, eh bien, il ne fallait pas la déplacer ; il ne fallait pas déplacer la table...

- Et quand vous avez eu votre premier enfant, ... ça ne vous a pas donné un meilleur statut ?

- Ah si, elle était ravie... jusqu'au second. Et puis quand les autres sont arrivés, ça lui allait moins... ça faisait beaucoup de monde... dans les commerces, les enfants ne sont pas toujours les bienvenus. D'ailleurs, j'en ai beaucoup souffert... La dernière, je l'ai complètement donnée : c'est une personne du village qui l'a élevée, complètement ; elle me la ramenait le soir...

... C'est pas toujours drôle de vivre avec une belle-mère..."

Le témoignage de Marthe rend bien compte de la difficulté qu'il y a à s'insérer dans un groupe familial où une forte personnalité détient déjà l'autorité. Le fait d'être étrangère au groupe et même, comme c'est le cas ici, au village, ne facilite pas l'insertion. On entend dire encore aujourd'hui "c'est une belle-fille, une étrangère" à propos de l'épouse d'un Caylarois qui ne connaît pas bien les habitudes du village ou ne s'y plie pas suffisamment. La différence d'âge qui peut séparer la jeune fille de son

mari, et donc à plus forte raison de sa belle-mère, le veuvage de celle-ci qui lui confère une autorité reconnue par toute la famille, sont autant de handicaps supplémentaires qui tendent à maintenir la jeune épouse dans un état de dépendance, bien qu'elle soit destinée à assurer la succession de la maison. Cette situation ambiguë que connaissent nombre de belles-filles est sensible au niveau du langage. Alors que le tutoiement réciproque est de règle entre parents et enfants, grands-parents et petits-enfants, oncles ou tantes et neveux et nièces, la belle-fille vouvoie ses beaux-parents, qui la tutoient. Cette asymétrie en dit long sur la distance toujours maintenue entre la nouvelle arrivée et le reste du groupe familial. Elle est à peine tempérée par l'appellation donnée par la belle-fille à sa belle-mère ("maman", puis "mamie" quand naissent les petits-enfants), qui témoigne de la part de la première, plutôt que d'une familiarité mal venue, de son effacement devant les termes usuellement employés par son mari, puis par ses enfants. Sans doute la jeune femme trouve-t-elle là l'occasion d'atténuer le rôle délicat qu'elle joue dans le groupe familial en intégrant le discours qui y est le plus couramment pratiqué. Façon encore pour elle de se sécuriser face à la cohésion du groupe qui la reçoit.

A la difficulté des rapports de belle-fille à belle-mère s'ajoute quelquefois l'hostilité des "filles de la maison". Rarement manifeste du vivant des parents, ce sentiment apparaît au grand jour après leur décès. On voit alors se dégrader rapidement, puis cesser les relations entre belles-soeurs.

On se saurait cependant oublier que le rôle de serviteur docile qui incombe à la belle-fille après son mariage a bien souvent été tenu avant son arrivée par les "filles de la maison". Celles-ci n'étaient pas toujours à la fête... On raconte au Caylar l'histoire de ce patriarche qui, alors que ses filles lui demandaient de les conduire au bal, attela sa charette, les y fit monter, puis, après leur avoir fait faire le tour de la cour, leur déclara : "Voilà le bal !" et les envoya se coucher. Le plus souvent cependant, ce n'est pas la mauvaise volonté des parents, mais les nécessités économiques qui s'avèrent les plus contraignantes. Ainsi la femme de Maurice Molinier n'est pas allée à l'école parce qu'elle a dû élever ses 4 ou 5 frères et soeurs. Louise Rousset, aussi a dû soigner sa mère, sa tante et ses deux oncles, journaliers agricoles qui l'avaient élevée : "J'ai soigné tout le monde, moi, je ne leur en voulais pas... je suis restée à la maison, j'étais la Cendrillon de la maison, je faisais la cuisine... et puis en plus, nous avions la tante qui m'a élevée qui était devenue âgée, qui avait un peu perdu les idées : je gardais cette tante. Vous savez, c'était gai,

hein ? . Moi, quand je vois les jeunes filles d'aujourd'hui !...

- Vos oncles sont restés avec vous jusqu'à la mort ? Comment avez-vous fait quand vous vous êtes mariée ?

- J'ai habité avec eux quelque temps, mon mari travaillait avec son beau-père, et moi j'étais à la maison... puis on a eu une maison, en ville (dans le quartier bas du Caylar, alors que les oncles habitaient sur les pentes du Roc Castel), mais ils sont venus, quand j'habitais en ville !

- S'installer ?

- Oui, mon oncle et ma mère !... mon oncle, un jour qu'il faisait froid, n'est pas monté en haut, il est resté en bas, il a couché là. Et puis ma mère est venue...

- Vous avez dû les garder ?

- Eh oui !

- Ils ne pouvaient pas se suffire à eux-mêmes ?

- Eh si !... pensez-vous ! Ma mère est morte à 60 ans ; mon oncle, je l'ai gardé vieux, jusqu'à 80 ans.

- Vous étiez indispensable ?

- Je sais pas, mais c'est embêtant quand même. Il y en avait d'autres qui faisaient ça.

- Ils ne pouvaient pas se passer de vous !

- Voilà ! J'étais leur souffre-douleur.

- Ils vous faisaient travailler ?

- Je travaillais à la maison. Je faisais la cuisine, et j'allais la porter aux champs, avec deux marmites... et encore engueulés on était !...

- Votre mari était d'accord ?

- Eh oui ! mes oncles allaient travailler, ma mère travaillait...

- Et vos beaux-parents, qu'en pensaient-ils ?

- Il n'y avait pas que nous, alors, ils n'en faisaient pas cas...

- Vous auriez pu vous installer à Lodève, ou à Montpellier ?

- Mais bien sûr. Mon mari était un artisan très habile.

- Il voulait peut-être rester au pays ?

- Eh bien, il restait son père, aussi, aahh !

- Ils avaient le sens de la famille !

- Oui, oui, oui. Ils avaient le sens de la famille.

Dans toutes les familles, il y avait le grand-père, la grand-mère, souvent.

- Il voulait rester pour travailler avec son père ?

- Oui, voilà. Quand on voit les maris d'aujourd'hui et les maris de l'époque, hein !".

Ce que Louise nous décrit, c'est la reconstitution spontanée d'une famille élargie autour d'un jeune ménage, par la seule décision des anciens et sans consultation des principaux intéressés, qui n'en peuvent mais. Sans doute cette cohabitation dénuée de toute concertation n'est-elle qu'une forme extrême de la mise en place d'une structure

élargie. D'autres fois, c'est en vertu d'un devoir plus ou moins intériorisé que les enfants choisissent de vivre auprès de leurs parents. Simone Molinier, héritière de la ferme, donne sa version de la cohabitation : "J'avais toute la maison, tout était à moi. Je n'avais que ma mère, mon père était déjà mort, ce qui fait qu'on vivait ensemble, quoi, ça m'aurait paru un crime de se séparer." Aujourd'hui encore, une de ses filles, mariée, habite une pièce de la maison, en attendant d'avoir "arrangé le dessus", et son fils unique, qui travaille à la ferme, loge avec elle. Les solutions au problème de la vieillesse sont multiples et n'impliquent pas forcément une cohabitation rapprochée. Louise Rousset habite un petit appartement indépendant, dans la maison même de son fils. Monsieur et Madame Boyer, qui vivaient dans la plaine, sont revenus au Caylar pour ne pas laisser leur mère et belle-mère seule. Elle habitait l'appartement du premier étage et le couple vivait au rez-de-chaussée, dans l'ancienne boucherie familiale : "nous sommes restés comme concierges en bas !".

En dehors des implications morales déjà évoquées, la cohabitation est quelquefois considérée comme la solution la plus rationnelle. Madame Chattelard nous le démontre : "Regardez, quand on prend les personnes âgées chez soi... moi, j'ai soigné ma belle-mère trois ans dans un lit. Je pense que j'aurai marqué mes enfants pour leur génération, hein ! Et pour nous, je ne veux pas dire que ça a été facile, mais c'était plus facile, comme je travaillais, que d'aller en clinique faire des va-et-vient. Je n'aurais pas pu faire ce que j'ai fait à la maison, alors que là, je pouvais tout concilier...".

Cependant aujourd'hui, les personnes âgées voudraient bien ne pas infliger à leurs enfants ce qu'elles ont elles-mêmes subi. Madame Albinet : "On est bien, seul chez soi. Ils sont gentils, mon neveu, mais on a connu tout ça,... il ne faut pas rendre les enfants esclaves. Ma mère s'est cassée la jambe, elle est restée quatre ans, je l'ai soignée, j'étais pas mariée à ce moment-là. Après, j'ai gardé ma belle-mère : le grand-père est mort le premier et la grand-mère venait passer quelques mois ici, et le reste de l'année chez ses filles. Mon mari avait des soeurs,... et elles ne voulaient pas trop s'occuper de leur mère. Facilement, elles l'auraient mise à l'hôpital, vous savez. Et mon mari n'y tenait pas, ça fait que nous la gardions six mois et les autres six mois, elle allait chez ses filles. Mais ça n'a pas duré longtemps :... elles se sont retirées, les filles...".

- Vous vous êtes mariée âgée parce que vous vous occupiez de votre mère ?

- Eh oui !
- Vous pensez que vous vous seriez mariée plus tôt ?
- Oh, pas ni plus ni moins, non... on cherche sa vie et on la trouve après !".

Madame Guiraud, qui vit seule au Caylar, dit aussi :
"Je ne veux pas encombrer mes enfants, ... mais je languis." Pourtant jamais elle n'a habité avec ses beaux-parents, elle a seulement pris quelques mois sa belle-mère malade, et cette expérience lui a bien suffi...

Dans toutes ces situations, ce sont surtout les femmes qui sont confrontées à des difficultés. Rares en effet sont les garçons qui "entrent pour gendre" dans une autre famille. Le plus souvent c'est la belle-fille qui se déplace vers le domicile de son mari. Et les tâches qu'elle a à y accomplir en font l'âme du foyer.

4. La part des femmes

Le discours masculin est prolix en considérations morales quand il s'agit du travail de la femme. Maurice Molinier dit : "La part des hommes, c'était le travail, et les femmes, c'était la ménagère, le travail d'intérieur, le foyer, quoi. Autrefois, les hommes ne s'occupaient pas de la maison, ça, c'était la femme, c'était la ménagère qui s'occupait de tout... Dans une exploitation et même dans une maison particulière, la femme joue un rôle aussi important que l'homme, si ce n'est plus. Si la femme sait y faire, si elle est ménagère, si elle sait travailler, c'est elle qui tient la maison...". Aux femmes d'assurer les tâches aussi diverses que nombreuses qui relèvent de la maison; à elles de s'occuper du commerce aussi, où elles jouent le rôle le plus important. Louise Privat était une forte femme qui avait créé de toutes pièces son hôtel, dont elle dirigeait les cinq employés permanents, les aidant à l'occasion à se marier. Sa fille se souvient qu'elle s'occupait aussi de la chorale à l'église, où elle jouait de l'orgue et fut la première femme de la région à monter à vélo! A sa suite, sa belle-fille Marthe s'est occupée de l'hôtel. Son fils confirme le rôle qui était le sien : "Les hommes, de toute façon, étaient pratiquement écartés de la restauration. Parce que mon père avait un peu de propriété, alors il s'occupait un peu de la propriété et un peu du restaurant, quoi. Ce qui fait que, disons, c'est ma mère qui avait toutes les responsabilités à l'hôtel. C'est elle qui faisait le gros du travail... Mon père s'occupait de faire le marché, il descendait à Lodève, il remontait... ma mère lui commandait ce qu'il fallait qu'elle ait,... nous, on a été un peu écartés. On voyait que c'était un travail de femme, étant gosse, alors on était plutôt tenté de partir du côté de la campagne...". Les enfants ressentent très tôt l'importance normative du partage des tâches. Autre exemple d'imprégnation des enfants par l'activité de la mère : les parents de Monsieur Boyer étaient bouchers, le père gardait les moutons, la mère allait vendre la viande avec cheval et jardinière, par tous les temps. Le jeudi, elle était à Pégairolles, le vendredi aux Rives et le samedi à Saint-Michel et Saint-Pierre-de-la Fage. Sa fille, partie à la mort du père pour travailler chez sa soeur à Aix, a tenu successivement des cafés à Aix, Berre, Montpellier, puis Valergues : "Elle savait faire son métier, impeccable... on aurait dit un gendarme, mais commerçante jusqu'au bout des oncles...".

Partout, on attend de la femme qu'elle impulse le commerce. Bernard Chattelard se plaint que ses enfants ne soient pas intéressés par les chambres d'hôte que gère sa femme : "C'est dommage parce que ça rapporte autant (que l'élevage)..."

- Peut-être qu'ils s'y mettront...

- Oui, et puis, ça dépend aussi des femmes sur lesquelles ils tomberont. C'est un travail de femme, ça, s'occuper de l'hôtellerie ; ce n'est pas un homme qui peut...". En contre-partie, on ne peut attendre d'une femme qu'elle dirige longtemps une propriété. La belle-mère de Madame Coulet, devenue veuve fort jeune, avait dû louer ses terres, prêter son cheval au fermier : "Qu'est-ce que vous voulez qu'elle fasse, une femme toute seule ?" Résultat : son fils a abandonné la terre.

Chez les travailleurs aussi la femme doit pouvoir s'adapter à toutes sortes d'activités. La mère de Louise Rousset, après avoir été nourrice dans une famille bourgeoise de Lodève, était revenue au Caylar pour s'occuper de sa fille. Elle travaillait aux champs, comme ses deux frères journaliers : "Elle faisait des liens pour les ballots de foin, ils faisaient la moisson, elle liait les gerbes, elle suivait les hommes, comme faisaient les femmes de l'époque... ils travaillaient à la journée ou faisaient des saisons.". Nous avons décrit plus haut le travail de la mère de Claude Raynal. Il précise que c'est sa mère qui engageait la famille pour les vendanges dans la plaine : "Monsieur Gleizes, de Saint-André-de-Sangonis, montait pour la foire de juin. Même sans monter à la maison, s'il voyait ma mère dans la rue, il disait : "Maria, qu'est-ce que vous dites de ça, vous viendrez cette année ? - Oui, oui, c'est d'accord". En juin, il avait sa colle de faite" (6).

A ces occupations contraignantes, s'ajoutent souvent des maternités répétées. A propos du sort des femmes des générations précédentes, René Thomas ne mâche pas ses mots : "L'hongreur (le châtreur de chevaux) de la Térissette a eu 18 enfants, sa femme est morte au dix-huitième... ça, ce sont des martyrs! Les femmes des fermes étaient toutes des malheureuses, elles ne sortaient jamais, sauf pour aller à Canals. J'ai connu un homme, au retour de la chasse, sa femme lavait les chiens! Une femme d'ici a accouché aux champs : le surlendemain, elle lessivait ce qu'elle avait sali. Suzon, qui a perdu les idées, en avait fait treize. J'ai traité son mari de salaud et de fainéant, et pourtant je travaillais pour lui : elle trayait avec un ventre comme ça et lui, faisait passer le bétail ! Sa fille m'a dit : 'quand vous semonciez papa, il aurait mieux valu lui mettre la longe sur la peau.' Ma femme aussi faisait pipi à la culotte quand son père arrivait : il fallait que son tabac soit là !" Et cet homme rude ajoute : " C'est normal qu'on ait émancipé la femme pour foutre dans la figure à l'homme,... mais maintenant, c'est exagéré."



"C'est un travail de femme, ça, s'occuper
de l'hôtellerie."

5. L'enfant

Quelles que puissent être les plaintes sur le sort de la femme, de l'avis unanime son rôle essentiel est d'avoir des enfants. Et si de plus en plus souvent on en limite le nombre, on regrette parfois de ne pas en avoir plus. Ainsi Claude Raynal : "Nous nous sommes mariés en septembre 42, ma fille est née en septembre 43,... par la suite, en 46, j'ai en mon fils... et voilà, je me suis arrêté là. Je vous le dis sincèrement, j'aurais aimé avoir des enfants, parce que les enfants, moi je les aime. Je ne sais pas, il y a quelque chose qui m'attire. J'ai l'impression que si j'avais été une femme, j'aurais été... je ne sais pas moi, dans une garderie, un système comme ça.

- Et pourquoi vous n'en avez pas eu d'autres ?

- Parce que, je vais vous dire une chose, il ne suffit pas de faire des enfants et de les laisser souffrir, je ne suis pas de ce tempérament. Mais j'aurais eu de l'argent, j'en aurais monté une équipe de football ou de rugby!" Aussi ne s'étonne-t-il pas que ses amis l'appellent "père poule", ce qui le fait sourire.

La naissance d'un enfant entraîne une nouvelle modification du groupe familial. Il faut lui faire sa place. Et d'abord le nommer. Traditionnellement, le nouveau-né recevait le prénom de son grand-père ou de sa grand-mère : "On conservait le nom des aïeux... on reprenait le nom du père, c'était un usage à l'époque, souvent, mais ce n'était pas une règle absolue, ça dépendait des familles. Il y avait des gens qui étaient autoritaires, plus que d'autres, qui s'imposaient, d'autres qui laissaient faire les jeunes". Cette tradition était particulièrement respectée pour l'aîné, les grands-parents veillaient d'ailleurs eux-mêmes à ce qu'on ne fasse pas d'exception : "Mon fils aîné a le prénom de son grand-père, Edmond... ma belle-mère avait décidé ça. Enfin, bon, on vivait ensemble, ça faisait plaisir et... on a cédé". Mais il y a toujours moyen de contourner le problème : "C'était si difficile à porter qu'on ne lui a jamais dit Edmond, on l'a toujours appelé 'Bébé'. Il a 45 ans, c'est encore Bébé.

- Et pour les autres enfants ?

- ça a été un libre choix.

- Pour la mère, pas le père ?

- Le père donne son avis, mais c'est moi qui choisis les noms... vous savez, mon mari, ça ne l'intéressait pas tellement, mon avis était le sien.

- Comment les avez-vous choisis ?

- Des noms qui me plaisaient".

Pour les cadets, on le voit, la liberté des parents était plus grande et c'était souvent la mère qui en profitait pour imposer son choix : "un nom venu comme ça", ou bien le nom du saint patron du jour de la naissance.

Ceci ne valait cependant que pour le premier prénom de chaque enfant. Pour les second et troisième, quelquefois les suivants, on donnait les prénoms des grands-parents; et quand le stock de ceux-ci était épuisé, celui d'un oncle ou d'une tante. Souvent, on attribuait le prénom du parrain ou de la marraine, ce qui nous ramène au cas précédent, les grands-parents, puis les oncles et tantes parrainant le plus souvent les premiers enfants. Dans de rares cas, on allait même chercher les noms des arrière grands-parents. Enfin, on aimait donner au nouveau-né le nom d'un parent décédé récemment, particulièrement s'il était mort à la guerre. Le degré de parenté peut alors aller jusqu'au cousinage : "Là on mettait aux enfants qui naissaient tous les prénoms des uns et des autres, du parrain, de la marraine et puis des gens qui étaient morts". "On ne cherchait pas des nouveautés, on cherchait plutôt à rappeler les prénoms de la famille".

Dans certaines situations, d'autres personnes que des membres de la famille peuvent être choisies pour parrains et marraines et imposer le premier prénom. On choisit alors un notable local ou un voisin. Souvent plusieurs possibilités de choix de prénoms sont cumulées. Ainsi, Lucien Clément Emile R. porte les noms de sa grand-mère paternelle (Lucie) de son grand-père maternel (Clément), de son grand-père paternel (Emile). Son frère Claude Jean Marcel R. porte un nom "venu comme ça" (Claude), les noms de sa tante paternelle (Jeanne) et d'un cousin mort à la guerre (Marcel). Marie-Rose Antoinette Justine Rosalie V. porte les noms de sa grand-mère paternelle (Marie), de sa grand-mère maternelle qui est également sa marraine (Rose), de son père (Antoine), de son grand-père paternel qui est également son parrain (Justin) et de la sainte patronne de son jour anniversaire (Rosalie). Sa soeur Laurence Marguerite porte les noms de son grand-père maternel qui est également son parrain, de sa tante paternelle (Marguerite) et de la sainte patronne de son jour anniversaire (Scholastique). Sa marraine est sa grand-mère paternelle. Il est à remarquer que chacune des filles a pour parrain et marraine un grand parent paternel et un grand parent maternel et que les quatre grands-parents ont tour à tour joué le rôle de parrain et donné leur prénom ("un de chaque côté"). Autre exemple : Reine Marie Etiennette Victorine A. porte un premier nom choisi par son parrain, notable local et voisin de la famille (Reine), suivi des noms de sa tante maternelle (Marie) qui était

aussi la première femme de son père, de son grand-père paternel (Etienne) et de sa grand-mère paternelle (Victorine), mais elle attribue ce dernier nom à son arrière grand-mère... A cette complexité de la dénomination s'ajoutait le fait que le prénom usuel n'était pas toujours le premier, mais assez souvent le dernier et que beaucoup d'enfants n'étaient pas appelé par leur vrai nom : "Joseph, on l'appelait Gabriel, et Gabriel on l'appelait Pierre...".

Dans les dernières décennies, les choses ont commencé à changer. Le parrainage est moins souvent confié aux grands-parents, et plus souvent attribué à des cousins ou au frère aîné. Il faut dire aussi que les relations avec les parrains et marraines se limitent bien souvent au jour du baptême : beaucoup de personnes ne savent même pas qui ont été leur parrain et leur marraine. Aussi la recherche des prénoms demande-t-elle un effort d'imagination. "Ils cherchaient le nom d'une fille, la veille de la naissance, on ne savait pas... Après ils ont dit : 'on va l'appeler Cécile'. J'ai dit que quand je l'appellerais Cecile, je croirais voir Madame Clair (une voisine). Alors ils ont dit : 'Hop, Céline...!' Ils voulaient aussi l'appeler Chanterelle, et puis après tout le monde... (en rierait). Mais mon fils a dit : 'Non, je veux Chanterelle'. Alors on a mis : Céline Chanterelle". Reste cependant qu'aujourd'hui encore, on continue à donner le prénom des grands-parents, ou du parrain comme second ou troisième prénom à beaucoup d'enfants. Encore faut-il qu'il sonne bien. Ainsi, une marraine appelée Julie refuse de prénommer son filleul Jules et préfère lui donner le nom d'un cousin, Noël, qui lui plaît plus.

Le nouveau-né est allaité au sein, à moins que la mère ne puisse le faire. Dans ce cas, on le nourrit au lait de chèvre, une chèvre blanche de préférence, "parce qu'autrefois on prétendait que les chèvres blanches pour les nourrissons étaient meilleures que les autres... on disait : il faut qu'elle soit blanche et qu'elle n'ait pas de corne". La nuit, on l'installe tout près de ses parents : "J'étais tellement gros que je couchais dans un cageot à fromage, on m'y avait fait une petite paille et c'était mon lit... et mon père et ma mère couchaient sur une paille par terre". Si les parents sont défailants, l'enfant est pris en charge par le reste de la famille : "Je n'avais pas de père. J'ai eu une enfance assez douloureuse, si on peut dire... Une famille de travailleurs, de journaliers,... A l'époque où je suis née, une jeune fille qui était séduite, vous savez ce que c'était, hein ? Elle était obligée de s'en aller ! Ma mère m'a laissée à deux mois à une vieille tante qui m'a élevée. Elle est allée allaiter le bébé d'un autre... Quand elle est revenue, j'avais neuf ans. Ce n'était plus ma mère,

vous comprenez... j'ai été nourrie par une vache... une chèvre, tant bien que mal".

Plus grand, on met l'enfant à l'école, ce qui ne va pas sans problème pour les fermes éloignées : "ça l'école, ça a été un problème... parce qu'ici, au Caylar, il n'y avait pas de ramassage, alors il fallait se débrouiller. On n'avait pas de voiture : ou ils allaient à pied, ou il fallait les donner en pension à l'un ou à l'autre. En fin de compte, j'ai loué une maison au Caylar et j'y ai mis ma fille aînée pour garder les deux jeunes... et moi j'étais seule ici !". Maurice Molinier et Claude Raynal, se souviennent des longues marches dans la neige qu'ils ont dû accomplir pour se rendre à l'école : "Le mas est à 2 km. Nous faisons le chemin à pied, et vous savez, nous ne la manquions pas souvent. Même quand il pleuvait un peu, qu'il bruinait, ou qu'il y avait de la neige comme ça, il fallait marcher, il fallait venir... Et c'était l'heure solaire, à ce moment-là. Le soir, quand on sortait à 4 heures, il fallait faire vite pour arriver avant la nuit..."

Les filles vont à l'école religieuse, même si la famille n'est pas pratiquante, et les garçons à l'école laïque. Louise Rousset se souvient de Mademoiselle Marie, qui faisait l'école religieuse : "Elle nous envoyait de ces baffes ! Il fallait que ça rentre ou que ça dise pourquoi . Mais l'école religieuse a bien des avantages pour les parents : "Chez Mademoiselle Marie, il n'y avait pas de vacances : elle gardait les enfants. Même, ça arrangeait bien les gens. Il y avait pas mal de femmes qui allaient aux travaux des champs, vous comprenez. Elles menaient leurs enfants chez mademoiselle Marie, pour peut-être 5 f par mois... elle se débrouillait. La première des choses qu'on faisait le matin, c'était la prière. Après elle nous mettait en rang sur les petits bancs, - il me semble les voir -, et elle nous lisait le journal, tout ce qui se passait, que le journal pouvait dire. Et par la suite, elle avait un grand livre, sur un pupitre, et elle lisait le livre : Alors elle était derrière et avec une petite baguette elle nous faisait lire, ... chacun son tour. Quand on sortait de là, on savait lire"..;

Bientôt pourtant, le travail entre en concurrence avec l'école : "Dès qu'ils pouvaient travailler, on mettait les enfants au travail. Mes frères ont travaillé jeunes... ma soeur travaillait à la maison. Et puis les femmes allaient dans les champs aussi...". René Thomas se souvient d'avoir commencé à travailler à onze ans. Mais la vie est difficile sur le Causse et beaucoup devront partir. Aussi, pour beaucoup de familles, se pose le problème de l'éducation à donner à ceux qui quitteront la ferme ou la boutique.

Dès la fin du XIXe siècle, les bourgeois, gros propriétaires et principaux commerçants, mettent leur fils au lycée de Montpellier (Massol), ou dans telle ou telle école réputée, la Trinité de Béziers par exemple (Privat), leurs filles dans une pension religieuse de Millau : "On est parti en pension, c'était surtout pour avoir un vernis, au point de vue éducation : on nous apprenait à manger le poisson, à manger une pomme... on avait les soeurs derrière nous qui nous regardaient manger. On a appris le piano..."

Actuellement, on demande à l'école une formation plus sérieuse. Comme le dit Maurice Molinier : "Je les ai tenus à l'école. Il fallait leur donner une situation. Je les ai mis au collège à 10-11 ans". Résultat : le fils aîné est un haut-magistrat "en robe rouge", un autre est professeur d'éducation physique, le troisième kinésithérapeute. Et les travailleurs, comme les bourgeois poussent l'éducation de leurs enfants. Ainsi Claude Raynal : "Pour en faire un professeur de français et pour en faire un adjoint technique, il fallait qu'ils aillent à l'école, et pour qu'ils aillent à l'école... j'ai bouffé des pommes de terre et il n'y a aucun cochon sur le Larzac qui en ait mangé autant que moi... Et une femme qui a été modèle pour son économie, parce que si j'avais eu une femme qui tous les 15 jours porte sa tête chez le coiffeur, on n'y arrivait pas !... Nous avons travaillé, nous avons économisé, le bon Dieu nous a aimés parce que nous n'avons pas été malades, si nous avons été malades, l'histoire était flambée...". Parfois cependant, cette méthode si dure pour les parents ne réussit pas. René Thomas a eu beau menacer son fils : "Si tu n'as pas ton bac, tu ne reviendras pas à la maison", le fils a eu son bac... et a aussitôt arrêté ses études. "Je lui ai fait faire Rodez-Montpellier avec un tracteur, pour le déguster". Rien à faire...

En règle générale cependant, beaucoup de jeunes de la dernière génération issue du Caylar sont diplômés et ont fini par trouver du travail sur le marché de l'emploi. Mais cela s'est rarement fait sur place. L'émigration a dû absorber le trop-plein des énergies caussenardes, nous le verrons plus loin. Auparavant, jetons un dernier éclairage sur la nébuleuse parentale dont le groupe familiale occupe le centre.

6. Les cercles de parenté.

Le discours familial est porteur d'un certain nombre de catégories qui partagent le champ parental en une série de cercles concentriques. On est avant tout père, fils, époux ou épouse, frère, oncle ou cousin de quelqu'un. Comme nous le rappelle Françoise Zonabend, "ces énumérations transmettent et fixent un ensemble de connaissances qui permet au groupe local de repérer le statut, de déchiffrer les origines de chacun de ses membres." (7)

En établissant les généalogies d'un nombre limité d'habitants du Caylar, nous avons pu discerner comme l'ont d'ailleurs déjà fait la plupart des ethnologues, une zone de parenté proche allant jusqu'aux petits-cousins inclusivement et une zone de parenté diffuse qualifiée par nos interlocuteurs de "un peu parent", zone qui dépassait largement le cadre de la communauté villageoise. (8) Ces deux catégories pour l'instant dessinées d'une façon sommaire englobent des individus différents pour qui les termes d'appellation et d'adresse, les obligations, les relations réciproques divergent selon qu'il s'agit de consanguins ou d'alliés. Le cadre restreint des recherches (cf. notre échantillon de 11 patronymes) ne nous a pas permis d'établir l'ascendance de tous les habitants du village qui aurait pu indiscutablement révéler les relations de parenté entre les diverses familles et dénouer "le noeud généalogique" fondamental dans ce type d'approche (9). Néanmoins, grâce aux informations recueillies à partir des discours de nos informateurs, il nous a été possible d'organiser un certain nombre de faits relatif à la parenté.

La famille restreinte

Au Caylar le groupe domestique constitue comme on sait, une entité solide : composé du père, de la mère et des enfants auxquels peut se joindre éventuellement le grand-père veuf ou la grand-mère veuve, cette entité est généralement désignée par la préposition "chez" accolée à l'article "les" suivi du patronyme : "chez les Rousset", "chez les Chattelard". Cette locution générique n'est pas spécifique au sud du Massif Central, elle est attestée en Gévaudan et même au delà de l'aire occitane, en Bourgogne, à Minot (Côte d'Or) (10). Le "chez" renvoie d'abord à "l'ostal" - la maison aux personnes qui vivent sous le même toit et plus généralement encore à la lignée, aux descendants d'un même patronyme. Relevons que dans notre région, le terme de "chez" suivi directement du nom propre est employé pour désigner une personne isolée, veuve ou célibataire qui constitue à elle seule une maison. Parfois, un glissement terminologique est possible et le chef de famille peut être

affublé d'un surnom, parfois dérivé du nom, d'un sobriquet qui remplace alors le patronyme : "chez l'Amic", "chez Gascou", "chez Perrierou", "chez Tchouli". Quand un père de famille évoque son couple, ses enfants, il emploie généralement le terme "nous" ou "on" "nous sommes mariés" - "nous avons hérité". - "On est marié" - "on a hérité". "Avec le fils aîné, on tourne bien, à tous les deux, pas de problèmes... L'autre, le cadet, il va à l'école !" Le "il" semble marquer la distance envers le plus jeune des enfants qui poursuit ses études hors du Caylar.

La parenté proche

Evoquons maintenant ce que nous appelons la parenté proche, celle qui regroupe à la fois du côté paternel et du côté maternel, les grands parents, les oncles et les tantes, les nièces et les neveux, les cousins germains. Là aussi, les appellations gardent toute leur valeur descriptive. Les enfants mais aussi les adultes nomment leur grand-mère "Mamie" ou "Mémé", leur grand-père "Papi" ou "Pépé". On dit "l'oncle Piloux" ou "l'oncle Marius" pour qualifier aussi bien l'oncle du côté du père et du côté de la mère, on s'adresse à eux par leurs prénoms et on les tutoie comme le font maintenant les enfants pour leur père. Mais les oncles à l'image des cousins possèdent un qualificatif proche qui sert à préciser le degré de collatéralité. "C'est un oncle du côté de ma mère" - "C'est un cousin du côté de mon père". Si le terme de "cousin" - "cousine" désigne en priorité, la parenté proche (les germains), il peut également s'appliquer aux parents plus éloignés (les issus de germains ou les issus issus de germains) avec lesquels, nous le verrons, les liens s'avèrent beaucoup plus distendus.

La plupart de nos informateurs parlent volontiers de leurs fréquentations avec le groupe des proches. Le tissu relationnel peut diverger au sein de celui-ci, certains évoquant l'entente, l'harmonie qui les relie entre eux, d'autres au contraire insistant sur les différents qui les séparent depuis de nombreuses années. Lucien Gleizes se félicite de "l'intimité" qui le rapprochait de ses soeurs émigrées à Paris : "Moi, je suis allé quelquefois les voir avec mes parents. On se réunissait tous, le jour de la fête du village, à Pentecôte. On changeait de toilette, on mangeait la fouace au beurre, le gâteau du pays. Tous le monde faisait comme nous. C'était la fête locale et familiale !" A l'image des grandes cérémonies rituelles (baptême, mariage, communion), ces retrouvailles gardent un caractère exceptionnel, réunissant momentanément les parentèles dispersées. Les marques de l'attachement familial ne s'expriment pas seulement à travers les occasions festives : l'entraide, la solidarité entre les

proches important beaucoup plus si l'on se réfère aux témoignages que nous aurons l'occasion de largement évoquer à propos de l'émigration.

Chaque hiver, juste après la dernière guerre, Lucien Gleizes allait aider sa soeur et son beau-frère qui avaient repris l'hôtel Beau Rivage à Palavas. Il fournissait au restaurant les légumes cultivés dans son jardin au Caylar. Originaire d'une famille pauvre et vivant modestement des revenus de l'agriculture, lui-même et son épouse vendirent pendant plusieurs années sur les marchés de la région des sacs en cuir pour le compte de son autre soeur, commerçante à Paris. L'appui de la parenté citadine s'avérait particulièrement efficace et l'on retrouve une situation à peu près similaire chez les Boyer dont les filles sont parvenues à trouver un emploi dans la capitale grâce aux efforts déployés sur place par leurs tantes.

Parfois, l'entraide peut se développer grâce aux liens sentimentaux entretenus depuis le mariage. Ainsi, Louise Rousset, considère toujours les frères de son époux, métalliers à Lyon, comme faisant partie de sa propre famille au même titre que ses enfants et petits-enfants. Elle garde encore, nous l'avons dit, toutes les clefs des résidences secondaires de ses cousins dans la rue de l'Eglise et ne manque pas de les accueillir le jour de leur arrivée au village, au début des vacances. Louise évoque aussi avec émotion une cousine de son mari décédée depuis peu, qui revenait durant l'été habiter la maison mitoyenne à la sienne : "Nous étions comme soeurs. Je savais qu'elle arrivait tel jour, je faisais le dîner, nous mangions ensemble".

Toutes ces relations sont loin d'être formelles et contraignantes mais elles ne sauraient masquer l'indifférence ou les tensions qui peuvent séparer les proches entre eux. Michèle Guiraud constate que du côté de son mari "ils n'avaient pas l'esprit de famille, ses frères n'avaient jamais invité mes enfants. Je n'ai pas été chez eux dix fois en quarante ans !" Elle-même, se rend compte qu'elle ne voit que très épisodiquement ses frères et soeurs qui vivent à Saint-Jean-du-Bruel et à Millau, dans l'Aveyron : "Je vais plus souvent chez eux que eux chez moi. Au temps de mon mari, c'était la même chose." Souvent, l'éloignement, même à courte distance du village, provoque l'espacement des relations. Ainsi Lucien Gleizes envers son frère domicilié dans une maison de retraite à Lodève : "Maintenant, il y a une passe qu'on n'y a pas été. On le rencontrait souvent à Lodève au marché, le samedi, maintenant on n'y va plus... Mais de toutes manières, le jour où il viendra à mourir on le saura parce qu'on est sa seule famille !" Lucien Gleizes considère que dès la mort de son père, les relations avec son frère et ses soeurs se

sont dégradées pour des querelles d'héritage : "On est bien gentils, frères et soeurs tant que toute la famille est ensemble mais le jour où les pères et les mères s'en vont, ça se hérisse ! Pour des questions de partage, les trois quart du temps. Comme j'étais le plus jeune ici, j'ai toujours vécu avec ma mère qui était veuve. Elle m'a donné la maison et ça a fait des bisbilles !".

Ces brouilles fréquentes dans bien des familles paraissent enclencher le mécanisme de "segmentation des fratries", mécanisme qui compromet "l'esprit de corps", la solidité des liens qui rassemblent les proches. (11). Dans tous les cas, elles interrompent la chaîne des rencontres, des visites, des rassemblements qui entretiennent et consolident la cohésion du lignage.

La parenté éloignée

Avec les individus de cette catégorie "on cousine" mais "ce n'est pas des cousins directs tout à fait", "on se fréquente", "on ne se perd pas de vue"... La parenté éloignée regroupe ce que les caylarois appellent "les petit-cousins" c'est à dire le plus souvent, les cousins issus de germains, voire même au delà. Avec cette catégorie de parents, les liens s'avèrent plus ou moins distendus selon les familles. Chez les Chattelard, "comme on n'est pas nombreux, on garde des relations avec des cousins un peu éloignés". René Thomas lui, est capable de citer le nom de tous ses cousins, du millavois au bas-Languedoc : "A Millau, j'ai des cousins au boulevard de l'Ayrolle. L'un tenait il n'y a pas si longtemps encore une boulangerie, l'autre habite maintenant au quartier de Ténens. Une cousine aussi a remonté le temple de Faugères, elle a fait notre arbre généalogique. Elle s'appelle Cance. Son père était de Lodève et a épousé une Thomas. Son frère est enterré à Bernis. Il était colonel de spahis. Retraité, il a vécu avec la châtelaine de B., c'était un cousin germain de mon père. A Sorrède dans le Gard, ils sont trois, ils arrivent pour souper, on soupe. A Frontignan, il y a les Falgas : ils m'ont donné la terre de la Fontaine parce que ma femme a soigné la cousine Véronique !".

Malgré l'éloignement et la dispersion de la parenté, notre informateur a manifesté sa fierté d'appartenir à une grande famille qui continue d'entretenir entre ses membres des relations informelles, conviviales, dépourvus d'obligations passablement contraignantes. Cette solidarité peu commune entre cousins s'avère en réalité le fruit d'une longue tradition d'entraide où les Thomas, issus de couches pauvres de la paysannerie caylaroise "s'en sont sortis" grâce à leur ténacité, à leurs réseaux de sociabilité parentale particulièrement étendus. A l'inverse, nous avons pu constater que dans certains lignages, le fait de

cousiner n'implique que peu de relations de quelque ordre que ce soit. Au fil des générations, la relation de parenté s'effiloche : un fils peut ne pas fréquenter le cousin germain de son père et plus encore, si ce dernier est éloigné du Caylar : "On s'envoie des voeux de bonne année et c'est tout !" ; à peine si l'on connaît son devenir, sa profession et il faut qu'une occasion fortuite se produise pour que quelques liens soient enfin renoués. Ainsi, Claude Raynal a pu revoir son cousin de Lodève, instituteur qui avait sa fille comme élève : "Il est venu manger au Caylar et nous avons parlé de la famille !" Parfois, en revanche, il suffit qu'un cousin occupe une situation sociale privilégiée pour que les liens de parenté soient suffisamment repérables, offrant par là même une position valorisante pour la famille : "Quand vous parlez de ce Sicard qui est mon cousin, il était sous-préfet de Lodève, un type remarquable, un poète ! Il est enterré ici, chez nous ! C'était le cousin germain de ma mère ! Ces Sicard habitaient ici et faisaient l'exploitation de l'absinthe, distillateurs d'absinthe !"

Les légèrement parents

Sous le vocable de "légèrement parents", nous avons regroupé tous les individus qui constituent le cercle le plus éloigné de la parenté, celui des "cousins", au sens le plus général du terme. Bien souvent, la conscience d'une parenté demeure, sans toutefois que les liens soient connus. Quand Claude Raynal se remémore sa famille du côté maternel, il qualifie les filles de son oncle "de cousines et puis voilà !" tout en ajoutant : "Et puis j'en ai aussi à Sommières mais celles-là je ne les ai presque jamais vues !" La reconnaissance de la parenté est traditionnellement reliée à un patronyme ou à un nom de lieu. Au cours d'une conversation avec Geneviève Privat, nous avons cité le nom d'Armand Privat, mort à Lodève en 1967 et issu de la branche d'Antoine Privat, boucher au Caylar : "Ah oui, alors, celui-là, c'était un type qui était cafetier à la gare de Lodève ! Je sais que nous étions légèrement parents. Ma mère me disait : - Tiens, tu vois, ce Mr Privat là, nous sommes parents ! Si mon mari était là, il saurait parce que je sais que lui, quand il allait à Lodève, il descendait toujours à ce café !"

Le cheminement des liens s'obscurcit quand il s'agit de personnes qui n'habitent pas le village. Maurice Massol : "Chez les Rouveyrol de Gignac, il y en avait un qui tenait un hôtel... Et il me disait qu'on était petits-cousins." L'ancêtre du Rouveyrol en question avait, en fait, épousé la soeur de l'arrière grand-père de Maurice.

Enfin, la notion de "légèrement parent" peut diverger également suivant les membres de la famille. Selon l'épouse de René Privat, hôtelier, "il y avait un autre Privat avec qui on était légèrement parent : Guillaume Privat qui a fait don de ses biens à la tante de Perrin. Il avait une propriété au Caylar, il avait perdu sa femme et sa fille qui étaient assez jeunes et il est resté avec ses deux soeurs ici. Il avait à son service Maria Perrin et il a fait don de tout ce qu'il avait à sa servante ! Ce n'était pas une propriété importante. Je sais que ma belle-mère me disait toujours que la propriété des Perrin devait nous appartenir. C'est comme ça que je sais qu'ils étaient parents". La belle-soeur de Marthe Privat, quant à elle, à connu l'existence de ce Guillaume Privat qui avait une propriété d'une trentaine d'hectares au village mais elle le considère comme n'appartenant pas du tout à sa propre parenté : "Il me disait qu'on n'avait pas de lien de parenté, cet homme. On l'appelait Privatou. Il était petit, il était fragile cet homme. Il avait deux soeurs et il s'est marié deux fois. Je m'en rappelle. Il est mort en 1926, un an après mon père. Il avait une fille qui est morte très jeune d'ailleurs. Quand il s'est remarié, ses deux soeurs sont parties habiter, je ne sais où ? Elles sont restées célibataires. Et la tante de Perrin est venue ici pour garder ce Guillaume Privat qui était veuf encore une fois et seul".

Nos deux interlocutrices, bien que gardant des souvenirs marquants de l'existence de leur cousin, ne peuvent en aucune manière le situer dans leur propre généalogie. Ce "Privatou" ne faisait pas partie de leur proche environnement et ne participait pas à la sociabilité de la famille.

Savoir se retrouver

La prégnance des relations entre parents peut être identifiée, on l'a vu, à travers un réseau d'échanges qui se manifeste à intervalles réguliers. Participent pour l'essentiel à ce réseau, les réunions familiales plus ou moins ouvertes selon leur importance aux différents cercles de parenté.

La parentèle au sens le plus général est en principe, conviée au mariage. L'ampleur de la fête dépend de l'aisance de la famille et des conditions ambiantes. Si Marthe Privat se souvient qu'il y avait plus de cent personnes le jour de son mariage à l'hôtel Privat avec les oncles, les tantes, les cousins, et amis, les travailleurs ou les journaliers ne parlent que de vingt cinq à trente personnes : le cercle des invités ne dépassait pas alors

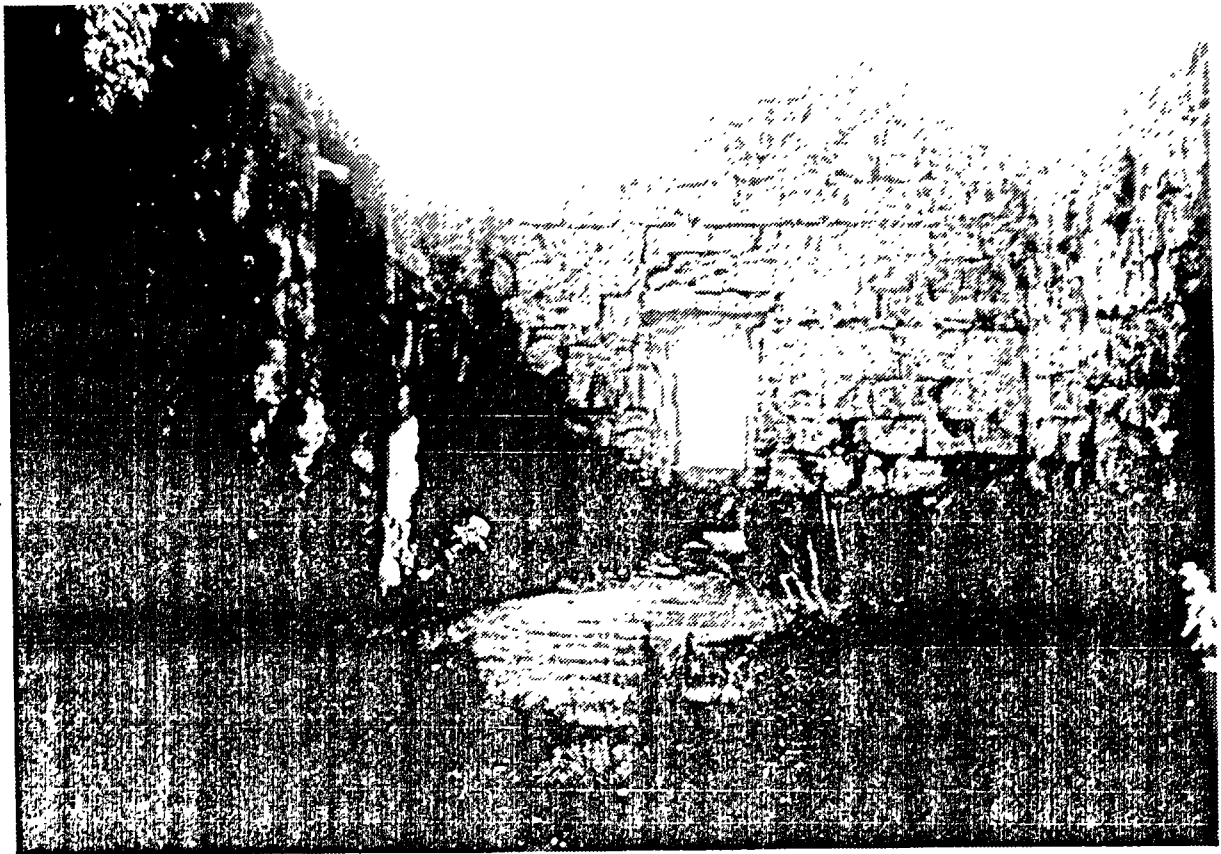
les frères et les soeurs, souvent déjà "trop nombreux". Claude Raynal qui s'est marié pendant l'occupation n'avait invité que "les plus près, ceux qui ont pu se déplacer". Enfin quand une personne d'une des deux familles venait de mourir, on "épousait le deuil" en limitant les festivités. La célébration de noces avec un nombre de convives réduit est à l'heure actuelle dominante : "On n'invite rien que les proches, les cousins germains mais on ne va pas plus loin. On ne les invite pas tous, vous comprenez. On en invite de chaque famille un ou deux, on ne peut pas le dire à tout le monde. Et puis, quelques amis des deux côtés !"

Comme autrefois, la parenté se rassemble pour d'autres réunions familiales liées aux grands rites de passage - baptême, communion, enterrement - ou au rituel calendaire - Noël, fête votive de la Pentecôte et le nombre de parents invités varie selon l'importance de ces rites. Les repas cérémoniels ne réunissent en principe que les parents, grands-parents, frères, soeurs et petits amis des enfants s'il s'agit par exemple, d'une communion. Le cercle peut s'agrandir suivant l'échelle sociale, certaines familles de propriétaires n'hésitant pas à inviter leurs cousins germains à l'occasion des fêtes calendaires. "Pour la Noël, je fermais le restaurant et j'invitais tous mes enfants, mes petits-enfants. - Les meilleurs Noëls qu'on a passé c'était quand mamie fermait l'hôtel, qu'on se retrouvait avec les cousins et les cousines".

Le jour de la fête locale, à Pentecôte, "toutes les familles recevaient leurs parents qui n'habitaient pas le Caylar." Et les repas duraient souvent tout un après-midi, à l'image d'ailleurs des festins de chasse ou de "cochonailles", élargis aux voisins ou aux amis. Aujourd'hui, chacun sent bien la coupure avec cette sociabilité familiale traditionnelle que nous venons de décrire : "Maintenant on le fait à petites étapes - nous dit Bruno Chattelard - parce que ça fait des générations et puis on se perd. On se voit quand même à des moments difficiles, pour les enterrements bien sûr, comme toujours ! On vit autrement avec ce fameux téléphone ! On ne se reçoit pas de la même façon qu'à l'époque où c'étaient de grands festins, il faut dire que les déplacements étaient plus longs !".

A suivre les paroles de notre interlocuteur, on peut s'interroger en effet sur la traditionnelle rupture entre hier et aujourd'hui. Il semblerait que l'on assiste au Caylar comme dans bien d'autres régions de France à un simple glissement des formes de la sociabilité familiale : visites espacées mais contacts fréquents par téléphone, retour saisonnier des émigrés au pays et nouvelles réunions de famille durant les vacances, autant de relations beaucoup plus informelles, spontanées, dénuées des

obligations et des conventions d'autrefois. Et Bruno Chattelard d'exprimer une fois encore à sa manière, ces comportements nouveaux : "mes cousins germains se retrouvent ensemble au restaurant. Ils se téléphonent, ils se disent tel jour à tel endroit, ils se donnent rendez-vous. Tiens, aujourd'hui, j'y pensais. Je me disais, on pourrait se réunir comme ça, bientôt !".



"Depuis 1920, et même plus tôt, ces
maisons ne sont plus habitées."

E. PARTIR

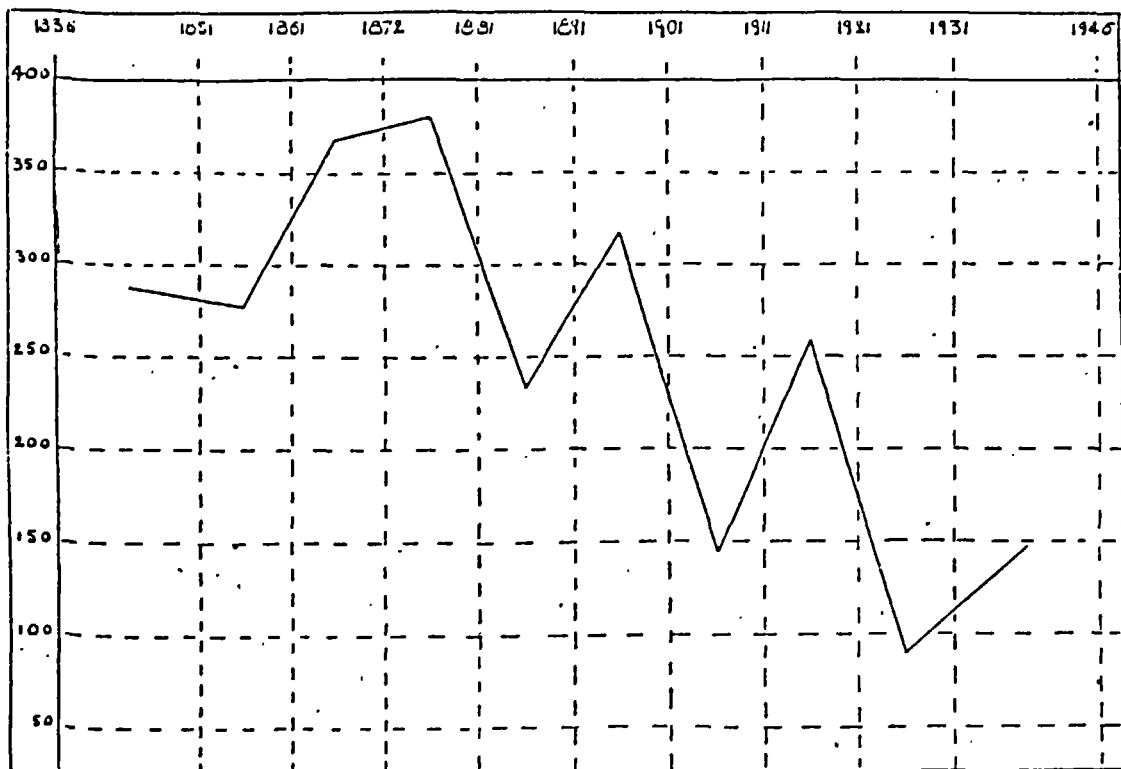
1. Les chemins de l'émigration

Par une belle après-midi d'été, nous avons demandé à une de nos plus fidèles informatrices de faire le tour du village et d'en évoquer les habitants - mais elle, peu enthousiaste à notre proposition, répondit : "oui, on peut bien se promener mais c'est vague, ça, tout le monde est parti, vous savez ! qu'est-ce que vous voulez qu'ils fassent ici ! Il y a des personnes âgées et puis les jeunes ici... Ecoutez, Le Caylar s'est renouvelé complètement..." Nous sommes monté au "Roc Castel", le vieux village où s'agrippent encore au flanc des rochers les maisons abandonnées enveloppées dans les broussailles. Louise Rousset a vécu là-haut toute sa jeunesse, elle se souvient des familles qu'elle côtoyait et qui ont disparu depuis. Pour elle, "c'est depuis 1920, et même plus tôt, que ces maisons ne sont plus habitées." Après 1914, Le Caylar a perdu, en effet, près du 1/3 de ses habitants. La mortalité consécutive à la Grande Guerre et l'accélération de l'émigration entraînent l'abandon du vieux village et un regroupement de l'habitat autour du "Grand chemin" - la future nationale 9 - lieu de passage des convois de marchands et des rouliers. Comme tous les caylarois, Louise Rousset réside maintenant dans les "bas-quartiers", rue de l'Eglise au pied du Roc Castel, dans la maison de ses beaux-parents et près de son fils, serrurier du village. C'est la seule demeure du quartier habitée toute l'année ; autour d'elle, portes closes, volets fermés témoignent de l'exode massif qu'a connu Le Caylar depuis la deuxième moitié du XIXe siècle.

L'analyse des phénomènes migratoires à partir du terrain d'enquête ne s'avère guère facile à mener. Au début de notre recherche nous disposions, de l'étude statistique d'Hubert Marcorelles qui reproduisait la courbe générale de l'émigration entre 1836 et 1946 calculée d'après les dénombrements quinquennaux de population. Cette courbe évolue en "dents de scie" et ses fluctuations dépendent étroitement de l'évolution de la viticulture languedocienne. Jusqu'en 1875, nous assistons à une forte émigration, surtout pendant la période d'essor viticole du Second Empire puis celle-ci se ralentit considérablement de 1881 à 1891 par suite de la crise phylloxérique. L'émigration reprend avec la reconstitution du vignoble dans la décennie 1891-1901 puis elle fléchit à nouveau jusqu'en 1911 en raison de la crise viticole engendrée par la mévente. Une reprise s'amorce avant 14, elle se maintient pendant la Grande Guerre étant donné la forte

Fig 18

Nombre
de migrants



EMIGRATION DE 1836 à 1946

+ D'après H. Marcorelles: Evolution économique et démographique
du canton du Caylar... p45

demande de main d'oeuvre dans le bas-pays et dans les usines de guerre puis s'atténue autour des années 20. A cette date, la prospérité de l'élevage ovin sur le Larzac paraît retenir bon nombre de caylarois et le géographe P. Marres dans sa thèse sur "les Grands Causses" attribuait désormais les "départs non plus aux prolétaires "sans terre" mais "aux cadets qui désirent se soustraire à l'autorité des aînés et se créer une situation indépendante", ajoutant, qu'il fallait considérer, désormais le régime successoral comme facteur déterminant de l'émigration contemporaine (1).

Toutes ces données d'ordre quantitatif ont le mérite de dégager la pesée globale des rythmes migratoires sur la longue durée mais elles exigent d'être affinées, précisées pour l'ensemble des familles étudiées. Nous avons alors tenté une analyse "qualitative" de l'émigration : à partir de l'enquête orale et des exemples figurant dans nos généalogies, il s'avèrait possible pour les générations les plus récentes du moins, de procéder au repérage des migrants dans chaque fratrie, et pour chaque couche sociale. Les informations contenues dans les généalogies à partir de l'état-civil (âge, sexe, statut marital, social) croisées à posteriori avec les renseignements fournis par le cadastre (résidence, profession, biens possédés) nous permettaient de remonter également à des époques plus anciennes et de préciser :

- la position du partant dans la fratrie, sa situation familiale
- la chronologie approximative du départ.
- le lieu de destination de l'émigré(e).
- la profession de l'émigré(e) au moment du départ et son devenir dans le lieu où il (elle) s'était fixé(e).

Généalogies et données quantitatives

* Le rythme de l'émigration d'après l'échantillon généalogique.

	<u>Hommes</u> (nb de cas)	<u>Femmes</u> (nb de cas)	<u>Ensemble</u> (nb de cas)
1750-1850	4	21	25
1850-1914	12	31	43
1914-1980	37	26	63
	53	78	131

Soit 12,5 % des garçons nés au Caylar, ou 21,4 % des destins de garçons connus.

Soit 20,6 % des filles nées au Caylar, ou 35,9 % des destins de filles connus.

16,3 % du total des individus nés au Caylar entre 1750 et 1980, 28,2 % des destins d'individus connus entre 1750 et 1980.

- Le tableau représenté ci-dessus recense le nombre de cas d'émigrés(es), identifiés dans les généalogies soit 16 % environ du total des individus de notre échantillon nés au Caylar entre 1750 et 1980.

- On note une nette proportion de femmes : 20,6 % des filles nées au Caylar émigrent mais la part des hommes s'avère non négligeable.

- Les données statistiques nous confirment la croissance régulière du rythme migratoire de 1750 à nos jours :

. Jusqu'au milieu du XIXe siècle au moment où le Caylar connaît son optimum démographique, les mouvements de départ demeurent étroitement liés aux échanges saisonniers avec le Languedoc (vendanges, piochage des vignes). La migration, bien que temporaire jusque là, peut s'avérer définitive par le biais du mariage qui voit les filles du Caylar quitter leur village pour s'établir aux côtés de leur époux dans la plaine.

. Le rythme de l'émigration s'accélère entre 1850 et 1914, à partir de la crise du monde rural au milieu du XIXe siècle jusqu'aux phases d'attrait de la viticulture languedocienne. La part des hommes s'est nettement accrue par rapport à la période précédente, sensible à l'appel de main d'oeuvre exercé par la viticulture, mais les femmes constituent encore le contingent le plus important de départs (avec un écart de 1 à 2 par rapport aux hommes).

. L'émigration contemporaine, à partir de 1914, est beaucoup plus masculine que féminine. Les voies de la réussite paraissent se situer désormais hors du Caylar vidé de sa population active. Ceci est d'ailleurs valable pour les deux sexes.

D'une manière générale et à toutes les époques considérées, les migrants de nos généalogies se marient jeunes : 23,7 ans pour les hommes, 23,6 ans pour les femmes - alors que l'âge moyen de l'union se situe au Caylar entre 27-28 ans (hommes) et 22-25 ans (femmes). C'est bien au moment de s'établir dans la vie sur le plan matrimonial ou professionnel que l'on choisit de partir. Inversement, les jeunes qui restent au village paraissent se marier beaucoup plus tardivement.

* Les causes immédiates de l'émigration

	1750-1850		1850-1914		1914-1980	
	H	F	H	F	H	F
Apprentissage ou exercice d'un métier	1	2	10	1	29	6
Mariage	1	18	7	28	1	11
Armée			1		1	
Vocation religieuse		1	2	1		
Cursus scolaire et universitaire					5	3

- L'apprentissage ou l'exercice d'un métier, la continuation des études, s'avèrent déterminants dans l'émigration masculine, surtout après 1914.

- Chez les femmes, le mariage constitue semble-t-il la cause de départ la plus fréquente mais est-ce toujours la cause première ? L'absence d'une bonne connaissance du statut social et professionnel des femmes au moment de leur départ rend cette question délicate. Sans doute l'exercice d'une activité (domesticité, services) a-t-elle pu anticiper, précéder le plus souvent le mariage et d'autant la migration ? Ce phénomène est bien difficile à circonscrire dans les généalogies et les enquêtes orales ne nous ont guère apporté de réponses sur ce point.

- Les autres motifs de départ -service militaire, vocation religieuse- constituent une proportion négligeable à toutes les époques considérées.

- Après avoir cerné le rythme de l'émigration sur la longue durée et défini les motivations du départ, il convient de considérer les lieux de destination des migrants d'après le nombre de cas recensés.

	Larzac et villes péri-phériques		Rouergue		Lodévois et Bas-Languedoc		Autres régions	
	H	F	H	F	H	F	H	F
1750-1850		7			3	14		
1850-1914	1	7		1	9	19		
1914-1980	7	3	1		28	18	4	8
	8	17	1	1	40	51	4	8
	25		2		91		12	

- La plaine du Languedoc constitue le foyer d'appel privilégié des caussenards, surtout la région de Lodève et de Clermont-l'Hérault, proches géographiquement du Caylar. L'émigration résulte, comme le souligne Paul Marres, de relations qui remontent très loin dans le passé. Les travaux saisonniers et la transhumance sur le Causse des troupeaux du bas-pays favorisaient traditionnellement les échanges entre languedociens et larzaciens. Ces derniers, séduits par les avantages du climat et par le développement rapide de la viticulture finissaient par quitter définitivement leur montagne pour aller travailler les vignes ou les oliviers en tant que journaliers, ouvriers agricoles. Si les crises viticoles successives ralentissent à la fin du siècle dernier le mouvement, la plaine languedocienne constitue encore majoritairement la terre d'accueil des caylarois. Le migrant n'est plus maintenant comme on le verra, manoeuvre, domestique ou employé de

maison, mais plutôt commerçant, fonctionnaire...

- Le plateau du Larzac et les vallées qui lui sont périphériques (Cernon, Sorgues, Lergue, Dourbie, Tarn) demeurent un lieu d'accueil pour les caylarois, et particulièrement les femmes qui vont rejoindre, au moment du mariage le lieu de résidence de leur mari. On ne peut parler dans ce cas, d'émigration stricto sensu mais plutôt, comme nous l'avons souligné dans la partie consacrée à l'alliance, d'aire territoriale de l'endogamie, aire correspondant à la zone de voisinage du Caylar dans un rayon de 30 km, en moyenne. Cette zone ne dépasse pas, au Nord, Millau ce qui peut expliquer l'absence de Larzaciens dans le Rouergue, en général. La plupart des départs vers des destinations extérieures au Larzac et au Languedoc, remontent à ces vingt dernières années. Les études ou le choix d'une carrière conduisent alors de plus en plus de caylarois à "s'expatrier" à Paris, à Lyon et dans les grandes villes françaises - Le XXe siècle connaît, nous le savons, un élargissement du champ de l'émigration.

Le tableau consacré aux lieux de destination des migrants permet également de rendre compte de la variabilité de l'émigration selon les sexes à chaque époque.

- Avant 1914, hommes et femmes demeurent attirés par le Languedoc et dans une moindre mesure, par les autres localités du Larzac.

- Après 1914, les femmes, quoique toujours axées vers la plaine, ont tendance à partir beaucoup plus loin que les hommes, désireux peut-être de ne pas trop s'éloigner du Caylar.

* Origines sociales des migrants

	Fils ou filles de petits cultivateurs, travailleurs, journaliers, cantonniers		Fils ou filles d'artisans, de commerçants		Fils ou filles de moyens et gros propriétaires	
	H	F	H	F	H	F
1750-1850	1	7	1	8	1	6
1850-1914	8	15	5	9	1	5
1914-1980	10	10	16	10	8	4
	19	32	22	27	10	15
	51		49		25	

A la lecture du tableau, il apparaît que tous les milieux sociaux sont concernés. Les fils et plus particulièrement les filles de petits agriculteurs ou salariés agricoles ont tendance à partir en plus grand nombre, la modestie des revenus et des successions ne permettant pas le maintien au pays, surtout entre 1850 et 1914. La migration contemporaine semble concerner davantage les artisans et les commerçants, les cantonniers, groupe social dominant depuis la Grande Guerre. Enfin, pour les filles et fils de gros et moyens propriétaires, le système précipitaire particulièrement en vigueur dans ce milieu tend à éviter le morcellement de l'exploitation et contraint au départ des cadets ou cadettes de famille.

* Le statut social des migrants

Nous avons tenté quand cela était possible d'envisager l'activité professionnelle des migrants dans leur lieu de destination grâce à l'étude du cadastre et à l'examen des actes notariés. L'étude a pu être menée pour 51 migrants sur un total de 53, proportion non négligeable.

Statut social et professions connus des hommes émigrés

	1750-1850	1850-1914	1914-1980	TOTAL
Petits cultivateurs, travailleurs, cantonniers, vigneron	1	2	5	8
Artisans commerçants	3	5	22	30
Militaires		1	1	2
Ecclésiastiques		1		1
Fonctionnaires, professions libérales			9	9
Gros, moyens prop.		1		1
TOTAL	4	12	37	53

Plus de la moitié des migrants de notre échantillon occupent la profession d'artisans, de commerçants, d'entrepreneurs de bâtiment et travaux publics qui perpétuent le plus souvent la tradition familiale dans leur lieu de migration. Ce phénomène s'avère très répandu à partir des années 1960-1980. On relève une proportion nettement minoritaire de fonctionnaires et de professions libérales : peu de caylarois réussissent à devenir cols blancs. De même, le secteur agricole attire peu, déconsidéré, qu'il est, aux yeux du migrant, par la pauvreté et la difficulté à travailler la terre. Seule, la viticulture a pu exercer un attrait certain autour des années 14, après la reconquête sur le phylloxéra.

Nous sommes beaucoup moins bien renseignés sur les occupations féminines tant le statut de la femme apparaît difficile à circonscrire. Hormis la proportion probablement majoritaire de femmes au foyer, nous avons relevé une vingtaine de professions sur un total de 78 migrantes.

Avant 1850 : 1 religieuse
2 couturières

1850-1914 : 1 servante
1 domestique
1 religieuse

1914-1980 : 2 infirmières
2 commerçantes
2 employées à la Préfecture
2 professeurs
1 employée aux P.T.T.
1 secrétaire
1 serveuse de bar
1 tenancière de bar
1 restauratrice
1 puéricultrice.

Avant 1914, la domesticité, la couture constituent les activités favorites des femmes puis la tendance à l'exercice d'activités tertiaires (commerce, santé, fonction publique) paraît se répandre depuis les trente dernières années.

2. Les migrants dans la famille

* Situations dotales et successorales

Sur les 131 migrants recensés dans les généalogies, il est possible de suivre les situations dotales et successorales pour 40 d'entre eux seulement soit 30,5 % de l'ensemble.

	Dot et succession connues	
	H	F
1750-1850	3	14
1850-1914	6	5
1914-1980	10	2
TOTAL	19	21

Grâce à la présence des actes notariés -contrats de mariage, partages, testaments- l'étude des positions dotales et successorales des migrants peut être régulièrement menée jusqu'en 1850. Les informations deviennent beaucoup plus lacunaires après 1850 en raison de l'absence des minutes notariales aux Archives Départementales de l'Hérault et de leur dispersion dans les différentes études de la région de Lodève. Toutefois, l'examen attentif du cadastre nous a donné une série d'informations non négligeables sur les partages successoraux et les biens possédés au Caylar par les émigrés.

Les tableaux ci-contre permettent de préciser les situations de chaque migrant en soulignant leur profession, leur lieu de destination, leur position familiale, la teneur de leur apport au mariage, la ou les parts de l'héritage de leurs parents. Le faible nombre de cas considérés n'autorise pas à émettre des conclusions définitives mais offre quelques tendances utiles dans l'analyse des phénomènes migratoires.

Le tableau consacré aux situations dotales et successorales masculines nous révèle que la plupart des migrants sont des cadets de famille qui vont s'établir hors du Caylar, l'ensemble des biens de "l'ostal" paternel paraissant trop faible pour faire vivre tous les enfants au village. Ces cadets appartiennent en général à des familles nombreuses (5-6 enfants en moyenne) d'où la modicité de

TABLEAU IX

Hommes	Profession et lieu de résidence	Parents	Situation familiale	Héritier	Contrat de mariage	Succession
<u>Avant 1850</u>						
Joseph Massol	Boulangier à Nîmes	Pierre (Bridier et propriétaire foncier) et Marie Pardaille	Aîné de 5 enfants	Justin le cadet		Mère: donation 1/4 des biens = 5 ha = 15 F/an en 1825
Justin Privat	Négociant à Lodève	Guillaume propriétaire et Anne Astruc	Cadet (2 ^e enfant des 6)	Guillaume, l'aîné, propriétaire	Dot : 4000 F de sa mère	
Frédéric Privat	Marchand de vin à Nant	Guillaume, cordonnier et Louise Massol	Cadet (5 enfants sur 8)	Fulcran, l'aîné		1840 : 1000 F des biens du père donnés par son frère
<u>1850-1914</u>						
Fulcran Massol	Cultivateur à Clermont- l'Hérault	Pierre, cultivateur et Marie Jeanne Michel	Cadet, marié (4 ^e des 5 enfants)	1857 : 12,3 ha + 3B + 2MJ	Préciput : 1/4 des biens du père + boutique + Chambre = 118 F	
Louis Privat	Soldat-fusilier	Fulcran, cordonnier et Jeanne Christol	Cadet (4 ^e des 7 enfants)	Aymond, son frère cadet		1878 : 0,6 ha de son père
Emile Rousset	Compagnon serrurier, Tour de France	Jean Pierre domestique et Julie Boyer	Cadet, marié (4 ^e et dernier enfant)	?		1890 : 0,95 ha J de son père
Frédéric Thomas	Limonadier à Frontignan	Jules-Alexis dit Broussou	?	?		1867 : 3 M + 1 écurie 1913 : 0,018 ha
Gustave Raphaël Thomas	Cordonnier à Vabre	Marius, cantonnier et Marie Roqueplo	Cadet (4 ^e des 5 enfants)	René, le plus jeune		1913 : 2 ha 81
Joseph Vincent Massol	Négociant à Clermont- l'Hérault	Fulcran, entrepreneur et Clémence Laporte	Cadet, marié (seul garçon des 2 enfants)	1913 : 88 ha + 1 maison de son père		1913 : 88 ha + 1 M de son père

Hommes	Profession et lieu de résidence	Parents	Situation familiale	Héritier	Contrat de mariage	Succession
<u>1914-1980</u>						
Cyprien Berthomieu	Coiffeur à Menton	Pierre, marchand et Anne Blazy	Cadet, marié (2è des 4 enfants)			<u>1933</u> : 1 ha de son grand-père
Gérard Coulet	Militaire à Lyon	Gaston, propriétaire et Louise Ribbes	Cadet, marié (seul garçon des 3 enfants)	23 ha + maison		23 ha + maison
Paul Joseph Coulet	Limonadier à Sète	Pierre, cultivateur et Marie Bellas	Cadet, marié (seul garçon des 3 enfants)			<u>1920</u> : 6,8 ha du beau-père
Raymond Guiraud	Boucher à Saint-Baulize	Joseph, retraité, cantonnier et Marie Vernhet	Cadet, marié (n'a qu'1 frère)			1 lande + maison indivise avec son frère et sa mère
Georges Guiraud	Facteur à Montpellier	Anne et Emile Le Navech	Fils unique, marié			1,8 ha
Jean-Joseph Molinier	Viticulteur à Nébian	Joseph, fermier et Jeanne Verlaquet	Cadet, marié (2è des 7 enfants)	Sa soeur Simone		13,6 ha de son père
Georges Molinier	Agent Immobilier à Béziers	Joseph, fermier et Jeanne Verlaquet	Cadet, marié (5è des 7 enfants)	Sa soeur Simone		13,6 ha de son père
Paul Raynal	Domestique à Ganges	Charles, cultivateur et Marie Angélique Massol	Cadet, marié (3è enfant)	Son frère Hector		<u>1972</u> : 21 ares 59 + 1 maison
Georges Thomas	Entrepreneur bât., Bellegarde	René, entrepreneur TP et Auguste Ayme	Ainé des 4 enfants			<u>1980</u> : 4 appart. + maison + ha 62 succession non effectuée
Paul Thomas	Imprimeur à Montpellier	René, entrepreneur TP et Auguste Ayme	Cadet (3è des 4 enfants)			<u>1980</u> : 1 maison + 4 ares 67. Succession non effectuée

Femmes	Profession et lieu de résidence	Parents	Situation familiale	Héritier	Contrat de mariage	Succession
<u>Avant 1850</u>						
Marie Josephine Coulet	Religieuse à Montpellier	Joseph, ménager et Anne Lonjon	Cadette (5è des 6 enfants)			<u>1832</u> : Part la plus faible l bâtiment + jardin
Marie Jeanne Coulet	Lodève mari : postillon	Fulcrand, maçon et M.J. Pons	Fille unique		Bien du père + 300 f de sa mère	0,5 ha de son beau-père
Marie Anastasie Coulet	Lodève mari : ourdisseur	François, serrurier et Marie Guiraud	L'aînée des 5 enfants		Avancement d'hoirie: meubles, linge = 120 F + dot pers. 40 F. Don d'un ami 1000 F	
Catherine Albine Coulet	Canet mari : cordonnier	François, serrurier et Marie Guiraud	Cadette (2è des 5 enfants)		Avancement d'hoirie : 500 F	
Catherine Chattelard	Clermont-l'Hérault mari : agriculteur	Marc Antoine et Marie Molinier	L'aînée des 5 enfants	Son frère Marc Antoine ne rachète sa part		<u>1810</u> : de son père 240 F + 1 portion du communal
Jeanne Chattelard	Clermont-l'Hérault	Marc Antoine et ?	Cadette des 5 enfants	Son frère Marc Antoine ne rachète sa part		<u>1810</u> : de son père 240 F
Catherine Honorine Gleizes	Sauclières mari : propriétaire	Jean Baptiste propriétaire foncier et Cath. Berthomieu	Cadette, mariée (4è sur 9 enfants)		<u>1825</u> : 600 F en avancement d'hoirie sur la succession de son père	
Julie Gleizes	La Cavalerie mari : boucher	Jean Baptiste propriétaire foncier et Cath. Berthomieu	Cadette, mariée (3è sur 9 enfants)		<u>1838</u> : 600 F en avancement d'hoirie sur la succession de son père	
Virginie Eulaïe Gleizes	La Cavalerie mari : propriétaire	Jean Baptiste propriétaire foncier et Cath. Berthomieu	Cadette, mariée (6è sur 9 enfants)		<u>1838</u> : 600 F en avancement d'hoirie sur la succession de son père	
Brigitte Massol	Lodève mari : ?	Fulcran, maître bridier et Rose Pascal	Cadette, mariée (3è des 8 enfants)		au VIII : 800 F en avancement d'hoirie + 50 F bijoux	

Femmes	Profession et lieu de résidence	Parents	Situation familiale	Héritier	Contrat de mariage	Succession
Madeleine Massol	Saint-Michel couturière mari : propriétaire foncier	Pierre, ménager et Louise Mazeran	Cadette, mariée (2è des 3 enfants)		<u>1815</u> : dot 2400 F dont 1600 F dû par son frère Pierre. Bijoux = 440 F	
Marguerite Rose Privat	Montpeyroux mari : propriétaire roulier	Antoine, boucher et Jeanne Birouste	Cadette, mariée (la plus jeune des 6 enfants)	Antoine, frère aîné	<u>1833</u> : 7300 F. A. épousé un héritier préciputaire	Vend les droits maternels à Antoine, héritier préciputaire = 400 F
Catherine Privat	Campagnol Peyrat (Quercy), mari : maçon	Fulcran, cordonnier et Marguerite Acher	Cadette, mariée (2è des 4 enfants)		<u>1791</u> : 1000 L-père + 600 L-mère + maison, aire, citerne, jardin	Mère : an IX, rente foncière 30 F 1/2 fruit terre de 20 set.
Anne Julie Raynal	Sète, mari : traçeur	Jean Antoine, travailleur de terre et Anne Guiraud	Cadette, mariée (2è des 5 enfants)			<u>1808</u> : doit rendre 391 F de trop perçu. Père: soule de 100 F payée par sa soeur Virginie
<u>1850-1914</u>						
Juliette Coulet	Rodez	Gabriel, limonadier et Sophie Coulet	Cadette, célibataire (des 2 enfants)			<u>1903</u> : 1,23 ha
Marie Louise Privat	Saint-Félix-de-l'Heras mari : domestique	Auguste, cultivateur et Anne Montels	L'aînée des 3 enfants	Tous les biens du père = 1,1 ha + maison		Tous les biens du père = 1,1 ha + maison
Alexandrine Rousset	Saint-Jean-de-la-Blaquière mari : cultivateur	Jean-Pierre, dom. cult. et Julie Boyer	Cadette, mariée (2è des 4 enfants)			<u>1890</u> : 0,17 ha = 1 maison
Anne Clémentine Thomas	Sète, mari : boulanger	Fulcran, cantonnier et Cath. Raynal	Cadette, mariée (4è des 6 enfants)			<u>1898</u> : exclue de la succession du père. <u>1913</u> : 0,36 ha; 5 ha + 2 bâtiments ruraux
Marie Philomène Privat	Salasse, mari : cultivateur	Antoine, boucher et Julie Sicard	Cadette, mariée (la plus jeune des 5 enfants)			

Femmes	Profession et lieu de résidence	Parents	Situation familiale	Héritier	Contrat de mariage	Succession
1914-1980						
Raymonde Chattelard	Montpellier, mari : employé chemin de fer	Charles et Marie Louise Vinas	File unique		1924 : 3500 F dot en nature (meubles)	
Amélie Molinier	Saint-Jean-de-la-Blaquière, mari : propriétaire viticulteur	Joseph, fermier et Jeanne Verlaguet	Cadette (la plus jeune des 6 enfants)	Sa soeur cadette Simone		13,6 ha du père

leur part successorale : les Berthomieu, les Guiraud, les Raynal (moins de 1 ha), les Rousset (à peine 1 ha), les Thomas (2 ha), les Massol (5 ha). Chez les Molinier, la relative étendue de l'héritage terrien (13,6 ha à Jules et à son frère Georges) au partage successoral de 1932 reste à nuancer : sur les 383 ha que possédait Joseph le père, fermier, c'est, on l'a vu, la fille cadette Simone qui se trouva héritière préciputaire du bien, soit 193 ha, le fils aîné Jean-Joseph n'ayant que 91 ha et les cadets Jules, Georges et Amélie ne se sont partagés que les 41 ha restants (soit 13,6 ha à chacun) composés de parcours et de landes impropres à l'agriculture.

Il convient également de souligner que pratiquement aucun des migrants n'est héritier principal ou préciputaire du bien paternel. Deux exceptions, cependant : les familles Massol et Coulet.

Chez les Massol, Fulcrand, cultivateur à Clermont-l'hérault puis entrepreneur de travaux publics, seul garçon de la lignée, fils cadet de Pierre, cultivateur (qui a eu 3 filles) reçoit en préciput au moment de son mariage le quart des biens du père, plus une boutique et une chambre. En 1857, il hérite du bien paternel du Caylar (12,3 ha), la ferme du Camp Laurier. D'après sa petite fille, "c'était une grosse propriété..." Fulcrand Massol agrandira au cours de son existence celle-ci et la fera passer de 12,3 ha à 80-100 ha. Son fils Joseph Vincent, gros négociant en vin de Clermont-l'Hérault et futur conseiller général du canton du Caylar, hérite des biens de son père en 1913 soit 88 ha plus la maison. Ce Joseph, bien que cadet de famille, est le seul garçon de la lignée, il épousera une fille unique de négociant à Brignac près de Clermont-l'Hérault et deviendra comme nous le verrons plus loin dans l'étude, un véritable notable.

Chez les Coulet, famille aisée du Caylar, Gérard hérite, à la mort du père en 1928, des 23 ha et de la maison. Il demeure à cette date, l'unique héritier, sa soeur étant morte en couche à Damas (Syrie). D'après sa femme, la mère n'aurait pas insisté pour qu'il reste au Caylar : son père étant mort jeune des suites de la guerre de 14, ses biens avaient été mis en fermage. Il deviendra militaire à Lyon.

A noter que dans ces deux familles, c'est bien le garçon unique de la lignée qui hérite du bien familial alors qu'il ne vit plus au Caylar. Les terres se trouvent alors placées en fermage permettant à l'émigré d'être débarrassé de toute contingence d'exploitation et d'en percevoir uniquement une part des revenus.

Les migrantes sont, dans la majorité des cas, comme les hommes, des cadettes de familles nombreuses (5-6 enfants en moyenne par famille) qui ont quitté Le Caylar au moment de leur mariage pour aller s'installer au lieu de résidence de leurs maris. Le départ de la communauté villageoise contribue certainement, au moment de la succession des parents, à la modicité des parts d'héritage de chacune d'entre elles : 0,5 à 5 ha en moyenne, (13,6 ha pour Amélie Molinier, mais c'est l'exception), 1 bâtiment, 1 jardin ou plus rarement 1 maison. Par contre, les quelques dots que nous avons pu connaître ne s'avèrent point négligeables. Elles émanent le plus souvent de pères propriétaires fonciers ou artisans cossus, solidement établis au village. Citons les plus importantes d'entre elles et les principales bénéficiaires :

Madeleine Massol reçoit 2.400 F de dot lors de son mariage avec Louis Revelhon, propriétaire à Saint-Michel-du-Larzac qui, de son côté, est héritier précipitaire de sa mère pour 1/4 des biens. Le frère de la future, prénommé Pierre, a hérité des biens du père, ménager : soit une maison, un pailler, des terres, des jardins. En 1815, il dote sa soeur cadette de 1.600 F sur les 2.400 F qu'elle se constitue dans le contrat. Catherine Privat obtient 1.600 livres (1000 L du père et 600 L de la mère) au moment de son mariage en 1791 avec Antoine Espailiac, maçon du Quercy.

Marguerite Rose Privat a 7.300 F en 1833 lors de son mariage avec un propriétaire-roulier de Montpeyroux, Pierre Nouaillac : 6.880 F de dot dont 3.880 F comptant, 1.500 F dans un an et le reste deux années plus tard. A cela s'ajoutent 5 tours de chaîne en or (valeur 80 F), une paire de boucles d'oreilles (valeur 20 F), un clavier en argent (= 20 F) et de son propre chef, un cabinet en bois de noyer et des vêtements et du linge, le tout évalué à 300 F. Marguerite Rose est, à ce moment-là, la seule soeur mariée d'Antoine Privat, l'ainé, riche boucher et propriétaire qui se trouve héritier précipitaire pour un bien de 66 ha avec deux maisons et cinq bâtiments ruraux- on comprend que la jeune mariée, ne pouvant être dotée en biens reçut un apport au mariage en argent, proportionnel aux ressources de ses parents.

Raymonde Chattelard, mariée en 1924, est la fille de Charles et de Marie Louise Vinas- qui la dotent de biens en nature, c'est-à-dire des meubles valant 3.500 F. Les Chattelard sont prospères à cette époque et peuvent contribuer efficacement à l'installation de leur fille mariée à un employé des chemins de fer à Montpellier.

Parmi les positions dotales et successorales des migrantes, nous avons relevé deux cas seulement d'héritières principales : Marie-Jeanne Coulet avant 1850 et Marie Louise Privat après 1900, seules survivantes de leur fratrie qui héritent de tout le modeste bien paternel, s'agissant il est vrai, de filles cadettes issues de cadets.

Le père de Marie-Jeanne Coulet, Fulcran, maçon, possédait 3 ha et 2 maisons au Caylar en 1841, au moment de son décès. En 1895, Marie-Jeanne, fille unique n'a plus que 0,5 ha de son beau-père, ayant vendu à cette date tous les biens paternels. Modiste de profession, elle épousa un postillon de Lodève, Eugène Causse. Le couple finit par s'installer à Montpellier. Quant à Marie Louise Privat, qui appartenait à la branche pauvre des Privat, bergers, domestiques, elle n'a que 1,1 ha vers 1930 et une maison au Roc Castel du Caylar, déjà en ruine de son vivant. Elle épousa en 1909 un domestique originaire de La Cavalerie et le couple s'installa à Saint-Félix-de-l'Héras, près du Caylar. Ses deux filles émigrèrent à Villefranche-de-Rouergue et à Vitry-sur-Seine par le biais du mariage.

* Les migrants dans la généalogie

Après avoir positionné dans la mesure du possible les situations dotales et successorales des migrants, pouvions nous, à partir de quelques exemples choisis dans nos généalogies, situer précisément la position des partants dans chaque fratrie, leurs modes de départ, leurs itinéraires personnels ? Pour mener à bien la recherche, nous avons sélectionné trois familles particulièrement touchées par le phénomène d'émigration et appartenant à des milieux sociaux différents. Les critères de choix reposent sur un fort pourcentage de migrants (60-70 % sur 3-4 générations), sur des situations successorales connues et des lieux de destination identifiés. Nous disposons, enfin d'une quantité d'informations suffisante sur chaque migrant grâce aux apports de l'enquête orale.

Famille de type I (petits cultivateurs, travailleurs)

- Les Rousset et plus particulièrement la lignée de Jean-Pierre Rousset (1815-1880) ; domestique, cultivateur au Caylar dont la descendance familiale évoluera sensiblement vers l'artisanat (serrurier, métallier) au cours du XXe siècle.

Famille de type II (fermiers)

- Les Molinier, la lignée de Joseph Molinier, fermier au Mas d'Aussel.

Famille de type III (ménagers, moyens-proprétaires)

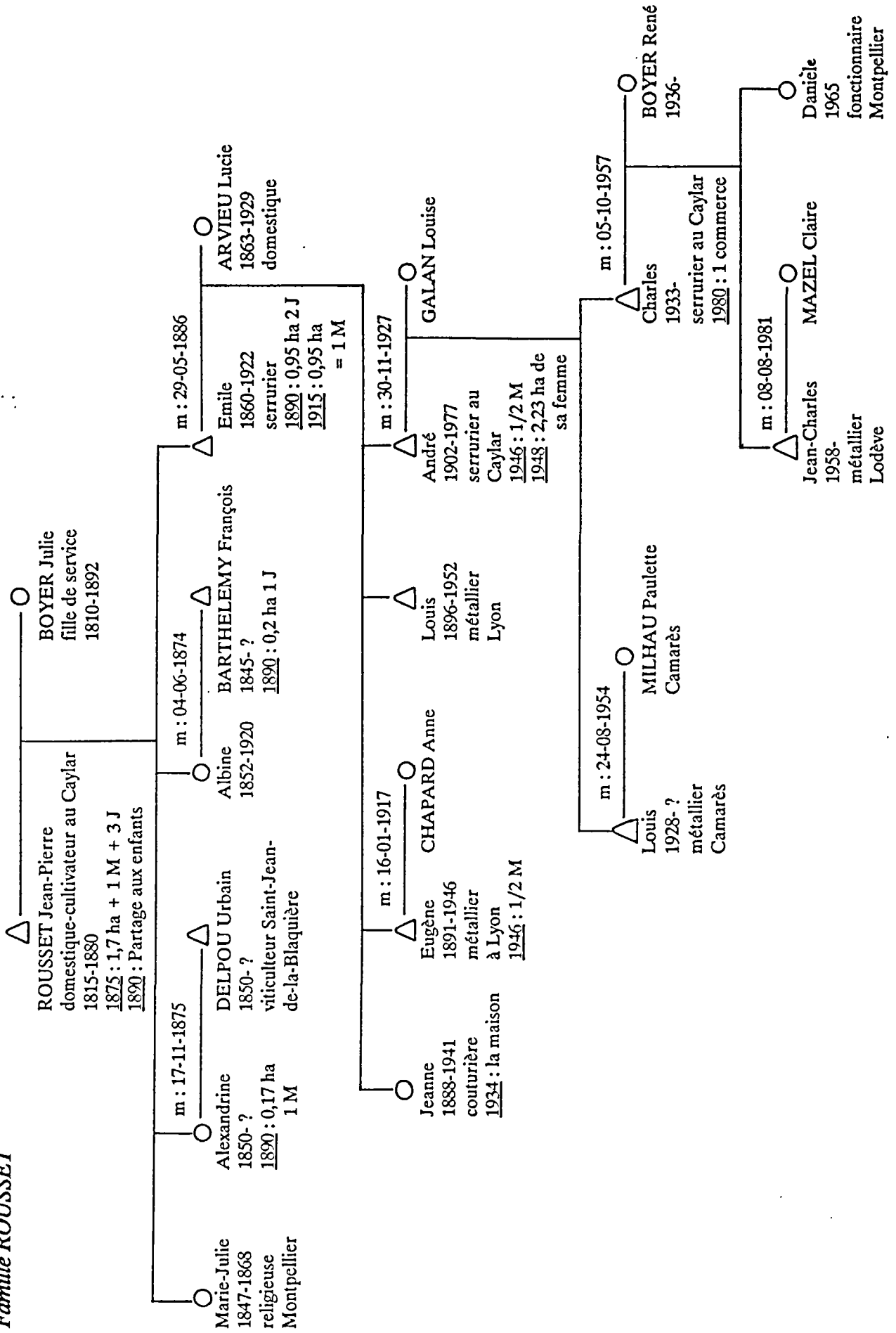
- Les Coulet, la lignée de Joseph Coulet, ménager (1732 - an X).

* La famille Rousset

Elle est issue d'une lignée de cultivateurs résidant à La Couvertorade depuis la fin du XVIIIe siècle. Jean-Pierre Rousset l'ancêtre, d'abord valet d'écurie dans un relais de poste près de Saint-Pierre-de-la-Fage, devint valet de labour au Caylar en 1845. Il épousa une fille de service, Julie Boyer, originaire de La-Panouse-du-Larzac. Le couple demeura au Caylar où Jean-Pierre, domestique-cultivateur, disposa bientôt d'un petit bien : 1,7 ha, 1 maison, 3 jardins. Le partage successoral effectué en 1890 nous révèle la faible part de chaque héritier dont la plupart ont d'ailleurs quitté Le Caylar. L'aînée Marie Julie, soeur de la Doctrine Chrétienne à Montpellier, ne figurait pas à ce partage, étant décédée depuis 1868. Sur les trois enfants, c'est Alexandrine, mariée à un viticulteur de Saint-Jean-de-la-Blaquière et la

Fig. 19

Famille ROUSSET



plus âgée des survivants, qui reçut la maison et une menue part de l'héritage en terre : 0,17 ha. Sa soeur Albine qui demeurait au Caylar n'eut que 0,2 ha et le jardin. Emile, le cadet, seul garçon de la lignée reçut la majeure partie du bien, soit 0,95 ha et les deux jardins. Après avoir fait son tour de France en tant que compagnon serrurier, il n'était revenu au village qu'à la fin du siècle dernier, parce qu'un atelier s'était libéré à la suite d'une faillite. Emile Rousset deviendra le type même de l'artisan-cultivateur, de condition modeste mais dont la vocation de serrurier fera école parmi ses enfants. Eugène et Louis, les deux cadets, n'étant pas restés au Larzac, compte tenu de l'exiguité du patrimoine, s'installèrent métalliers à Montpellier d'abord, puis à Lyon et le plus jeune, André, continua seul l'atelier du père au Caylar. En 1946, après la mort de Julie, fille aînée célibataire, couturière et héritière principale des biens du père, les terres ont été partagées entre les garçons mais la maison demeura individise. C'est maintenant Charles Rousset, fils cadet d'André, qui perpétue au Caylar la lignée et la tradition familiale de serrurier. Afin de consolider son installation au village, il racheta à ses cousins de Lyon, la maison familiale qu'il partage avec sa mère, veuve depuis 1977. Ses deux enfants ne vivent plus au Caylar mais ne sont pas très éloignés du foyer parental, Jean-Charles travaillant comme métallier à Camaret et Daniel se trouvant fonctionnaire à la Préfecture de Montpellier. On peut remarquer, en définitive, que dans cette lignée, les cadets issus de cadet, en l'occurrence André et Charles respectivement fils et petit fils d'André Rousset perpétuent au Caylar le travail des métaux, les aînés des garçons prolongent ailleurs la vocation familiale et paraissent avoir bien réussi.

* La famille Molinier

La branche des Molinier est originaire de l'Hospitalet-du-Larzac, à quelques dizaines de kilomètres du Caylar, dans l'Aveyron. Joseph Molinier et son épouse Jeanne Verlaquet, tous deux issus d'une famille de petits cultivateurs prennent en 1885, peu après leur mariage, la ferme du Mas d'Aussel. En 1928, ils finissent par acheter la propriété, près de 383 hectares avec beaucoup de landes, de parcours incultes. C'est un avocat de Montpellier, Monsieur Arnal du Curel, originaire lui aussi de l'Hospitalet qui leur vendit le bien dans une conjoncture économique favorable, juste avant la crise de 1929, "au moment où les affaires s'étaient arrangées, les prix avaient monté, il y avait une plus value sur les terres à ce moment-là !" nous dit son fils Maurice. Quelques années plus tard en 1932, le partage familial avantagea les enfants restés au Caylar : Jean-Joseph, l'aîné, reçut 91

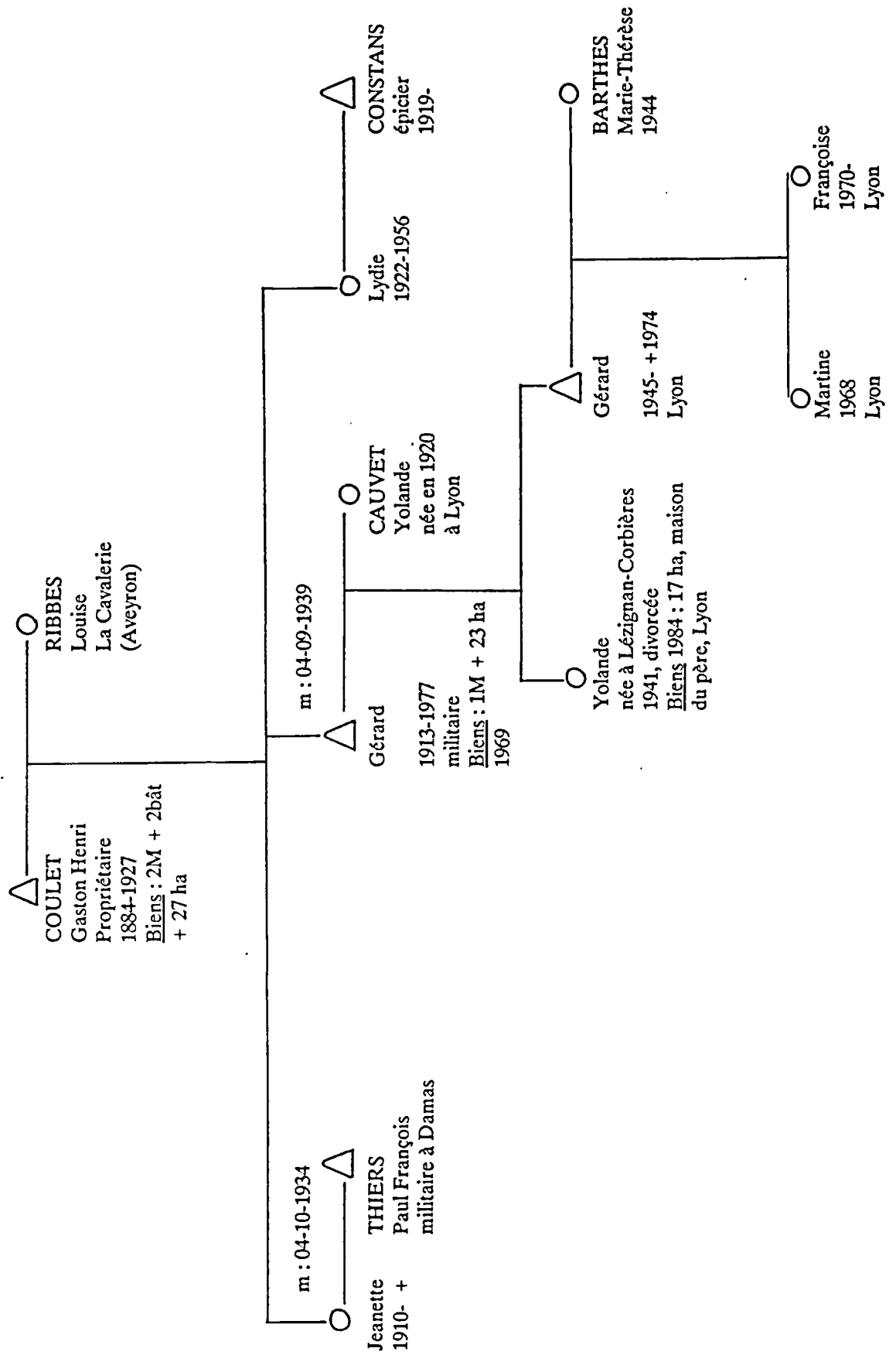
ha, Maurice, le cadet, 58 ha et Simone la plus jeune des filles, fut l'héritière préciputaire de 193 ha plus la ferme parce qu'elle était malade, chétive, et qu'elle vivait avec ses parents. Son mari Lucien Milhau, déjà ouvrier dans la propriété est entré "en gendre" dans la famille et le couple a vécu avec la mère, Jeanne Verlaguet pendant plus de dix ans. Quant aux trois autres enfants, Jules, Georges et Amélie, ils avaient quitté Le Caylar au moment de leur mariage avec des conjoints de la plaine, viticulteurs ou issus de familles de viticulteurs pour la plupart, et n'eurent en héritage que 13,6 ha chacun. L'examen de la troisième génération et plus particulièrement de la descendance de Jean-Joseph et de Maurice Molinier révèle une véritable dispersion familiale aux quatre coins de la France. Maurice, seul survivant de sa lignée au Caylar dispose encore d'un petit bien de 3 ha et de la maison où se tenait la mercerie de sa femme, Anne Faure qu'il avait connue au village, dès son enfance. Le reste, c'est-à-dire les 58 ha du Mas d'Aussel, il préféra les vendre à sa soeur Simone pour "qu'elle agrandisse ses parcours, son troupeau." Maurice Molinier ne voulait pas garder ses enfants au Caylar : "On ne tenait pas à ce qu'ils aient la même vie que nous." Le souhait des parents se réalisa et les fils connaissent maintenant une belle réussite, après des études à l'université : Henri, l'aîné est Président de la Cour d'Appel de Rennes, Frédéric Professeur à Marseille, Paul Kinésithérapeute à Montpellier... Une situation a peu près similaire caractérise les enfants de Jean-Joseph Molinier, frère aîné de Maurice. Tous sont fonctionnaires à Toulouse, à Montpellier, à Pézenas excepté Félix, le cadet, viticulteur à Aspiran.

* La famille Coulet

Elle est connue au Caylar comme étant une famille de "gros propriétaire-éleveur" avec son troupeau de 300 bêtes à laine, au début du siècle, sa grande bergerie... Gaston Henri Coulet avait remporté le premier prix du Concours de la race ovine du Larzac en 1905 à La Cavalerie et en 1906 à La Couvertoirade. A sa mort survenue en 1927 des suites de la guerre de 14, ses trois enfants sont encore très jeunes et Louise Ribbes, sa femme donne les terres en fermage avant de se remarier avec un épicier du village, Georges Constans. Les enfants du premier lit ne cultiveront jamais le domaine familial de 27 ha. L'aînée Jeanette, épousa un militaire du train des équipages, originaire de Montpellier et qui venait passer les vacances au Caylar dans sa parenté (chez les Guiraud). Le couple vivra à Damas en Syrie et Jeanette mourra en couches de son premier enfant. Gérard, le cadet, âgé de 14 ans à la mort de son père, venait de passer le Certificat d'Etudes Primaires. Peu intéressé par

Fig. 21

Famille COULET



la terre, il partit apprendre le métier de mécanicien à Millau mais en 1931, en pleine crise de chômage, il s'engagea dans l'armée et servit dans l'aviation à Montpellier. Muté à Bron (Rhône), il y rencontrera Yolande Cauvet et l'épousera. Le couple vivra désormais à Lyon et leurs enfants également. Seule, la plus jeune soeur demeurera au Caylar en épousant Joseph Constans, épicier, fils de son parâtre Georges Constans, lui aussi épicier.

Après la mort de leur mère, Gérard Coulet hérite de l'ensemble des biens, c'est-à-dire la maison familiale et les 23 ha et rachète la part de sa soeur Jeanette, décédée. A l'heure actuelle, c'est sa fille aînée Yolande Coulet, habitant à Lyon qui possède l'ensemble du bien. Les terres sont toujours en fermage, seuls 6 hectares ont été vendus aux Chattelard. La famille conserve précieusement la maison et le bois de chênes, à l'entrée du village, ultimes témoins de ce que fut la propriété des Coulet.

A partir de ces trois analyses de cas, peut-on dégager quelques éléments de synthèse sur les phénomènes migratoires ?

La pauvreté des terres caylaraises n'autorise pas le maintien de toute une famille sur place et le partage s'effectue au profit d'un seul héritier. Aussi, l'émigration se rencontre à toutes les générations étudiées: elle concerne en priorité les cadets mais aussi, parfois quelques aînés. Les migrants se partagent la portion congrue du patrimoine (voir les Molinier, les Rousset). Dotés d'un savoir minimum, ils quittent Le Caylar pour aller réussir ailleurs. Si l'apprentissage de la vie professionnelle s'avère difficile pour les enfants de petits artisans, tels les Rousset, d'autres, au contraire, fils de commerçants ou de propriétaires, connaîtront une belle réussite dans la magistrature, la fonction publique et dans le choix de carrières militaires, tels les Coulet. Le temps d'une génération paraît suffire pour accéder d'un milieu terrien au tertiaire moyen et supérieur à condition de partir du Caylar et de poursuivre des études. Tout cela aboutit à une véritable diaspora migratoire, différente selon les milieux sociaux considérés : les petits cultivateurs, les artisans se dirigent en priorité vers le Bas-Languedoc et dans une moindre mesure, l'Aveyron, connaissant un éloignement relatif du Caylar alors qu'au contraire, les vocations tertiaires exigent le départ pour les grandes villes, Lyon, Marseille, Montpellier, Paris...

3. Comportements des migrants

L'examen des généalogies, bien qu'utile pour préciser la position des partants dans chaque fratrie ou pour quantifier les départs, n'offre, par contre, qu'un intérêt limité quand il s'agit d'étudier les comportements des migrants. L'état civil nous révèle, et encore pas toujours, le lieu de destination, le lieu de résidence de ceux ou de celles qui ont quitté Le Caylar. Il faut souvent examiner le cadastre pour compléter ou vérifier les informations fournis par les généalogies. Seule, l'enquête orale auprès des familles concernées donne quelques éléments perceptibles, nécessaires à la compréhension du comportement ou de la mentalité du migrant. Nous avons pu discerner, à la lecture des entretiens effectués au Caylar, les principaux caractères de l'émigration, caractères que nous avons déjà esquissés dans l'analyse des données quantitatives mais qu'il convient maintenant de reprendre pour conclure cet aspect fondamental de notre recherche.

- L'attrait du Languedoc constitue la forme d'émigration la plus répandue avant 1914 en particulier chez les hommes qui "descendent" des hautes terres du Larzac pour aller s'embaucher comme ouvrier agricole dans la viticulture. C'est l'émigration des piocheurs de vignes qu'a bien décrite Paul Marres, émigration qui s'étend dans un rayon de 40 à 60 km, en moyenne : la région de Lodève bien sûr, limitrophe au plateau mais aussi les côteaux de Montpeyroux, de Clermont-l'Hérault et au-delà, la plaine du biterrois avec ses grandes propriétés viticoles, attirent les caylarois (2). L'émigration est souvent dans ce cas l'aboutissement d'une longue familiarité ou d'une accoutumance avec le bas-pays que l'on fréquentait déjà pendant les travaux saisonniers tels que les vendanges, la récolte des olives. Le mouvement est particulièrement sensible au XIXe siècle, surtout en période de crise où un dérèglement du climat, une mauvaise récolte sur le Larzac provoquaient le départ définitif des journaliers, ou des domestiques en quête de travail et de vie meilleure. Si, à la fin du siècle, le développement de l'élevage et de la production de lait pour Roquefort permit d'accroître les revenus des grandes exploitations, les familles des propriétaires, trop pauvres pour s'adapter, figés dans la pratique routinière d'une polyculture à base de céréales furent également atteintes par l'émigration. Voyez la famille Thomas dont les biens ne dépassent pas les 1 ha. Antoine Cyrille Thomas, fils de cultivateur est déclaré manouvrier à Lézignan la Cèbe, quant à Frédéric son cousin, on le retrouve limonadier à Frontignan. La plupart du temps, le migrant, même pourvu d'une occupation modeste, finit par "entrer en gendre" dans une famille de



La ferme du Camp Laurier

viticulteur et le mariage consolide alors l'installation définitive. Pour les hommes, l'alliance peut ouvrir les voies de la succession, prélude à d'incontestables réussites. Jules Molinier, deuxième enfant de Joseph fermier du Mas d'Aussel, se marie à Nébian dans le biterrois avec une fille de viticulteur et devient à son tour propriétaire viticulteur, à la mort de son beau-père. Le cas de Joseph Massol nous apparaît encore plus révélateur d'une émigration "heureuse" : propriétaire aisé du Caylar car héritier préciputaire des biens de son père (la ferme du Camp Laurier soit 88 ha), il épousa une fille unique de négociant en vin à Brignac, près de Clermont-l'Hérault. Aux dires de sa fille qui vit maintenant à Montpellier "c'était une grosse boîte, ils étaient trois, une grosse, grosse affaire. Papa faisait ses études à Montpellier, il était pour entrer au barreau ou je ne sais pas quoi, il aurait été trésorier-payeur général. Seulement son futur beau-père lui a dit : 'Si vous vous voulez ma fille, il faut que vous vous mettiez dans le commerce avec moi'. Papa a quitté ses études. La fille était unique, il s'est marié avec elle et il est rentré dans le commerce. Autrement, il n'était pas fait pour ça !..." Joseph Massol allait devenir le plus gros négociant de Clermont-l'Hérault : "Chez nous, il y avait un chauffeur, une femme de chambre, une cuisinière". Riche, influent, notre homme n'oubliait pas pour autant Le Caylar : ayant confié sa propriété en fermage, il revenait fréquemment pour y chasser ou pour y régler ses affaires. Tenté par la politique, il fut élu conseiller général radical du canton après la guerre de 14, devenant ainsi un véritable notable. La réussite sociale de Joseph Massol s'avère malgré tout exceptionnelle. Les travailleurs, les journaliers, les piocheurs de vignes n'appartenaient pas à la même catégorie sociale que les Massol ; pour eux, le Languedoc c'était le pays du soleil et du pain gagné, l'espoir d'une existence plus enviable en somme que sur les Causses.

L'attirance du Midi s'exerçait également du côté des femmes. Celles qui parvenaient à se louer pour une saison en tant que domestique, chambrière, fille de service d'une grande propriété viticole ou dans l'hôtellerie demeuraient souvent dans la plaine. D'autres dont l'activité était liée aux occupations agricoles en faisaient de même. Le Bas-Languedoc réclamait, comme on sait, de la main-d'oeuvre féminine : il fallait ramasser les gerbes pendant les moissons, cueillir des olives, couper les raisins durant les vendanges, récolter la feuille du mûrier...

Ces migrations, d'abord saisonnières ne tardaient pas à devenir définitives et se voyaient souvent consolidées par le mariage avec un conjoint du bas-pays. Grâce à l'apport des données statistiques, nous savons que l'alliance constitue le facteur déterminant de l'émigration féminine et cela d'ailleurs à toutes les époques étudiées. Le départ du village concerne avant tout les célibataires, cadettes de familles pour la plupart, et condamnées à "faire leur vie" ailleurs. Peu de femmes et encore moins de couples constitués au Caylar décident d'émigrer après leur mariage. Citons seulement le cas de Paul Joseph Coulet, cultivateur et de sa femme Marie Raynal mariés en 1905 qui s'installent quelques années plus tard à Sète d'abord et à Montagnac ensuite pour y exercer la profession de limonadier, puis de cantonnier. Si le Languedoc peut être considéré comme l'axe de migration prioritaire, les villages du Larzac et des vallées périphériques (Cernon, Sorgue, Dourbie) attirent bon nombre de caylaroises, encore que la faible distance séparant ces localités de notre communauté n'autorise pas à parler d'émigration mais plutôt de zone d'interconnaissance ou d'intermariage qui nous place sur le terrain de l'endogamie.

- Une autre forme d'émigration mérite d'être retenue jusqu'au début du XXe siècle, celle qui résulte des vocations religieuses ou du service militaire, généralisé à partir de 1872. Les départs liés à ces motifs constituent, on l'a vu, une proportion minoritaire de notre échantillon : une fille avant 1850, une autre entre 1850 et 1914 deviennent religieuses à Montpellier, deux hommes se vouent à la prêtrise avant 1914, c'est peu dans ce pays traditionnellement enclin à assurer le recrutement sacerdotal du Bas-Languedoc. (3) Les familles qui s'honorent de compter un ecclésiastique parmi leurs membres, les Coulet, les Rousset appartiennent à la catégorie des moyens propriétaires ou des artisans. Des filles cadettes ne pouvant se marier entrent au couvent, des garçons au séminaire mais l'on y trouve également des aînés qui n'héritent dans ce cas que d'une portion modeste du patrimoine parental. On rencontre la même situation chez les militaires, deux cas seulement dont notamment celui de Louis Stanislas Privat fils cadet de Fulcrand dit l'Amic, cordonnier. Soldat-fusilier en 1873, il possédait au Caylar 1,8 ha et une maison qui appartenaient à Louis Antoine Christol, prêtre à Sète (au lien de parenté inconnu). En 1878, il reçoit 0,6 ha seulement de son père. Mais passé cette date, Louis Stanislas n'entretiendra plus de liens avec le Caylar, ayant vendu ses terres et sa maison aux Chattelard.

- Quittons les facteurs traditionnels de l'émigration pour aborder la période contemporaine où l'on saisit mieux les processus migratoires : entrent en jeu les connaissances, les relations familiales, beaucoup mieux perceptibles qu'auparavant grâce aux apports de l'enquête orale. Si l'on continue toujours à s'orienter vers la plaine languedocienne ou si l'on choisit une destination plus lointaine, c'est à présent, muni d'un bagage intellectuel ou manuel suffisant qui se place, souvent dans le droit fil de l'activité familiale. Les frères Rousset, Eugène et Louis, fils de serrurier, après avoir fait leur apprentissage au Caylar dans l'atelier du père, partirent d'abord exercer la profession de métallier à Montpellier puis s'installèrent définitivement à Lyon où l'un d'eux (Eugène) devint chef de chantier. Leur cousin, Louis, fils d'André, également serrurier, se retrouva à Camarès, dans l'Aveyron, ouvrier métallier. Il épousa la fille de son patron à l'âge de 26 ans et reprit l'entreprise de sa "belle-famille". La tradition dans l'exercice du métier et le jeu des relations sociales favorisent le placement du migrant. Paul Privat est parti dans les années 60 faire son apprentissage de cuisinier chez Runel, grand restaurateur de Montpellier que son père connaissait, étant lui-même hôtelier au Caylar. Il réside toujours dans la capitale languedocienne, ayant épousé une parente de son ancien patron. Quant à René et André Boyer, ils continuent la profession de leur père, boucher, à Castelnaud-le-Lez et à Juvignac près de Montpellier. Les liens commerciaux tissés depuis de nombreuses années par le travail du père ont permis l'installation des enfants en Bas-Languedoc.

Parfois, le biais des relations de parenté peut conduire le migrant plus loin, à Paris, à Lyon ou dans d'autres grandes villes. Paulette Boyer a quitté Le Caylar à l'âge de 18 ans pour aller vivre à Montrouge, en banlieue parisienne, chez sa grand-tante. "Elle a connu son mari là-haut. Elle travaillait dans la compagnie des compteurs Schlumberger, lui aussi. Ma fille est secrétaire, elle fait marcher les machines électroniques. Elle est douée sans avoir beaucoup d'instruction, le certificat d'études seulement mais elle est intelligente, elle sait se débrouiller", dit Louise Boyer, sa mère. Relevons dans le cas des Boyer, l'importance des tantes du côté maternel qui toutes installées à Paris facilitent l'insertion des nouvelles arrivantes, membres de leur famille. Le fait est observable sur au moins deux générations, celles de Louise et de sa fille Paulette. "Mes trois soeurs étaient à Paris. Tante ayant pris ma soeur Annette, une autre Elodie, on ne laissait pas partir les jeunes filles seules... Une soeur faisait venir l'autre, d'une soeur à l'autre. L'une avait acheté un commerce, un restaurant à Suresnes, sa soeur Adèle travaillait chez elle et ainsi de suite..."

L'entraide familiale joue un rôle déterminant dans le placement des jeunes filles beaucoup plus dépendantes semble-t-il des réseaux de parentèle que les garçons plus individualistes, plus émancipés. Sans doute la solidarité familiale a-t-elle pour beaucoup contribué à quelques réussites non négligeables dans l'hôtellerie, dans le commerce à Paris ou dans les grandes métropoles régionales, Montpellier, Nîmes... Il suffit pour le montrer de citer les cinq filles cadettes de Lucien Gleizes et de Cécile Dubois qui appartiennent au milieu des travailleurs-journaliers. C'est par l'intermédiaire de cousins du second degré ("des enfants d'une soeur de ma pauvre mère" d'après Lucien Gleizes) que ses filles parviennent à s'installer à Millau et à Montpellier. Placées au départ "dans des maisons de bonne famille" en tant que femmes de chambres, serveuses, elles parviennent à se constituer de modestes économies puis, dans un second temps, le mariage avec un conjoint exerçant le même métier favorise l'achat d'un petit commerce, surtout après 1945 où les prix de vente s'avèrent assez bas. Geneviève Gleizes se retrouve à Paris, maroquinière, Jeannette tient un salon de coiffure à Montpellier. Voyez surtout Marthe Gleizes (deuxième fille de Lucien) : elle travailla comme serveuse dans un café à Millau avant de rejoindre à son tour Montpellier. Là, elle fera la connaissance de son futur époux Noël Daumas. Une fois marié, le couple acquiert d'abord un commerce de fruits et légumes, puis un restaurant, enfin une grande brasserie montpelliéraine. De substantiels bénéfices leur permettent d'acheter en plus, juste après la guerre, un grand hôtel à Palavas, ancien séjour des officiers allemands, fort abîmé. Grâce à l'aide de Lucien Gleizes le frère resté au Caylar, l'immeuble a pu être restauré ; ce geste d'entraide témoigne des liens étroits maintenus entre les migrants et ceux qui restent au village, liens que l'ascension sociale ne vient pas altérer. Le cas des Gleizes est révélateur de ces lignées pauvres ayant conquis une aisance certaine par l'émigration mais qui gardent le sens de la cohésion familiale. Le tombeau du grand-père Gleizes, dit "Clovis", cantonnier, n'est-il pas maintenant considéré comme étant le plus beau du Caylar ?

- Envisageons enfin le dernier facteur de l'émigration, le plus récent et le plus répandu depuis l'après-guerre. La poursuite des études secondaires ou supérieures oblige les jeunes à quitter Le Caylar dès l'âge de 12-13 ans pour rejoindre les villes les plus proches, Lodève, Clermont-l'Hérault, Gignac et les métropoles universitaires, Montpellier, Lyon, Marseille. Rares sont les fils d'agriculteurs qui songent à demeurer au village. Le manque de terres cultivables et la médiocrité des revenus n'incitent guère à prendre la succession du père ; il faut toute la ténacité d'un Bruno Chattelard ou d'un

Emile Privat pour s'orienter dans l'élevage des vaches laitières, s'endetter en cheptel et en matériel dans l'espoir de voir un des fils continuer l'exploitation : "Avec le fils aîné, on tourne bien, à tous les deux, pas de problèmes... L'autre, le cadet, est à l'école mais il vient deux fois par semaine, ça compense un peu... L'été on peut travailler à trois. Mais tout ça ne durera qu'autant que... Le second ne veut pas rester, il vaudrait mieux que... Il aura toujours le terrain, mais enfin... il prépare un bac C. Il vaut mieux qu'il continue, ça l'empêche pas après de revenir si... si jamais il y avait un problème ou quelque chose..." Et Bruno Chattelard ne peut s'empêcher d'ajouter que son fils cadet serait le bienvenu dans l'exploitation à condition de rester célibataire : "C'est que c'est compliqué... vous savez pour tirer des salaires. A l'époque, ils ne demandaient pas des charges. Avec les bêtes, il faudrait un mi-temps de plus seulement. C'est juste. A un seul on peut pas. On tiendra un an ou plus mais puis après..."

Le choix d'une carrière dans la fonction publique, dans l'enseignement s'avère à n'en pas douter plus attrayant et plus lucratif mais il implique l'éloignement du Caylar, souvent au hasard des nominations administratives comme en témoigne le cas des fils de Maurice Molinier : Henri, Président de la Cour d'Appel de Rennes, Frédéric, Professeur d'Education Physique à Marseille... Dotés d'une formation intellectuelle, la plupart de ces émigrés épousent des filles qui occupent des professions analogues souvent dans leurs milieux d'exercice provoquant l'éclatement des réseaux de parentèle et d'alliance traditionnellement resserrés autour de la communauté. Les couples où le mari et la femme se trouvent tous les deux de souche caylaroise ou larzacienne, comme c'était encore le cas au début du siècle, se rarifient. Frédéric Molinier et Magali Combes, fille de l'ancien maire du village sont l'exception. Enseignants tous les deux à Marseille, ils sont parvenus comme d'autres fonctionnaires, à se rapprocher du Caylar, obtenant chacun un poste à Lodève. Frédéric "monte" régulièrement au village voir son père et exploite à temps perdu, les quelques trois hectares familiaux.

La mobilité qui caractérise le milieu des fonctionnaires paraît au contraire beaucoup plus réduite en ce qui concerne les fils d'artisans, d'entrepreneurs de travaux publics. Exerçant la plupart du temps la même profession que le père, les Rousset, les Thomas demeurent à portée du Caylar, dans l'Hérault, dans le Gard, dans l'Aveyron. Le métier qu'ils exercent par atavisme familial les a incités à ne pas trop s'éloigner de la maison du père, sans doute espèrent-ils bénéficier de son aide, de ses conseils et de sa clientèle. C'est notamment vrai pour

Gabriel et Paul Thomas, entrepreneurs en bâtiment à Bellegarde (Gard), respectivement fils aîné et cadet de René, maçon au Caylar. Le père doté d'une forte personnalité et "parti de rien" a su faire prospérer son affaire à force de ténacité et de travail. Soucieux de l'avenir, il a associé ses deux fils à l'entreprise qui compte au total vingt cinq ouvriers et des marchés étendus au Gard et à l'Hérault... Avec les Thomas, l'émigration, on le voit, est loin de constituer une perte des forces vives pour le village. Les liens d'affaires entretenus avec le père enrichissent le patrimoine familial et permettent de faire habilement concilier mobilité et enracinement.

4. Le désir du retour

"Quand ils parlent du Roc Castel, c'est tout ! Ils veulent revoir le Roc Castel mais ils se trouvent plus confortables là où ils sont !" Louise Rousset évoquait pour nous, en ces termes, l'attachement des émigrés au Caylar et à son décor familial, la vieille tour médiévale perchée sur la butte rocheuse qui domine le village. Bien que l'essentiel de leur vie se déroule maintenant ailleurs, ceux et celles qui ont quitté le pays pour rejoindre la plaine languedocienne ou les grandes métropoles régionales expriment le besoin d'y retourner le temps des vacances ou plus régulièrement encore pendant le week-end. Beaucoup de caylarois de souche travaillant à Montpellier retrouvent tous les vendredis soirs leurs résidences secondaires au Larzac : c'est le cas de la fille de Simone Milhau, employée aux P.T.T. qui pour rien au monde ne manquerait de venir voir sa mère, chaque fin de semaine, au Mas d'Aussel. Retrouver la maison familiale, fréquenter des lieux connus, rencontrer un parent, un ami, c'est renouer avec ses racines et garder le sentiment de se sentir intégré encore à la société locale.

La nostalgie du pays, les émigrés l'éprouvent depuis longtemps. Marthe Viala, qui a quitté Le Caylar depuis 1947 pour aller s'établir à Montpellier "remontait" régulièrement au village durant le week-end avec son époux et, l'âge de la retraite venu, le couple y séjournait une bonne partie de l'année, surtout pendant la belle saison. Devenue à présent veuve, Marthe vit avec sa soeur à Montpellier et toutes les deux se sont partagées la maison paternelle du Caylar face au Roc Castel. "Elle habite une aile, moi j'habite une autre. C'est la maison de toujours. On ne risque pas de la vendre, ni mon neveu, ni mon fils !" Hélène Massol de son côté, adopte une attitude similaire : ayant hérité de son père, conseiller général du canton, la ferme du Camp Laurier, elle retourne chaque été au Caylar en compagnie de ses gendres et de sa fille unique célibataire, maître-assistante à l'Université de Montpellier.

La plupart des demeures fermées l'hiver s'ouvrent généralement pendant la belle saison. Louise Rousset qui garde précautionneusement toutes les clefs des maisons dans la rue de l'église, retrouve le temps d'un été l'animation d'antan "où tout le monde se parlait, se fréquentait". Louise a d'ailleurs contribué, à sa manière à la "revitalisation" de son quartier en cédant sa maison de famille à Antoine Privat, issu d'une lignée pauvre de bergers qui réside maintenant à Millau : "Il regrettait que la maison de sa mère soit tombée. Je lui ai donné la mienne, une maison désaffectée, une ruine qu'il a réparé lui-même !".



"Ma soeur habite une aile, moi j'habite l'autre.
C'est la maison de toujours. On ne risque pas
de la vendre!"

La reconversion de nombreuses maisons en résidences secondaires prouve l'attachement des émigrés à leur patrimoine. Peu d'étrangers au pays parviennent à racheter les vieilles demeures. Les caylarois de souche ont tendance à conserver la maison familiale et à déployer beaucoup d'énergie pour la maintenir. Yolande Coulet revient chaque année de Lyon avec son gendre et sa fille. Elle prolonge le temps où elle et son mari venaient régulièrement au Caylar de Pâques à la Toussaint, dans la maison de sa belle-mère. "On continue... Chez nous, tout le monde aime Le Caylar, même la famille de mon côté vient... Le Caylar, Le Caylar, c'est bien !" L'attrait du pays particulièrement vivace chez les Coulet se manifeste dans la plupart des lignées qui ont quitté le village. Souvent, les enfants, petits-enfants ou cousins d'émigrés s'attachent au pays et comme pour mieux prouver leur fidélité envers Le Caylar prennent une part active à l'animation du lieu pendant l'été : préparation de la fête votive, participation aux fouilles d'archéologie médiévale du Roc Castel, confection d'un journal destiné à faire connaître aux visiteurs les coutumes et les traditions du Larzac... Derrière le côté détente, loisirs, que suscitent ce genre de manifestation se cache la volonté de faire revivre le village tout en faisant partie de la communauté. Certains, pour mieux marquer leur appartenance, n'hésitent pas à y faire célébrer les grandes cérémonies familiales : "Beaucoup de jeunes viennent se marier au village... ma petite fille, ils se sont mariés ici, ont invité un tas de gens, ils ont fait un méchoui, en plein air, à la campagne. Ça a duré toute la journée et toute la nuit : à midi c'étaient les proches parents et le soir presque tout le village... Ma petite fille venait souvent ici, elle a beaucoup d'amies, tous les jeunes du villages !" (Marthe Privat).

Pour les émigrés plus âgés, la possession d'une terre, même de faible superficie, renforce le sentiment d'appartenance à une lignée enracinée au Caylar. La terre permet de remonter aux générations antérieures et d'en perpétuer le souvenir. Quand René Thomas évoque les quatre hectares que ses parents et grands parents possédaient au Caylar, il ne peut s'empêcher d'ajouter avec vigueur à l'intention de ses enfants maintenant éloignés du village : "Ils n'ont pas le droit de les vendre. La maison, il peuvent à la rigueur mais pas la terre. La terre ne sera jamais vendue parce qu'elle vient de quatre générations. L'argent part mais la terre reste !".

A l'image de René Thomas, Yolande Coulet de Lyon entend demeurer fidèle aux vœux de sa belle-mère qui avait demandé à son fils, héritier préciputaire, de ne jamais vendre la maison et le bois, à l'entrée du Caylar. L'ensemble des biens jalousement conservés témoignent de

l'attachement de Yolande à sa belle-famille et à la mémoire de son époux. Les actes d'état-civil, les diplômes, les médailles des concours agricoles, les photographies soigneusement classées lui permettent de reprendre le fil des générations, de préciser dates, événements et lieux où a vécu la famille de son mari. Dès lors, le retour de Yolande se trouve intimement associé au souvenir des défunts enterrés au cimetière du village. "C'est la maison et la tombe de la famille qui les rattachent au pays !" nous confie Louise Rousset, et de nous expliquer qu'à quelques exceptions près, tous les émigrés âgés se font inhumer au Caylar : "J'ai l'impression que tant qu'ils gardent leur maison ici, ils se font enterrer ici. C'est un petit cimetière tranquille comparé à celui des métropoles, des grandes villes... Il semble que les morts sont en repos !".

L'opinion de Louise Rousset est également partagée par les caylarois d'adoption, tous ceux qui ont épousé des filles du pays et qui ne tiennent plus à le quitter. Ainsi, Antoine Viala, originaire de Montpellier et facteur rural exprimait-il avec humour sa volonté d'être inhumé dans le cimetière du Caylar : "A Montpellier, personne ne viendra me voir, tandis qu'en passant devant mon caveau, là devant moi, on dira : Tiens, là, il y a Viala qui nous faisait bien rire ! Il a voulu rester au Caylar !" La tombe symbolise le lien étroit entretenu avec la terre calcaire, terre chargée d'affectivité qu'on aspire à retrouver au terme d'une vie de travail menée ailleurs.

Pour beaucoup de retraités qui résident au village, le retour au pays marque souvent l'aboutissement d'un rêve qu'on a caressé tout au long d'une carrière : revoir le Larzac, mener là-haut sur le Causse une existence paisible jusqu'à la fin de ses jours... Rares en fait sont les personnes qui tentent un retour au cours de leur vie active et ceux qui le font suscitent le scepticisme de la part des anciens : "Ils sont un peu têtes folles, ceux qui reviennent ! Les fermes, il n'y en a plus ou ça passe à des bergers de passage, comme ça. Les gens qui s'occupent des chèvres ne sont jamais originaires d'ici. L'artisanat s'en va, ici. Toutes les fermes sont fermées. Voyez bien aux environs, il n'y a pas de fermes importantes. Tandis que les autrefois, que ce soit à la Canourgue, que ce soit n'importe où, il y avait le fermier avec sa famille et voilà ça marchait... un troupeau un berger. Maintenant, ça se vend, tout ça !".

Sans adhérer en totalité aux propos de Louise Rousset, propos teintés de la nostalgie des autrefois, il faut bien reconnaître que les possibilités d'installation au village s'avèrent limitées. L'agriculture ne fait vivre à présent que cinq familles et la plupart d'entre elles, ont préféré

se reconvertir dans la production de fourrages ou l'élevage de vaches plutôt que de subir les quotas laitiers imposés par Roquefort. Revenir au Caylar pour tenir une exploitation agricole présente aujourd'hui trop de risques : un équipement coûteux nécessitant des emprunts, des marchés de la laine et du lait de brebis saturés, une traditionnelle faiblesse des taux de productivité découragent les plus entreprenants. Le frère cadet d'Emile Privat a pourtant tenté l'aventure. Destiné à prendre la succession de l'hôtel de son père, Paul Privat après avoir travaillé en tant que cuisinier chez "Runel" à Montpellier, s'est détourné de la restauration pour reprendre au Caylar quelques hectares de terre. Paul gère lui-même le domaine où il pratique, aidé d'un berger, l'élevage de chèvres et de moutons. Résidant sur place, il "descend" deux à trois fois par semaine à Montpellier rejoindre sa femme qui exerce la profession de secrétaire-comptable dans une entreprise de plomberie. Le ménage Privat concilie à sa manière, l'activité agricole et un travail extérieur ; il appartient à cette catégorie des nouveaux ruraux tentée par la pluriactivité et dont le nombre s'accroît dans les campagnes françaises, à l'heure actuelle. Le choix des Privat semble constituer une solution de compromis qui permet d'éviter un exil forcé du Caylar, ou à contrario, une installation précaire au village, souvent vouée à l'échec.

L'expérience de Frédéric Carel est à cet égard, très révélatrice. Caylarois de souche, Frédéric avait acheté en 1978 un fonds de commerce de mécanique générale à Montpellier, mais la grande ville semblait peu lui convenir aussi se débarrasse-t-il rapidement de son affaire. Profitant d'une opportunité au Caylar - la gérance d'un garage - Frédéric Carel et sa femme reviennent travailler au pays. Etant parvenu à se forger une clientèle locale grâce à ses connaissances et ses relations, Frédéric, pour mieux asseoir son commerce, voulut prendre une autre gérance en plus du garage, celle d'une station service. Cette tentative courageuse lui valut en réalité, bien peu de profits et beaucoup de servitudes : "J'étais gérant d'un propriétaire, je n'étais pas gérant d'une marque et j'étais le dernier maillon de la chaîne, celle qui travaillait le plus, dimanches, jours de fête, cinq ans sans congé, sans jour férié, rien et on n'a rien gagné du tout !... Quand les prix ont été libres, j'ai tout abandonné en 1985 et j'ai pris un garage seul !" Mais les difficultés ne s'arrêtèrent pas là : ne pouvant trouver un local vide au village, Frédéric Carel fit aménager un hangar, près de la maison de sa mère, au bord de la route nationale. Son entreprise démarra au prix de gros efforts : "On vit de la route ici, on fait 40 % de chiffre d'affaires avec le passage, si on n'est pas au bord de la route, on tourne pas, au Caylar. Maintenant, c'est dur de vivre ici.

L'artisanat devient dur, on travaille, on a de la responsabilité pour le prix d'un salarié. On vit, mais des horaires pas possibles et tout !" Frédéric n'a pas longtemps continué son expérience, et a vendu l'année dernière le garage à un mécanicien venu d'Arras. Le maire du Caylar lui a maintenant assuré sa reconversion : devenu gardien au nouvel hôtel du département à Montpellier, l'ancien mécanicien habite toujours au village mais fait le trajet quotidiennement avec la capitale languedocienne, le maire ne tenant pas à ce qu'il parte définitivement du pays... Et notre caylarois se déclare d'ailleurs satisfait de ce modus vivendi. Attaché à ses parents et à son village, il espère que l'un de ses fils deviendra menuisier comme le furent tous les Carel depuis cinq générations.

En définitive, ceux qui tentent le retour parviennent au prix de nombreuses difficultés à adopter une solution moyenne conciliant la mobilité et l'enracinement. Sans doute est ce une nouvelle forme d'adaptation au pays (gage de succès, on l'a vu pour l'entreprise de maçonnerie Thomas). Seuls, quelques marginaux éleveurs de chèvres parviennent à faire revivre de petites exploitations dans les écarts. Au Caylar même, ce sont des travailleurs étrangers, maçons, forestiers portugais, qui occupent essentiellement le marché du travail. Pourtant, la création récente d'un Centre d'Aide pour le Travail (CAT) occupant une dizaine d'emplois semble déjà pour les élus locaux l'amorce d'une tentative pour enrayer l'émigration. Et les espoirs placés dans le développement du tourisme de l'arrière-pays languedocien parviendront-ils à faire du Larzac méridional et de son bourg un pôle d'attraction suffisant pour faire vivre la population locale ?

CONCLUSION

Par rapport aux travaux déjà menés sur la parenté et le patrimoine dans le sud de la France, entre autres ceux de Pierre Lamaison pour le Gévaudan (1), de Georges Augustins, de Roland de Bonnain et Agnès Fine pour les Pyrénées (2), d'Alain Collomp pour la Provence (3) et de Gérard Lenclud pour la Corse (4), l'"enquête Larzac" s'est voulue modeste aussi bien dans son champ géographique que dans sa démarche, limitant le contenu de ses recherches au bourg du Caylar et à l'exploration d'une trentaine de branches familiales représentatives de la société locale. Elle a eu en contrepartie l'ambition de mener des investigations aussi complètes que possible sur ces familles, à la faveur de l'analyse conjuguée des documents écrits et des discours contemporains. Nous nous étions donné pour but la mesure des relations entre le système de dévolution des biens et les formes prises localement par l'alliance, la parenté et les processus de l'émigration. Aussi, plus que de penser la parenté et la transmission inégalitaire du patrimoine en termes de structures, de système cohérent qui régirait l'organisation sociale, il nous importait d'envisager les processus par lesquels ce système s'articulait avec les besoins concrets et fonctionnait au niveau de chaque groupe domestique. L'occasion nous a ainsi été donnée d'aborder des paramètres démographiques, économiques, historiques, sociologiques, culturels et d'envisager leurs relations complexes, déterminantes dans le processus de reproduction sociale.

Notre démarche ainsi schématisée reposait cependant sur un préjugé qui s'est avéré rapidement inexact : celui qui voyait dans le Caylar une communauté relativement isolée, tirant son existence de l'agriculture, aux représentations fortement contraintes par le problème de la terre, du foncier. Rapidement, nous l'avons dit, s'est imposée à nous une image beaucoup plus nuancée. Le Causse du Larzac, lieu de champs ouverts, de vie pastorale mouvante, de transhumance, est propice aux échanges. Par la grande route, les foires, il assure une transition constante, à peine interrompue par quelques semaines d'enneigement, entre le Massif Central et la plaine Bas-Languedocienne. La circulation des biens et des personnes, le commerce, l'émigration venue de l'Aveyron, y existent depuis fort longtemps. Le bourg du Caylar, centre local et lieu de passage, est le pôle de ce mouvement permanent. La conséquence de cette situation particulière qui différencie sans doute le Larzac des autres causses est l'extension de la différenciation sociale, à la fois verticalement (l'échelle des fortunes est considérable au Caylar) et horizontalement (la division du travail y est poussée). De

cette rencontre d'une société agraire avec un courant commercial est né l'un des caractères de la société caylaroise : la pluriactivité, pratiquée par beaucoup de familles. Pour comprendre le Caylar, il fallait donc rendre compte de l'impact de ces paramètres sur les structures que nous nous proposons d'étudier. La taille de notre échantillon ne nous permettait pas de déterminer plus de trois grandes catégories sociales. Une telle division, quoique grossière, permet cependant de mettre en valeur les deux composantes extrêmes de la société caylaroise : celle des gros propriétaires vivant bourgeoisement et celle des travailleurs journaliers, devenus plus tard petits salariés, qui disposent souvent d'un lopin et d'une habitation. Entre les deux, une catégorie moyenne dont les limites sont parfois floues, mais dont la cohérence est certaine : celle des artisans et commerçants moyens propriétaires, la couche sociale la plus active du Caylar.

Très vite, nous avons pu constater que dans la plupart des actes essentiels de l'existence les membres de chacune de ces couches sociales ne réagissaient pas tout à fait de la même façon. Pour schématiser, on pourrait définir une sorte de modèle, dont l'application n'est stricte que pour les gros propriétaires, mais qui imprègne aussi plus ou moins les autres catégories. Au coeur de ce modèle se place le système de dévolution des biens, largement précipitaire, donnant dans sa forme idéale un avantage massif à l'aîné des garçons. Ce système qui relevait d'une pratique coutumière sous l'ancien régime, a été partiellement entériné par le Code Civil et dès lors très largement respecté par les familles les plus en vue du Caylar, au moins jusqu'à la fin du XIXe siècle. Il s'est trouvé même renforcé, dans bien des cas, par des moyens extra-légaux comme la sous-évaluation des biens, ou, dans le cadre de la légalité, par des opérations menées sous l'influence de l'héritier précipitaire : retour de parts de frères et soeurs, ou d'oncles et de tantes célibataires, rachats des dites parts, etc... Ce système s'imprime jusqu'au coeur des comportements intimes des familles, dans le champ même de leur reproduction biologique : le maintien dans une dimension optimale de la fratrie appelée à succéder, assuré autrefois par la très forte mortalité infantile, s'est trouvé plus récemment pris en charge de manière volontariste par un malthusianisme démographique dont les gros propriétaires ont été les promoteurs. Le mariage tardif des hommes, décideurs en matière de procréation, semble bien avoir été l'un des moyens décisifs de ce mouvement. La conséquence première du malthusianisme est que dans tout le champ chronologique couvert par notre étude le groupe familial se compose d'un nombre d'adultes limité, nettement plus en tous cas que ne le laissent attendre les possibilités naturelles de reproduction. Cette limitation est cependant insuffisante pour que ne continue

pas de se poser aux familles qui ont le moins bien réussi à limiter leur croît (ou qui ne l'ont pas voulu) la question cruciale du rôle que doivent jouer les frères et soeurs en surnombre. Le maintien du statut social de la famille de génération en génération implique à l'évidence une bonne proportion de célibat : les groupes familiaux, souvent étendus de manière plus ou moins transitoire à des collatéraux (en plus des vieux parents), prennent des allures de ménages élargis, parfois, dans les grands domaines, de familles souche. Assurant l'unicité du successeur et la neutralisation des collatéraux, le modèle dominant, dans sa cohérence, appelle forcément aussi une régulation de l'alliance. Il importe en effet de renforcer la lignée héritière : sur le plan de l'économie familiale par l'entrée d'une dot dont nous avons montré qu'elle était proportionnée à la valeur du préciput, et sur le plan social par la création de liens nouveaux ou le renforcement de liens anciens avec d'autres groupes familiaux dominants du bourg ou de la région. Dans une moindre mesure, des contraintes semblables pèsent également sur les cadets et sur les filles. Elles sont imposées par l'intervention de parents, d'amis ou même d'intermédiaires spécialisés dans la fabrication du mariage. Certes, une place est souvent laissée à la liberté de choix des individus, mais toute transgression des règles implicites de l'alliance est sévèrement sanctionnée. La conséquence de ces mesures est une endogamie sociale stricte, moins souvent une sensible endogamie professionnelle. L'aire du mariage s'en ressent, qui dans la société traditionnelle est proportionnelle à l'importance du "marché matrimonial" : vaste et débordant du Larzac pour les gros propriétaires, elle est plus resserrée chez les artisans et travailleurs (les grandes émigrations du XIXe siècle bouleverseront cependant ces données).

Directement sensible au niveau de la formation et de la composition du groupe domestique, le système préciputaire affecte aussi la société dans son ensemble. Garant des continuités lignagères, domaniales et professionnelles, il est en retour générateur de différenciation sociale : par lui s'expliquent les disparités de fortune qui départagent les membres d'une même parenté, cousins germains portant le même patronyme et dont les uns sont gros ménagers, les autres valets de labour. Il est encore le moteur essentiel du processus continu de l'émigration, alimenté à cette source permanente qu'est l'exclusion des cadets et des filles, privés de la plus belle part de l'héritage.

On ne saurait donner un aperçu complet du modèle successoral et de ses conséquences sans évoquer le discours normatif qui en est le reflet plus ou moins fidèle : discours sur le lignage qui trouve dans le passé la légitimation de comportements actuels fondés sur la

continuité de la terre et de la maison ; discours sur l'unité et la cohésion de la famille, secouée par la dure épreuve de la succession, sur le jeu des relations de parenté autour du chef de ménage et de son épouse, sur la liberté revendiquée mais toujours menacée dans le choix du conjoint, sur la difficile cohabitation. Une connaissance qui ne porte pas au-delà de trois générations s'alimente à un corpus très étendu de cas et d'anecdotes significatifs, où les transgressions des règles établies et les conséquences qui d'ordinaire en découlent jouent un rôle dissuasif. Le discours familial sait trier dans le passé familial entre les souvenirs des divers ascendants, occulter les uns et mettre en avant les autres, découper et embellir à des fins d'illustration et de démonstration.

L'ensemble des caractères qui viennent d'être décrits sont surtout mis en acte chez les gros propriétaires. Eux seuls, à dire vrai, pratiquent le système préciputaire et tout son cortège de comportements et d'attitudes. Ils en donnent les exemples les plus parfaits comme les plus extrêmes. L'importance de la contestation et des partages provoqués en témoigne. Dans le contexte difficile de la crise agricole du XIXe siècle, où il devient de plus en plus malaisé de vivre en rentier sur le seul foncier, cet attachement rigoureux à un système successoral exclusif, accompagné d'un malthusianisme étroit, est la cause de la disparition physique de beaucoup des vieilles branches aînées porteuses des patronymes caylarois : extinction pure et simple des familles, ou départ vers la plaine et les grandes villes dans le cadre d'un redéploiement vers les professions libérales et le négoce. Le fait que depuis longtemps déjà, en vertu de la relative faiblesse du marché matrimonial qui lui est propre, la bourgeoisie se soit tournée vers les lointains pour y chercher des alliés, a sans doute aidé cette mutation en traçant des chemins propices à l'émigration. La coupure de cette bourgeoisie lointaine avec ses racines a rompu bien souvent les anciennes solidarités verticales, les transformant dans le meilleur des cas en un clientélisme électoral qui s'accommode tant bien que mal du discours distancié et un peu méprisant des grands émigrés à l'égard de la population caylaroise.

Les moyens propriétaires et artisans font montre de beaucoup plus de souplesse dans la gestion à long terme du bien foncier et du groupe familial qui l'anime. Sans doute le métier est-il le moteur de cette adaptabilité. La boutique ou l'auberge jouent souvent le rôle de l'avantage préciputaire en alternance avec le bien foncier, selon que l'un ou l'autre offre le meilleur rapport : ils sont alors attribués à celui des enfants le plus capable de les mettre

en valeur, qui souvent n'est pas l'aîné. La tendance en effet est de favoriser le départ des enfants au fur et à mesure que le métier appris les rend à même de gagner leur vie. Les aînés ne reviendront pas et c'est souvent le dernier-né qui assurera la succession sur place. Les conséquences de ce comportement sont nombreuses : le contrôle des naissances est moins strict que chez les gros propriétaires, le groupe familial fond au fur et à mesure des départs, l'alliance se porte préférentiellement à la fois sur les familles pratiquant un métier et sur celles des petits et moyens propriétaires. Tous ces facteurs donnent aux lignées d'artisans et de commerçants propriétaires une remarquable aptitude à durer, et même à améliorer sur le long terme leur statut social : leurs descendants forment aujourd'hui la frange économiquement la plus active du Caylar.

Les travailleurs connaissent pour leur part un système de succession d'essence préciputaire, mais susceptible d'être fort atténué dans sa forme. Favorisant les cadets aussi souvent que les aînés, fréquemment même les filles, l'avantage ou préciput, qui se réduit parfois à la maison, est beaucoup plus une récompense pour soins et services rendus, qu'un habitus lié à la perpétuation du statut et du bien familial, comme c'est le cas chez les gros propriétaires. Son rôle principal est d'assurer la survie économique des parents, leur prise en charge par l'enfant avantagé. Le cadre juridique préciputaire que nous avons décrit plus haut reste donc prégnant pour les travailleurs, mais sa fonction est détournée au profit de préoccupations liées non plus à la survie sociale du groupe, mais à la survie individuelle de ceux qui le composent. Depuis la révolution française d'ailleurs, et de plus en plus au fur et à mesure que l'on s'approche du XXe siècle, le système successoral des travailleurs tend à devenir égalitaire : on arrive parfois à partager une maison en autant de parts qu'il y a d'enfants... ou à la laisser en indivis. Les difficultés économiques, particulièrement sensibles depuis le milieu du siècle dernier, imposent aux familles de travailleurs des habitudes qui s'éloignent considérablement du modèle dominant. Ils vivent le plus souvent en ménage simple d'où chacun des nombreux enfants s'extrait aussitôt qu'il est en âge de gagner sa vie, jusqu'au dernier, l'héritier assurant la prise en charge des parents à la fin du cycle. Seule cette dernière nécessité sauve la pérennité de la famille dans le lieu : la maison en est le gage, l'existence au Caylar d'un petit salariat lié à la route en donnant les moyens. Celui qui serait dans d'autres couches sociales l'heureux élu apparaît ici comme le sacrifié, à moins qu'un attachement particulièrement vif à la vie caussenarde lui serve de consolation... L'existence de ce noyau stable de travailleurs caractérisés par une existence précaire est sensible dans le réseau d'alliances qui s'est

formé à la fin du siècle dernier, à l'occasion du resserrement de la population dû à l'émigration, et qui englobe également des petits artisans. Ce réseau n'a certes pas résisté à la dernière grande vague d'émigration. Celle-ci, comme les précédentes, a emporté le trop plein démographique particulièrement abondant des travailleurs. L'aire du mariage, autrefois réduite à cause de l'importance numérique de la population des journaliers, tend à s'étendre jusqu'aux grandes villes de France à la faveur du mouvement migratoire. La réussite sociale de certains émigrés pauvres est patente. Bien entendu, elle ne peut être liée au système de dévolution des biens qui joue pour eux un bien petit rôle. Chacun peut certes miser sur la solidarité familiale à longue distance, mais c'est surtout avec son propre travail que l'on construit ailleurs une ascension sociale...

Si cette étude nous a montré quelque chose, c'est bien la mise en acte concrète d'un cadre coutumier et juridique adapté à une société terrienne, dans le contexte atypique d'un bourg commerçant actif. Dans toute la période que nous avons étudiée et pour toutes les couches sociales, le système successoral préciputaire, la gestion parentale de l'alliance, la conception élargie des groupes familiaux ont été les règles implicites qu'il s'agissait d'adapter aux besoins nouveaux de chaque situation. Nous avons vu que bien souvent leur mise en place ne s'est pas faite sans douleur, même si globalement ces règles restèrent longtemps acceptées dans leur principe. Des traces sont restées, dans les discours si chaleureux de nos interlocuteurs, de blessures anciennes qui furent sans doute fort vives en leur temps.

Nous avons pu suivre la désagrégation progressive d'un mode de vie avec le déclin de l'activité du bourg. Certes, aujourd'hui encore des habitants du Caylar se posent la question du régime successoral qu'ils vont devoir mettre en pratique, ou plus radicalement de la possibilité même de trouver un successeur. Mais pour beaucoup d'autres, le bien possédé sur le Causse comme le souvenir du métier paternel ne sont plus que symboles souvent investis par les images du passé, que l'on cherche à faire revivre ou à réinventer. Parmi les émigrés, peu sans doute croient encore au retour ou même y aspirent. D'autres usent du Caylar comme d'un lieu vacant propice à l'éclosion de leurs rêves : de la mise en travail de cette vacance dépend peut-être la réouverture des volets clos... En attendant, à l'écart du village se sont dressées des constructions nouvelles. Ceux qui y vivent, maçons, forestiers, employés du Centre d'aide par le travail, forment aux côtés de quelques rescapés des familles caylaraises le noyau actif qui aujourd'hui encore fait vivre le Caylar.

NOTES.

INTRODUCTION.

- (1). F. Lot, Le plateau du Larzac, Montpellier, 1929.
- (2). Recensement de 1982.
- (3). P. Lamaison, "Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté...", Annales E.S.C., 34, 1979, p.722.
- (4). Les registres paroissiaux du Caylar n'existent qu'à partir de 1758 (Arch. Dép. de l'Hérault).
- (5). A.D. Hérault, IIE 19, 1 à 52 et IIE 39, 830 à 856.
- (6). A.D. Hérault, 115 M 64.

A. RYTHMES ET CLIVAGES.

- (1). H. Marcorelles, Evolution économique et démographique du canton du Caylar, Thèse, Montpellier, 1950, p. 58.
- (2). C. Develote, Evolution du contrôle socio-économique d'un espace rural : le cas du Larzac, Montpellier, I.N.R.A., nov. 1979, dactyl., p. 14.
- (3). G. Désert, in Histoire de la France rurale, sous la direction de Georges Duby et Armand Wallon, Paris, 1976, t.III, p. 390.
- (4). H. Marcorelles, op. cit., p.23.
- (5). voir par exemple : Fr. Zonabend, La mémoire longue, temps et histoires au village, Paris, 1980, pp. 21-27.

B. DEVENIRS.

- (1). T. Barthélémy, "Qu'est-ce qu'une parentèle? Etude de cas bretons", Actes du colloque du Centre d'ethnologie française et du musée des A.T.P., Paris, 19-21 nov. 1987, à paraître.
Voir aussi M. Ségalen, Quinze générations de bas-bretons, Paris, 1985, p.114.
- (2). P. Lamaison et E. Claverie, L'impossible mariage, Paris, 1982, pp. 67-72.
- (3). A. Collomp, "From stem family to nuclear family : changes in the coresident domestic group in Haute Provence between the end of the eighteenth and the middle of the nineteenth centuries", Continuity and change, 3, 1988. Nous discuterons plus en détails ce problème dans la partie D.
- (4). M. Segalen, Quinze générations de bas-bretons, Paris, 1985, pp. 104 et 107. Là encore, nous serons amenés à discuter ce point dans la partie D.
- (5). A ce sujet, voir Fr. Héritier, L'exercice de la parenté, Paris, 1981, pp. 51-52.

C. L'ALLIANCE EN QUESTION.

(1) Trace : chétif, usé, malingre, par extension pauvre.

(2) Ce développement est dû à la collaboration d'Anne Petitfils. Cartographie "Carte Blanche".

D. LE GROUPE FAMILIAL.

(1) En même temps, c'est inscrire de façon indélébile sa marque dans une maison entièrement soumise à l'autorité du mari. Avec ses initiales, la jeune fille trace son origine face au nom que bientôt imposera l'époux. Plusieurs générations passent sans qu'on oublie telle aïeule dont le chiffre reste, élégamment brodé sur une serviette de table à peine usée !

(2). Fr. Zonabend, La mémoire longue, Paris, 1980, p. 179.

(3). P. Laslett, "La famille et le ménage : approches historiques", Annales E.S.C., 4-5, 1972, pp. 847-872.

(4). A. Fine, "La famille-souche pyrénéenne au XIXe siècle : quelques réflexions de méthode", Annales E.S.C., 32, 1977, pp. 478-487.

(5). A. Collomp, op. cit., pp. 65-81.

(6). Colle : équipe de vendangeurs.

(7). : F. Zonabend : La mémoire longue, Paris, 1980 : p 224.

(8). : T. Jolas, Y. Verdier, F. Zonabend : Parler famille, L'Homme, Juillet-Septembre, 1970T X n° 3 : p 7.

(9). : cf. les études de P. Lamaison, M. Segalen, F. Zonabend entre autres.

(10). : R. Claverie, P. Lamaison : L'impossible mariage, Paris 1982. En particulier le chapitre III du livre consacré à "l'ousta."

T. Jolas, Y. Verdier, F. Zonabend : op cit p 10.

(11). : T. Jolas, Y. Verdier, F. Zonabend : op cit p 14.

E. PARTIR.

(1). P. Marres, Les grands causses, Tour, 1936, 2 vol., p. 407.

(2). P. Marres, op. cit., p. 402.

(3). G. Cholvy, Y.M. Hilaine, Histoire religieuse de la France contemporaine, t. 1, (1800-1880), Toulouse, 1986, p. 279.

CONCLUSION.

(1). P. Lamaison, "Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté : Ribennes en Gévaudan", Annales E.S.C., 4, 1979, pp. 721-743.

(2). G. Augustins, "Reproduction sociale et changement social, l'exemple des Baronnie", Revue française de sociologie, XVIII, 1977, p. 465-484.

G. Augustins et R. de Bonnain, in I. Chiva et J. Goy (eds.), Les Baronnie des Pyrénées, Paris, 1981 et 1986.

A. Fine, "La famille souche pyrénéenne au XIXe siècle: quelques réflexions de méthode", Annales E.S.C., 3, 1977, pp. 478-487.

L. Assier-Andrieu, Coutume et rapports sociaux. Etude anthropologique des communautés paysannes du Capcir, Paris, 1981.

(3). A. Collomp, "Famille nucléaire et famille élargie en Haute-Provence au XVIIIe siècle (1703-1734)", Annales E.S.C., 4-5, 1972, 4-5, pp. 969-975.

A. Collomp, "Alliance et filiation en Haute-Provence au XVIIIe siècle", Annales E.S.C., 3, 1977, pp. 445-477.

(4). G. Lenclud, "Des feux introuvables. L'organisation familiale dans un village de la Corse traditionnelle", Etudes rurales, 7-6, 1979, pp. 7-50.

